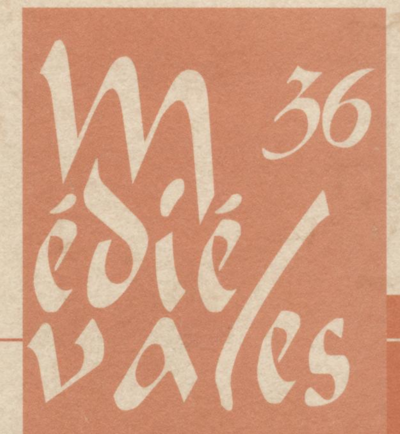


PRINTEMPS 1999

Le fleuve



REVUE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE ET DU C.N.R.S.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VINCENNES



MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire

Revue semestrielle
publiée par les Presses Universitaires de Vincennes-Paris VIII
avec le concours du Centre National du Livre
et du Centre de la Recherche Scientifique

fondée par François-J. Beaussart, Bernard Cerquiglini, Orlando de Rudder, François Jacquesson, Claude Jean, Odile Redon

Directeur de la publication : Odile REDON

Rédacteur en chef : Bruno LAURIOUX

Couverture : dessin de Michel Pastoureau
maquette de Piero Brogi

MÉDIÉVALES 36 PRINTEMPS 1999

LE FLEUVE

THÈME COORDONNÉ
PAR ODILE KAMMERER ET ODILE REDON

CONSIGNES AUX AUTEURS

A – Articles

Les textes seront remis (en double exemplaire) dactylographiés ou imprimés en double interligne, en feuillets de 1 800 signes (30 lignes à 60 signes) sur format 21 × 29,7 cm. Le texte et les notes seront présentés séparément, les notes numérotées en continu à la suite de l'article. Les articles (notes comprises) ne dépasseront pas 45 000 signes (y compris les blancs), sauf consignes spécifiques du responsable du numéro. Les disquettes seront fournies dans un second temps.

Normes de présentation

Les mots et les citations en latin seront présentés en italiques ou soulignés. Les citations (hors le latin) figureront entre guillemets. Les illustrations seront présentées à part, en cliché positif noir et blanc, numérotées et avec une légende dactylographiée. Le nombre des illustrations par article ne dépassera pas 5. Les dessins au trait sont les bienvenus.

Notes

Dans les notes et les références bibliographiques, on respectera les normes suivantes : initiale du prénom de l'auteur en capitale, suivi du nom de l'auteur en petites capitales (sauf l'initiale en capitale) ; titre d'ouvrage en italiques ; tome ou volume ; lieu et date d'édition ; pages.

Pour les articles de revue : titre de l'article entre guillemets, directement suivi, après une virgule (sans « dans » ni *in*), du titre de la revue en italiques ou souligné ; tome ou volume ; année ; pages.

Pour les articles inclus dans des ouvrages collectifs (actes de colloques, mélanges...), même présentation mais le titre de l'article est suivi du mot « dans », puis du nom de l'éditeur scientifique (en petites capitales) suivi de « éd. » ou « dir. », et du titre de l'ouvrage (en italiques).

Pour les éditions des textes médiévaux, le prénom et le nom de l'auteur seront en petites capitales (sauf initiales, en capitales) ; le titre du texte (en italiques) sera suivi du prénom et du nom de l'éditeur scientifique (en petites capitales) suivi de « éd. » ou « dir. ».

B – Notes de lecture

On indiquera dans l'ordre : l'auteur, le titre en italiques (y compris l'intégralité des sous-titres), le lieu d'édition, la maison d'édition, la date de publication, le nombre de pages, le nombre de planches et la nature des index.

SOMMAIRE N° 36 PRINTEMPS 1999

LE FLEUVE

ESSAIS ET RECHERCHES

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 5-6

Odile KAMMERER

LE FLEUVE

« La vie est un long fleuve tranquille ». Si l'historien dispose de quelques outils pour apprécier la tranquillité hypothétique de la vie, en revanche, il se trouve bien démuni pour analyser celle, non moins hypothétique, du fleuve. L'histoire fluviologique commence... ou presque[1].

Le présent numéro de *Médiévales* prend le fleuve pour objet d'étude dans sa morphologie et son histoire. Il largue les amarres des rives déjà par ailleurs explorées : les moulins, les ponts, les transports ou les villes sur berges. Dès le début du voyage, la navigation pose des problèmes méthodologiques et tous les participants à l'expédition[2] les ont pris comme points de repères : la périodisation chère à notre enseignement devient ridicule et l'histoire rétrospective prend tout son sens. D'autres limites deviennent aussi caduques puisque l'interdisciplinarité s'impose. Au cœur des analyses, en réalité, se trouve le concept de « nature » mais la perception du fleuve par les contemporains et les historiens relève au moins autant de l'imaginaire.

Le fleuve déborde les temps médiévaux et échappe à la périodisation. Seule la chronologie longue, du néolithique à la période moderne, permet de rendre compte des traces matérielles et la documentation se lit et se comprend de façon rétrospective, comme le préconisait déjà Marc Bloch. L'analyse par Virginie Serna du paysage fluvial d'une boucle de la Marne prend appui sur la cartographie, les techniques hydrauliques et les travaux conçus par des ingénieurs du XVIIIe siècle, pour pouvoir interroger à bon escient les cartulaires de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés du XIIIe siècle. Dans des espaces plus lointains, la *Description de l'Égypte* et les différents fonds de cartes élaborés par les savants accompagnant Bonaparte, ont permis à Julien Loiseau d'établir une « géographie d'historiens » qui prend en compte les divagations du Nil à hauteur du Caire, du VIIe siècle au XVIe siècle. Comment mesurer l'impact de l'activité humaine sur les berges, leurs configurations et aménagements, sans partir

1. En 1980 la création du Centre National pour la Recherche en Archéologie subaquatique relance l'étude des cours d'eau, passablement délaissée. Les travaux ont essentiellement porté sur les réseaux de communication, voies terrestres et voies d'eau : Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, sous-direction de l'Archéologie, *La recherche archéologique en France. Bilan 1990-1994 et programmation du conseil national de la recherche archéologique*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1997. Corinne Beck, chercheur au CNRS, propose un rapide bilan du chemin parcouru. Avec Joëlle Burnouf, professeur à l'Université de Tours, elle a bien voulu se charger de la bibliographie spécialisée.

2. L'intérêt qu'a suscité ce numéro a dépassé les limites matérielles de la publication et toutes les propositions n'ont, hélas, pu être retenues.

d'archives modernes, les premières conservées (ou produites), comme le démontre Jean-Paul Bravard avec le flottage du bois ?

Le fleuve déborde du champ historique et le dialogue avec les naturalistes, les géologues, les géographes, les sociologues, etc. devient indispensable face aux enjeux historiques de la fluviologie : dans cette interaction de l'homme et du fleuve, qui domine qui ? Chaque discipline a ses méthodes, sa terminologie et ses réponses. Pas plus le géocentrisme que l'anthropomorphisme n'explique la relation de l'homme et du fleuve. Joëlle Burnouf et Nathalie Carcaud avec des équipes « complètes » et sur un temps long ont exploré la « fenêtre » constituée par une partie du cours de la Loire entre Tours et Saumur. Il s'agit d'un dialogue à plusieurs voix entre scientifiques se fondant sur des documents radicalement différents.

À la limite on peut se poser la question : le fleuve existe-t-il sans l'homme ? De la rivière paysage à la rivière machine du XVIIIe siècle, l'histoire du fleuve passe par son rapport avec l'aménagement, l'organisation et l'exploitation de l'homme. Les franchissements de la Durance étudiés par Catherine Lonchambon ou les enjeux politiques et juridiques de la Meuse analysés par Marc Suttor, manifestent à l'évidence ce permanent dialogue (ou cette lutte) entre la société et les mutations fluviologiques. Les études terminologiques se révèlent indispensables pour poser les bonnes questions et chercher à y répondre.

Le fleuve est donc conceptualisé. Il relève tout à la fois, à la période médiévale, de l'imaginaire et du souci de maîtriser intellectuellement des phénomènes complexes mis en jeu par les grandes épopées des cours d'eau. Carla Frova présente le traité *De fluminibus* de Bartolo da Sassoferrato (1355) qui enseignait le droit à Pérouse. Odile Redon et Laurence Moulinier, étudient le récit par Villani de l'inondation de 1333 à Florence. Pour la même période, ces approches différentes révèlent le complexe monde mental dans lequel évolue le fleuve.

Toutes ces pistes de recherche ne manqueront pas d'enrichir l'imaginaire des historiens actuels qui, pour beaucoup d'entre eux, démunis dans leur accès à la bibliographie spécialisée, se trouvent condamnés à décrire de façon statique les paysages fluviaux ou à extrapoler à partir de ce qu'ils connaissent. Mais l'histoire fluviologique est en route et propose beaucoup de champs de recherche nouveaux ou renouvelés.

Grâce au travail d'équipe dont cette publication est le fruit, plusieurs grands secteurs (entre autres) sont apparus qui attendent leurs équipes de recherche : le fleuve en ses métamorphoses, la mémoire du fleuve (le fleuve-patrimoine), l'énergie du fleuve (l'hydraulique), et en général l'environnement écologique des cours d'eau.

Le fleuve appartient à l'avenir.

Odile Kammerer, Université de Haute Alsace, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 10, rue des Frères Lumière, F-68093 Mulhouse Cedex

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 7-15

Julien LOISEAU

LES AVATARS DU LIT : DIVAGATIONS DU NIL ET MORPHOLOGIE DES RIVES À HAUTEUR DU CAIRE (VII[e]-XVI[e] SIÈCLES)

Aux yeux des hommes qui la cultivent, des géographes qui la décrivent, la vallée du Nil est immuable. Sa révolution annuelle le confirme : le niveau de la crue peut bien être imprévisible, ses irrégularités sont mesurées, leurs conséquences connues et évaluées chaque année. La vallée respire au rythme d'un cycle merveilleux. « Le présent, le présent seul connu, c'est le paysage, que la crue, régulièrement, reconduit pour un an, tout en le transformant pendant quelques semaines »[1].

L'inondation égalise le paysage. Mais l'étiage réserve des surprises. Le fleuve modifie son cours lors de crues particulièrement fortes. Le paysage a donc une histoire. Or, celle des hommes peut parfois en poser les jalons. Ainsi, le Caire est fondé en 969 de notre ère, sur la rive droite du Nil, à l'articulation de la Haute et de la Basse Égypte. Pourtant, près de quarante siècles plus tôt, et quelque vingt kilomètres plus au sud, le site de Memphis avait été choisi pour les mêmes raisons. Entre temps, l'apex du delta s'est progressivement déplacé vers le nord.

À des échelles topographique et chronologique plus précises, l'histoire urbaine du Caire – depuis le premier établissement arabe, Fustât, fondé en 642, jusqu'aux développements de la capitale fatimide sous les sultanats ayyubide et mamlouks – éclaire une autre trajectoire : celle des divagations du Nil, qui libèrent progressivement un vaste espace à l'ouest de la ville. L'urbanisation de cette manne foncière a laissé des traces, qui rendent partiellement possible l'histoire des avatars du lit.

Une géographie d'historiens

Les géographes musulmans ignorent, pour l'essentiel, ces caprices du fleuve. Peut-être par défaut d'informations. Plus sûrement par manque d'intérêt : la géographie qu'ils composent est une géographie humaine, où la nature

1. A. MIQUEL, *La Géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI[e] siècle*, t. III, *Le milieu naturel*, Paris-La Haye-New York, 1980, p. 183. Voir le chap. II, « L'eau sur la terre », p. 113-226.

et ses phénomènes ne sont saisis que dans leur rapport à l'homme, au sein de la création[2]. Du fleuve, on n'observe que la crue et l'ampleur de ses bienfaits.

Il faut se tourner vers d'autres textes si l'on veut voir ce phénomène évoqué pour lui-même. Vers la littérature d'« adab », en premier lieu, qui vise à « instruire en amusant, en touchant à tout, en parlant de tout sans insister sur rien »[3]. Il est remarquable que, dans la masse de connaissances qu'il vulgarise, Mas'ûdî, un encyclopédiste irakien du Xe siècle, glisse une réflexion sur les divagations des fleuves : « Le lit des fleuves a ses périodes de jeunesse et de déclin, de vie et de mort, de dessèchement et de résurrection »[4]. Réflexion appuyée, pour l'essentiel, sur des exemples irakiens, mais qui évoque également la naissance de l'Égypte, en des temps oubliés : « À mesure que le Nil se retirait, les terrains abandonnés par l'eau se couvrirent de villes et de cultures ; on dirigea le cours du fleuve, on creusa des canaux, et des digues arrêtèrent ses débordements »[5]. L'équilibre était trouvé, entre la terre et l'eau.

Mais ces divagations, dans leur détail, n'intéressent qu'un seul genre littéraire : celui des descriptions de topographie historique, qui connaît un grand succès en Égypte à partir du IXe siècle. Deux œuvres en particulier : celle d'Abû al-Makârim[6], qui fait l'inventaire des églises et des monastères d'Égypte à la fin du XIIe siècle ; celle de Maqrîzî[7], vaste description de l'Égypte et du Caire, des origines jusqu'au début du XVe siècle.

Résultat d'un immense travail d'enquête et de compilation, le texte de Maqrîzî fourmille d'indices sur les divagations du Nil. Le processus est également décrit pour lui-même, mais dans une perspective bien précise : celle de l'expansion de la ville, de son apogée atteint sur les terres fraîchement découvertes par le fleuve, sous le règne du sultan mamlouk al-Nâsir Muhammad (1309-1340). Une occupation fragile dont il ne reste que les ruines au début du XVe siècle, et que Maqrîzî, lorsqu'il compose ses *Khitat*, entre 1415 et 1425, veut sauver de l'oubli, au même titre que toutes les gloires passées de la ville[8].

De là, une chronologie assez lâche – avant, ou après, le début ou la fin d'un siècle –, plus attentive à la stabilisation des terres qu'aux divagations du fleuve. De là, également, des indications spatiales sous forme de toponymes, qui établissent, en l'absence des distances, une topographie relative, aux contours, pour nous, imprécis.

De même, les verbes employés par Maqrîzî orientent sa description. Ce n'est pas le fleuve qui modifie son cours, c'est l'eau qui s'éloigne, qui décline en se rétractant, qui reflue et découvre des terres en se retirant[9]. L'horizon des

2. *Ibid.*, t. III, p. XI.
3. *Ibid.*, t. I, *Géographie et géographie humaine dans la littérature arabe*, Paris, 1967, p. 36. Sur Mas'ûdî, voir p. 202-212.
4. MAS'ÛDÎ, *Les prairies d'or*, BARBIER DE MEYNARD et PAVET DE COURTEILLE éd. et trad., t. I, Paris, 1861, p. 202 ; traduction revue par Ch. PELLAT, t. I, Paris, 1962, § 213, p. 83.
5. *Ibid.*, éd. t. I, p. 215-224 et t. II, p. 370-371 ; trad. t. I, § 229-235, p. 88-90 et t. II, § 785, p. 298-299.
6. ABÛ AL-MAKÂRIM, *Târîkh al-Kanâ'is wa al-Adyâr*, B. T. A. EVETTS éd. et trad., *The Churches and Monasteries of Egypt and some Neighbouring Countries attributed to Abû Sâlih, the Armenian*, Oxford, 1894-1895.
7. MAQRÎZÎ, *Kitâb al-mawâ'iz wa-l-i'tibâr fî dhikr al-khitat wa-l-athâr*, Bûlâq, 1853, 2 vol. [désormais abrégé en *Khitat*] ; P. CASANOVA trad., *Description historique et topographique de l'Égypte*, *Mémoires de l'Institut Français d'Archéologie Orientale* [désormais abrégé en *MIFAO*], t. III et IV, Le Caire, 1906-1920 (couvrant les p. 250-397 du vol. I). Maqrîzî est né en 1364 au Caire et mort en 1442. cf. J.-Cl. GARCIN, « Al-Maqrîzî, un historien encyclopédique du monde afro-oriental », *Les Africains*, t. IX, Paris, 1978, p. 193-223.
8. MAQRÎZÎ, *op. cit.*, vol. II, p. 131-132 ; cf. N. HANNA, *An Urban History of Bûlâq in the Mamluk and Ottoman Periods*, Le Caire, 1983, p. 4.
9. « Intarada », « taqallasa », « inhasara » ; cf. MAQRÎZÎ, *op. cit.*, vol. II, p. 185, l. 26 et 38.

divagations, c'est la ville, qui voit s'éloigner l'avant-port et s'allonger le parcours des porteurs d'eau.

En quête des origines, Maqrîzî pousse l'investigation jusqu'à observer la terre. Relevé limité aux dépôts superficiels, il oppose les sols recouverts d'une terre particulièrement fertile, charriée par le fleuve : le « tîn ibliz » – nous dirions : les limons –, aux sols sablonneux sur lesquels l'eau du Nil n'a jamais coulé : cette « partie du sol (...) est entièrement de *tîn iblîz*, et ce *tîn* n'existe que là où l'eau du Nil passe ; d'où il est clair que l'eau du Nil était autrefois sur ce sol »[10].

Ce texte constitue la principale source littéraire de notre étude.

Une topographie indicielle

On est surpris par la distance qui sépare aujourd'hui le fleuve des quartiers médiévaux : quatre cents mètres pour Fustât, au sud de l'agglomération ; plus de deux kilomètres pour le Caire fatimide. Surpris également par certains toponymes, telle la rue de l'église Saint-Mercure, appelée « rue du fleuve » jusqu'au XVIIe siècle, et que le Père Vansleb, en 1672, nous dit être éloignée du Nil de plus « d'une bonne mille »[11]. Rémanence toponymique : l'église Saint-Mercure est attestée au Xe siècle, sur la berge du fleuve[12].

Dès lors, il faut partir à la recherche d'un nombre critique d'indices topographiques, si l'on veut établir une chronologie relative de ces déplacements du Nil. On a reporté les plus significatifs sur le fond de carte du « Plan général du Kaire » de *La Description de l'Égypte*[13] (cf. figure ci-après). Deux raisons font de l'œuvre des savants qui accompagnent Bonaparte un jalon indispensable dans cette géographie rétrospective : ils réalisent la première cartographie scientifique de l'Égypte, et les rives du Nil, à hauteur du Caire, n'ont guère changé depuis que dans le détail.

La stabilité des rives est attestée en de rares points du site ; ainsi, la pointe sud de l'île de Rawda, entretenue par les hommes, en raison de la présence du nilomètre du Caire : établi à cet endroit en 715, détruit en 859, sans doute par une crue trop forte, indice d'un déplacement probable de l'île vers l'aval, et reconstruit en 861, désormais protégé grâce à l'enrochement de la rive[14]. Ou Maqs, avant-port du Caire jusqu'à la fin du XIIe siècle et son comblement progressif par les sables : la rive y est à peu près stable jusqu'à cette date, depuis l'Antiquité tardive, si l'on accepte l'identification, proposée par Maqrîzî et généralement reprise[15], de Tandunias, forteresse byzantine, avec le village d'Umm Dunayn, qui occupe, avant la fondation du Caire, le site de Maqs.

La répartition des terrains ne permet qu'un repérage très général des déplacements du fleuve : un synclinal de faible pendage occupe le site de l'agglo-

10. *Ibid.*, vol. II, p. 133, l. 15-18 ; P. CASANOVA trad., « Les noms coptes du Caire et des localités voisines », *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale* [désormais abrégé en : *BIFAO*], t. I, 1901, p. 200.

11. Ch. COQUIN, *Les édifices chrétiens du Vieux-Caire*, Le Caire, 1974, p. 29 ; J.-M. VANSLEB, *Nouvelle relation en forme de journal d'un voyage fait en Égypte en 1672 et 1673*, Paris, 1677, p. 60.

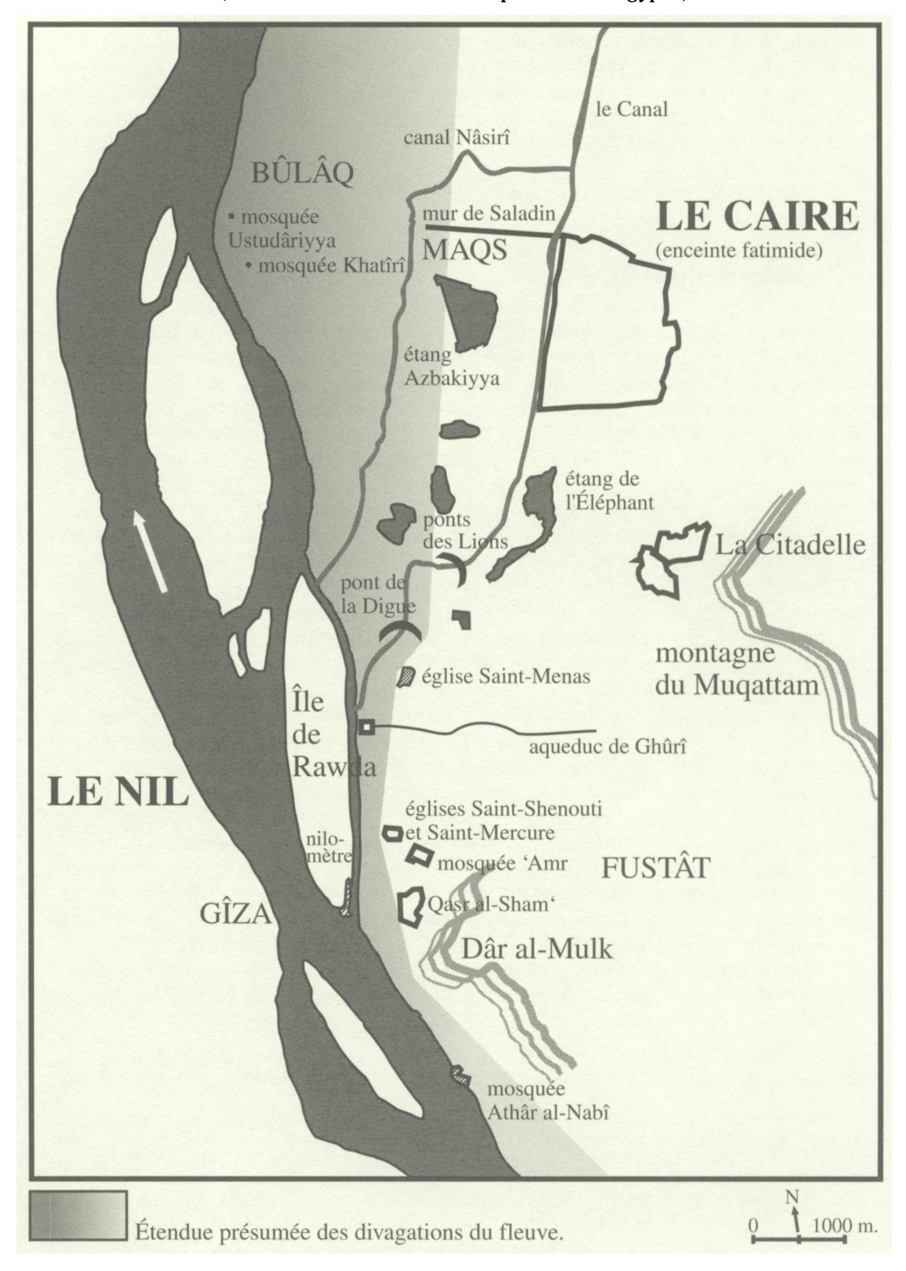
12. Cf. KINDÎ, *Al-Khitat bi Misr*, ouvrage perdu, cité par ABÛ AL-MAKÂRIM, *op. cit.*, f° 34b ; B. T. A. EVETTS trad., *op. cit.*, p. 116.

13. *La description de l'Égypte, État moderne*, vol. I, Paris, 1822, planche 15.

14. K. O. GHALEB, *Le Miqyâs ou nilomètre de l'île de Rodah*, *MIFAO*, t. LIV, Le Caire, 1951, p. 1 et 69.

15. MAQRÎZÎ, *op. cit.*, vol. II, p. 120 ; cf. W. B. KUBIAK, *Al-Fustât : its Fondations and Early Urban Development*, Varsovie, 1982, p. 57.

Les divagations du Nil à hauteur du Caire
(fond de carte de *La description de l'Égypte)*



mération, remblayé au centre par une grande épaisseur de sables et une couche d'argile compacte, marquant un ancien lit du fleuve, et sur sa bordure occidentale, par des alluvions récentes, à l'ouest desquelles coule aujourd'hui le Nil[16].

Le paysage offre cependant quelques points de repère qui permettent de préciser cette trame. Les étangs, en premier lieu, qui se forment à mesure que se déplace le fleuve et qui en signalent les anciens lits. Certains sont déjà en place à l'arrivée des Arabes, comme le vaste étang de l'Éléphant. D'autres apparaissent dans les textes lorsque s'y multiplient les résidences aristocratiques : le déplacement du fleuve est dès lors acquis. Ainsi, le calife fatimide al-Zâhir (1021-1036) aménage l'étang Batn al-Baqara, fameux à partir de la fin du Moyen Âge sous le nom d'étang Azbakiyya[17].

Les deux grands canaux, en second lieu, qui naissent sur la rive droite à hauteur de l'île de Rawda, et qui suivent quelque temps un cours parallèle au Nil. La capitale fatimide est fondée sur les bords du plus ancien des deux : le canal du Commandeur des croyants – ou plus simplement : le Canal – recreusé par les Arabes lors de la fondation de Fustât et qui reprend, pour l'essentiel, le cours antique du canal de la mer Rouge, amorcé par le pharaon Nécos à la fin du VIIe siècle avant notre ère, achevé par Darius, recreusé par Trajan. Plus de douze siècles avant l'hégire, le Nil passe déjà à l'ouest de ce canal[18]. Le second, creusé en 1325 par le sultan al-Nâsir Muhammad, confirme le déplacement du fleuve à l'ouest de Maqs, amorcé à la fin du XIIe siècle.

Les traces monumentales permettent, sinon une chronologie plus précise, tout au moins un plus grand balayage spatial, et des sondages plus nombreux. Mais elles ne sont guère significatives en elles-mêmes. Il faut partir en quête de chaînes d'indices.

Chaînes diachroniques en premier lieu, qui permettent de suivre les divagations du fleuve à une certaine hauteur de son cours. Ainsi, en remontant le fleuve à l'amont de Fustât, on peut observer aujourd'hui, à environ 900 mètres du fleuve et parallèle à son cours, un talus d'une trentaine de mètres de commandement. On a identifié ce site, à hauteur de la mosquée Athâr al-Nabî, comme celui du sanctuaire de Pi-hâpi, dédié au Nil, où un escalier nilométrique est probablement reconstruit à l'époque d'Amasis. Au début du VIe siècle avant notre ère, le Nil passe donc au pied de ce talus[19]. Dans le siècle qui suit l'arrivée des Arabes, le fleuve libère de nouveaux terrains à l'ouest des terres des Banu Wâ'il, qui s'étendent au pied du talus[20]. Cette rive n'a plus guère évolué, avant la construction, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, d'un couvent abritant plusieurs reliques du Prophète : la mosquée Athâr al-Nabî[21], attestée sur la berge du fleuve par le « Plan général du Kaire » de *La Description de l'Égypte*.

Autre chaîne diachronique, plus resserrée : les prolongements successifs de la tête du Canal, que les divagations du fleuve vers l'ouest laissent fréquemment hors d'eau, et que jalonnent trois édifices. Un premier pont, construit par

16. Cf. M. CLERGET, *Le Caire. Étude de Géographie urbaine et d'Histoire économique*, Le Caire, 1934, p. 45-53 et carte p. 50.
17. MAQRÎZÎ, *op. cit.*, vol. II, p. 163 ; cf. N. D. MAC KENZIE, *Ayyubid Cairo. A Topographical Study*, Le Caire, 1992, p. 90.
18. Cf. O. TOUSSOUN, *Mémoires sur l'histoire du Nil, Mémoires de la Société archéologique d'Alexandrie*, t. III, Le Caire, 1925, p. 230-236.
19. Cf. J.-P. CORTEGGIANI, « Une stèle héliopolitaine d'époque saïte », dans *Hommages à Serge Sauneron*, t. I, *Égypte pharaonique*, Le Caire, 1979, p. 115-153.
20. MAQRÎZÎ, *op. cit.*, vol. II, p. 165 ; cf. W. B. KUBIAK, *op. cit.*, p. 49.
21. IBN BATTÛTA, *Rihla*, P. CHARLES-DOMINIQUE trad., *Voyages et Périples*, dans ID., *Voyageurs arabes*, Paris, 1995, p. 408 ; *ibid.*, *Répertoire*, p. 1386-1387.

le gouverneur 'Abd al-'Azîz en 688, et dont on peut grossièrement identifier le site avec celui des ponts des Lions, construits à la fin du XIIIe siècle et toujours en place à l'époque moderne. À la fin du VIIe siècle, le Nil passe donc à l'ouest de ce pont. En 1240, le sultan ayyubide al-Sâlih Najm al-Dîn fait construire un nouveau pont sur le Canal : le pont de la Digue, à proximité du barrage construit chaque année, avant la crue, à l'entrée du Canal et dont l'ouverture solennelle, à l'automne, inaugure l'irrigation en Basse Égypte[22]. Le fleuve passe désormais à l'ouest de ce pont, dont l'emplacement est également relevé par les savants de *La Description*. Dernier jalon : la prise d'eau monumentale de l'aqueduc, destiné à approvisionner la Citadelle, construit en 1507 par le sultan mamlouk al-Ghûrî[23]. Située sur la berge du fleuve, à proximité de la tête du Canal, le Nil ne s'en est éloigné depuis que d'une trentaine de mètres.

Une chaîne d'indices synchronique est plus malaisée à établir. Mais elle permet de restituer la ligne du rivage à une époque donnée, et d'en risquer l'hypothèse cartographique.

Lorsqu'en 640 les Arabes font le siège de la forteresse et de la ville de Babylone d'Égypte – qu'ils appellent Qasr al-Sham' –, le fleuve baigne son angle sud-ouest : les bateaux qui y sont au mouillage permettent aux chefs des Coptes de fuir sur l'île de Rawda. La première mosquée de Fustât est fondée par 'Amr au nord de la ville. Maqrîzî précise qu'avant sa fondation, une vigne s'étend sur son emplacement et qu'elle donne sur le Nil, puis que le fleuve s'en éloigne et découvre des terres sur lesquelles 'Abd al-'Azîz construit un palais à la fin du VIIe siècle[24]. Mais la principale source de Maqrîzî, pour cette haute époque, décrit la mosquée environnée de jardins, et l'espace qui la sépare du Nil lors de sa fondation, occupé par une place où se font les ablutions rituelles, une rue et des maisons[25]. De plus, les églises Saint-Menas et Saint-Shenouti, attestées plus au nord à proximité de la rive, l'une en 725, l'autre entre 743 et 767, et sans doute antérieures à la fin du VIe siècle[26], supposent une ligne de rivage passant deux cent cinquante mètres à l'ouest de la mosquée fondée par 'Amr en 642.

Deux autres indices viennent confirmer cette hypothèse. La route qui mène du Caire à Fustât en passant par le rivage du Nil, se dédouble à proximité de l'église Saint-Menas. À l'époque d'Ibn Duqmâq et de Maqrîzî, ces deux rues parallèles au fleuve s'appellent la « rue du rivage ancien » et la « rue du rivage nouveau ». La première longe les églises Saint-Menas et Saint-Shenouti, et la seconde, les quartiers riverains du fleuve. Plus à l'est, cinq autres rues parallèles au fleuve signaleraient le dégagement de rivages antérieurs[27]. À Fustât, les avatars du lit sont formalisés par le réseau des rues et résumés par la toponymie.

22. MAQRÎZÎ, *op. cit.*, vol. II, p. 146 et ID., *Kitâb al-Sulûk*, M. ZIYÂDA et S. 'ASHÛR éd., Le Caire, 1941-1973 ; R. J. C. BROADHURST trad., *Sulûk, A History of the Ayyubid Sultans of Egypt*, Boston, 1980, p. 264.

23. IBN IYÂS, *Badâ'i' al-Zuhûr*, M. MUSTAFÂ éd., *Die Chronik des Ibn Ijâs*, t. IV, Le Caire, 1961, p. 137 ; G. WIET trad., *Journal d'un bourgeois du Caire*, vol. I, Paris, 1955, p. 134.

24. MAQRÎZÎ, *Khitat*, vol. I, p. 286 ; P. CASANOVA trad., *Description historique et topographique de l'Égypte*, *MIFAO*, t. III, p. 105 et *ibid.*, vol. II, p. 132.

25. IBN 'ABD AL-HAKAM, *Kitâb Futûh Misr wa al-Maghrib*, Ch. C. TORREY éd., New Haven, 1922, p. 92 et 104 ; cf. W. B. KUBIAK, *op. cit.*, p. 44.

26. Cf. Ch. COQUIN, *op. cit.*, p. 6 et 39.

27. Cf. S. DENOIX, *Décrire le Caire : Fustât-Misr d'après Ibn Duqmâq et Maqrîzî*, Le Caire, 1992, p. 85.

Une morphologie indécise

Deux curieuses idoles, héritées des temps de l'ignorance anté-islamique, viennent rappeler, en les écartant par leur vertu talismanique, les menaces qui pèsent sur la fertilité de la vallée : le « Père la Terreur » – notre sphinx – qui tourne le dos au désert et protège le fleuve contre l'ensablement, et sa « Concubine », qui, à Fustât, tourne le dos au fleuve et protège la ville contre l'inondation et le ravinement[28].

Le paysage est, en effet, soumis à cette alternative. Mais l'accumulation des dépôts fluviatiles se joue, pour l'essentiel, sur la rive de Fustât et détermine le décalage du cours vers l'ouest. L'éperon rocheux de Dâr al-Mulk, deux cent cinquante mètres à l'amont de Fustât, marque l'amorce de la rive concave d'un méandre partiellement recoupé, rive d'accumulation où le fleuve tend à déposer sa charge alluviale. Or, en temps de crue, à hauteur du Caire[29], le Nil transporte une charge de mille quatre cents grammes par m^3.

L'interaction anthropique accélère l'accumulation mécanique en rive concave. L'activité intense du port de Fustât, relayé progressivement à la fin du Moyen Âge par celui de Bûlâq, la construction éphémère des berges successives pour permettre le débarquement des marchandises, le déversement des rebuts de l'activité artisanale, rarement éloignée du fleuve, et des déchets d'une énorme agglomération, contribuent largement à l'obstruction des rives et au déplacement des principaux courants vers la rive gauche[30].

La structuration du réseau des rues de Bûlâq en est la meilleure illustration. Mentionnés à partir du règne du sultan Baybars (1259-1277), les quais de Bûlâq remplacent le port de Maqs, victime des divagations du fleuve. À partir du XIVe siècle, un quartier commerçant très actif se constitue le long d'artères méridiennes, qui sanctionnent les avatars successifs du lit du fleuve : la rue de la mosquée Khatîrî, construite sur la berge en 1336, et, cent mètres plus à l'ouest, la rue de la mosquée Ustudâriyya, construite en 1448. La chronologie s'affine pour le XVIe siècle : en 1531, la façade ouest des entrepôts construits par Sulaymân Pâshâ donne sur le Nil. L'année suivante, sur une rangée de magasins[31].

Les plus forts courants se trouvent ainsi reportés vers la rive convexe du méandre, qui subit l'essentiel du travail de ravinement. Les traces en sont peu nombreuses, faute d'une urbanisation précoce. À la fin du XIIe siècle, Abû al-Maqârim signale cependant deux églises voisines de Gîza, établies sur la berge, puis emportées par le fleuve, les fondations sapées par des crues particulièrement fortes[32].

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les forces qui mettent en branle le paysage. Mais le fleuve n'a pas simplement décalé son cours vers l'ouest : il a divagué, revenant plus ou moins durablement sur ses abandons antérieurs.

Le ravinement n'épargne pas la rive droite. Les riches jardins établis à proximité de la tête du Canal sont ruinés par les plus fortes crues. À Bûlâq, la mosquée Khatîrî, à peine achevée, est endommagée par la crue et doit subir ses premières restaurations. On s'inquiète même auprès du sultan al-Nâsir Muham-

28. MAQRÎZÎ, *op. cit.*, vol. I, p. 122-123 ; P. CASANOVA trad., « Les noms coptes du Caire et des localités voisines », *BIFAO*, t. I, 1901, p. 186.

29. À titre de comparaison, la turbidité moyenne du Rhône inférieur est de 300 à 400 g par m^3 ; cf. M. CLERGET, *op. cit.*, p. 19 et M. PARDÉ, « Les eaux courantes, l'hydrologie fluviale », dans A. JOURNAUX, P. DEFFONTAINES et M. JEAN-BRUHNES dir., *Géographie générale*, Paris, 1966, p. 149.

30. Cf. W. B. KUBIAK, *op. cit.*, p. 48-49.

31. Cf. N. HANNA, *op. cit.*, p. 42-48.

32. ABÛ AL-MAQÂRIM, *op. cit.*, f° 59b et 60a ; cf. W. B. KUBIAK, *op. cit.*, p. 48.

mad des risques qui pèsent sur le Caire et ses habitants. Aussi de grands travaux sont entrepris, une fois le reflux achevé, dans la chaleur et l'urgence de la fin du printemps et du début de l'été. En 1323, les propriétaires riverains du fleuve sont mis à contribution pour élever un remblai, entre Fustât et Bûlâq, que le sultan fait prolonger jusqu'à Minyat al-Shîraj, un village situé environ trois kilomètres au nord de Bûlâq. En 1337, al-Nâsir Muhammad fait construire une jetée pour protéger le port de Bûlâq et repousser le courant vers la rive gauche. La charge de pierre de vingt-trois mille bateaux est déversée dans le fleuve, ainsi que douze malheureux navires qui accompagnent cette lourde cargaison dans leur naufrage[33].

L'accumulation ne se limite pas aux progrès de la rive droite. Elle se fait spectaculaire, avec l'ensablement des chenaux lors de l'étiage, et bientôt la formation d'îles pérennes. L'homme accélère là encore un processus mécanique. À la fin du XII[e] siècle, un bateau fait naufrage à l'aval de Maqs. Les sables s'accumulent sur l'épave abandonnée. Une île se forme progressivement et prend le nom du naufragé : l'Éléphant. Mise en culture dans les années 1250, elle fait partie intégrante de la terre ferme au temps de Maqrîzî. De même, la jetée construite par al-Nâsir Muhammad en 1337 a pour effet pervers d'accélérer l'accumulation à l'amont de Bûlâq[34].

Une hydraulique impuissante

Dans les textes géographiques, affluents et dérivations, naturelles ou artificielles, sont bien souvent recouverts par un seul vocable : le « dérivé », par opposition au « tronc », le principal cours d'eau du bassin hydrographique. Au Caire, le terme unique de « canal » désigne aussi bien les chenaux du lit mineur que les dérivations artificielles. Indice d'une commune exigence, celle d'un entretien régulier. La confusion est particulièrement suggestive chez Muqaddasî, un géographe palestinien du X[e] siècle, qui fait de l'île de Rawda un quartier de Fustât, isolé de la rive par le creusement du canal du Commandeur des croyants, celui-là même qui se greffe sur le fleuve à mi-longueur de l'île[35].

Chenal ou canal, le bras oriental de l'île de Rawda ne cesse de se réduire depuis la fondation de Fustât. À partir du X[e] siècle, son recreusement est fréquemment attesté. L'approvisionnement en eau, le mouillage des bateaux, et plus encore l'alimentation des bassins du nilomètre sont suspendus à son entretien. Les travaux les plus importants sont entrepris en 1240-1241 par le sultan ayyubide al-Sâlih Najm al-Dîn. Son palais-citadelle de l'île de Rawda exige la protection concrète et l'isolement symbolique du fleuve. Aussi fait-il couler, entre l'île et la rive de Gîza, des bateaux chargés de pierres, afin que leur masse détourne le courant vers la rive droite et refoule l'eau dans le bras oriental. Recreusé, celui-ci gagne en profondeur mais perd en largeur : les sables qui l'encombraient sont accumulés sur la berge, où apparaissent bientôt de nouveaux belvédères[36].

33. MAQRÎZÎ, *op. cit.*, vol. II, p. 166-167.
34. *Ibid.*, vol. II, p. 185-186 et p. 167.
35. Cf. A. MIQUEL, *op. cit.*, t. III, p.131-132 ; AL-MUQADDASÎ, *Ahsan al-taqâsîm fî ma'rifat al-aqâlîm*, M. J. DE GOEJE éd., *Bibliotheca geographorum arabicorum*, t. III, 2[e] éd., Leyde, 1906, p. 198 ; A. MIQUEL trad., « L'Égypte vue par un géographe arabe du IV[e]/X[e] siècle : al Muqaddasî », *Annales islamologiques*, t. XI, 1972, p. 117. Cf. aussi IBN IYÂS, *op. cit.* ; G. WIET trad., *op. cit.*, vol. I, p. 215, qui, au début du XVI[e] siècle, appelle « canal » le bras oriental de l'île Wustâ.
36. MAQRÎZÎ, *Kitâb al-Sulûk* ; R. J. C. BROADHURST trad., *op. cit.*, p. 298 et ID., *Khitat*, vol. I,

Plus à l'aval, les travaux entrepris par Saladin (1174-1193) ne parviennent pas à sauver des sables le port de Maqs[37]. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, des projets ambitieux voient le jour pour contrarier l'ensablement de la rive droite. En 1346, on tente d'élever une jetée de terre entre l'île de Rawda et Gîza. Les travaux sont abandonnés aux deux tiers de la distance, faute de matériaux adéquats, et plus encore, faute de temps : la crue balaie alors ce maigre obstacle. En 1347, on récidive sous la forme d'une véritable digue, élevée lors de l'étiage : deux rangées de pieux sont dressées entre l'île de Rawda et Gîza, et l'on remblaie l'entre-deux à grand renfort de pierres, de terre et de roseaux. Pour limiter la pression du courant, on recreuse, parallèlement, un chenal en rive droite. Mais les travaux sont vains et l'on s'y essaie, une fois de plus, en 1382[38].

Les hommes doivent donc subir les divagations du fleuve. Nous en avons aperçu les tendances, la lente modification des contraintes géographiques. Mais elles sont vécues selon d'autres temporalités. Celle de la crue : chaque année, le lit du fleuve connaît, de fait, un nouvel avatar. Mais plus encore, celles des distances et des parcours perturbés. Le parcours quotidien des porteurs d'eau, contraints d'aller toujours plus à l'ouest. Le parcours inattendu du patriarche Michel, profitant de l'étiage pour s'échapper de prison et traverser le fleuve à pied sec, entre l'île de Rawda et Gîza[39]. Le parcours mouvementé du reliquaire de saint Jean Martyr, qui suit le fleuve dans ses divagations et, comme lui, abandonne l'église Saint-Menas : la relique devait être plongée dans le Nil, lors de la fête du Martyr, pour que s'amorce la crue. Il retrouve la proximité du fleuve, plus au nord, en l'église Saint-Théodore[40].

« Support naturel mis en œuvre par des techniques », le paysage est tout autant, pour reprendre la formule de Jacques Berque, « un groupement d'images à l'aide desquelles une collectivité s'actionne et se reconnaît elle-même »[41].

p. 344-345 ; P. CASANOVA trad., *Description historique et topographique de l'Égypte*, *MIFAO*, t. III, p. 305-306.

37. *Ibid.*, vol. II, p. 124 ; cf. N. D. MAC KENZIE, *op. cit.*, p. 33.

38. MAQRÎZÎ, *op. cit.*, vol. II, p. 167-169.

39. SEVERUS IBN AL-MUQAFFA, *Alexandrinische Patriarchengeschichte*, F. SEYBOLD éd., Tübingen, 1912, p. 194 ; cf. W. B. KUBIAK, *op. cit.*, p. 48.

40. ABÛ AL-MAQÂRIM, *op. cit.*, f° 30a ; B. T. A. EVETTS trad., *op. cit.*, p. 104. Cf. P. CASANOVA, « Les noms coptes du Caire et des localités voisines », *BIFAO*, t. I, 1901, p. 64.

41. Cité par A. MIQUEL, *La Géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XIe siècle*, en exergue du t. III, *Le milieu naturel, op. cit.*

Julien Loiseau, Université de Rouen, UFR Lettres et Sciences Humaines, F-76821 Mont-Saint-Aignan Cedex

Les avatars du lit : divagations du Nil et morphologie des rives à hauteur du Caire (VIIe-XVIe siècles)

Tout au long du Moyen Âge, la morphologie des rives du Nil est affectée par les divagations du fleuve. Le phénomène est particulièrement perceptible à hauteur du Caire où, sur un temps long, le Nil s'est éloigné du site originel de l'agglomération. Or l'urbanisation progressive des terrains découverts par le fleuve a suivi les avatars successifs de son lit. C'est donc la topographie urbaine qui fournit les éléments de l'enquête. Elle témoigne des risques du ravinement et, plus encore, des effets de l'ensablement. Les grands travaux entrepris à l'époque médiévale se sont révélés impuissants à freiner cette décisive modification des contraintes géographiques.

Nil – Le Caire – divagation – ravinement – ensablement

The Transformations of the Riverbed : The Shifting of the Nile and the Morphology of its Shores at Cairo (7th-16th Centuries)

Throughout the Middle Ages, the shifting of the Nile has altered the morphology of its shores. This phenomenon is particularly perceptible at Cairo where, over a long period of time, the Nile has gradually moved away from the original site of the urban center. The progressive urbanization of the land uncovered by the river followed on the successive transformations of its riverbed. Thus elements for investigation may be furnished by the urban topography, giving evidence of the risks of gullying, and furthermore, of the effects of silting up. The great projects undertaken in medieval times have proven ineffective in checking the important modifications due to georgraphical forces.

Nile – Cairo – shifting – gullying – silting up

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 17-29

Joëlle BURNOUF, Nathalie CARCAUD

LE VAL DE LOIRE EN ANJOU TOURAINE : UN COURS FORCÉ PAR LES SOCIÉTÉS RIVERAINES

Au début du Moyen Âge, le milieu physique n'a plus rien de « naturel ». Depuis plusieurs millénaires (vraisemblablement depuis le Néolithique), l'action de l'homme sur le milieu physique et la réponse du milieu à l'action de l'homme ont profondément modifié les conditions dites autrefois « naturelles » de l'occupation du sol et de son exploitation par l'homme. L'homme médiéval n'a donc jamais eu de contact avec une « nature vierge » mais avec un milieu déjà profondément transformé, dont les formes du paysage sont les héritières. Cette constatation conduit à abandonner une autre idée qui est encore malheureusement répandue dans le cadre des exercices rhétoriques que sont les chapitres sur « les conditions géographiques » ou sur « la présentation du site » dans certaines thèses d'histoire comme de géographie. Le « milieu naturel » présenté est bien souvent « un paysage imaginaire », celui du chercheur, qui exprime là, outre sa bonne (ou mauvaise) connaissance des réalités contemporaines, sa bonne (ou mauvaise) connaissance de la bibliographie spécialisée géologique et géographique, mais en aucun cas ne donne d'éléments pour comprendre le milieu physique pour la période qu'il étudie, bien souvent longue et exposée à de multiples changements. Ce paysage imaginaire est de surcroît statique et les chercheurs attentifs aux moindres variations sociales, politiques ou économiques oublient tout simplement que ces hommes vivent concrètement dans un milieu qu'ils subissent et/ou transforment et dont les productions sont tributaires, qu'il s'agisse du territoire d'approvisionnement, du milieu naturel ou des paysages.

Le long millénaire médiéval, pris ici dans son acception traditionnelle entre le Ve et le XVe siècle, connaît deux mutations importantes qui ont contraint les activités des sociétés médiévales, à la fin du haut Moyen Âge (VIIe-VIIIe) et au XIVe siècle (voire à la fin du XIIIe). Le cadre de l'étude présentée ici est la vallée de la Loire moyenne entre Tours et Angers : ce val connaît deux élargissements du lit naturel, le val triple (les Varennes de Tours) et le val d'Authion (la Vallée d'Anjou) aujourd'hui isolés du fleuve par des levées (Fig. 1). L'objectif est de montrer l'originalité dynamique de ces espaces diversifiés, anciennement occupés par les sociétés riveraines qui ont construit une diversité de terroirs et de démontrer comment les aménagements hydrauliques ont profondément réorganisé le réseau hydrographique. Ce travail s'intègre dans un programme inter-

disciplinaire « Interactions Hommes/Milieux dans le bassin versant de la Loire (Fin du Tardiglaciaire-Époque industrielle) »[1].

Les sociétés et les cours d'eau : un programme pour le bassin versant de la Loire

Les expériences conduites depuis dix ans ont montré la pertinence de la réflexion croisée des historiens, des archéologues, des disciplines naturalistes et des sciences de la terre pour comprendre et expliquer l'évolution de l'occupation du sol et du milieu au Moyen Âge. Des résultats solides ont déjà été acquis sur les grands rythmes et les apports des différentes disciplines ont permis non seulement d'affiner les chronologies de l'évolution du milieu mais surtout de changer radicalement les problématiques de l'occupation du sol et de prendre la mesure des parts respectives de leurs actions de la protohistoire au début de l'époque industrielle[2].

Un programme interdisciplinaire et diachronique fédère depuis 1995 les laboratoires, chercheurs et institutions de l'ensemble du bassin de la Loire. Ils ont sélectionné des espaces qui correspondent à des questions précises en terme de fonctionnement de l'hydrosystème et/ou de l'occupation du sol. Les réflexions présentées dans cet article constituent un état d'avancement de la recherche dans le secteur de la Loire moyenne entre Tours et Angers (« fenêtre » Tours et « fenêtre » Rigny-Authion). Ce programme contribue à fédérer la réflexion dans l'aire géographique définie. Il est intégré par l'action permanente des chercheurs à la formation et à la recherche.

Une mosaïque de territoires

L'épanouissement du champ d'inondation de la Loire, val triple et val d'Anjou, présente un certain nombre de constantes morphologiques et dynamiques. Ce sont des formes héritées, façonnées par une Loire plus puissante qu'aujourd'hui et modelées dans des zones de moindre résistance lithologique. Le val se subdivise en deux unités principales : le long du fleuve un bourrelet de rive sableux domine de quelques mètres une dépression latérale drainée par des affluents dont la confluence est gênée par le bourrelet.

Le terme de « val triple » a été préféré à la dénomination historique classique reprise de R. Dion[3] : les « Varennes de Tours ». Il nous semble en effet plus explicite dans la mesure où il exprime la complexité des relations entre Loire, Cher et Indre dans l'espace compris entre Tours et Huismes sur la rive gauche de la Loire (Fig. 1). Le val s'épanouit sur 52 km d'amont en aval et présente une extension latérale d'1,5 à 3 km.

La partie nord de cet ensemble est composée d'un bourrelet de berge

1. Programme bénéficiant du soutien du PIREVS SEAH/ESDLT, 1997-1999.

2. J. P. Bravard, M. Presteau (éd.), *Dynamique du paysage. Entretiens de géoarchéologie*, Lyon, 1997, DARA n° 15. J. P. Berger, « Climat et dynamique des agrosystèmes dans la moyenne vallée du Rhône », dans *Le IIIe siècle en Gaule Narbonnaise, données régionales sur la crise de l'Empire*, Sophia Antipolis, APDCA, 1996, p. 299-332. J. Burnouf, J. P. Bravard, G. Chouquer, *La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes*. Actes des XVIIe rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 1997.

3. R. Dion, *Histoire des levées de la Loire*, Paris, Flammarion, 1961.

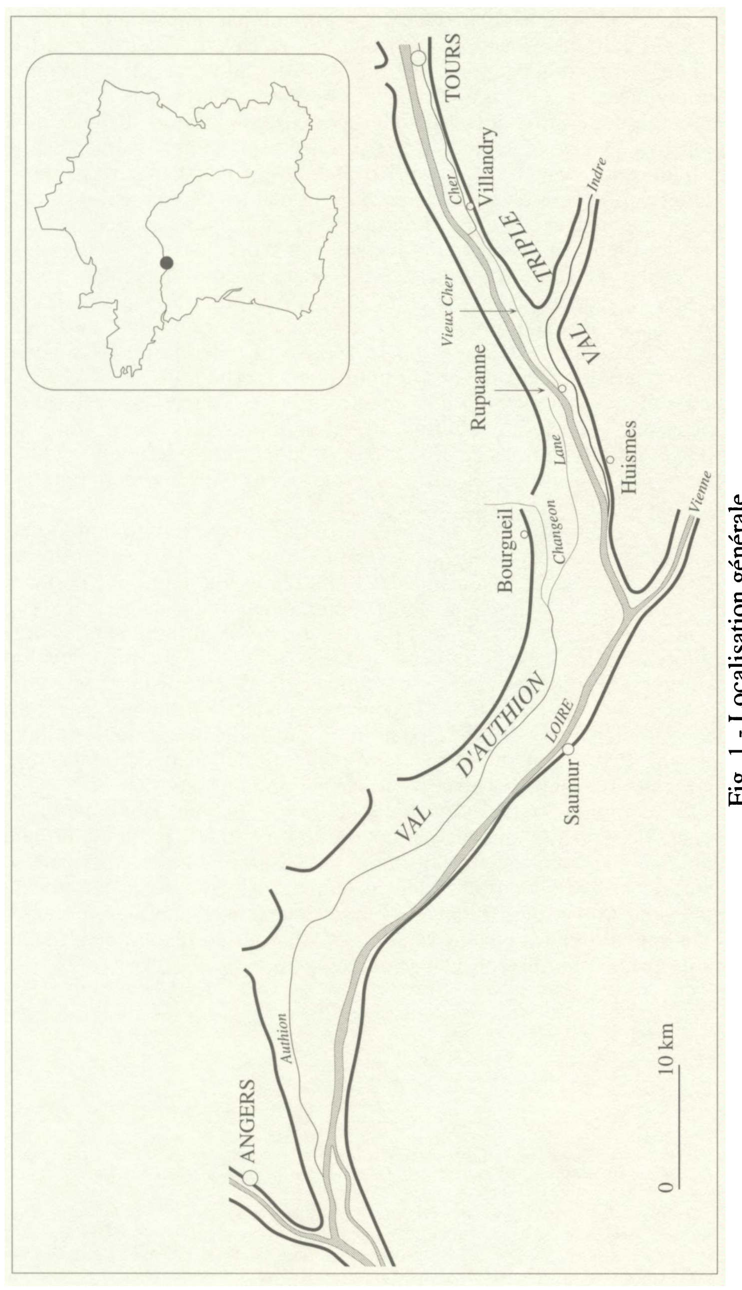


Fig. 1 - Localisation générale

sableux, large de 250 à 1 000 m, en léger surplomb par rapport à la Loire à une altitude de 36 à 39 m. Au sud du bourrelet, les vallées du Cher puis de l'Indre occupent une dépression latérale construite dans des alluvions sablo-limoneuses, dépression située 1 à 2 m en contrebas du bourrelet. La présence du bourrelet ligérien retarde les confluences qui sont reportées de plusieurs dizaines de kilomètres en aval. Dans ce secteur il est probable qu'avant les aménagements, Cher et Indre rejoignaient la Loire par trois voies principales percées dans des zones de rétrécissement du bourrelet de rive et lisibles dans le paysage actuel : Villandry, Rupuanne et Huismes. Il faut peut-être y ajouter l'ancien ruau Sainte-Anne, aujourd'hui remblayé, qui traversait autrefois la partie occidentale de l'agglomération de Tours selon un axe méridien. On doit également souligner que la Loire se réapproprie régulièrement le val triple à l'occasion des fortes crues en creusant des couloirs de défluviation dans son bourrelet alluvial.

Le val d'Authion est la principale dépression latérale du bassin versant ligérien avec une longueur de 77 km pour une superficie de 34 144 ha[4]. On y retrouve les mêmes complexités dynamiques, en rive droite, que sur le val triple, notamment une association de flux ligériens représentés par l'alimentation phréatique et les circulations de crue qui se produisent par défluviation latérale, ainsi que des flux issus de ses propres cours d'eau (Changeon et Lane sur le haut val puis Authion vers l'aval) (Fig. 1).

Le val d'Authion se décompose en différentes unités morphologiques lui conférant une grande diversité qui a été bien observée dans sa partie amont drainée par le Lane et le Changeon. Ici l'empreinte ligérienne est permanente et visible tant dans la nature des dépôts sédimentaires que dans leur morphologie. Outre le bourrelet de rive, les surfaces alluviales surplombant les talwegs sont nombreuses. Il s'agit de la basse terrasse (+ 13 à 25 m) bien développée entre Bourgueil et Allonnes et des « montilles », lambeaux de très basse terrasse (+ 3 à 8 m), conservés au cœur de la dépression latérale. En contrebas, Lane et Changeon circulent dans d'étroits couloirs. L'étude de stratigraphies alluviales a révélé que le ruisseau du Lane empruntait un ancien tracé de Loire dont l'abandon suit vraisemblablement l'édification du bourrelet de rive[5].

L'édification du bourrelet de rive joue un rôle majeur dans l'évolution de ces espaces. Il en résulte un isolement partiel d'une grande partie du lit naturel, assimilable à une sorte de fossilisation de la morphologie ligérienne. Les confluences sont alors déportées et les paléotracés ligériens susceptibles d'être réemployés par le réseau affluent. Ce bouleversement dynamique, l'étagement des formations alluviales et la diversité des sols qui en résulte sont autant de facteurs propices à la mise en valeur de ces marges.

4. Y. BABONAUX, *Le lit de la Loire : étude d'hydrodynamique fluviale*, Paris, Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1970. R. DION, *Le val de Loire, étude de géographie régionale*, thèse d'État, Tours, 1934.

5. N. CARCAUD, G. CHOUQUER, W. DAVID, F. MERCIER, A. OPRITESCO, C. PONT, É. ZADORA-RIO, *Analyse des formes du paysage traversé par l'autoroute A 85 (Angers-Tours)*, DFS inédit, 1997. N. CARCAUD, G. CHOUQUER, W. DAVID, A. OPRITESCO, M. GARDINI, F. MERCIER, C. PONT, É. ZADORA-RIO, « La recherche dans le contexte de l'archéologie préventive : collecte des faits et essai de spatialisation des données », dans *La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes*, Actes des XVII[e] rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 1997, p. 185-194.

L'aménagement des vals

Depuis une dizaine d'années les sources écrites sont exploitées pour l'étude des relations des sociétés avec leurs milieux[6]. La complexité du travail vient de la dispersion des sources, de leur nature et de l'absence de séries continues avant 1160. Une des causes de surinterprétation de ces données textuelles est l'extrapolation de la mémoire : cette idée est importante dans la mesure où il convient de mesurer comment la mémoire de l'homme enregistre les transformations du milieu physique, les seules qui vaillent à son échelle de vie et comment l'homme les transcrit dans les faits et les textes, enregistrant seulement les phénomènes exceptionnels.

Les sources écrites doivent dans ce genre d'études être examinées avec la plus grande circonspection dans la mesure où elles sont partielles (les aléas de la conservation des archives), partiales souvent (écrasante majorité des archives ecclésiastiques par rapport aux archives civiles laïques), biaisées la plupart du temps (beaucoup de sources sont des actes de la pratique et des documents fiscaux) et, si l'on n'y prend garde, on a tôt fait de reconstituer un paysage « fiscal ».

L'archéologie est la discipline historique qui a le plus contribué à transformer la vision que l'on peut avoir aujourd'hui des paysages aux périodes anciennes. L'archéologue est un historien qui met en œuvre (instrumente) des sources particulières que sont « les archives du sol ». D'une manière rationalisée il effeuille l'enregistrement stratiformé des couches supérieures du « sol » et construit, avec les données qu'il a mises au jour puis interprétées, l'histoire concrète des sociétés et de leurs pratiques. Très tôt les archéologues se sont rendu compte que même dans les milieux densément occupés par l'homme, une partie des sédiments n'était pas aisément interprétable et relevait d'autres disciplines des sciences de la vie et de la terre. Pratiquée depuis plus d'un siècle par les historiens de la Préhistoire, l'étude des dépôts autres qu'anthropiques a commencé dans les années 1980 pour les périodes historiques. C'est « l'historien sédimentaire » qui a fait naître et/ou a transformé les problématiques et les méthodes d'études du paysage telles qu'elles avaient été développées jusque-là par les historiens des textes.

Les données des disciplines naturalistes étudiées depuis plusieurs siècles l'étaient d'une certaine manière hors du contexte des sociétés et ce n'est que depuis une quinzaine d'années que des chercheurs, sollicités par les historiens sédimentaires et stimulés par les problématiques que ces derniers développaient, ont commencé à travailler de manière interdisciplinaire et contribué à renouveler la manière de comprendre la formation des paysages à l'Holocène mais surtout pour les six derniers millénaires. La grande nouveauté a été la découverte du rôle majeur des sociétés dans les transformations du paysage et du milieu depuis le Néolithique mais aussi pendant le Moyen Âge. Ce qui accroît l'intérêt d'une collaboration entre les naturalistes et les historiens, d'autant que ceux-ci mettent en œuvre des analyses de laboratoires et des études archéométriques[7] qui permettent d'asseoir leurs démonstrations sur des possibilités de datations absolues et des paramètres d'observation qui n'avaient pas encore été mis en œuvre.

6. C. BECK, R. DELORT, *Pour une histoire de l'environnement*, CNRS-Paris, 1993. J. BURNOUF, *Franchir le Rhône à Lyon : les fouilles du pont de la Guillotière*, Lyon 1991, DARA n° 5 (avec la coll. de J. O. GUILHOT, C. ORCEL, J. P. BRAVARD). J. BURNOUF, *Lyon St Jean, les fouilles de l'îlot Tramassac*, Lyon 1994, DARA n° 10 (avec la coll. de C. Arlaud, J. P. Bravard, J. M. Lurol, A. Vérot-Bourrely).

7. Sans établir la liste exhaustive de toutes les disciplines mises en œuvre il est intéressant de

Les vallées, milieux propices au stockage des sédiments, sont des conservatoires d'archives sédimentaires qui permettent d'écrire l'histoire passée des cours d'eau.

Dans l'espace de la « fenêtre Tours » plusieurs études conduites entre 1995 et 1998 permettent de démontrer le rôle déterminant des sociétés riveraines dans le forçage du cours de la Loire au Moyen Âge[8].

L'étude de C. Blin sur l'espace géographique de Tours au sens large démontre que la plaine alluviale est tributaire du comportement de la Loire avant l'occupation humaine. Les sociétés s'installent non pas comme le supposait R. Dion sur des « buttes insubmersibles » mais dans une zone dépressionnaire. Ce sont les sociétés qui construiront peu à peu le relief de la ville avec leurs propres remblais[9].

L'étude de C. Audibert sur le même espace montre la contrainte exercée par les sociétés médiévales sur le fleuve. Les registres des comptes municipaux de la ville de Tours[10], les registres de délibération de la ville de Tours[11], les lettres royales[12], témoignent de l'obstination des « élites municipales », soutenues par le roi de France, à conduire une politique de grands travaux destinée à mettre hors d'eau le territoire de la ville au sens large. C'est à partir de la fin du XVe siècle que l'on passe des « turcies », submersibles, aux « bateis »[13], en ville, et à la « levée », dans la campagne alentour que l'on veut protéger des inondations. En terme d'interprétation globale, il semble que les sociétés aient souhaité « corseter une île insubmersible » entre Montlouis et le bec du Cher à Villandry plutôt que de chenaliser les cours d'eau.

signaler que depuis moins de dix ans de nombreuses thèses de « palynologie historique » ont été soutenues et/ou sont en cours, de même qu'en anthracologie, et que ces travaux, avec la dendrologie (et la dendrochronologie), contribuent à formuler d'une manière différente les rapports de l'homme et de l'arbre, des sociétés avec les forêts, démontrant que la gestion sélective par les sociétés est une pratique très ancienne. De même, les études de malacofaune, de paléoentomologie, alliées aux disciplines précédentes et aussi à la carpologie, et l'étude des phytolithes permettent une autre vision du paysage.

8. C. AUDIBERT, *Les digues de Loire à Tours à la fin du Moyen Âge*, maîtrise Université de Tours, dir. J. BURNOUF, 1998. Les études engagées dans le cadre du programme Loire depuis 1995 constituent un corpus hétérogène. Les observations sont conduites à partir de sources variées, à des échelles différentes, du micro-local au régional, dans des espaces prédéterminés appelés « fenêtres ». Dans cet article nous tentons une première synthèse sur un espace compris entre les fenêtres Tours et Rigny-Authion et les incluant. Pour cette raison un certain nombre des résultats présentés constituent un corps d'hypothèses structurant, susceptible d'être révisé par la suite. Ces études s'appuient sur un très grand nombre de travaux (dont de nombreuses thèses depuis 25 ans) : C. BLIN, *Géoarchéologie et morphogenèse fluviale à partir de sondages (Tours)*, maîtrise Université d'Angers et BRGM, dir. N. Carcaud et D. Giot, 1998 ; D. BOISSEUIL, *Le pont sur la Loire à Tours au Moyen-Âge, Étude menée à l'aide des registres des comptes municipaux de la ville de Tours, 1385-1520*, maîtrise Université de Tours, dir. B. Chevalier, Tours, 1990 ; B. CHEVALIER, *Tours ville royale 1356-1520, origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1975 ; D. DUBANT, *Le site de Tours du Ier au milieu du XIXe siècle, de l'adoption à l'astreinte (étude historique)*, thèse de 3e cycle, Université François Rabelais, Tours, 1993 ; H. GALINIÉ, B. RANDOIN, M. HOLTZ et R. KEMP, *Les archives du sol à Tours, survie et avenir de l'archéologie de la ville*, Tours, 1979 ; H. GALINIÉ, Recherches sur la topographie de Tours du IVe au XIe siècle, thèse de doctorat inédite, Université de Caen, 1981 ; H. GALINIÉ, « Genèse du paysage urbain », dans *Histoire de Tours*, B. CHEVALIER dir., Toulouse, 1985, p. 11-48 ; J. J. MACAIRE, *Contribution à l'étude géologique et paléopédologique du Quaternaire dans le Sud-Ouest du Bassin de Paris (Touraine et ses abords)*, thèse de doctorat, Université de Tours, 1981 ; D. VIVENT, *La palynologie appliquée à l'archéologie : nouvelles approches expérimentales, applications à quelques sites historiques de Tours*, thèse de doctorat, Université de Bordeaux, 1996.

9. Volume évalué par calcul : modélisation GDM/BRGM, 32 000 000 de m^3.

10. Série CC n° 01 à 51, 1358 à 1498.

11. Série BB à partir du 24 mai 1417.

12. ADIL, H 240 ; AMT, CC 13, DD 1.

13. « Bateis », équivalent de « turcie » : ouvrage de protection construit sur les rives de la Loire en pieux battus, fagots et terre.

À l'aval de Tours l'écoulement et notamment les confluences Cher/Indre/ Loire ont été en grande partie artificialisés entraînant ainsi une évolution notable de leur dynamique (Fig. 2 et 3). Corseter l'île de Bréhémont (épanouissement du bourrelet de rive entre Villandry et Rupuanne) grâce à un réseau de levées constitue une première génération d'aménagement répondant à la nécessité de se protéger des inondations. Les levées guident alors la confluence Cher/Loire vers Rupuanne. Il en a résulté une reprise de l'incision par chenalisation du Cher qui favorisait les connexions de l'Indre vers le Cher puis la Loire à Rupuanne comme en témoignent encore les cartes du XIXe siècle. Il nous est encore difficile de situer chronologiquement la mise en place de ces levées. Selon R. Dion [14] et M. Pommereau [15] leur édification serait médiévale, sans plus de précisions. Durant l'époque moderne, cette basse vallée du Cher, également nommée rivière de Boudre, est navigable et bénéficie d'un trafic de pierres à bâtir, bois, céréales et vin. Plusieurs ports (port Buron, port Badin, port Bailby...) jalonnent son tracé.

À la fin du XVIIIe siècle, l'aménagement hydraulique se fait plus radical. Il vise à assainir puis à cultiver les basses terres du val. Entre 1777 et 1782 deux barrages sont construits entre Villandry et Rupuanne pour fermer la confluence de Rupuanne et diriger toutes les eaux du Cher vers le bec de Villandry [16]. Le tronçon d'environ 15 km artificiellement abandonné s'appellera désormais le « Vieux Cher ». On peut supposer que ce choix découle d'une mutation de la fonction économique du val. Le transport fluvial disparaît au profit de la mise en valeur agricole.

Cet important déplacement de confluence a entraîné une évolution de la dynamique fluviale. Depuis, on assiste à une disparition des points de confluence Indre/Cher et à une appropriation de la zone inondable par l'Indre. Il faut toutefois noter qu'en créant le « Vieux Cher » et en supprimant cet ancien déversoir de crues ligérien les villageois ne suppriment pas totalement les risques d'inondations. D'autant que la construction de levées là où elles n'existaient pas et leur surélévation continue entre le XVIe siècle et 1922 a renforcé la chenalisation du fleuve. De grandes crues envahissent le val à la fin du XVIIIe et au XIXe siècle. Il s'agit de crues de Loire qui s'engouffrent dans le val triple au niveau des anciens couloirs de défluviation et percent des brèches dans la levée [17], ou de crues de l'Indre [18].

Dans la haute vallée de l'Authion l'emprise précoce des sociétés sur l'écoulement fluvial est moins significative. On retrouve néanmoins des traces d'occupation sur les « montilles », à l'abri des inondations à forte fréquence de retour, dès le Néolithique ancien [19] ce qui permet de situer l'édification du bourrelet de rive à l'Atlantique au plus tard.

14. R. DION, *Histoire des levées de la Loire*, Paris, 1961.

15. M. POMMEREAU, *Entre Loire, Cher et Indre*, Tours, 1991. Malheureusement l'auteur ne donne jamais aucune référence. Le dossier est à reprendre.

16. B. MAILLARD, professeur d'histoire moderne à l'Université de Tours, étudie dans le cadre du programme Loire le très gros dossier de ces travaux de la fin du XVIIIe siècle.

17. 1790, 1791, 1822, 1825, 1846, 1856, 1866.

18. 1836, 1845, 1872. E. FILLETEAU, *Monographie de la commune de Rigny-Ussé*, 1893, É. ZADORA-RIO, H. GALINIÉ *et al.*, Fouilles et prospections à Rigny-Ussé, rapport préliminaire 1986-1991, inédit, *Revue Archéologique du Centre*, 31, 1992, p. 75-166. É. ZADORA-RIO, H. GALINIÉ *et al.*, « Fouilles de l'ancien centre paroissial de Rigny (commune de Rigny-Ussé, Indre-et-Loire), deuxième rapport préliminaire 1992-1994 », *Revue Archéologique du Centre*, 34, 1995, p. 195-249. É. ZADORA-RIO, F. THOMAS, A. M. JOUQUAND, « Rigny-Ussé 1, L'état des lieux d'après les sources écrites », *5e supplément à la Revue Archéologique du Centre*, Tours, 1992.

19. F. COUVIN, *Saint-Nicolas de Bourgueil, « La pierre du Lane » (Indre et Loire)*, DFS inédit Série évaluation Autoroute A 85 Angers-Tours, Orléans, 1996.

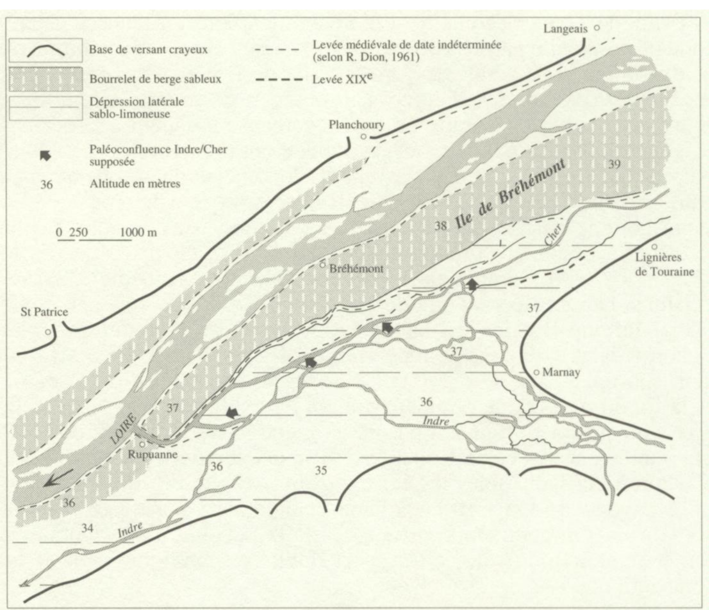


Fig. 2 - LE VAL TRIPLE : hypothèse dynamique pour la période antérieure à l'aménagement du Bec de Villandry (entre 1777 et 1782)

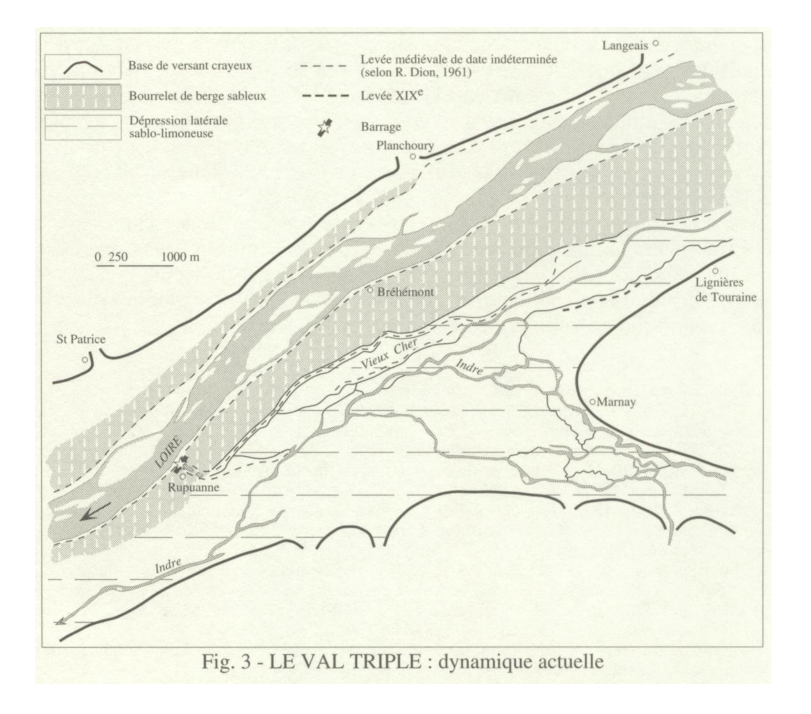


Fig. 3 - LE VAL TRIPLE : dynamique actuelle

L'étude de séries alluviales observées à proximité de la vallée du Lane révèle deux types d'évolutions morphodynamiques (Fig. 4). Les « montilles », situés au moins 3 m au-dessus du niveau de base, sont soumis aux défluviations ligériennes uniquement lors des grandes crues. La sédimentation est ici de faible ampleur (souvent moins d'un mètre) et ces épisodes à caractère exceptionnel ont essentiellement occasionné des phénomènes d'érosion. L'axe du paléobras de Loire, soit les zones les plus basses de la dépression latérale, sont ennoyées durant de longues périodes. On y voit se développer un environnement de marais à dépôts tourbeux du Bronze Ancien au Moyen Âge (de 2191-1884 BC à 1012-1217 AD, datations radiocarbone calibrées à 2 sigma). À partir du XIe-XIIIe siècle, les apports alluviaux vont dominer : jusqu'à 1,5 m observés entre les XIe-XIIIe siècle et les XIVe-XVe siècle (de 1012-1217 AD à 1311-1441 AD, datations radiocarbone calibrées à 2 sigma)[20]. Cette sédimentation témoigne d'une augmentation des transports solides. Son origine peut correspondre à un déstockage de dépôts fluviatiles plus anciens ou à une reprise de l'érosion sur les versants.

Bien qu'il soit difficile d'expliquer l'origine exacte de cette reprise de l'alluvionnement à partir du Moyen Âge, il est bien tentant d'établir un parallèle avec le développement des activités dans ces zones rurales. Il s'agit globalement, pour ce qui est stipulé dans les sources écrites, de la multiplication des mentions de défrichement à partir des XIe-XIIe siècle et des multiples moulins qui jalonnent les berges des petits affluents. La construction de la levée de Loire attestée sur la haute vallée d'Authion à la fin du XIIe siècle et présente sur tout le val dès la fin du XIVe siècle a vraisemblablement eu un impact majeur sur la dynamique de cet espace[21]. Elle accentue la tendance marécageuse des zones basses en renforçant leur isolement. Dans le même temps, la chenalisation forcée du fleuve augmente les risques de défluviation lors des grandes crues. Le risque s'accentue d'ailleurs durant l'époque moderne avec la progression des levées vers l'amont et la péjoration climatique du Petit Âge Glaciaire[22].

Le répertoire des crues dans le département de Maine-et-Loire construit par Célestin Port[23] pour la période 500-1800 fait apparaître une forte concentration des débordements de 1550 à 1800 avec deux périodes à forts aléas autour de 1630 et à la fin du XVIIIe siècle. Des sondages réalisés le long du ruisseau du Changeon nous ont permis de bien vérifier les alternances dynamiques. La sédimentation est de faible ampleur (135 cm) et débuterait (pour ce qui en est conservé) entre le VIe et le Xe siècle (681-987 AD, datation radiocarbone calibrée à 2 sigma). Depuis, alternent des périodes d'isolement à sédimentation très organique en contexte de marais et des phases d'alluvionnement sableux synonymes de reprise de l'activité fluviale.

Un milieu surexploité et fragilisé

Les exemples que nous avons choisi de présenter n'épuisent pas la ques-

20. Les datations radiocarbone ont été réalisées par le Département de Géosciences de l'Université de Tucson (Arizona).

21. É. Zadora-Rio, dans N. Carcaud, G. Chouquer, W. David, F. Mercier, A. Opritesco, C. Pont, É. Zadora-Rio, *Analyse des formes du paysage traversé par l'autoroute A 85 (Angers-Tours)*, DFS inédit, 1997.

22. E. Le Roy Ladurie, *Histoire du climat depuis l'An Mil*, 2 vol., Paris, 1983.

23. C. Port, « Les inondations dans le département de Maine-et-Loire », *Notes et Notices angevines*, 1879, p. 260-281.

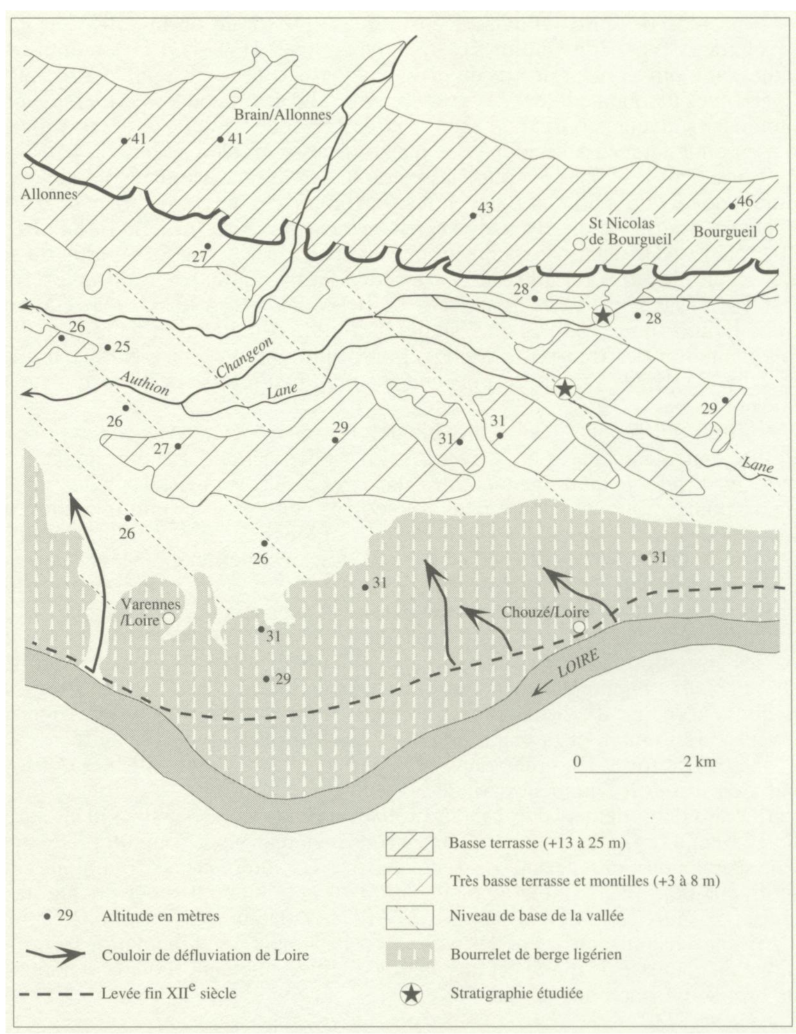


Fig. 4 - La morphologie du Val d'Authion entre Bourgueil et Allonnes (selon W. David, 1997)

tion. En effet, plusieurs études sont en cours sur d'autres aménagements dont la réalisation a exercé des contraintes sur le milieu physique.

Le lit mineur des cours d'eau a été utilisé de manière intensive au cours du Moyen Âge : par exemple, l'étude conduite sur les relations entre le chapitre de Saint-Martin de Tours et ses possessions à l'époque carolingienne montre que les chanoines « se seraient en quelque sorte approprié la Loire »[24]. Le fleuve draine la plus grande quantité des domaines du chapitre et l'accessibilité à l'eau constitue une caractéristique essentielle de ces possessions. La communication aisée par voie fluviale n'est pas le seul usage de l'eau. Moulins et pêcheries qui permettent d'exploiter le milieu halieutique et l'eau comme source d'énergie constituent autant de structures contraignantes pour les cours d'eau[25]. La thèse en cours de R. Guichané sur les moulins en Touraine au Moyen Âge permettra de mesurer la densité d'équipement en moulins des affluents de la Loire et de comparer avec les conclusions d'E. Champion pour le Bassin Parisien. Les études sur les pêcheries font apparaître une gestion sélective déjà très savante au Moyen Âge entre les pêcheries de courant et celles des boires[26], entre les pêcheries de Loire et celles du Cher. Ces aménagements hydrauliques, outre leurs structures permanentes, nécessitent des aménagements de berge, bateis, épis, biefs, chaussées qui sont autant d'ouvrages installés dans le lit mineur pour diriger le courant principal. S'ils nécessitent un entretien permanent des berges en amont comme en aval de l'ouvrage, ils créent aussi autant d'obstacles[27]. À ces travaux s'ajoutent (l'enquête est en cours) toutes les structures utiles à la navigation : ports, quais, épis de dérivation pour chenaliser le courant principal. Les prospections aériennes à l'étiage estival et les études archéologiques et dendrochronologiques montrent la densité extrême des ouvrages en lit mineur et le peu qui a pu être daté souligne la part importante d'ouvrages médiévaux. Le lit de la Loire est « encombré » d'ouvrages construits durant un millénaire.

Mais les sociétés ne se sont pas contentées de « bricoler » des aménagements au gré de leurs besoins. À la fin du XVe siècle naît une véritable politique d'aménagement des cours d'eau[28]. C'est sans doute à ce moment là que les sociétés riveraines de la Loire vont imaginer la création de confluences artificialisées dans le val. Cette hypothèse est fondée sur l'observation des différents confluents du Cher et de l'Indre avec la Loire entre Villandry et Huismes. On observe quatre confluences qui ont été actives aux époques historiques (sans compter les confluences fossiles observables par photointerprétation et carottages). Une seule est encore aujourd'hui visible, active (mais comme débouché de l'Indre seule) et non forcée, celle d'Huismes. Une autre est encore active et forcée au moins depuis 1782 (sinon avant) celle de Villandry qui est le confluent du Cher et de la Loire. Le débouché de Rupuanne est peut-être un cours forcé médiéval, confluent du Cher grossi de l'Indre avec la Loire, à cet endroit. Le quatrième pose de très nombreux problèmes et nécessite l'étude du dossier

24. H. NOIZET, *Saint-Martin de Tours et ses possessions à l'époque carolingienne*, maîtrise Université de Tours, dir. H. GALINIÉ, 1997.

25. E. CHAMPION, *Moulins et meuniers carolingiens dans les polyptyques entre Loire et Rhin*, AEDEH Vulcain, coll. Histoire et Patrimoine, 1996. R. GUICHANÉ, *L'histoire de l'aménagement de la Claise et de ses affluents dans le département d'Indre et Loire*, maîtrise Université de Tours, dir. M. Bourin, 2 vol., 1993 ; « L'aménagement hydraulique de la Claise tourangelle et de ses affluents du Moyen Âge à nos jours », *Revue Archéologique du Centre*, 32, 1993, p. 109-152.

26. « Boire » : paléo-bras de la Loire. V. DURRENBERGER, *Les aménagements en lit mineur de Loire, de l'amont à l'aval de Tours*, maîtrise Université de Tours, dir. J. Burnouf, en cours.

27. P. CAYLA, *Le système d'épis du Grand Aireau : recherches archéologiques en Loire. Premier rapport de la campagne d'archéologie fluviale 1994*, Écomusée de Montjean-sur-Loire, 1994.

28. C. AUDIBERT, *op. cit.*

historique et une reprise des études sédimentaires : le ruau Sainte-Anne sur la commune de La Riche à l'ouest immédiat de Tours.

Ces quelques observations permettent au moins d'affirmer que le val de Loire en Anjou-Touraine a été un cours forcé au Moyen Âge par les sociétés riveraines. Toutefois, et c'est la chance des historiens sédimentaires, les différents aménagements construits par les sociétés et la réponse du milieu ont créé des « crises » en raison des contradictions et du caractère non concerté de ces aménagements. Ils avaient aussi un coût, très important, ce qui par chance a laissé des « traces » dans la documentation. Par ailleurs, les datations en cours ne permettent pas encore d'avoir une chronologie fine, le moment où la documentation se fait plus bavarde est aussi celui où l'hydrologie se fait plus active : dans un milieu fragilisé par une surexploitation le simple fonctionnement normal des cours d'eau, avec leurs crues annuelles, décennales ou centennales, provoque des « catastrophes » qui n'ont rien de naturel.

Le principal problème du dialogue interdisciplinaire des historiens des sociétés avec les naturalistes est l'échelle de travail : échelle spatiale et chronologique. Au naturalistes les fenêtres d'observation des archéologues semblent bien souvent très étroites (microlocales) et malgré la croissance du nombre des études il est encore impossible de se risquer à une quelconque synthèse même à l'échelon régional, pour une même période chronologique. C'est pourtant l'exercice que nous avons tenté.

Les études sédimentaires conduites sur les vals démontrent l'importance du bourrelet pour l'occupation de ces espaces et pour leur dynamique. Les aménagements sont anciens et s'appuient sur les constructions fluviatiles mêmes. Il semble que le Moyen Âge constitue une période privilégiée d'observation et un changement d'échelle dans le poids exercé par les sociétés sur le milieu physique.

Le programme de recherche débute, les données sont abondantes et les premiers résultats prometteurs. En tout état de cause la Loire n'est pas le « dernier grand fleuve sauvage d'Europe ». Elle est peut-être le dernier fleuve d'Europe où les traces les plus anciennes des travaux d'aménagement effectués par les sociétés riveraines sont encore bien conservées et contraignent aujourd'hui encore fortement le milieu physique.

Joëlle Burnouf, Département d'Histoire, Université François Rabelais-Tours, 3, rue des Tanneurs, F-37041 Tours cedex ; UMR 6375 « Archéologie et Territoires », Tours

Nathalie Carcaud, Département de Géographie, Université d'Angers, rue de la Barre, F-49000 Angers ; Laboratoire des Sciences de l'Environnement et de l'Aménagement, Angers

Le Val de Loire en Anjou Touraine : un cour forcé par les sociétés riveraines

Le programme de recherche sur la Loire associe, dans un travail interdisciplinaire, l'ensemble des chercheurs travaillant sur le bassins versant. Les études sont fondées sur des fenêtres d'observation où se situent des sites archéologiques à chronologie longue sur lesquels sont enregistrés les épisodes d'activités et des cours d'eau. À partir du XV[e] siècle, les sociétés essaient de modifier l'espace à leur profit dans les vallées, elles construisent les « levées » et tentent de forcer la confluence des affluents de la Loire.

Géoarchéologie – plaine alluviale – val – turcie – interaction Société/Milieux – Holocène

The Val de Loire in Anjou Touraine : A Watercourse Altered by Riverine Societies

The « Loire » research project is firmly based on interdisciplinary approach to fluvial environments. Studied here are the alluvial archaeological sites and the floodplain geomorphology and palaeoecology. The Loire Valley on the floodplain has been influenced by both physical and human activity. In the Middle Ages, especially from the XVth century onwards, societies have tried to build their own space in the floodplain, erected « levées » and tried to force the adjacent Indre and Cher rivers have to their junction with the Loire River.

Geoarchaeology – floodplain archaeology – environmental changes – Middle Ages – Holocene

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 31-41

Virginie SERNA

LE FLEUVE DE PAPIER. VISITES DE RIVIÈRE ET CARTOGRAPHIES DE FLEUVE (XIIIe-XVIIIe SIÈCLES)

L'archéologie des cours d'eau a ouvert dans les dix dernières années de nouvelles pistes de recherche à l'histoire fluviale. Dans l'exemple de la boucle de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), le recensement des expressions cartographiques et des désignations administratives de ce méandre de treize kilomètres, situé juste en amont de Paris, a permis d'évaluer les ruptures et les permanences des formes fluviales de la boucle de Marne du Moyen Âge au siècle des Lumières[1]. Les archéologues recherchent aujourd'hui systématiquement de tels documents avant de commencer la prospection archéologique subaquatique[2].

Les pages qui suivent présentent deux approches particulières du fleuve, d'une part la « visite de rivière », enquête administrative destinée à connaître et à organiser la voie fluviale, et d'autre part la représentation cartographique précisant les travaux à ordonner. L'une et l'autre offrent une perception nouvelle, nous semble-t-il, du fleuve et de son inscription topographique.

L'aménagement de l'espace fluvial, l'équipement de ses berges en digues et en quais, de son lit en moulins et pêcheries furent dès le Moyen Âge l'objet d'enquêtes sur le terrain. Ces visites devaient permettre de mieux connaître l'état réel des voies navigables, le terme de leur navigation montante et avalante, les obstacles à leur navigabilité. Leur lecture, cependant, ne permet pas de faire un état complet des rivières navigables en France au Moyen Âge.

D'abord il est difficile de saisir l'entière organisation des travaux : les textes médiévaux rapportent la décision des ouvrages à faire – que celle-ci soit le fait du roi ou d'un seigneur – mais ils ne permettent que rarement de saisir le déroulement entier des opérations et n'exposent pas la matérialité des travaux. Ensuite il est malaisé de cerner tous les enjeux qui ont conduit, par exemple, au prolongement du terme de la navigation d'une rivière, car le jeu des propriétés et des droits des seigneurs fait de la rivière un espace juridique complexe.

1. V. SERNA, *La construction d'un paysage fluvial du Moyen Âge au siècle des Lumières, l'exemple de la boucle de Marne*, thèse de doctorat en archéologie, Paris I, à paraître aux éditions de L'Harmattan.

2. Cf. la récente édition de divers travaux d'étudiants en archéologie fluviale, qui ont consacré le premier état de leur recherche au recensement des archives et des cartes anciennes des sites fluviaux choisis. Voir *Du manuscrit à l'épave : Archéologie du milieu fluvial*, E. RIETH, V. SERNA dir., *Cahiers du Musée de la Batellerie de Conflans-Sainte-Honorine*, 39, 1998.

Il est parfois difficile de dire qui du seigneur, de la communauté d'habitants ou des bateliers, est à l'origine de la décision des travaux. Enfin, quelle appréhension effective de l'organigramme des rivières, de la densité de leur réseau et de la variabilité de leur cours pouvaient avoir les contemporains, rois et sujets ?

Si les travaux d'aménagement hydraulique projetés dans l'Italie du Quattrocento[3] sont bien connus techniquement, les travaux d'endiguement ou les dragages médiévaux sont encore très peu étudiés en France. Trois articles de Claudine Billot[4], Alain Derville[5] et Dietrich Lohrmann[6] montrent pourtant une réelle attention à ces problèmes, qui ne sont pas seulement des problèmes « techniques » mais sont aussi des questions de conception et de représentation des interventions qu'une société impose à son espace.

En ce qui concerne les projets rencontrés dans les textes, distinguons trois types d'aménagement qui se sont succédé ou ont existé parallèlement sans avoir ni la même ampleur, ni les mêmes conséquences. Le premier type consiste dans le prolongement du terme de la navigation montante, opération assez commune réalisée grâce à différentes solutions comme l'enlèvement des obstacles, le dragage et le curage. Le deuxième type d'aménagement consiste à réguler le débit de la rivière à l'aide d'écluses, de portes à bateaux ou d'overdraghes[7]. Enfin, la création de nouveaux biefs navigables est réalisée par détournements, curages et créations de canaux parallèles. Des recherches comme celles de D. Lohrmann montrent la mise en œuvre de gros ouvrages sur la Scarpe dès le XIe siècle sans que l'on puisse en apprécier pleinement la dimension technique. Dès cette époque, les initiatives nombreuses, les défis audacieux soulignent l'intérêt porté à la voie navigable par le roi qui, par ces travaux, affirme le caractère public et politique des cours d'eau. Vers la fin du XIIIe siècle, l'affermissement des droits régaliens aidant, les conseillers de Philippe le Bel, dotés d'un arsenal important de moyens, intervinrent efficacement sur les infrastructures de communication, voies terrestres ou fluviales. Une des sources essentielles, souvent citée par les historiens pour appréhender la gestion royale des cours d'eau, est la charte de Philippe Le Bel relative à la navigabilité de la Seine[8].

La Seine et le roi

De quelles informations disposait le roi avant de prendre une décision sur les rivières et les fleuves ? Existait-il des œuvres écrites et de quel type ? Si les géographes de la Renaissance portaient une attention particulière aux cours d'eau, tels Conrad Celtes, en 1502, pour les rivières d'Allemagne[9], Charles

3. Catalogue de l'exposition *Avant Léonard, La science des machines à Sienne à la Renaissance*, Grande Chapelle du Palais des Papes, Avignon, 1992.

4. C. BILLOT, « Chartres et la navigation sur l'Eure à la fin du Moyen Âge » dans *Les transports au Moyen Âge, Actes du VIIIe Congrès des médiévistes de l'Enseignement Supérieur, Annales de Bretagne*, 85, 1978, p. 245-257.

5. A. DERVILLE, « Rivières et canaux du Nord/Pas de Calais aux époques médiévales et modernes », *Revue du Nord*, 284, 1990, p. 5-22.

6. D. LOHRMANN, « Entre Arras et Douai : les moulins de la Scarpe au XIe siècle et les détournements de la Satis », *Revue du Nord*, 263, 1984, p. 1023-1049.

7. Le terme d'overdraghe désigne une construction en bois barrant le cours de la rivière et présentant un plan incliné en amont et en aval. Les embarcations étaient halées jusqu'au sommet au moyen d'un treuil et trouvaient de l'autre côté un nouveau plan d'eau d'une profondeur convenable à la navigation.

8. Ce texte a été partiellement traduit dans *Sources d'Histoire Médiévale, IXe-milieu du XIVe siècle*, G. BRUNET et É. LALOU dir., Paris, 1992, p. 513-514. (Collection Textes essentiels).

9. C. CELTES, *IV libri amnorum secundum latere Germaniae*, Nuremberg, 1502.

Estienne pour les rivières de France en 1552[10], nous trouvons pour la période antérieure en France bien peu de textes. Pourtant Gilles le Bouvier énumère les vingt-cinq « bonnes rivières portant navires », dont était doté le Royaume de France, dans un ouvrage écrit au milieu du XVe siècle[11]. Un siècle plus tôt, une charte de Philippe le Bel offre l'occasion de suivre de près le projet d'aménagement d'une rivière au Moyen Âge, tout en témoignant de la mise en place d'un pouvoir « moderne », dont l'une des préoccupations est de créer un lieu économique dont l'État devait se porter garant.

Philippe le Bel, depuis la Flandre où il vient d'affirmer son pouvoir, chargea trois agents royaux, Guillaume de Mussy, panetier royal, Guillaume de Nogaret, son célèbre conseiller, et Simon de Marchesio, ancien enquêteur, d'étudier l'aménagement jusqu'à Troyes de la Seine qui n'était alors navigable que jusqu'à Nogent-sur-Seine et de rendre également navigables les cours d'eau allant de la Seine à Provins.

Les agents royaux devaient « s'informer plus à plein sur tout cela avec des honnêtes hommes de la région [...] statuer sur l'affaire et [...] ordonner ce qui [...] semblera aller dans le sens de l'utilité publique... ». Et le roi de préciser : « Vous ferez faire et achever les travaux au frais des villages, des monastères et des personnes de la région qui comprendront l'évidente utilité à tirer de ces travaux ». C'est donc bien au nom de l'utilité publique qu'intervenait le souverain. L'application de cette notion de bien commun au domaine fluvial témoigne d'un changement de perception, qui eut pour résultat d'imposer progressivement une définition nouvelle de l'espace fluvial, distinct de l'espace terrestre. La rivière participait ainsi à la construction étatique qui engageait l'autorité royale à assurer la paix nécessaire aux transports, qui imposait un effort financier aux communautés et aux particuliers pour aménager leur espace. Dans sa fluidité, la rivière fonctionne comme métaphore d'un nouveau pouvoir, qui circulait et voulait se donner à voir de bas en haut et vice versa. La circulation nouvelle sur les rivières confirmait la rénovation de l'État.

Lorsque le roi, une abbaye ou une communauté, était déterminé à aménager une rivière, une procédure d'expertise commençait. Elle n'était pas toujours menée à terme et ne laissait pas toujours de traces, mais lorsqu'elle devenait effective, elle débutait par une enquête orale menée auprès de « techniciens » ou experts, et auprès de la population locale.

Visiter la rivière

La décision prise, la visite de la rivière débutait. Il s'agissait soit d'une simple promenade sur les lieux, soit de la mise en place d'un véritable état-major à bord d'une embarcation. Qui étaient ces experts appelés à relever « les obstacles qui rendent la rivière [...] périlleuse et dangereuse »[12] ?

À Étampes en 1560, placées sous l'autorité des « maires et échevins », les visites étaient conduites par différents « techniciens ». Furent convoqués « Michel Guereau, maistre tailleur de pierres et masson, Guillaume Larsonneur, Jehan Ginet et Pierre Barbier, charpentiers et jurés... »[13]. Parmi les intervenants

10. C. ESTIENNE, *La Guide des chemins de France, reveue et augmentée. Les fleuves de France, aussi augmentée*, Paris, 1552.

11. GILLES LE BOUVIER dit BERRY, *Le livre de la description des pays*, E. T. HAMY éd., Paris, 1908.

12. AN, F14 1205.

13. P. PINSON, « Recherches sur la navigation d'Étampes à Corbeil depuis le XIe siècle jusqu'à

le plus souvent cités se trouvait le « maître des œuvres », salarié du roi ou d'un seigneur, qui dans le domaine des rivières navigables et flottables intervenait de façon systématique. Pouvaient aussi se présenter les jurés des métiers urbains. Ces différents experts qualifiés et expérimentés partaient ensemble sur les lieux pour relever les obstacles qui gênaient la navigation : « Sommes avec ledict seigneur, le 23e jour de juillet 1560, transportés sur la rivière d'Estampes, au port de la dicte ville, juste derrière les murailles... Et en la présence dudict seigneur avons veu les lieux et endroitz tant dudict port que de ladicte rivière, esquels il est besoing et nécessaire faire les réparations et choses cy-après déclarées... »[14]. La visite, à pied en suivant le bord de berge ou en bateau au milieu du chenal, avait lieu de préférence durant les mois chauds, coïncidant avec les basses-eaux qui laissaient apparaître les obstacles.

Cette visite donnait-elle lieu à l'établissement d'une carte ? Les rapports écrits étaient-ils suffisamment explicites pour permettre d'exécuter des travaux de grande ampleur ? Un plan des travaux à faire pouvait-il être exigé des « experts » ? Il est difficile de répondre ; il semble que la rédaction d'un procès-verbal à la suite d'une visite de rivière et avant l'élaboration d'une carte ne se fasse que bien plus tard, à partir de 1747, sous l'égide de l'école des Ponts et Chaussées. Avant cette date, peu de choses, mais avec un peu de chances il arrive que l'on trouve des cartes présentant les travaux projetés par des ingénieurs « privés ».

Claudine Billot, par exemple, dans son étude de Chartres, a découvert un dessin en couleur localisant chacun des travaux préconisés, réalisé en 1473 à l'occasion d'un procès[15]. D. Lohrmann, dans son article, présente une carte, appelée *Tyberiade*, « que Mes. Edouard Herbert et Jehan Malet, ingeniaires appellez d'office ont mis es mains des commissaires pour esclaircissement de leur deposition faicte les XVIIIe et XIXe de Novembre 1590 »[16]. Quoi qu'il en soit, si la représentation graphique a été utilisée pour signaler les travaux à faire sur les rivières, elle n'avait aucune valeur contractuelle. Et si, dans le cas de la construction de ponts, les expertises avaient « pour but de mettre sur pied un ou plusieurs préconcepts, parmi lesquels le maître d'ouvrage puisse faire son choix » comme l'indique J. Mesqui[17], les expertises des travaux en rivière ne paraissent pas avoir les mêmes fonctions. Il semble que, contrairement aux ponts, les travaux en rivière n'aient pas entraîné de compétition ou de rivalités entre architectes. Les travaux de navigabilité étaient décidés souvent au moment même de la visite sur les lieux, et les plans que j'ai été amenée à consulter pour la boucle de Marne le confirment[18]. Si elle ne donne pas lieu à l'élaboration d'une vue en plan des travaux, la visite est, de toute manière, toujours suivie de la rédaction d'un cahier de prescriptions concernant le travail à exécuter.

sa suppression en 1676 », *Bulletin de la Société d'histoire et archéologie de Corbeil*, 5, 1899, p. 119-158, pièces justificatives.

14. *Ibid.*
15. C. BILLOT, *loc. cit.*, p. 248.
16. D. LOHRMANN, *loc. cit.*, p. 1048, appendice I.
17. J. MESQUI, *Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, Paris, 1986, p. 132.
18. V. SERNA, « Le paysage fluvial de la boucle de Marne d'après les sources historiques et les expressions cartographiques (XVe-XVIIIe siècle) » dans *La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes, XVIIe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes*, Sophia Antipolis, 1997, p. 245-258.

Dessiner le fleuve

Si la tradition géographique[19] semble avoir pendant longtemps prêté peu d'attention à la géomorphologie des cours d'eau et à la dynamique fluviale, les cartographes furent à partir de la fin du XVIe siècle sollicités pour transcrire sur papier les nombreuses visites de rivière ordonnées par le Roi, les seigneuries laïques ou ecclésiastiques, voire les communautés urbaines. Souhaitant exprimer une topographie plus qu'une géographie du lieu, ils ont su rendre « à plat », sur papier, un espace fluvial au contenu composé, révélant des rivières fortement anthropisées, lieu d'enjeux économiques et politiques. Le tracé des rivières sur les cartes anciennes est le fruit d'un long cheminement intellectuel et technique. À travers les modifications sémiologiques et les changements d'échelle, la carte fluviale rend perceptible les mutations épistémologiques qui marquèrent le rapport de l'homme au cours d'eau. C'est ce rapport que nous aimerions élucider à travers l'observation des cartes anciennes. De la double ligne noire striée représentant un courant tumultueux jusqu'au ruban bleu longiligne qui sillonne la campagne, la rivière et le fleuve ont connu des représentations diverses, passant d'une omission complète sur les cartes à un dispositif graphique qui les décrit de manière complexe. Or cette évolution du tracé topographique du fleuve est le signe d'un regard sans cesse en interrogation sur l'espace fluvial, accompagnant sur le terrain l'aménagement technique toujours renouvelé des cours d'eau.

Les hommes du Moyen Âge ont vu et reconnu dans les rivières un espace particulier, souvent serein voire idyllique, mais ils n'ont jamais négligé la représentation de son activité économique. Cette perception du cours d'eau s'exprime clairement dans les miniatures du XVe siècle par exemple. L'observation attentive de cette iconographie permet de retrouver souvent, dans une partie de l'enluminure, une eau verte ou bleue qui coule le long de berges épurées. Le débit y est calme, sans tourbillons, et semble sans danger pour le batelier. Cette eau est avant tout un élément du paysage ; elle porte des bateaux[20] (nefs, barques à fond plat, arches de Noé) et abrite des poissons[21]. Sur ses rives on se livre à la chasse aux gibiers d'eau. C'est donc une eau habitée, productrice, nourricière, sur laquelle des hommes pêchent, ensemble ou solitaires, chassent, naviguent, se baignent[22], pratiquent les joutes nautiques[23]. Ces représentations sont en parfaite adéquation avec le langage appliqué au fleuve, qui recense pour la même période ces divers aspects de la rivière. Les termes dérivés de *riva*, comme « riveor » (chasseur en rivière), « riveler » (pêcher), racontent la même histoire de la rivière et soulignent les activités liées à la recherche de la nourriture.

Si le dessin du fleuve et en particulier de ses sinuosités s'est ébauché rapidement sur le papier, en vertu de ses qualités esthétiques, en revanche le

19. À propos de la perception de l'espace et de la tradition géographique, voir l'article de P. CLAVAL, « La géographie et la perception de l'espace », *L'Espace géographique*, 3, 1974, p. 179-187.

20. Manuscrit des *Très riches heures* du Duc de Berry (1413) enluminé par les frères Limbourg, voir en particulier f° 4 v° (le mois d'avril), f° 6 v° (le mois de juin). Cf. fac-similé, Draeger, Paris, 1978.

21. Les articles sur la pêche de Perrine Mane sont particulièrement éloquents à ce sujet. Voir P. Mane, « Images médiévales de la pêche en eau douce », *Journal des savants*, juillet-décembre 1991, p. 227-261.

22. Manuscrit des *Très riches heures* du Duc de Berry, f° 8 v° (le mois d'août), où l'on voit dans la Juine, à Étampes, des baigneurs.

23. L'illustration du *Livre d'Heures* d'Étienne Chevalier par Jean Fouquet (1420 *ca*-1480 *ca*) évoque à la planche XXIII une joute nautique.

relevé précis des limites des berges de la rivière fut l'objet de plus d'hésitations. Le méandre, figure fluviale à la dynamique complexe, accompagné du tracé de ses courants, du phénomène d'érosion qui creuse ses berges, de ses points d'inversion, ne trouva son expression graphique que tardivement. Le recensement accompli sur la boucle de la Marne, son dernier méandre avant la confluence avec la Seine, a révélé une première carte, celle de Filippo Pigafetta, dressée en 1591[24] (cf. Fig. 1). La sinuosité du méandre n'apparaît pas et la boucle y est représentée en ligne droite ! Ce n'est qu'en 1674 que la boucle de Saint-Maur fut représentée pour la première fois sous une forme correcte, avec la *Carte particulière des environs de Paris* par « Messieurs de l'Académie Royalle des Sciences ».

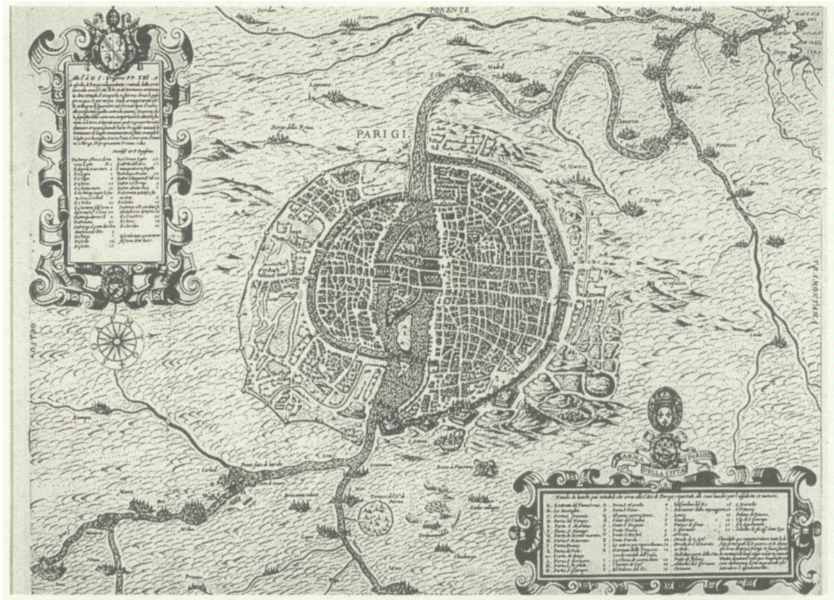


Fig. 1 – Carte de Paris et de sa région sous Grégoire XIV par Filippo Pigafetta, 1591. Sans échelle. Cliché AD du Val-de-Marne, 2 Fi Paris 3.

Pourtant, dès 1508, le *Traité de l'Eau* de Léonard de Vinci[25] proposait une représentation de cette dynamique fluviale propre au méandre. Le *codex Leicester* évoque au f° 5 r° le tracé de deux méandres sur la partie droite de la page[26]. En marge de ce croquis, Léonard de Vinci décrit toute une variété de modes de confluence des rivières, illustrant les processus qu'il a observés. Les lignes du courant le plus rapide et le plus érosif sont nettement marquées et les

24. L. GILLON, *« En explorant les cartes et plans de Saint-Maur »*, *Le Vieux Saint-Maur*, 65-66, 1993-1994, p. 35-52 mentionne le plan de F. Pigafetta comme « Plan du siège de Paris par les troupes du Roi de Navarre en 1591 ».

25. Le traité de Léonard de Vinci a fait l'objet d'une abondante bibliographie. Citons l'approche particulière de M. NORDON, *Histoire de l'hydraulique*, 2 vol., Paris, 1992, ainsi que *Léonard de Vinci, Le codex Leicester, l'art de la science*, catalogue de l'exposition, Musée du Luxembourg, Paris, 1997.

26. *Léonard de Vinci, Le codex Leicester*, *op. cit.*, p. 62.

observations sur l'érosion sont reprises au feuillet 5B, f° 32 r°[27]. En évoquant les problèmes que l'érosion cause aux propriétaires de maisons sur les berges, Léonard de Vinci présente les différentes études en hydraulique qu'il a menées. Il dessine ainsi dans la courbe du méandre une série d'obstacles et de barrages qui dévient le courant de sorte que les alluvions se déposent « dans le creux où se trouve (la) maison ».

Les observations de Léonard de Vinci sur les méandres étaient parfois élémentaires, comme celles conçernant l'influence de la pente sur les méandres, ou inexactes, comme la comparaison des dénivelées du Nil et des fleuves européens[28], mais d'autres observations n'avaient jamais été faites avant lui. Léonard de Vinci fut, par exemple, le premier à observer ce qui est appelé aujourd'hui la variabilité transversale des caractères de l'écoulement fluvial : il constate que l'eau est plus rapide au milieu de son cours que sur les bords et plus lente au fond qu'en surface. Ainsi, Léonard de Vinci représente très justement en plan une convergence des lignes de flux vers l'apex du méandre. Non imprimé, l'ouvrage ne fut pas diffusé largement et les façons de peindre les mouvements des fleuves restèrent longtemps identiques.

Les manuels de cartographie ou la manière de peindre la rivière (XVIe-XVIIe siècles)

Si, tout au long du Moyen Âge, rivières et fleuves restent « les lignes qui vont en serpentant »[29] ou des « traits tournoyants »[30], on observe que, dès le XVIe siècle, certaines infrastructures importantes de la rivière sont l'objet de signalisations particulières sur les cartes. Les points de passage des cours d'eau, structures traversantes premières dans l'équipement de la rivière, sont ainsi rapidement apposés sur les cartes des fleuves. F. de Dainville, dans un ouvrage publié en 1964[31], a réuni des exemples de signalisation de ces aménagements, comme les bacs ou les gués. Au cours du XVIIe siècle, des règles spécifiques à la cartographie des cours d'eau, c'est-à-dire à la fois la manière de les dessiner, l'indication de leurs équipements et la couleur de leurs eaux, se mettent véritablement en place. Ces règles et principes sont rassemblés dans des manuels destinés aux « curieux » et aux « cartographes ». La grande innovation résidait pour la cartographie des rivières dans l'apposition, sur le tracé du fleuve, des équipements de la rivière par des signes conventionnels. La rivière y était représentée comme un lieu de production d'énergie (moulins), accueillant des structures en long et en travers (ponts, gués, bacs), tous ces équipements étant intimement liés à la rivière. C'est la fonction utilitaire de la rivière qui était clairement distinguée. Ainsi, la carte portait en elle les projets d'aménagement hydraulique et avait un sens précis et novateur : seconder l'homme dans ses interventions techniques. Les modes d'écoulement de l'eau, la modification des berges, l'usage nouveau du débit étaient au cœur de la carte et des politiques des ingénieurs, qui avaient pour mission de corriger, rectifier, redresser le fleuve désordonné. On passe ainsi, grâce à la carte, de la rivière-paysage à la rivière-

27. *Ibid.*, p. 66.
28. N. NORDON, *op. cit.*, vol. 2, p. 7.
29. G. SANSON, *Introduction à la géographie*, Utrecht, 1692, Livre quatrième, chap. I, *De l'usage des Cartes*.
30. P. LUBIN, *Mercure géographique ou le Guide du curieux des cartes géographiques*, Paris, 1678.
31. F. de DAINVILLE, *Le langage des géographes*, Paris, 1964.

machine. Bien plus que de simples chemins d'eau parcourant des territoires, ces cartes dévoilent des conceptions contradictoires sur la nature et sur les interventions de l'homme. À regarder l'utilisation des équipements de la rivière, à réfléchir sur les corrections apportées par les ingénieurs sur le corps hydrique, on voit aisément que domine un modèle actif de l'aménagement hydraulique. La science hydraulique devient un élément de l'ordre moral qui doit remettre dans le droit chemin une nature désordonnée, trop libre, et doit lui appliquer un certain nombre de corrections, voire une véritable médecine. Certains auteurs, comme L. de Genette dans son ouvrage *Expérience sur le cours d'un fleuve* publié en 1760, ne proposent-ils pas des « saignées » pour faire baisser les eaux d'un fleuve et éviter les inondations ?

Le sens du courant

Guillaume Sanson dans son *Introduction à la géographie*, en 1692[32], demande aux cartographes de marquer les équipements de la rivière, tels que les gués « ... par cinq ou six points continuez en droite ligne l'un contre l'autre à travers la riviere », ou encore les ponts et les moulins. Autre signe distinctif de la carte fluviale, l'indication du sens du courant par une flèche apparaît relativement tôt. Pourtant, en 1678, le « Predicateur et Géographe ordinaire du Roy », P. Lubin[33], dans un ouvrage attentif à la définition des termes géographiques et sensible à la difficulté de représenter le fleuve, soulignait l'imprécision des géographes à désigner ne serait-ce que le sens du courant. Il recommandait aux cartographes l'utilisation d'un principe graphique simple, qui est justement celui de la flèche : « on ne peut faire connaître le cours qu'en gravant comme j'ai dit au milieu une fleche, dont l'empenne marque d'où elle vient, et le fer où elle va » dévoilant ainsi que certains graveurs ou dessinateurs omettaient cette règle typographique essentielle. Le Père Lubin développe pour la première fois dans ce même ouvrage la règle de l'attribution gauche et droite aux rives qui se situent à main droite ou à main gauche du batelier descendant la rivière, ce qui simplifie la lecture de la rivière.

Parmi les signes visuels les plus immédiatement perceptibles sur une carte, l'articulation de la gamme chromatique était également au centre des réflexions. Les cartes médiévales étaient jusqu'au dernier tiers du XV[e] siècle en couleurs. Les conventions pour les cours d'eau, établies auparavant, révélaient déjà sur les cartes médiévales les mers et fleuves en vert, réservant le carmin aux silhouettes de villes. Avec l'impression des cartes gravées sur bois ou sur cuivre commença la diffusion de la carte en noir et blanc. Le lavis fut alors utilisé afin de rendre plus « naturelles » les formes du relief. Autre innovation importante, l'indication du profil de la rivière sur la carte, qui apparaît chez H. Gau-

32. G. SANSON, *op. cit.*, p. 73.

33. P. LUBIN, p. 283, à l'article *Fluvius* : « Les fautes des géographes ou de leurs Graveurs ne semblent pas être pardonnables, qui mettent une ville sur le bord d'une Riviere, laquelle toutefois est située sur l'autre bord... Il faudrait à cet effet supposer une connoissance generale du cours des Rivieres, je dis seulement une connoissance generale, car il est tres difficile de donner exactement le vrai cours d'une Riviere dans le détail tel qu'il est en effet ; parce que ces cours sont pour la plupart fort irreguliers, d'autant qu'une même Riviere court tantôt vers une certaine Region du monde et tantôt vers une autre, par des contours que les Latins ont appellé aprés les Grecs Meandri, des Méandres, c'est-à-dire des contours semblables à ceux que le Fleuve Méandre, a coûtume de faire dans l'Asie mineure qu'il arose ».

tier, à la fin du XVIIe siècle[34]. La rivière dispose alors d'une profondeur, au sens propre et au figuré ; sa verticalité, sa hauteur d'eau, élément déterminant pour l'appréciation de sa navigabilité, devient une donnée chiffrée essentielle à reporter sur le dessin. Ainsi, en même temps que progressait la représentation, apparaissait le souci de recueillir sur le terrain des indications de plus en plus nombreuses et la nécessité de les transcrire avec précision et clarté dans une perspective utilitaire.

Topographier le fleuve au XVIIIe siècle

Quand se constitue la topographie, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, une nouvelle forme de description, attentive au paysage, mobilise sources écrites, informations orales et enquêtes de terrain. La gravure d'une carte, bien codifiée, se divisait en cinq opérations[35] : le trait, l'écriture, l'eau-forte des montagnes et des bois, le filage des eaux et ce qui est appelé « le fini ».

Parmi les cinq opérations, le filage des eaux était confié à un graveur diffèrent de celui qui opérait pour l'ensemble de la carte. Il avait deux solutions pour représenter les eaux. Il les *hachait* ou il les *filait*. Les hachures s'exécutaient à la pointe sèche, le graveur traçant sur le cuivre des traits droits parallèles à l'équateur, partant des rivages et allant s'adoucir à quelques distances des lignes délimitant les berges. On disait qu'il *coupait l'eau* et l'eau ainsi figurée était dite *eau hachée*. La seconde manière, plus esthétique, consistait à tracer au burin une certaine quantité de traits parallèles, légèrement ondulés, qui suivaient exactement le contour des rivages de la mer, des lacs ou des cours d'eau ; on appelait cela *filer les eaux* (figure 2).

Du ruban bleu à l'eau filée, le fleuve prend place au sein des cartes. D'autres cartes fluviales, vers la fin du XVIIIe siècle, à des échelles plus grandes révèleront le tracé des berges, les contours des îles, leur flore, le nombre de roues attenantes aux moulins, voire la géométrie des installations de pêche en milieu de lit. L'érosion des rives plus marquée, le chenal de navigation indiqué, des profils transversaux tracés en marge de la carte sont autant de données nouvelles qui traduisent la conviction profonde que la rivière est un espace économique vital, dont la représentation doit viser l'exactitude et la précision. Même si l'espace fluvial est sujet à un incessant remodelage et à un réajustement permanent des rapports entre les éléments vivants qui le composent, sa représentation cartographique fige le monde fluvial le temps d'un relevé. Elle projette l'ordre de la raison sur l'ordre du monde, l'assujettit à une rationalité graphique, à une grille culturelle et à une géométrie conceptuelle[36].

Ce voile levé, ces codes graphiques compris, ces équipements restitués, l'étude des aménagements de la rivière au Moyen Âge devient plus accessible aux chercheurs. La prospection archéologique puis la fouille réinvestissent aujourd'hui ce patrimoine oublié et les données archéologiques se substituent aux signes conventionnels apposés sur les cartes. Reste à mesurer, pour chacune des rivières, l'anthropisation effective du lit fluvial et à reconnaître dans ses formes les réponses apportées par le fleuve.

34. H. GAUTIER, *L'art de laver, ou Nouvelle manière de peindre*, Lyon, T. Amaulty, 1687, p. 97.
35. F. de DAINVILLE, *op. cit.*, p. 71 sq.
36. C. JACOB, *L'empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*, Paris, 1992, p. 16.

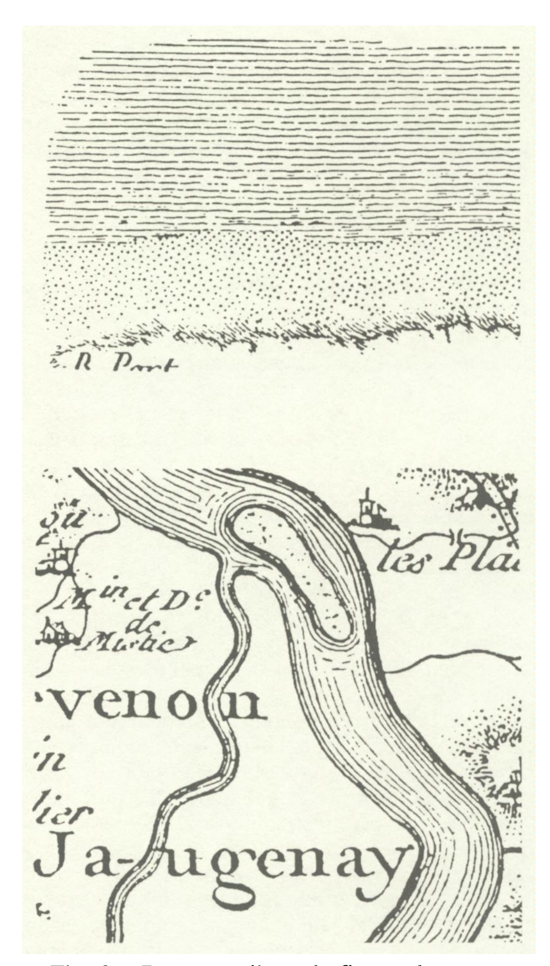


Fig. 2 – Deux manières de figurer les eaux.
En haut : eau hachée, en bas : eau filée,
F. de Dainville, *Le langage des géographes*, Paris, 1964, fig. 14, p. 78.

Virginie Serna, Musée de la Marine, Palais de Chaillot, F-75116 Paris

Le fleuve de papier. Visites de rivière et cartographies de fleuve (XIIIe-XVIIIe siècles)

Fleuves et rivières ont fait l'objet dès le Moyen Âge de visites organisées par le roi afin de mieux connaître les obstacles qui en gênaient la navigation. Ces visites de rivière ne cessèrent de se complexifier jusqu'à devenir de véritables expertises du cours d'eau, s'accompagnant, au XVIIIe siècle, de l'établissement d'un devis des travaux à effectuer et d'une carte très détaillée identifiant chaque aménagement de la rivière (moulins, bacs, ponts, gués, pêcheries et atterrissements). À suivre ainsi l'évolution de la représentation du cours d'eau, passant de la rivière-paysage à la rivière-machine, on peut identifier des manières de dessiner le fleuve qui révèlent des modifications de l'appréhension de l'espace fluvial.

Cartographie – archéologie nautique – fleuve – boucle de Marne – aménagement des cours d'eau

The Paper River. Tours of Rivers and Cartographies of Waterways (13th-18th Centuries)

Tours of rivers were organized by the king as early as the Middle Ages, with the aim of obtaining a better knowledge of the obstacles which hindered navigation. These tours became ever more complex with time, giving rise to veritable expertizations of waterways, and in the eighteenth century, to the drawing up of estimates for construction work and the drafting of precisely detailed maps identifying each specific project (mills, ferries, bridges, fords, fishing grounds, and landings). By following the evolution in the representation of waterways, from the river as landscape to the river as machine, one can identify the various ways of depicting rivers, which in turn reveal how the apprehension of riverine space has changed.

Cartography – nautical archaeology – river – the bend of the Marne – development of waterways

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 43-52

Catherine LONCHAMBON

DE L'ORIGINALITÉ DES BACS DE LA DURANCE

Tout en étant providentiels pour les échanges dans la France médiévale ainsi que l'a démontré Robert-Henri Bautier[1], les cours d'eau constituaient un obstacle lorsque ces échanges s'effectuaient perpendiculairement au fil de l'eau. Trois solutions furent adoptées pour franchir les rivières : la mise en place d'un pont, l'établissement d'un bac ou le passage à gué. La première de ces solutions demeurant la plus sûre et la plus commode, elle fut donc prioritairement mise en œuvre lorsque les conditions le permettaient.

Or, sur la Durance, qui représentait pourtant un réel obstacle au commerce puisqu'elle coupait la Provence en deux, aucun pont ne fut durablement établi entre l'embouchure et Sisteron jusqu'au XIX[e] siècle. Comment la traversait-on ? Par des bacs ou par des gués ? Le recours à l'une ou l'autre de ces méthodes impliqua-t-il une action de l'homme sur la rivière elle-même et quels furent les moyens mis en œuvre ? En d'autres termes, comment les hommes résolurent-ils le problème du franchissement de la Durance ?

De la nécessité d'un bac

Le 27 janvier 1389, le pape Clément VII, qui tenait alors l'évêché d'Avignon, exposait que

> « cette église ainsi que quelques personnes de Barbentane – lieu dépendant de cette même église, dans le diocèse d'Avignon – possédaient plusieurs terres et autres propriétés dans les îles de Barbentane, terres et propriétés qu'ils laissaient à l'abandon car il n'était pas possible d'accéder à ces îles en raison de l'absence de bac, ceci causant un grand dommage et préjudice à cette même église et aux mêmes personnes. Ce pourquoi Frédéric, empereur des Romains, avait par ses lettres concédé à Pons évêque d'Avignon et à ses successeurs le bac et tous les droits du bac de la rivière de Durance depuis le lieu appelé Rometa jusqu'au Rhône, du côté du *castrum* dudit lieu, et du côté d'Avignon jusqu'à la Petite Sorgue, de telle sorte que dans ces limites, de quelque manière que la Durance étende ses bras, il soit permis à l'évêque d'Avignon d'établir le

1. R.-H. BAUTIER : « La circulation fluviale dans la France médiévale » dans *Recherches sur l'économie de la France médiévale. Actes du 112[e] Congrès national des sociétés savantes (Lyon, 1987). Section d'histoire médiévale*, Paris, 1989, p. 7-36.

bac où il voudrait pour l'utilité manifeste de cette église et des personnes susdites *(portum et plena jura portus in flumine Durencie a loco qui vocatur Rometa usque ad Rodanum et hoc ex parte castri dicti loci et ex parte Avinionis usque ad Sorgentilium ita quod infra hos terminos, quocumque predictum flumen brachia sua extenderet, liceret episcopo Avinionensis portum facere ubicumque vellet pro evidenti utilitate ecclesie et personarum predictarum)* ; par ses lettres, il a établi, constitué, érigé et aussi ordonné que soient possédés à perpétuité, tenus, pris et aussi administrés le bac et tous les droits du bac sur ladite rivière de Durance. De par l'autorité apostolique et en connaissance de cause, nous confirmons ces lettres telles qu'elles sont exprimées mot pour mot et nous ratifions les dispositions de cette ordonnance qui, comme telle, nous agrée ».

Cette confirmation est intéressante à plus d'un titre. Tout d'abord, en faisant état du préjudice porté à l'église d'Avignon et à ses sujets de Barbentane par le défaut d'un bac *(portus)* et par l'impossibilité qui s'ensuivait d'exploiter les terres des îles de Barbentane, elle témoigne de l'absolue nécessité d'utiliser un bac pour franchir la rivière. Ensuite, la donation impériale de 1178, qui fait l'objet de la présente confirmation, suscite certaines réflexions quant à l'étendue du « port » ainsi concédé : de Romète jusqu'au Rhône, du côté de Barbentane, et jusqu'à la Petite Sorgue, du côté d'Avignon. L'étude du territoire d'Avignon nous a permis d'identifier Romète comme une zone située au nord-est de Barbentane[2] où deux mas sont aujourd'hui encore appelés l'un le « Petit Roumette » et l'autre le « Grand Roumette ». Près de quatre kilomètres séparent ce lieu du Rhône, ce qui conférait au « port » de Barbentane une emprise étonnamment ample. Or, c'est n'importe où à l'intérieur de ces limites que l'empereur Frédéric Barberousse avait accordé à l'évêque d'Avignon la possibilité d'installer son port.

Ces dispositions s'avèrent d'autant plus intéressantes qu'elles existaient également pour d'autres bacs de la Durance. De fait, l'analyse de la localisation des bacs de Noves[3], Cavaillon[4], Cadenet[5] et Pertuis[6] fait apparaître qu'ils pouvaient être établis librement sur une portion de la rivière correspondant à une vaste zone comprise entre les bacs amont et aval les plus proches (Fig. 1).

Que la traversée de la Durance ait impérativement requis l'établissement d'un bac et que la localisation des bacs ait présenté des caractéristiques aussi originales, puisque les « ports » de passage couvraient de larges espaces – généralement distincts des limites seigneuriales – à l'intérieur desquels les bacs

2. C. LONCHAMBON, « La déviation du lit de la Durance au XVe siècle : histoire d'une conquête provençale en terre avignonnaise », *Annuaire de la société des Amis du palais des papes*, 1996, p. 23-34.

3. Un texte de 1240 nous apprend que le port de Noves peut être librement établi sur la Durance depuis le port de Rognonas jusqu'à Baraste, lieu situé dans le territoire de Cavaillon, AD Vaucl., H Bonpas 1.

4. En 1171, le comte de Toulouse Raymond V, en tant que marquis de Provence, octroyait à l'évêque de Cavaillon *portum sive portus et jura portorii in ipso flumine Durencie... sicut descendit Durencia a fine territorii castelli de Roca et usque ad territorium Cavismontis*, AC Cavaillon, DD 2 et AD B.-d.-R., B 1221 fº 1292.

5. En 1356, Pierre d'Allamanon, coseigneur du bac de Cadenet, affirmait que n'existait et ne pouvait exister « depuis le bac et port de Mallemort et de Mérindol, dans les territoires de Mérindol et de Mallemort, jusqu'au bateau ou port du Puy-Sainte-Réparade, dans le territoire du Puy-Sainte-Réparade, que le port et bateau de Gontard ou de Cadenet ou de Rognes », AD B.-d.-R., B 1439.

6. En 1294, le seigneur du bac de Pertuis affirmait qu'il percevait les revenus de ce bac *quia nemo audet tenere naves in Durentia infra districtum Pertusii nisi dominus*, AD B.-d.-R., B 397.

pouvaient être placés au bon vouloir des propriétaires, amène à s'interroger sur le milieu naturel dans lequel ces bacs s'inscrivaient.

Difficile Durance

Naissant au col du Mont Genèvre, par 3 000 mètres d'altitude, la Durance s'écoule tout d'abord dans une vallée resserrée entre de hautes montagnes dont, ensuite, les altitudes s'abaissent (à partir d'Embrun)[7]. À partir du confluent avec la Bléone, la vallée s'élargit[8], les lits fluviaux peuvent alors librement s'étaler[9]. Après avoir parcouru un total de plus de 300 kilomètres, la rivière arrive au sud d'Avignon où elle se jette dans le Rhône par 13 mètres d'altitude. Du fait qu'elle traverse des ensembles orographiques variés, la Durance est soumise à des influences climatiques diverses. La tendance alpestre caractérise la haute Durance tandis qu'en basse Durance, le climat méditerranéen règne en maître, la moyenne Durance formant une zone de transition. Avant l'aménagement du barrage de Serre-Ponçon, c'est-à-dire lorsque la rivière se trouvait encore à l'état quasi naturel, ces paramètres lui valaient un régime hydrologique complexe marqué par deux périodes de hautes eaux (au printemps et en automne) et deux périodes d'étiage (en hiver et en été). En outre, sur la totalité du bassin versant, le climat méditerranéen se manifestait par la violence, la soudaineté et l'irrégularité des averses qui engendraient des montées d'eau extrêmement rapides et des crues dévastatrices[10]. L'irrégularité des débits, la pente moyenne élevée (3,2 m/km) et la charge grossière transportée conféraient à la Durance un style fluvial en tresse caractérisé par la présence « de chenaux multiples, peu sinueux, instables, enserrant des bancs peu ou pas végétalisés car le remaniement des matériaux était intense... aux profils en travers larges et peu profonds »[11]. Les changements fréquents des chenaux (en relation avec les crues) « empêchaient toute estimation exacte de sa largeur, évaluée entre 1 000 et plus de 2 000 mètres selon les auteurs » tandis que la bande active variait « entre 300 et 400 mètres de large d'après les rapports des ingénieurs »[12].

Du paysage qui en résultait, naquit un vocabulaire proprement « durancien » révélé par les documents d'archives. Parmi les différents chenaux, on distinguait la « branche mère », correspondant au chenal d'étiage[13], des bras

7. Entre la source de la rivière et Serre-Ponçon, plus d'un tiers de la superficie du bassin versant se situe au-dessus de 2 000 mètres d'après C. MIRAMONT, *Les lits fluviaux de la moyenne Durance. Morphogénèse et évolution des flux hydriques et détritiques au cours de la période historique*, Mémoire de D.E.A., Université de Provence Aix-Marseille I, juin 1994, p. 14.

8. D'après le rapport de l'ingénieur en chef de l'arrondissement de l'ouest du département des Basses-Alpes, dressé en 1876, entre les ponts des Mées et de Manosque, « ses graviers pouvaient atteindre jusqu'à 1 500 mètres d'étendue avec des berges peu élevées », AD Alpes H-Pve, S 428.

9. C. MIRAMONT, *op. cit.*, p. 31.

10. *Ibid.*, p. 22.

11. C. AMOROS et E. G. PETTS, *Hydrosystèmes fluviaux*, Paris, Masson, 1993, p. 91 (Collection d'écologie).

12. *Les Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale*, Paul MASSON dir., t. XII : *Le sol*, Marseille, Archives départementales, 1914, p. 201. De fait, à suivre les débouchés donnés aux ponts suspendus édifiés sur le cours de la basse Durance, le lit mineur variait de l'amont vers l'aval de 150 à 400 mètres de largeur, d'après C. JASMIN, *Les Ponts et Chaussées et les Bouches-du-Rhône, 1830-1860*, thèse de doctorat, Institut d'Art d'Aix-en-Provence, décembre 1990, p. 41.

13. La nomenclature employée pour identifier les différents espaces constituant la rivière est celle utilisée par Cécile Miramont. On considérera donc que le « chenal d'étiage » correspond à celui « utilisé par l'écoulement des basses eaux... La bande active est définie comme étant l'emprise des chenaux et des bancs de galets non végétalisés... l'espace envahi par les hautes eaux saisonnières... Le lit mineur est un espace bien délimité, encaissé entre des berges plus ou moins abruptes, plus ou

secondaires parfois dénommés « brassières » et plus souvent « gués » quelle qu'ait été la profondeur d'eau qu'ils contenaient et, par conséquent, les moyens employés pour les franchir. Pour désigner les atterrissements qui séparaient les bras d'eau situés dans la bande active, les textes font état des « étendues de graviers » ou plus simplement des « graviers ». Les bancs qui se trouvaient entre la bande active et la berge et où se développait une végétation herbacée ou arbustive portaient l'appellation d'« iscle » *(iscla)* et plus rarement d' « isle » *(insula)*. Sur ces alluvions mal fixées, se développait une végétation touffue[14].

De telles conditions ne favorisaient pas spécialement le franchissement de la rivière. Jusqu'au début du XIXe siècle, les ponts qui y furent construits n'eurent qu'une existence éphémère car, y compris lorsqu'ils étaient implantés dans les zones de défilé, ils ne résistaient que temporairement aux assauts répétés de la rivière. Quant au passage à gué, cette pratique fut peu courante en raison des dangers qu'elle présentait car le lit, constitué de galets, était mouvant et traître. L. I. B. Féraud-Giraud affirmait que « les gués de la Durance sont très peu nombreux, si on peut dire qu'il en existe en aval du Verdon. Ils sont fort dangereux à pratiquer. J'ai traversé ainsi certaines branches, les cailloux sont très mobiles, ils sont glissants ou ils fuient sous le poids du corps et si, d'un autre côté, on n'a pas la précaution de suivre un sol caillouteux, on peut entrer dans les vases d'où on éprouve la plus grande peine pour sortir... En définitive, si la Durance a pu être ainsi traversée à pied dans notre section, ce n'est que très exceptionnellement et dans des circonstances assez anormales pour qu'on puisse continuer à dire que la rivière n'est pas guéable entre le Verdon et le Rhône »[15].

Le seul moyen durable susceptible d'assurer les liaisons transversales sur la Durance demeurait donc le bac. Et encore fallut-il que les hommes composent avec cette rivière mouvante et fantasque.

En passant par la Durance

Le 21 juin 1390, à l'heure de vêpres, en exécution de la lettre de Clément VII rapportée ci-dessus et sur la demande de Bertrand de Gamatengiis, commissaire député par le camérier du pape pour faire dresser le « port » de Barbentane, quatre serviteurs de la Cour épiscopale d'Avignon s'activaient sur la berge de la Durance. Le texte rapporte que

> « avec l'aide de quelques hommes dudit lieu de Barbentane, ils plantèrent des pieux de bois sur cette rive, à proximité de la rivière de Durance ; ensuite, ils dressèrent la chèvre sur laquelle ils posèrent la corde ou traille *(cordamque sive tralham)* qu'ils lièrent à ces mêmes pieux, à l'usage et pour le support dudit bac. Peu de temps après que ces choses aient été faites, lesdits jour et heure, le susnommé sieur clavaire, commissaire... avec les susdits serviteurs de ladite Cour épiscopale d'Avi-

moins continues et plus ou moins délimitées. L'écoulement des eaux y est assez fréquent (tous les 2 à 5 ans) pour entraver le développement d'une végétation arborée... Le lit moyen est celui qu'atteignent seulement les eaux des crues moyennes (tous les 5 à 10 ans) où se développe la ripisylve... Des lônes ou bras morts le parcourent... Le lit majeur est l'espace dans lequel s'écoulent les plus fortes crues. Ces épisodes étant peu fréquents, le lit majeur est en général occupé par des cultures », C. MIRAMONT, *op. cit.*, p. 88-89.

14. J. MERCIER, « La Basse Durance alpestre de Sisteron à Mirabeau », *Revue de géographie alpine*, 1941, XXIX, fasc. IV, p. 579-705, p. 581.

15. L. I. B. FÉRAUD-GIRAUD, *Notes sur la Durance*, Aix, impr. Mathieu, 1893, p. 43.

gnon... se transporta au-delà de la susdite rivière dans un petit bateau, depuis cette rive jusque vers les îles du susdit lieu de Barbentane, faisant tirer ladite corde ou traille au-delà de ladite rivière et vers lesdites îles par ces mêmes serviteurs ainsi que par deux hommes dudit lieu de Barbentane et ensuite, descendant de ce bateau, de l'autre côté de la rivière et sur les îles et la rive de cette rivière... il prescrivit et ordonna qu'un certain tour et des pieux y soient plantés et attachés par ces mêmes serviteurs ici présents pour y amarrer ladite corde ou traille à l'usage et soutien de cedit bac ».

Cet ordre fut dûment exécuté par lesdits serviteurs [16].

Quelques inventaires de bac permettent de s'assurer que ce dispositif était d'usage courant. Ainsi, celui de Châteaurenard dressé en 1427 [17] mentionne : « Et premier : item le naves, item la malhe, le tour, les forcoles » [18]. Cependant, tout en révélant l'existence de tels équipements, certains de ces documents rendent compte d'une situation quelque peu différente, mais non dénuée d'intérêt, puisqu'ils mettent en jeu non plus un mais deux « ports ». L'inventaire du bac de Cadenet effectué le 13 août 1492 énumère :

« Et premièrement, au port se trouvant du côté du territoire de Janson : un bateau avec sa traille vieille, deux tabliers d'abordage neufs, une cabane couverte de branches de peu de valeur. Au port se trouvant du côté du territoire de Cadenet : deux chèvres appelées rames. De même un bateau avec sa traille quasiment neuve... De même, deux tabliers d'abordage bons et neufs » [19].

De nouveau, le 8 novembre 1525, étaient dénombrés au bac de Cadenet :

« et premièrement, au petit « port » qui est devant le lieu de Cadenet, quatre pieux plantés en terre auxquels est attachée la corde dudit bateau... De même, deux chèvres... un tablier d'abordage... De même, la corde du bac dudit port... De même, la barque... De même, un tablier d'abordage... De même, deux autres chèvres... De même, le tour et les pieux qui sont plantés en terre et les leviers. À l'autre « port » qui se trouve devant Janson : et premièrement, la chèvre, les pieux, le bateau... De même, la corde dudit bateau... De même, un tablier d'abordage... De même, un autre tablier d'abordage... De même, la corde et traille... inclus les deux chèvres et les pieux plantés en terre » [20].

L'estime du bac de Noves réalisée en 1501 fait état de

« la traille du second port avec les chèvres... De même, la chèvre du petit « port »... De même, la barque du « petit port »... De même, une autre petite maille... De même, un tour et quatre chèvres... De même, la barque du grand « port »... De même la maille dudit grand « port »... De

16. AC Avignon : E dépôt Pintat 66 pièce 2222.
17. C. JACQUÈME : *Histoire de Cadenet*, Marseille, 1922, rééd. 1979, 80 – Inventaire donné par M. Duprat, qui l'a trouvé dans l'inventaire du château, à Châteaurenard.
18. Soit les chèvres.
19. AD Vaucl., 3 E 56 / 422.
20. AD Vaucl., 3 E 56 / 476 f° 250.

même, le tablier d'abordage dudit grand « port »... De même, une chèvre du côté de Noves »[21].

De ces descriptions, il ressort que chacun des deux ports qui étaient repérés aux passages de Cadenet et de Noves se composait d'un bateau (*navem*, « nau », « barca »), d'une traille (*authesio*, « cordo », « autes », « malha »), d'un tour (« tort »), de chèvres (*cabrias*, « cabro », « forquetas »), de pieux (*palmos*, « pals ») et de tabliers d'abordage (*carcatorios*, « cargador », « trapon »), c'est-à-dire que chacun d'eux était parfaitement fonctionnel. Reste à savoir s'ils étaient utilisés simultanément ou alternativement. En l'occurrence, les deux hypothèses semblent admissibles. En 1492, un des ports de Cadenet était établi du côté de ce lieu tandis que l'autre se trouvait du côté de Janson, ce qui pourrait signifier que la traversée nécessitait de franchir deux bras d'eau. Bien que beaucoup plus tardive, une représentation de ce bac montre un tel schéma d'implantation (Fig. 2). De plus, en 1525, les deux ports de Cadenet étaient qualifiés respectivement de « petit » et de « grand » port, ce qui laisse à penser qu'ils étaient pourvus d'embarcations de taille différente, la plus grande se trouvant sur le chenal principal tandis que la plus petite était placée sur un bras d'eau secondaire. Le terme de « segon port » utilisé en 1501 à Noves pour désigner le « petit port » va dans ce sens. La taille différentes des embarcations est d'ailleurs clairement attestée dans un acte de 1519 relatif au bac de Mérindol. Il stipule que le seigneur du lieu devait « tenir dans son port de Durance... deux barques, une grande ou deux »[22]. Ceci dit, si l'on se réfère à des documents de date plus récente, ces expressions de « grand port » et « petit port » pouvaient recouvrir un autre sens. Un rapport effectué sur le bac de Cadenet le 2 ventôse an IV (21 février 1796) fait état de « deux ports désignés par le grand et petit port, distants l'un de l'autre à peu près de cent pas (*ca* 100 m), le grand port ne pouvant passer que lorsqu'il existe une crue d'eau un peu considérable de sorte qu'en l'état, la nécessité de ces deux ports a paru indispensable »[23]. De même, le fermier du bac de Mirabeau exposait en 1753 que le grand port « n'est qu'un port de nécessité car quand la rivière est moyenne, il y a toujours du gaÿ et elle ne passe surement et sans gaÿ que lorsque les eaux sont basses ou grandes »[24]. Dans ces deux cas, la distinction entre un « grand » et un « petit » port provenait de l'usage qui en était fait. Néanmoins, les « grands ports » ayant principalement fonctionné durant les périodes de hautes eaux, ils étaient sans doute équipés d'un bateau plus important que celui du petit port, d'où le qualificatif de « grand » qui leur était attribué.

En définitive, les termes de « grand » et « petit » port pouvaient rendre compte d'une différence de taille des bateaux mais leur intérêt réside essentiellement dans ce qu'ils suggèrent quant à la répartition des embarcations. Deux schémas peuvent être retenus. L'un voyait l'utilisation du « grand » et du « petit » port alternativement, en fonction du niveau des eaux ; l'autre l'utilisation successive d'un « grand » et d'un « petit » bateau (dit « port ») pour un seul et même passage, en raison de la présence de plusieurs bras d'eau.

21. AD Vaucl., B 511 f° 11.
22. AD B.-d.-R., V G 589.
23. AD Vaucl., 3 S Rhône 37.
24. AC Mirabeau : Boîte « Bac » (archives déposées au département, en cours de reclassement).

Ce dernier schéma se présentait de manière récurrente puisque la division des eaux en plusieurs chenaux était due au grossissement des eaux ou à la décrue, phénomènes qui survenaient fréquemment. Les traversées effectuées dans ces conditions demeuraient fort inconfortables. Ainsi, en juillet 1671, l'emplacement du bac de Rognonas est jugé incommode « puisqu'il faut passer trois bateaux »[25]. De plus lorsque le niveau d'eau des bras secondaires ne permettait pas d'installer un bateau, les passants devaient les franchir à gué, au péril de leur vie[26].

Afin d'éviter de tels désagréments, deux actions pouvaient être entreprises. La première consistait à intervenir sur l'agencement des chenaux en fermant à l'aide de digues les bras secondaires de sorte que ne subsiste que la branche mère. La seconde concernait le bac lui-même. À défaut de « réparations » ou « fortifications » (termes employés pour désigner les digues) ou lorsque les chenaux demeuraient en si grand nombre que l'aménagement du lit de la rivière n'était pas envisageable, le déplacement du bac dans un endroit plus favorable[27] s'imposait.

Au vu des textes qui se suivent du XVIIe au XIXe siècle, cette solution était si communément pratiquée qu'elle apparaît comme une spécificité même des bacs de Durance. L'étude de ces documents montre que les lieux les plus propices à l'installation d'un bac correspondaient à ceux présentant une berge rocheuse ou une confluence. De fait, tout en limitant le lit de la rivière, les rochers procuraient un point fixe pour amarrer la traille. Par ailleurs, l'alternance et l'opposition de berges rocheuses imposaient à la veine d'eau principale un parcours assez bien déterminé qui assurait l'existence d'un port « beau et commode » dans un espace restreint. Cette caractéristique se renforçait au fil du temps car l'action érosive de la rivière au pied de la zone rocheuse créait une dépression dans laquelle les eaux avaient tendance à s'engouffrer. Quant aux confluents, ils étaient intéressants à deux titres : la présence du cône de déjection de l'affluent provoquait un resserrement de la rivière principale et l'apport liquide qu'il fournissait au collecteur renforçait la probabilité d'une profondeur d'eau suffisante pour porter le bac.

Ces critères jouèrent probablement bien avant le XVIIe siècle. Quelques indications tirées des textes le laissent entendre. Les données climatologiques l'induisent. Le Petit Âge glaciaire ayant perduré de la seconde moitié du XIVe siècle jusqu'au XIXe siècle, les caractéristiques hydrologiques et géomorphologiques de la rivière durent rester constan-

25. AC Barbentane, FF 20.

26. Ainsi que le relate une visite du bac de Rognonas réalisée le 26 septembre 1777. L'inspecteur rapporte en effet que « ledit batteau étoit situé dans un endroit très dangereux par le nombre de gueis qui le précédent dans les tems des crues, que plusieurs personnes y ont couru le plus grand risque et qu'entre autres... une charrette sur laquelle il y avoit sept enfans avec leur père et mère fut emportée pendant quelques instans par l'eau d'un autre gué et se seroit perdue sans l'aide de plusieurs personnes ; qu'une femme de Carpentras montée sur un mulet faillit aussi y périr... que, dans le tems de plus grandes inondations, l'emplacement actuel dudit batteau est encore plus dangereux attendû que toute la partie des iscles qu'il faut parcourir pour se rendre auxdits gués est extrêmement basse et très souvent inondée, ce qui fait qu'on n'a point de route sûre pour parvenir audit batteau et que les voitures et les personnes à cheval peuvent s'égarer et se perdre dans la vase ou être entraînées par le courant des eaux », AD B.-d.-R., dépôt annexe Aix-en-Provence, B 6222, pièce 19.

27. C'est-à-dire « un endroit où toutes les eaux de la rivière seroient réunies et où l'on n'auroit aucun gué à passer pour parvenir au chemin de l'autre côté de la rivière », comme indiqué dans un texte relatif au bac de Cadenet daté du 23 août 1784, AD B.-d.-R., dépôt annexe Aix-en-Provence, B 6224 pièce 15.

tes[28] entraînant des réponses identiques aux problèmes qu'elles suscitaient.

Sur un organisme fluvial doté d'un régime quasi-torrentiel et d'un style tressé tel que l'était la Durance, l'impossibilité d'établir durablement des ouvrages de franchissement fixes et la difficulté de traverser à gué rendirent indispensable le recours à des bacs pour assurer les liaisons transversales. Les caractéristiques physiques qui présidèrent à cette quasi-exclusivité conditionnèrent également les moyens mis en œuvre pour la traversée en bateau(x) ainsi que l'organisation des passages, ce qui leur conféra une originalité certaine. La présence de plusieurs chenaux donna lieu à l'installation de deux voire trois bateaux pour permettre le passage d'une rive à l'autre. Les modifications que les crues provoquaient dans la répartition des chenaux imposèrent de changer fréquemment l'emplacement des bacs de telle sorte que les ports ne purent être strictement délimités. Furent ainsi définies de vastes zones de traversée à valeur théorique – car correspondant à l'application d'un droit de bac – au sein desquelles des zones de traversée privilégiées furent déterminées notamment par des facteurs physiques tels que la présence de rochers et/ou de confluents.

Appliqué à la Durance, le terme de bac recouvrait donc une réalité beaucoup plus complexe que celle d'une simple embarcation permettant la traversée d'un cours d'eau. De nouvelles études portant sur d'autres cours d'eau permettraient d'évaluer la portée de cette observation tout en approfondissant notre connaissance de ces moyens de communication aujourd'hui désuets qui ont été autrefois si utiles.

28. C. Miramont et X. Guilbert, « Variations historiques de la fréquence des crues et évolution de la morphogenèse fluviale en moyenne Durance (France du Sud-Est) », *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, 1997, 4, p. 325-338.

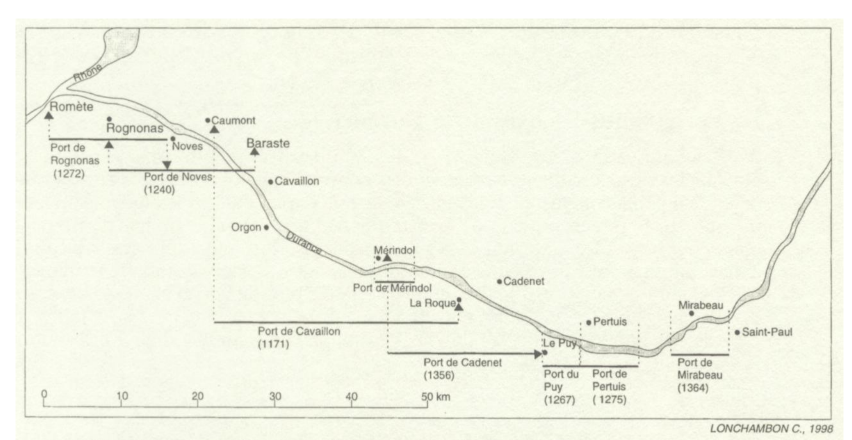


Fig. 1 – Carte figurant les zones théoriques de traversée par bac.



Fig. 2 – Extrait du « Plan géométrique des iscles et pradas situés dans la commune de Villelaure », 9 et 10 octobre 1811 – Mairie de Villelaure.

Catherine LONCHAMBON, Laboratoire d'Archéologie Médiévale, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 5, rue du Château de l'Horloge, BP 647, F-13094 Aix-en-Provence Cedex 2

De l'originalité des bacs de la Durance

Après avoir fait apparaître la nécessité d'établir des bacs pour traverser la Durance puisque les caractéristiques hydrologiques et géomorphologiques de la rivière rendaient les ponts éphémères et les gués dangereux, sont étudiés les moyens mis en œuvre pour le franchissement en bateau. Fondée sur l'exemple du bac de Barbentane, pour lequel les textes du Moyen Âge sont relativement explicites, confronté à des renseignements relatifs à d'autres passages, l'analyse montre comment s'effectuait l'installation d'un bac et quels critères présidaient au choix de l'emplacement des passages, variables dans le temps. Elle met en lumière l'originalité du « modèle » durancien du point de vue des équipements comme de la localisation.

Durance – rivière – franchissement – bac – Provence

On the Originality of the Ferries of the Durance River

After having explained the need for setting up ferries to cross the Durance, as the hydrological and geomorphological characteristics of the river rendered bridges unstable and fords hazardous, this article proposes a study of the systems used for boat crossings. Founded on the relatively well-explained medieval example of the ferry of Barbentane and on comparisons with examples of other crossings, this analysis demonstrates how the installation of ferries was implemented and what criterions determined the choices of the crossing locations, which varied with time. Highlighted is the originality of the Durancian « model », by reason of its equipment and location.

Durance – river – crossing – ferry – Provence

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 53-61

Jean-Paul BRAVARD

LE FLOTTAGE DU BOIS ET LE CHANGEMENT DU PAYSAGE FLUVIAL DES MONTAGNES FRANÇAISES

Dans l'économie pré-industrielle, le bois jouait un rôle déterminant et, avec la pierre, constituait une part essentielle du trafic fluvial de descente à destination des centres urbains. La part du bois dans le chauffage domestique déclina avec l'emploi du charbon de terre mais un trafic notable persista sur certaines rivières françaises jusqu'aux premières années du XXe siècle malgré la concurrence du chemin de fer. Le réseau hydrographique qui draine les montagnes françaises a ainsi joué un rôle historique essentiel dans la vidange des « bois de longueur », du bois de chauffage et de tous les produits de la forêt.

La morphologie des rivières ainsi que leur régime hydrologique conditionnaient la qualité et l'efficacité de ces glissières naturelles alimentant les bas-pays. Il n'est pas étonnant que des travaux aient été réalisés au fil des siècles pour affranchir le flottage de ces contraintes. On peut donc poser comme hypothèse que le paysage de la plupart des rivières de montagne françaises a été reconstruit par une société de riverains et de flotteurs de bois avec l'aide plus ou moins directe de l'Administration en charge des Eaux et Forêts. On esquissera aussi le thème des impacts environnementaux du flottage à l'époque de son pic d'activité. La bibliographie existante concerne pour l'essentiel des sources publiées mais suggère que les archives médiévales et modernes mériteraient un traitement approprié dans le but de contribuer à l'histoire du paysage fluvial.

Le trafic des rivières flottables : un enjeu économique essentiel

Le flottage du bois était pratiqué à la fin du Moyen Âge pour alimenter les villes en bois d'œuvre et de chauffage. Le flottage est cité dès 1318 sur le Doubs[1]. Est-il aussi ancien en direction de Paris ? C'est fort possible, encore que les forêts environnant la cité aient pu longtemps subvenir à un approvisionnement assuré aisément par les transports terrestres. Toujours est-il qu'une ordonnance de Charles VI, datée de 1415, mentionne les « flottes » de bois de menuiserie arrivées à Paris ; en 1490, les bois de la forêt normande de Lyons

1. A. GIBERT, « Note au sujet de l'ancien flottage sur le Doubs », dans *Mélanges Géographiques offerts à R. Blanchard*, Grenoble, 1932, p. 253-266.

descendent la rivière d'Andelles jusqu'à la Seine sur laquelle ils sont tirés à la remonte vers Paris. Des trains de bois en provenance du Morvan sont signalés dès 1543. En 1550, un marchand de bois de Moulins-Engilbert, Guillaume Sallonnier, obtient des lettres patentes l'autorisant à établir le flottage sur le cours amont de l'Yonne ; il perfectionne la technique des trains de bois de son précurseur et surtout invente le flottage à bûches perdues aidé par des ouvrages permettant de créer à volonté de petites crues appelées « éclusées »[2]. Le milieu du XVIe siècle serait ainsi une époque charnière, celle de l'épuisement des forêts de la couronne parisienne, qui oblige à recourir aux ressources considérables des forêts du Morvan[3].

Au XVIIIe et au début du XIXe siècle, la géographie du trafic de bois flotté révèle le poids des villes intérieures, grosses consommatrices de bois de chauffage. Le flottage concerne des troncs de petite taille, des bûches ou madriers : c'est le flottage à « bûches perdues » pratiqué sur de courtes distances dans les têtes de bassin hydrographique. En 1765, le Comte de Maillebois exploite ses coupes des forêts de Grésigne et confie les bûches à la rivière[4]. La haute Dordogne, rapide, conduit les bûches qui sont rassemblées à Argentat ou Souillac, puis chargées sur des bateaux, les « argentats », qui descendent vers Bordeaux[5]. Point n'est besoin de ces ruptures de charge sur le Haut-Doubs car Besançon a établi des « arrêts » permanents à son port de Rivotte. Les flottes de bois jetées à l'eau descendent lentement vers la ville après qu'on a « donné les eaux » à tour de rôle pour 3, 5 ou 15 jours[6].

Le flottage sur l'Yonne, organisé en trains de bois flottés, systématise le transport à bûches perdues en opérant une hiérarchie amont-aval remarquable[7] sur un parcours de 285 km : les 100 km amont, de Lachaise à Clamecy, sont flottés à bûches perdues ; il convient d'y ajouter les apports de 56 affluents. Au port d'Armes, les flotteurs composent le train de bois : les bûches sont rassemblées en « branches » ; 4 branches forment un « coupon » carré et 9 à 10 coupons sont regroupés en une « part ». Enfin deux parts forment un train. Au port de Regennes, la taille de la rivière permet de coupler deux trains, soit environ 400 à 500 stères de bûches. Une imposante masse de bois, longue de 100 m et large de 9,50 m descend lentement vers Paris.

La ville est aussi consommatrice de bois d'œuvre et de bois de charpente, en longues pièces difficiles à manipuler. Lyon reçoit une partie de son approvisionnement des forêts du Jura, notamment par un affluent de l'Ain, la Bienne. Les grumes de sapin et d'épicéa sont conduites au port de Molinges où la rivière est assez formée pour qu'on puisse lui confier des radeaux d'une longueur de 25 m. Comme le souligne A. Poitrineau[8], la consommation de bois annuelle destinée au renouvellement et au développement de la « marine » des pays hauts atteint vers 1838 plus de 70 000 arbres. Malgré l'encouragement de l'Administration à remonter les bateaux, voire même l'interdiction du déchirement édictée

2. F. MOREAU, *Histoire du flottage en trains. Jean Rouvet et les principaux flotteurs anciens et modernes*, Paris, Danvin & Fontaine, 1843.

3. L. FRITSCH-PINAUD, *La batellerie sur la Seine au XVIe siècle*, thèse 3e cycle EHESS, Paris, 1986.

4. Cité par Ph. DELVIT, *Itinéraires de terre et d'eau. Albi-Toulouse de Louis XIV à l'an 2000*, Albi, Archives Départementales, 1988.

5. A. M. COCULA-VALLIÈRES, *Un fleuve et des hommes. Les gens de la Dordogne au XVIIIe siècle*, Paris, Tallandier, 1981.

6. A. GIBERT, *loc. cit.*

7. CHANOINE, « Mémoire sur la navigation de la rivière Yonne », *Annales des Ponts et Chaussées*, 2, 1841, p. 3-82.

8. A. POITRINEAU, « La forêt et la navigation dans les pays hauts du bassin ligérien », *Revue d'Auvergne*, 101, 1, 1987, p. 27-40.

sous la Convention Nationale, rien n'y fait : le bois se met à manquer à tel point que les chantiers de Saint-Just et de Saint-Rambert-sur-Loire doivent se fournir à plus de cinquante kilomètres du fleuve.

Les difficultés d'approvisionnement en bois de longueur rendent d'autant plus compréhensible le caractère crucial que revêt, sous l'Ancien Régime, l'approvisionnement des arsenaux maritimes de Brest, Rochefort et Bayonne sur la côte atlantique, et de Toulon pour la flotte du Levant. 2 300 gros arbres étaient nécessaires pour construire un vaisseau de 74 canons jaugeant 2 000 tonneaux. Les mâts étaient faits de sapins de 80 à 100 pieds de long, d'un diamètre de plus d'un mètre[9], que l'on trouvait encore au XVIIIe siècle dans les forêts reculées des Alpes, des Pyrénées, de Margeride et de la Comté d'Auvergne. La dépendance à l'égard des bois nordiques conduit d'abord Richelieu à s'intéresser aux bois du pays basque en 1629 puis Colbert à organiser l'exploitation rationnelle des forêts les plus reculées. À partir de 1665, les forestiers prospectent le Haut-Forez et l'Auvergne ; en 1667, c'est le tour des forêts du Béarn, en 1677 de celles de la vallée d'Aspe. L'Allier et les Gaves deviennent des « chemins de la mâture ». En 1760, le marquis de Broglie vend sa forêt de Besse-en-Chandesse comprenant plus de 34 000 arbres dont 1 000 pour faire des mâts[10]. Une telle exploitation épuise rapidement les cantons forestiers et conduit à reculer sans cesse les limites techniques de l'exploitation : l'annexion de la Savoie conduit ainsi Boissel, « Agent de la République pour l'exploitation des bois de marine dans le Mont-Blanc » à prospecter la haute vallée de l'Arve : la source de la rivière est « couronnée de la plus belle mâture de l'Univers », écrit-il, et la qualité des bois égalera celle des bois du Nord qui durent 20 ans à la mer alors que ceux d'Auvergne ne durent que 18 mois[11].

Discutant de la part respective assurée par la voie de terre et par la voie d'eau dans le transport, F. Braudel[12] admet que la première l'emporte nettement en 1827 avec 41,3 millions de tonnes/an contre 4,8 à la seconde mais souligne le fait que le bois à bûches perdues ne serait pas pris en compte, ce qui est probablement « une immense soustraction ». À elle seule, l'Allier voit descendre chaque année 5 500 à 6 300 trains de bois non chargés de marchandises et 430 à 7 000 trains chargés dans la période 1862-1866. Vers 1840, l'Yonne porte 3 770 trains de bois cubant 700 à 750 000 stères[13] ; ce nombre tombe à moins de 1 000 à la fin du Second Empire[14]. Ces chiffres considérables s'expliquent par le fait que Paris consomme à la fin du XVIIIe siècle environ un million et demi de stères par an[15] : le Morvan ne subvient pas à tout et la capitale compte aussi bien sur les bois de l'Est que sur ceux de la Loire, véhiculés par le canal d'Orléans pour près de 200 000 stères[16]. Ces chiffres démontrent que la consommation de bois dans l'ancienne France justifie un transport de masse sur les principales artères du réseau hydrographique. Au XVIIIe siècle, le grand Maître des Eaux et Forêts prescrit à tous les propriétaires d'usines sur le Doubs d'ouvrir

9. *Ibid.*

10. P. MONDANEL, *L'ancienne batellerie de l'Allier et de la Dore (de Langeac à Nevers)*, Clermont-Ferrand, Mém. Acad. Sc., Belles Lettres et Arts, 1975.

11. Bibl. École Ponts et Chaussées, ms. 1652.

12. F. BRAUDEL, *Identité de la France*, Paris, 3 vol., 1986.

13. CHANOINE, *loc. cit.*

14. CAMBUZAT, « Sustitution d'une navigation continue, à l'aide de barrages mobiles, à la navigation intermittente produite par les éclusées de l'Yonne sur la Seine et sur l'Yonne, entre Paris et Auxerre », *Annales des Ponts et Chaussées*, 2, 1873, p. 177-242.

15. F. BRAUDEL, *op. cit.*

16. A. POITRINEAU, *loc. cit.*

des « portières » dans leurs barrages pour faciliter le flottage[17]. Il n'est pas moins important de constater que le flottage du bois à bûches perdues et par trains est un moyen quasi-exhaustif de valorisation économique du réseau hydrographique montagnard puisqu'il concerne des milliers de kilomètres et remonte loin sur les branches des arbres fluviaux. À ce titre, plusieurs siècles de flottage n'ont pas été sans effets sur la géomorphologie et sur l'hydrologie des rivières concernées.

Les rivières flottées entre nature et société

Les travaux réalisés sur les rivières flottées sont adaptés à leurs caractéristiques naturelles et aux contraintes subies par les flotteurs. Les rivières issues des massifs montagneux subissent des travaux destinés à faciliter la descente du bois sans que leur hydrologie soit affectée. En revanche, les rivières du Morvan ne souffrent pas tant d'une morphologie déficiente que de leur hydrologie, qui doit être corrigée.

Le curage et le calibrage des rivières torrentielles de montagne

Si le flottage à bûches perdues pouvait s'accommoder de certaines irrégularités du lit fluvial, sinuosités ou rochers, il était pourtant nécessaire d'évacuer les arbres de rive abattus, les souches coincées en travers du lit, qui gênaient ou retardaient la descente des bûches. Le temps jouait contre les marchands de bois car, après quelques semaines de séjour dans l'eau, les troncs alourdis par l'humidité s'échouaient dans les mouilles. Depuis des siècles les rivières de flottage ont été ainsi récurées, calibrées, mises au gabarit des troncs qu'elles devaient véhiculer. Le caractère ancien et progressif de cette reconstruction du paysage fluvial fait qu'il nous est aujourd'hui difficile d'en prendre la mesure.

Pour mieux comprendre ce qu'a pu être cette œuvre humaine, il est instructif de se tourner vers le Nouveau Monde où les bûcherons d'origine européenne ont réalisé en quelques décennies, avec des techniques importées, un travail qui, sur notre continent, a pris des siècles[18]. La transformation des cours d'eau nord-américains illustre ce que fut l'accélération du temps dans cette partie du monde lorsque les rivières y acquirent la vocation de voies de transport. Une semblable évolution a duré chez nous trop longtemps, les travaux réalisés patiemment au fil des années ont souvent été trop menus pour avoir été consignés dans les procès-verbaux des ingénieurs, surtout lorsque l'initiative venait des mariniers ou des populations rurales. Les rares documents existants présentent d'autant plus d'intérêt ; la plupart remontent à la phase d'exploration des ressources forestières dans les têtes de bassin, qui nécessita une adaptation des rivières à un trafic qu'elles n'avaient jamais connu auparavant, du moins peut-on raisonnablement le penser. Citons à titre d'exemple la construction d'épis et de digues par les ingénieurs de la Marine sur les Gaves, l'enlèvement ou la destruction de roches encombrantes d'origine morainique sur la Bienne. Sur cette rivière, des peupliers adultes étaient placés perpendiculairement et parallèlement à la rive pour rétrécir le lit à fond caillouto-sableux, le calibrer

17. A. GIBERT, *loc. cit.*

18. J. SEDELL et J. L. FROGGATT, « Importance of Streamside Forests to Large Rivers : the Isolation of the Willamette River, Oregon, USA, from its Floodplain by Snagging and Streamside Forest Removal », *Verh. Intern. Verein. Limnol.*, 22, 1984, p. 1828-1834.

et augmenter la profondeur de l'eau[19]. Même objectif sur le cours supérieur de l'Allier où, vers 1740, Hubert Pluyette, architecte du Roi, fait venir des spécialistes de Lorraine pour couper les rochers. C'est qu'à contre-sens du flottage, la batellerie se glisse dans ces chenaux et cherche à remonter toujours plus vers l'amont. Le nettoyage du lit mineur doit être également pratiqué plus à l'aval, après que la crue a abandonné les troncs arrachés aux rives de l'Allier.

De l'attente de l'eau aux crues artificielles dans le bassin de l'Yonne

La limitation principale au transport du bois par flottage était sans doute d'ordre hydrologique car la rivière devait assurer un tirant d'eau et une vitesse suffisants. Sur les têtes de bassin, la rivière est trop rapide pour être assez profonde et les pics de crue sont très brefs ; vers l'aval les conditions s'améliorent mais la tentation de grossir les trains fait que l'on navigue toujours à la limite des possibilités de la rivière. Il faut attendre la crue, ou du moins les eaux « marchandes », et s'adapter au rythme naturel des saisons hydrologiques. En Provence, les rivières grossissent à l'automne à l'occasion de gros orages et, de façon durable, pendant la saison des pluies hivernales : au début du XIXe siècle, les bûcherons de la haute Argens jetaient les billes marquées à leur nom dans le lit asséché de ce fleuve côtier et de ses affluents ; le bois était récupéré sur la plage de Fréjus après la crue. Quant aux radeaux, formés de billes reliées par des cordes de chanvre, ils sont préparés durant l'été et attendent la montée des eaux hivernales[20]. Dans les pays de moyenne montagne à régime pluvio-nival, le maximum d'avril suit le gonflement hivernal[21] ; le flottage peut s'opérer pendant 4 mois, de la fin de l'hiver au début du printemps. Il est plus tardif sur les Gaves, du 15 mars au mois de juillet, car le régime nivo-pluvial impose un gonflement printanier et une relative pénurie d'hiver par le phénomène de la rétention nivale sur les hauteurs.

En fait, ce qui vient d'être dit ne concerne que le régime des hautes eaux, notion toute relative qui masque les fluctuations à court terme du débit. Le flottage nécessite de lancer les radeaux dès la montée d'une crue, sans toujours savoir si elle sera d'une durée suffisante. Épercy sur la Bienne et Pont-en-Royans sur la Bourne, affluent de l'Isère issu du Vercors, ont une « pierre marchande ». Condes, toujours sur la Bienne, a un pluviomètre : installé dans la cour d'une habitation, un récipient est rempli par la pluie dans un temps donné ; il indique que le débit de la rivière sera propice pour au moins 24 heures[22]. Les crues du Doubs sont violentes et courtes puisqu'elles durent en général deux jours ; l'art des radeliers consiste aussi à choisir des crues supérieures à 1 m mais non débordantes car « l'on risque d'être surpris par la violence inattendue d'une crue emportant loin les pièces de bois ou les dispersant sur tout le lit majeur »[23]. Inversement, que de fois les grands troncs sont bloqués par la baisse intempestive des eaux et, échoués, doivent attendre la crue suivante au détriment de la qualité de leur fibre. La nécessité de descendre vite fait imaginer des solutions techniques ingénieuses comme celle des « banches », sapins fixés latéralement en tête du train et qui se décollent à l'amont : l'eau s'y engouffre et accélère la vitesse dans les tronçons élargis.

19. R. JANOD, « Les radeliers de la Bienne (Jura) », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 4, 1985, p. 41-54.
20. M. FOUCOU, *Fréjus, regards sur une cité*, Nice, Serre, 1982.
21. P. PAGNEY, *Climats et cours d'eau de France*, Paris, Masson, 1988.
22. R. JANOD, *loc. cit.*
23. A. GIBERT, *loc. cit.*

Les volumes considérables de bois réclamés par Paris firent que les marchands de bois du bassin de l'Yonne ne purent se contenter des crues naturelles qui se produisent de manière aléatoire entre décembre et avril sur ce cours d'eau à régime pluvial océanique. Les faibles débits, même hivernaux, du réseau hydrographique de la montagne morvandelle rendirent nécessaire une correction de l'hydraulicité ; les étangs établis sur les cours d'eau de rang inférieur furent le moyen de remonter loin vers l'amont l'extraction des arbres et de réduire l'usage de la voie terrestre, en développant un système complexe basé sur le principe de la rétention et des lâchures d'eau. À l'amont, 16 affluents de l'Yonne sont équipés de 31 étangs dont la vidange brutale permet la descente des bûches jusqu'à Armes, à 2 km à l'amont de Clamecy. Ceux de Belleperche sur l'Yonne contrôlent 98 km d'un parcours pentu (pente : 0,006) ; le Beuvron, long de 50 km, est à lui seul alimenté par 11 étangs. À l'aval d'Armes, la pente de la rivière est inférieure à 0,0007, à l'aval d'Auxerre elle n'est plus que de 0,0004. Le cours de l'Yonne alterne les hauts fonds ou « baissiers » situés dans les inflexions et les mouilles encore appelées « bassins » ou « râcles ». Chanoine[24] rapporte que les baissiers, faits de sable et de gravier, perdent de leur hauteur pendant les grandes crues mais se reforment dès que les eaux baissent car le courant, diminuant de vitesse à la traversée oblique du seuil, laisse un dépôt (bien plus tard, on a fait une loi de ce processus). Les 50 cm à l'étiage ne sont atteints qu'environ 230 jours par an mais il faut encore leur soustraire une vingtaine de jours de gel à cette époque et 15 jours de crues trop violentes pour autoriser la navigation. C'est assez pour des bateaux à fond plat mais insuffisant pour les grands trains de bois.

Sous l'Ancien Régime, on construit des barrages successifs dans le lit même de l'Yonne, soit 23 « pertuis à éclusées » sur les 76 km du parcours Armes-Auxerre. Les éclusées, ou lâchures d'eau, sont formées pendant 6 mois, d'avril à août, ce qui est en discordance avec le régime naturel des eaux. Alors que les bateaux « avalent » toute l'année, avec un maximum de descente en novembre et un maximum secondaire d'avril à août (ils précédent alors les trains de bois dans leur marche), les trains ne sont lancés que vers le 20 avril[25]. Il faut peut-être expliquer ce décalage par le fait qu'à cette saison on ne craint plus les crues hivernales et que les étangs et les pertuis permettent d'accumuler l'eau et de s'affranchir du rythme naturel de l'écoulement. Les éclusées ont lieu deux jours par semaine au pertuis d'Armes. On en compte en moyenne 88 par an vers 1870[26] ; à ce rythme, il faut admettre que l'on a augmenté la période de flottage mentionnée par Vignon mais, vers 1840, les éclusées sont effectuées d'avril à novembre[27]. Les « meneurs d'eau » ouvrent les pertuis et lâchent 1,5 millions de m^3, procurant un effet utile de 4 heures, puis on ouvre en chaîne les pertuis aval pour soutenir les niveaux. L'hydrogramme du flot d'éclusée voit se succéder d'abord les eaux qui « garnissent » la rivière, le pic favorable à la navigation, puis les eaux qui « poussent le flot » dans la phase de récession. L'éclusée « avale » les trains qui bénéficient d'un tirant d'eau de quelques décimètres. L'étalement et l'amortissement de l'onde de crue artificielle sont progressifs, sur un tronçon de 120 km non équipé de pertuis vers 1840 (ce phénomène est expliqué à l'époque par l'évaporation et par l'absorption de l'eau par les sables du lit et des berges). La durée totale du transfert du flot d'éclusage

24. CHANOINE, *loc. cit.*
25. VIGNON, « Études statistiques sur la navigation de la rivière Yonne », *Annales des Ponts et Chaussées*, 1, 1851, p. 334-385.
26. CAMBUZAT, *loc. cit.*
27. CHANOINE, *loc. cit.*

est en moyenne de 52 heures sur les 185 km du parcours Armes-Montereau. La vitesse moyenne de 1 m/s est modulée suivant la direction et la force du vent et suivant le développement des « herbages » (il faut entendre la rugosité créée par la végétation des rives noyée par l'éclusée) ; la transmission est plus rapide au printemps qu'à l'automne. Après le passage du flot, on ferme le pertuis amont pour stocker l'eau qui servira à l'éclusée suivante, mais on produit aussi un « affameur », ou baisse artificielle de niveau à l'aval, au grand dam des bateaux en remonte.

Selon l'opinion d'ingénieurs du XIXe siècle, les éclusées étaient devenues d'autant plus nécessaires que les défrichements réalisés dans le bassin versant de l'Yonne auraient perturbé son hydrologie. Vers 1840, on aurait perdu en hauteur par rapport aux 15 à 18 pouces de 1778, année du plus dur étiage enregistré avant la Révolution, et les crues seraient devenues plus fortes et plus subites. Les lâchures étaient moins fréquentes au XVIIIe siècle, leur volume était plus abondant et « la partie basse de la rivière n'était point épuisée » entre deux lâchures[28]. On manque de données pour vérifier l'exactitude de ces dires et faire la part de ce qui relève d'une mode du temps, qui accuse les gens des pays hauts d'avoir déréglé les cycles hydrologiques. Une recherche systématique pourrait apporter des confirmations de grand intérêt.

Les impacts géomorphologiques et écologiques du flottage dans le Morvan

On imagine sans peine que la descente de centaines de trains de bois et que les variations brutales du niveau des eaux ont pu produire des effets géomorphologiques sur les berges de l'Yonne. Par chance des témoignages ont subsisté.

Le premier concerne l'érosion de la base des versants argileux par le flottage des bûches à Saint-Revérien dans la haute vallée de l'Yonne : « le flottage passe dans des ravins argileux, profonds de plus de 30 m, d'où les eaux entraînent une si grande quantité de terre que chaque mètre cube en contient plus de 9 kg et que le poisson s'enfuit même de l'Yonne tant que ce flot boueux, dont on signale les effets jusqu'en Seine, n'est pas complètement écoulé »[29]. La concentration en matières en suspension, qui paraît avoir fait l'objet d'une mesure précise, s'élève donc à 9 g/l ; une telle valeur est double de ce qu'il est possible de rencontrer à l'état naturel sur des torrents alpins comme le Fier, et voisine de ce que l'on rencontre lors de certaines chasses de réservoirs artificiels. Il est intéressant de noter le comportement du poisson qui ne peut supporter l'effet mécanique des matières en suspension ; le document ne signale que sa fuite mais pas de mortalité.

Un autre impact concerne l'érosion des berges fluviales lors de la descente des trains de bois. À l'aval d'Auxerre, les trains sont réunis en couplages longs de 100 m ; deux hommes les manœuvrent lentement en boutant avec des perches ferrées mais cette technique pénible n'est pas possible dans les concavités profondes ; « alors le flotteur placé à l'aval engage dans la nage, du côté de la rive, une perche non ferrée, qu'on nomme "dérivote", de manière qu'elle soit à peu près horizontale et plonge peu et que son extrémité libre s'écarte d'au moins 1 mètre du bord du train ». Alors que l'arrière du train part à la dérive, la perche frotte contre la berge dont elle écarte l'avant du train. « On conçoit, écrit Vignon,

28. CHANOINE, *loc. cit.*
29. VIGNON, *loc. cit.*

combien ce système est destructeur des rives concaves qui se trouvent labourées à hauteur de flottaison comme par un soc de charrue. Aussi les dérivotes déterminent-elles des érosions considérables dans les berges non défendues ; et les rives défendues n'y résistent que lorsqu'elles sont revêtues de solides perrés entretenus avec grand soin »[30]. L'exposé de cet impact du flottage laisse entrevoir le fait que la navigation peut avoir joué un rôle plus important que la dynamique naturelle sur l'érosion des berges de certains cours d'eau aménagés. Une recherche systématique de ce type de documentation serait sans doute d'un grand intérêt car elle pourrait expliquer certains caractères géomorphologiques de rivières de plaine réputées parfaitement stables à la vue de leur comportement actuel.

La qualité des milieux fluviaux est l'objet d'une attention particulière depuis la Loi sur l'eau de 1992. La morphologie et l'écologie des fonds et des berges sont officiellement pris en considération au même titre que la qualité physico-chimique des eaux. Des moyens sont mis à la disposition des organismes qui cherchent à réhabiliter ou à restaurer les rivières dégradées par les aménagements contemporains. Cette orientation nouvelle pose la très difficile question de l'état de référence qu'il est nécessaire de prendre en compte. S'agira-t-il d'une situation contemporaine (les années 1950 par exemple) ou d'une situation plus ancienne ? La tentation des écologues, des géomorphologues ou des ingénieurs sera de se reporter à des documents cartographiques remontant au mieux au milieu du XIXe siècle car ils sont aisément accessibles et exploitables. On a voulu suggérer dans cette contribution que les historiens des époques médiévale et moderne ont une partie importante à jouer puisqu'ils peuvent restituer une partie des paysages anciens et de leur dynamique sous contrôle naturel et anthropique. Des tests de collaboration interdisciplinaire pourraient être tentés sur certains cours d'eau sujets à des opérations de réhabilitation ou de restauration.

30. VIGNON, *loc. cit.*

Jean-Paul Bravard, UFR de Géographie, Université Paris-Sorbonne, 191, rue Saint-Jacques, F-75 005 Paris

Le flottage du bois et le changement du paysage fluvial des montagnes françaises

Le paysage fluvial des rivières montagnardes et de rivières issues de massifs anciens comme le Morvan a subi une longue transformation depuis le Moyen Âge en raison des besoins du flottage du bois vers les villes et vers les arsenaux maritimes. Des témoignages recueillis dans des documents modernes suggèrent la possibilité de reconstituer les travaux qui ont affecté la géométrie des lits fluviaux et l'hydrologie des rivières à l'amont des bassins versants. Ces recherches ont des implications très actuelles car elles peuvent aider à la restauration des cours d'eau dégradés.

Flottage – forêts – hydrologie – morphologie fluviale – impacts

The Floating of Timber and the Changes in the River Landscapes of the French Mountains

The fluvial landscapes of mountain rivers and of rivers flowing out of ancient massifs such as the Morvan have undergone a long transformation since the Middle Ages owing to the necessity of floating timber to towns and naval dockyards. Evidence collected from modern documents suggests the possibility of reconstituting the works which have affected the geometry of riverbeds and of the hydrology of rivers above their basins. This research is particularly significant today as it may help in the restoration of damaged waterways.

Floating timber – forests – hydrology – river morphology – impacts

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 63-70

Simone ROUX

À PARIS, AU BORD DE L'EAU

La Seine et la Bièvre, leurs rives, constituent, à la fin du Moyen Âge, un espace singulier où s'entrecroisent toutes sortes d'activités et de gens que les autorités, celle du roi et celle de la Ville, entendent contrôler et policer. Ce qui est vrai pour toute ville l'est plus encore dans la capitale du royaume[1].

Pour évoquer quelques-unes des questions que les liens du fleuve et de la ville soulèvent, nous allons, ici, prendre des informations directes dans les sources foncières qui fondent l'histoire urbaine de la rive gauche. Ensuite, nous confronterons cette première approche, évidemment partielle, à ce qu'apportent d'autres sources, récemment publiées[2]. Maisons et gens du bord de l'eau y apparaissent, dans des lieux où s'exercent des métiers qui profitent du fleuve mais où il faut faire respecter la discipline urbaine qu'imposent les exigences de la salubrité.

Maisons du bord de l'eau

Peu décrites dans les actes de ventes de maisons ou de rentes[3], comme la plupart des immeubles parisiens médiévaux, les maisons du bord de l'eau (sises, pour la rive gauche dominée par la seigneurie ou censive de Sainte-Geneviève, surtout rue de Bièvre et rue de la Bûcherie) sont situées par rapport à la rivière ou au fleuve, directement ou par leurs dépendances.

1. Cf. R. CAZELLES, *Paris de la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V*, Paris, 1972, et J. FAVIER, *Paris au XVe siècle*, Paris, 1974 pour l'histoire d'ensemble de cette ville. Voir également S. ROUX, *La rive gauche à Paris du XIIIe au XVe siècle : étude urbaine*, édition microfilmée des thèses d'État, Lille, 1989, 134208953/90 ; EAD. « Les métiers du bois à Paris du XIIIe siècle au XVe siècle » dans *Le bois et la ville du Moyen Âge au XIXe siècle*, Paris, 1991, p. 239-259 (Les Cahiers de Fontenay) et « La rivière en ville au Moyen Âge : la Bièvre à Paris » dans *Savoirs des lieux, Géographies en histoire*, Paris, 1996, p. 39-48 (Les Cahiers de Paris VIII).

2. Il s'agit du *Minutier central des notaires de Paris, inventaire analytique*, C. BECHU, F. GREFFE, I. PEBAY éd., Paris, 1993, où sont analysées des sources notariales parisiennes de la fin du XVe siècle, de Y. H. LE MARESQUIER, *Les officiers de la Ville de Paris au XVe siècle*, Paris, 1997, et de K. WIEDENFELD, *La police de la petite voirie de Paris à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1996.

3. Ces actes, conservés dans la série S des Archives Nationales, proviennent des fonds des grands établissements religieux supprimés à la Révolution. Archives des églises, abbayes et couvents, ces pièces légitiment leurs patrimoines parisiens, et, en particulier, les droits seigneuriaux qu'exercent les vieux et grands établissements religieux dans la capitale.

Situation

La formule la plus employée est « maison aboutissant par derrière » sur la Seine ; elle évoque la parcelle construite donnant sur la rive, situation dont on devine les avantages : approvisionnement en eau facile et évacuation tout aussi simple. Ainsi la maison de la Couronne, rue de la Bûcherie, mentionnée dans un acte de 1352[4], ou celle située rue de Bièvre, qu'un acte de 1352 indique comme « donnant sur la rivière de Bièvre », dite, dans d'autres actes, le « ruissel » de Bièvre[5]. Un acte de 1322 concernant plusieurs maisons de la rue de la Bûcherie apporte quelques précisions[6]. Ce document évoque une maison attenante d'une part à une deuxième maison qui fait le coin de la rue du Fouarre et d'autre part à une « longue allée » qui dessert une troisième maison ainsi décrite et désignée « par devers Saine, que l'on appelle la court aux moines et qui tient par derrière à la dicte rivière Saine ».

La rive s'articule par des ruelles au réseau des voies urbaines. Une maison rue de Bièvre, dans un acte de 1358, « fait le coing d'une ruelle qui va en la rivière de Seine »[7], ou rue de la Bûcherie, en 1370, une maison « fait le coin par ou l'on va en Seine »[8]. Si la rive est trop abrupte des escaliers y sont aménagés, que les textes signalent sous le terme de « degrés ». Un acte de 1392 situe un chantier rue de la Bûcherie comme « tenant aux degrés par ou l'on descent en la rivière »[9]. Les escaliers équipent aussi la rive qui est port fluvial. En 1474, un texte concernant une maison de la rue de Bièvre la situe « devant les grans degrés du port Saint Bernard, tenant au ru ou souloit courir la Bièvre »[10]. De même les actes mentionnent parfois le quai équipant la rive. C'est le cas de cette maison rue de Bièvre, citée dans un acte de 1494, qui la décrit « assise sur le quay de la rivière Seine »[11].

Quelques exemples moins laconiques

Ils associent le lieu, l'immeuble et les activités qui s'y déroulent. Par ces actes concernant le marché immobilier, on entrevoit des métiers que nous retrouverons dans d'autres sources.

Voici en 1359 des étals de poissonniers évoqués lors de la vente de rentes. Nicolas le Mire « seigneur de Baubigny et huissier de monseigneur le régent de France et damoiselle Jehanne sa femme » vendent 26 livres parisis de rentes aux écoliers de Saint-Bernard pour 780 écus d'or. Ces 26 livres de rentes sont prises sur diverses maisons. On relève ainsi qu'une rente de 40 sous est prise « sur deux estaulx séant à Petit Pont qui sont à présent à Pierre Violette, devant le coin de la Bucherie, tenant au coin de la poissonnerie d'eau doulce »[12].

Rue de Bièvre, en 1380, un acte de vente de rente signale au passage les activités établies au bord de l'eau. « Se desaisit le procureur de Kateline la

4. AN S 1646, 1er cahier, f° 49. Il s'agit de la partie de la rivière détournée et passant dans la ville, cf. S. Roux, « La rivière en la ville... », *loc. cit.*, p. 42-43.
5. *Ibid.* f° 48.
6. AN S 1494A, n° 20. Ces détails sont notés car il s'agit de bailler à rente une partie de ces maisons et de préciser les servitudes et charges qui incomberont au preneur.
7. AN S 1646, 2e cahier, f° 34.
8. AN S 1647, 1er cahier, f° 151.
9. AN S 1646, 4e cahier, f° 77. Le chantier désigne une place ou espace libre qui sert aux marchands de bois ou aux charpentiers. Rien d'étonnant d'en trouver rue de la Bûcherie, cf. S. Roux, « les métiers du bois... », *loc. cit.* p. 243-244.
10. AN S 1649, 4e cahier, f° 155.
11. AN S 1649, 5e cahier, f° 28 v°.
12. AN S 3669.

Camuse, de Jehan de Vautenay tabellion apostolique et de Jaquet de Vautenay son frère, cousins de la dicte Kateline, de 40 sous parisis de rente [...] sur une maison faisant le coin de la rue de Bièvre, tenant d'une part du costé de Saint Bernard et tenant d'autre part à Jehan Petit voiturier par yeaue et aboutissant aux estuves de la rue de Bièvre, chargée en 9 livres 5 sous et un denier parisis, vendus à messire Courtier, prestre, le prins de 17 livres tournois »[13].

En 1385, rue de la Bûcherie, les marchands de bois et les poissonniers sont nommés lors d'une vente : « Se desaisit [...] le procureur de Jehan Rousseau marchand de busches et Jehanne sa femme, demourant [...] en la Buscherie, de 47 sous parisis deux deniers de rente sur une maison qui est à Jean Le Nourrissier poissonnier d'eau doulce, et à sa femme [...] à l'opposite de la rue au Feurre, sur la rivière de Saine, tenant à Guillaume Gilebert et aboutissant à ladicte rivière [...]. Vente à Jehan le Nourrissier et à Jehanne sa femme pour 32 livres tournois »[14].

Autre exemple, plus tardif, celui d'une maison de la rue de Bièvre mentionnée dans un acte de 1470. « Guillaume de Bergerac, escolier à Paris [...] mis en saisine de 24 sous parisis de rente sur une maison et jardin ou souloit avoir estuves, à l'enseigne au dessus de l'uys, de l'image saint Eustace [...] donnés par noble homme Nicolas de Bergerac, père dudit Guillaume [...] afin qu'il ait mieux avoir de livres et continuer l'estude »[15].

Gens du bord de l'eau

Les sources foncières ne mentionnent pas toutes les activités urbaines qu'accueillent les rives du fleuve ; on a trace de celles qu'exercent les propriétaires d'immeuble et de rente, ou, à la rigueur, de celles exercées par leurs proches voisins.

Les notations les plus fournies regardent les activités de transport (voituriers par eau et bateliers[16]), celles concernant le bois, le commerce du poisson et les étuves. Pour ces dernières, on remarque qu'elles sont mentionnées en tant que lieu, mais que les « étuveurs » n'apparaissent pas. Il semble que ces établissements soient possédés par des propriétaires qui n'exercent pas le métier et qui louent les étuves à des professionnels. En plus de ces mentions assez régulières, on relève occasionnellement la présence d'un marchand tripier (Bûcherie, 1467) d'un teinturier (Bièvre 1480) d'un marchand tanneur (Bièvre, 1480). Ce sont des métiers qui réclament beaucoup d'eau et qui apportent des nuisances à leur voisinage. En l'état actuel de mes informations, je pense que ces activités étaient plutôt rejetées en proche banlieue, hors les murs.

Les sources foncières ne permettent pas de faire un inventaire complet des métiers du bord de l'eau, mais elles révèlent un mélange social qu'un acte de 1411, pour une maison de la rue de la Bûcherie, met en lumière.

13. AN S 1647, 1er cahier, f° 218 v°.
14. AN S 1646, 3e cahier, f° 75 v°.
15. AN S 1648, 4e cahier, f° 136 v°. Cet étudiant reçoit encore 40 sous de rente donnés par son parrain, un avocat en parlement, maître Guillaume Courtois. L'année suivante, qualifié d'écuyer et de bourgeois de Paris, il acquiert la propriété de toute la maison (*ibid.*, f° 142).
16. Dans toutes les sources directes ici mises en œuvre, les transporteurs sont présents surtout dans la rue de Bièvre et mentionnés essentiellement dans la seconde moitié du XIVe siècle. Après le vide documentaire dû à la grave crise urbaine, les mentions de statut social qualifient des gens de robe (Parlement et Châtelet) ou des gens d'école, qui se sont installés dans le secteur.

« Se desaisit le procureur de maistre Jehan Raoulart, chanoine de Paris, maistre Bennes de Wainville, maistre es arts, maistre Guillaume Dessous le Four, cirurgien juré du roy, Jehan le Maire, espicier et bourgeois de Paris, maistre Jehan Dorlye, maistre es arts, executeurs du testament de maistre Jehan de Beaumont, maistre en medecine, d'une maison, court, salle, chambres, jardin, gallerie derriere ledit jardin avecques un ediffice ou l'on met busches, par lequel ediffice et lieu ledit hostel et ceux qui y habitent ont yssue en la rue au Feurre, aiant sa maistre entree en la rue de la Buscherie, à l'enseigne du Lion Ferré, tenant du costé de la rue au Feurre aux hoirs Gallot Godard, marchand de busches, jusqu'aux escolles aux Anglois et ledit jardin de ce mesme costé aux Anglois et aux escolles des Picards et ledit ediffice à busches tenant à une maison qui est maistre Guillaume De La Chambre et à ladicte petite gallerie, tenant ladite salle tout au long au chantier des hoirs Guillaume de Condé [...] tout en nostre censive, excepté la gallerie et partie du jardin qui contient six toises et demi de long et de la largeur de ladicte gallerie [...] vendues à l'abbé de saint Eloy de Noyon pour 1400 escus »[17].

Il ressort de ces informations directes plusieurs points intéressants. D'abord, notons qu'il s'agit d'une belle et grande demeure possédant un jardin, un puits privé, des « étables » c'est-à-dire des écuries (ces détails sont donnés en 1386). Chantiers, lieux de travail et logements de gens de métiers voisinent avec le bel hôtel. Le chantier évoqué signale l'activité d'un marchand de bois. On reconnaît la célèbre rue du Fouarre, où s'étaient établies les « nations » des artiens car c'est dans les maisons de cette rue que les maîtres de la faculté des arts donnaient leurs cours depuis les débuts de l'Université. Le dernier point important est la présence des médecins, intervenant ici à titre privé. Ils achètent et se revendent des maisons et leur présence continue explique, sans doute, que, dans cette rue de la Bûcherie, à la fin du XVe siècle, s'installèrent les écoles de médecine[18].

Ainsi, lorsque la documentation se fait plus détaillée, elle montre la diversité des statuts sociaux des habitants d'un même bout de rue, proche du fleuve ou non d'ailleurs. Paris ne connaît pas encore de ségrégation socio-spatiale.

Les minutes des notaires parisiens de la fin du XVe siècle apportent des renseignements supplémentaires[19]. On note un mouleur de bûches – soit un métier déjà souvent cité dans les documents fonciers – qui prend à bail deux parts de deux maisons, l'une située rue de Bièvre et l'autre, de l'autre côté de cette rue, car elle donne sur le quai de la Seine[20]. En revanche, voici un meunier

17. AN S 1647, 2e cahier, f° 27 v°. On doit ces détails à la situation particulière de cet immeuble, construit sur deux censives ou seigneuries, donc redevable du fond de terre envers deux seigneurs. C'est un grand hôtel dit aussi « Au Lion Enferré », cité au XIVe siècle. En 1373 maître Guillaume Du Celsoy l'avait acheté à maître Guillaume Le Boucher, maître en médecine. Maître Guillaume Du Celsoy, alors physicien du roi et chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, le revend en 1386 à maître Jean de Beaumont (AN S 1646, 3e cahier, f° 96 v°). Voir également A. Berty, L. M. Tisserand, C. Platon, *Topographie Historique du Vieux Paris. Région centrale de l'Université* (désormais abrégé THVP), Paris, 1897, p. 27 et 268.

18. Sur cette installation, voir la THVP, p. 37-44, où est résumée cette histoire jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

19. Cf. *Minutier central parisien... op. cit.* L'ouvrage présente une liste d'analyses de minutes, classées par ordre chronologique, chaque analyse étant pourvue d'un numéro. L'ensemble montre que ces notaires exerçaient principalement sur la rive droite, en ville et en banlieue. J'ai relevé les analyses portant sur des biens situés rive gauche, pour des lieux ou des gens proches du bord du fleuve, afin de comparer ces informations à celles qu'apportent les sources foncières.

20. *Ibid.*, n° 1708, 1492. Le mouleur de bûches est un officier municipal qui vérifie le calibre

de Saint-Marcel qui achète, en 1492, à un pêcheur de Paris une île sur la Seine, et un marchand pêcheur, mentionné en 1497 dans le bail de la pêche des fossés de la Grange-aux-Merciers le long de la Seine[21]. Ce sont des activités importantes que les sources foncières laissaient dans l'ombre. Deux séries d'autres sources apportent des informations : les sanctions pour infraction aux règlements qui protègent les eaux et les rives de la Seine, les officiers municipaux exerçant et/ou habitant près du fleuve.

Des espaces à surveiller et à protéger

Petits délits du bord de l'eau

Katia Weidenfeld présente un beau et long tableau où sont classées les sanctions infligées à des contrevenants, le plus souvent pris en flagrant délit mais quelquefois dénoncés ou retrouvés, mis à l'amende parce qu'ils ont souillé la rive ou l'eau du fleuve[22]. Ses informations proviennent des registres de justice conservés pour le Bureau de la Ville, pour la justice de Saint-Éloi, pour celle de Saint-Germain-des-Prés et celle du Temple. Sur les quatre fonds mis en œuvre dans ce tableau, seuls deux contiennent des cas intéressant la Seine et ses rives, les livres de justice de l'Hôtel de Ville et ceux de Saint-Germain-des-Prés concernant le XVe siècle. Les premiers contiennent 63 cas d'infraction aux règlements de la petite voirie dont 41 concernent le fleuve et ses abords. Les seconds livres de justice fournissent 71 cas d'infraction dont 7 seulement se situent dans l'espace du fleuve ou de ses bords[23]. Ces indications viennent enrichir le tableau construit à partir des sources foncières.

D'abord dans la manière de préciser le lieu, souvent simplement nommé : la Seine (33 fois), parfois assorti d'une ou deux précisions : « la Seine et le quai », « le long d'un chantier », « au bout de l'île », sur « le Petit Pont ». Quelques affaires apportent des indications moins vagues. Ainsi, en 1400, on lit « dans la Seine, en l'Écorcherie, près des moulins de l'évêque », ou encore, en 1476, « sur le quai de la Seine, à l'endroit du grand pavé près de la place Maubert ».

Ensuite, les infractions donnent une idée de la façon dont les Parisiens utilisaient leur fleuve. Ils laissaient sur les rives ou jetaient dans l'eau des ordures ménagères, des fumiers d'animaux, des déchets industriels. Les contrevenants déversent ce qui les encombre à partir du quai ou d'un pont, parfois ils empruntent un bateau pour aller vider plus loin les ordures et les gravats[24]. Les

des bois de chauffage à l'aide d'un anneau, la longueur des bûches ou des échalas et la composition des fagots, cf. Y. H. LE MARESQUIER, *les officiers municipaux... op. cit.*, p. 71-72.

21. *Ibid.*, n° 1597 et 3949. Les moulins comme les pêcheries en Seine réclament une enquête particulière que je n'ai pas menée mais dont je mesure l'importance.

22. K. WEIDENFELD, *La police de la petite voirie...op. cit.*, p. 175-214. L'auteur rappelle que la police de la Seine, en général, relève de la Prévôté des Marchands pour ce qui touche au commerce et à la circulation. De même que, dans les rues, salubrité et encombrement des eaux et des rives relèvent de la petite voirie. L'auteur explique aussi que plusieurs autorités intervenaient pour édicter, puis faire appliquer les règlements à ce sujet. Le tableau qu'elle a construit prouve que ces efforts de discipline collective n'étaient pas aussi vains qu'on l'a dit parfois. Précisons que le mot voirie possède plusieurs sens. Il désigne l'organisation des voies publiques, il résume les droits exercés par le roi ou les seigneurs sur ces voies, enfin il peut servir à nommer les lieux où la décharge des ordures doit s'effectuer, espaces hors les murs bien entendu.

23. Est-ce à dire que la Ville surveillait mieux ces espaces, se sentait davantage responsable de ce bien public que les seigneuries ecclésiastiques ? Il conviendrait d'approfondir l'enquête.

24. Aucun service régulier de ramassage n'est encore organisé. Mais les rues doivent être

infractions punies vont du simple geste qui consiste à vider dans le fleuve, depuis sa fenêtre, son écurie ou son jardin, les eaux usées et les ordures de sa maison, jusqu'à la décharge industrielle comme on le voit par une sanction infligée en 1486 à un voiturier par eau qui a déchargé pendant deux mois vingt tombereaux de gravats « au bout du haut de l'ile Notre-Dame ». Parmi ces infractions, on relève deux cas, en 1485, « d'huis non nettoyé », pour des maisons donnant sur le quai.

Assez souvent, l'on connaît le statut social ou le métier des contrevenants. Dans les cas que j'ai retenus à partir du tableau fait par Katia Weidenfeld, je compte 39 mentions qui évoquent une vingtaine de métiers. Tous n'utilisent pas l'eau du fleuve dans l'exercice de leur activité mais ils prennent la Seine pour un égout ou un dépotoir. Toutefois, déverser ses déchets dans le fleuve n'est tentant que pour les artisans qui n'habitent pas trop loin de l'eau. Des métiers sont cités plusieurs fois : en tête les hôteliers, leurs valets et leurs femmes (9 mentions), suivis des bouchers et de leurs valets (6 mentions) des maçons et de leurs aides (4 mentions) des gagne-deniers (3 mentions), des charretiers (2 mentions) et des tanneurs (2 mentions)[25]. Dans cette liste, les pollueurs sont principalement les artisans des métiers du bâtiment. Pour eux se débarrasser dans la Seine des « vieilles terres » et des gravats est souvent plus économique que de les porter aux voiries licites mais plus lointaines. Les bouchers, tripiers, tanneurs raisonnent de la même façon. Les gagne-petits se chargent de ce travail illégal pour quelques deniers et les voituriers font de même mais à une plus grande échelle. En revanche, on voit mal pourquoi les contrevenants les plus nombreux se recrutent parmi les hôteliers. Les mentions concernant des habitants sans autre précision illustrent la négligence égoïste des citadins que la Ville s'efforce de réduire mais qu'elle a du mal à contrôler quand des religieux aussi notables que les Célestins donnent le mauvais exemple.

Officiers municipaux en bordure de Seine

L'échevinage parisien est né du contrôle du fleuve et de son trafic par les marchands parisiens. Les officiers municipaux trouvent sur les ports et les quais matière à exercer leurs offices. Le livre de Y. H. Le Maresquier nous en permet l'étude précise[26]. Nous en présentons quelques exemples.

Sur le Petit Pont, voici Jean Morillon, tavernier, à l'enseigne du Paon, qui est courtier en vin de 1453 à 1460. En ce cas le métier et l'office s'accordent bien[27]. Au contraire Jean Poudaine, savetier, tient une échoppe sur ce même pont, il est mentionné en 1454 comme crieur de vin et de corps. Le métier comme l'office sont d'un niveau plus modeste que dans le cas précédent[28].

nettoyées et les ordures portées aux voiries. Ce qui occasionne des frais, surtout pour les métiers du bâtiment, comme en témoignent des devis ou des factures de gros travaux. La Coutume de Paris permet de laisser sur place, dans la rue, les gravats et autres déchets pendant huit jours mais pas plus.

25. Outre ces métiers, on trouve aussi ceux de tripier, de chandelier, de gagne-petit, de boulanger, de rôtisseur, de teinturier, de voiturier par eau, de maréchal, de pêcheur et de manœuvre. Il y a aussi trois mentions d'habitants riverains et celle des religieux célestins.

26. Y. H. Le Maresquier, *Les officiers municipaux... op. cit.* Cet ouvrage présente, office par office, une liste des biographies d'officiers municipaux au XVe siècle. J'ai relevé ceux de ces officiers municipaux dont les activités ou le lieu d'habitation près du fleuve pouvaient éclairer mon propos. Cf. p. 137-139 un tableau indiquant la localisation des divers officiers et p. 143-276 la liste ordonnée des biographies. Je n'ai retenu ici que les exemples qui intéressaient la rive gauche.

27. *Ibid.*, n° 312. Le courtier en vin exerce un office qui est « de conseiller celz qui vuellent acheter, exposer le prix et la saveur à cels qui vuellent acheter et doivent comparoir en Grève à certaine heure », *ibid.*, p. 54.

28. *Ibid.*, n° 984. L'office de crieur, à la différence de celui de courtier, est attaché au commerce

Passons rue de la Bûcherie. Deux notices biographiques attirent l'attention. Celle de Jean Aubert, mouleur de bûches, mais aucun document n'indique les dates où il a exercé cet office. Par contre un acte de 1436 nous apprend qu'il a obtenu une diminution des charges qui grèvent son chantier et sa maison rue de la Bûcherie, mais il demeure sur la rive droite, rue de la Mortellerie[29]. Il n'est pas qualifié de marchand de bois. Certes, il ne peut l'être tant qu'il est mouleur de bûches. Aussi peut-il être simple propriétaire, louant à des professionnels ces lieux en bordure de Seine aménagés pour le commerce du bois. L'office et le métier ne coïncident pas toujours comme le montre encore le cas suivant.

Émery Pèlerin, un pelletier, a exercé l'office de mesureur de grains en Grève de 1438 à 1480. On connaît un peu sa vie et sa famille parce qu'il a légué ses biens à l'Hôtel-Dieu, alors qu'il avait déjà vu mourir sa femme et son fils unique. L'hôpital a conservé son testament ainsi que divers documents qui sont publiés par Y. H. Le Maresquier. Émery a dû mourir avant mars 1487, date à laquelle l'hôpital rachète des rentes constituées par le défunt. Voici un extrait de l'acte de donation de 1481 :

> « [...] Une maison et ses appartenances, assise en la rue de la Bucherie de Petit Pont ou pend pour enseigne la Queue de Regnard, tenant d'une part aux hoirs feu Gillet Benoist, d'autre a la ruelle dicte le Trou Puniets, aboutissant par derriere a la riviere de Seine, en la censive dudit Hostel Dieu, chargee de 4 deniers parisis de cens et de 32 sous parisis de rente envers ledit Hostel Dieu, envers les religieuses de Montmartre de autres 32 sous parisis de rente et envers la fabricque de l'eglise Saint Severin à Paris de 6 livres parisis de rente pour une messe perpetuelle fondee en ycelle eglise par ledit Pelerin, et en laquelle maison Benarde La Moussine et Thomasse sa fille ont leur demeure franchement, leur vie durant, en une chambre et bouge assise sur ladite riviere ; item, une autre maison assise en la Gloriete près de Petit Pont, tenant d'une part aux hoirs feu Guillaume Le Roux et d'autre à Gienffroy Ribault, boucher, avecques une masure joignant, couverte de tuille ; item, un estal a boucher assis devant ladicte maison, baillé a rente a Guillaume Chappelart, boucher, a 6 livres parisis chacun an, chargees envers le Temple a Paris de 2 sous 8 deniers parisis, envers la communaulté de Saint Germain l'Auxerrois de 32 sous parisis de rentes, envers l'eglise Saint Innocent de 40 sous parisis, et encore envers maistre Guillaume Galie de 32 sous parisis, et envers Regnauldin Morel de 20 sous parisis aussi de rente, tout chacun an ; item, cede, transporte et delaisse, comme dessus, ledit Pèlerin audit Hostel Dieu, tous ses biens meubles, creances et autres biens quelconques [...] ».[30]

Au terme de ce parcours, je reste bien consciente des manques à ce tableau

de détail. Pour vendre le vin en taverne, il fallait le faire annoncer dans les rues et places par cet officier qui indiquait le prix, qui faisait goûter le vin et pour ce faire, en transportait un broc sur tout son parcours. C'est cette itinérance qui explique que le même crieur ait été chargé d'annoncer les décès. De là dérive sans doute un supplément de fonction qu'on trouve parfois indiqué : organiser les funérailles (*ibid.*, p. 65).

29. *Ibid.*, n° 1968.

30. *Ibid.*, n° 346 et documents publiés p. 346-352. On aura remarqué que l'étal de boucherie est baillé à rente à part de la maison et pour la somme non négligeable de 6 livres par an, signe que ce commerce rapporte bien. Le bailleur, en l'occurrence le pelletier Jean Pèlerin, en outre, a pu nouer des relations utiles avec les bouchers pour se procurer des peaux.

de la Seine médiévale. Les images du plan de Bâle ou celles de l'époque moderne[31] nous montrent, par exemple, la rive de la Grève large et plate, grouillante de personnages, de chevaux et d'attelages, de marchandises de toutes sortes ; les bords de la Seine où les embarcations se pressent et complètent l'image d'intense activité que draine le fleuve. Le panorama, sans doute, conviendrait assez bien au paysage médiéval, mais il faut d'abord s'en assurer. C'est pourquoi j'ai choisi de ne donner que des informations documentées. À charge pour d'autres de poursuivre l'enquête afin d'achever le tableau.

Simone Roux, Université de Paris-VIII, Département d'Histoire, F-93526 Saint-Denis Cedex 02

À Paris, au bord de l'eau

À la fin du Moyen Âge, beaucoup de documents parisiens font référence à la Seine, aussi bien pour préciser la situation des maisons que pour signaler des activités liées au fleuve : transport par eau, métiers liés aux transports tels que le commerce du bois, ou à une grosse consommation d'eau tels que les étuves, la teinturerie ou la tannerie, et bien sûr la pêche et la meunerie. Les usages du fleuve débordent souvent les limites posées par la loi ; ce sont en particulier les métiers polluants et les métiers de la construction qui pratiquent des décharges abusives dans la Seine. On observe une grande variété socio-professionnelle des « gens du bord de l'eau ».

Seine – habitat – métiers de l'eau – législation urbaine

In Paris, On the Waterfront

Many Parisian documents from the late Middle Ages refer to the Seine, to specify the location of the houses as well as to indicate the river-related activities : transport by water, trades connected with transport, such as the commerce of wood, or those needing great quantities of water, such as for steam boiling, dying, or tanning, and of course fishing and milling. The uses of the river often passed the limits prescribed by the law : this was particularly true of polluting trades and of building trades, which practised illegal dumping into the Seine. A great socioprofessional variety of « waterfront people » may be observed.

Seine – housing – water trades – urban legislation

31. Voir ce plan en fac-similé, avec une introduction de J. Derens, Zurich, 1980 : il donne un « portrait » de la ville au milieu du XVIe siècle. Voir également L. Beaumont-Maillet, *Paris inconnu. Les albums du cabinet des estampes*, Paris 1984, p. 9-12 et p. 20-21, où sont reproduits des dessins et des aquarelles datant du XVIIIe siècle qui montrent la Seine et ses rives.

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 71-80

Marc SUTTOR

LE FLEUVE, UN ENJEU POLITIQUE ET JURIDIQUE. LE CAS DE LA MEUSE, DU Xe AU XVIe SIÈCLE

L'étude des fleuves et des rivières consiste, presque toujours, en l'analyse de questions d'ordre économique. Or il existe bien d'autres aspects importants, qui conditionnent même le trafic sur les cours d'eau, tels que les conditions techniques de navigation[1]. On peut aussi envisager le fleuve comme un enjeu de pouvoir, qui s'exprime, entre autres, dans les domaines politique et judiciaire[2].

Nous porterons notre attention sur la constitution et l'évolution de ces pouvoirs dans la vallée mosane, de Mézières à Maastricht, depuis l'apparition de la féodalité le long de la rivière au xe siècle jusqu'à la fin du xvie siècle, lorsque sont formés les États modernes[3]. On étudiera tout d'abord les moyens de contrôle du cours d'eau, essentiellement grâce à la détention de fortifications, puis l'exercice des droits en matière de justice, avant de vérifier enfin quel rôle joue le fleuve dans la délimitation de ces pouvoirs.

Le contrôle du fleuve, un enjeu politique

Le contrôle de la vallée mosane représente très tôt, en fait dès le Bas Empire, un enjeu stratégique important[4]. À la fin du xe et au xie siècle, les Ottoniens et les Saliens mettent en place puis renforcent l'Église impériale, pour

1. E. RIETH, *Des bateaux et des fleuves. Archéologie de la batellerie du Néolithique aux Temps modernes en France*, Paris, 1998, p. 47-113 et, de manière plus précise, M. SUTTOR, *La navigation sur la Meuse moyenne des origines à 1650*, Liège/Louvain, 1986. Pour les questions d'ordre méthodologique rencontrées dans l'étude des transports fluviaux, on consultera R.-H. BAUTIER, « La circulation fluviale dans la France médiévale », dans *Recherches sur l'économie de la France médiévale. Les voies fluviales. La draperie*, Paris, 1989, p. 7-36 ; M. SUTTOR, « Sources et méthodes pour l'histoire de la navigation fluviale. L'exemple de la Meuse », *Le Moyen Âge*, 96, 1990, p. 5-24 ; V. SERNA, « Quelques réflexions à propos du concept de navigabilité des rivières au Moyen Âge en France », dans *Navalia Archeologia e Storia*, F. CICILIOT dir., Savone, 1996, p. 105-115.

2. Cette distinction peut paraître à la fois anachronique et artificielle, mais elle se révèle commode pour une description claire de ces différentes prérogatives et correspond aussi, à partir du milieu du xie siècle, à la réalité de l'éparpillement des droits seigneuriaux : M. SUTTOR, « Seigneurs et seigneuries dans la vallée de la Meuse moyenne du xe au xvie siècle », dans *Seigneurs et Seigneuries au Moyen Âge*, Paris, 1993, p. 204.

3. Pour des notes historiques ou bibliographiques plus complètes, voir *ibid.*, p. 201-220 et ID., *L'exercice du pouvoir dans la vallée de la Meuse*, en préparation.

4. ID., « Le contrôle du trafic fluvial : la Meuse, des origines à 1600 », *Revue du Nord*, 76, 1994, p. 8 et n. 2-4.

protéger les marges occidentales de l'Empire. C'est alors, vraisemblablement avant 974, que le comte de Namur érige dans cette localité un château, prérogative pourtant régalienne[5]. Aussi les souverains vont-ils bientôt céder aux évêques de Liège des donjons afin que ceux-ci puissent maintenir la paix dans leur diocèse. Les prélats obtiennent en 1039-1056 le château d'Argenteau, en aval de Liège, et le donjon de Dinant en 1070. Ensuite, l'évêque Otbert achète le château de Clermont, entre Huy et Liège, en 1091-1095[6]. À cette époque assez troublée où fleurit la féodalité, la détention de ces donjons s'avère d'une grande importance politique et économique. En effet, alors que l'efficacité des fortifications l'emporte sur les moyens d'attaque, cela permet le contrôle du trafic fluvial ou encore d'un centre urbain et de ses activités commerciales, ainsi que la perception du tonlieu[7]. On voit toutefois les évêques de Liège céder assez tôt certains châteaux en fief, comme Hierges et Agimont, dans la partie supérieure de la rivière, et leurs vassaux y exercer à leur tour des prérogatives, en levant, par exemple, un impôt de transit[8].

Au XIII[e] et surtout au XIV[e] siècle, les princes, notamment les comtes de Namur et les évêques de Liège, s'efforcent de conserver le contrôle de ces donjons. Mais plusieurs seigneurs jouissent encore pleinement de ces fiefs. À partir du XIV[e] siècle, toutefois, Namurois et Liégeois poursuivent une véritable « politique castrale » afin d'assurer la défense de leur « État ». Il importe de souligner que ces deux principautés se forment suivant l'axe de la vallée. Les comtes de Namur s'emparent de Haybes, de Hierges, en aval de Mézières, de Château-Thierry et de Poilvache, près de Dinant, de Dave et de Samson, de part et d'autre de Namur, ainsi que de Beaufort, à proximité de Huy. Les évêques restaurent Clermont et fortifient Eik, au nord de Maastricht. À la même époque, on affecte des sommes très importantes à l'agrandissement des fortifications urbaines[9].

Ce souci, nourri par les progrès de l'armement, explique le fait que ces ouvrages se voient équipés de canons dès la fin du XIV[e] siècle. En effet, ceux-ci permettent alors un tir direct et ajusté à courte distance, ce qui donne une dimension stratégique supplémentaire au contrôle du fleuve lui-même, qui, de plus, est la seule voie à autoriser le transport commode des lourdes pièces de l'époque. Dans la première moitié du XV[e] siècle, l'intégration des principautés

5. Église impériale : J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale. XI[e]-XII[e] siècles*, Paris, 1981, p. 473-485 et 494-496. Namur : M. SUTTOR, « Le contrôle du trafic fluvial... », *loc. cit.*, p. 8, n. 4. Nature de ces prérogatives régaliennes, étroitement liées (mission de faire régner l'ordre public, par délégation de l'empereur, et perception de l'impôt) : J.-L. KUPPER, *op. cit.*, p. 458-459 et 461-462.

6. Les empereurs disposent de la *Befestigungshoheit* et peuvent interdire l'érection de fortifications sans leur accord (J.-L. KUPPER, « L'évêque Notger et la fondation de la collégiale Sainte-Croix à Liège », dans *Haut Moyen Âge. Culture, éducation et société. Études offertes à Pierre Riché*, La Garenne-Colombes, 1990, p. 422 et n. 15). Argenteau et Dinant : diplôme de confirmation du 25 juin 1070 (D. VON GLADISS éd., *MGH*, *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, 6[1], n° 234, p. 295-296) ; Clermont : GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium*, J. HELLER éd., *MGH*, *SS*, 25, 1880, p. 94 et le *Chronicon sancti Laurentii Leodiensis*, W. WATTENBACH éd., *MGH*, *SS*, 8, 1848, p. 279. Voir encore M. SUTTOR, « L'affermissement du pouvoir des évêques de Liège dans la vallée de la Meuse moyenne », dans *Le Temps des Saliens en Lotharingie (1024-1125)*, Malmedy, 1993, p. 103-106 et 109-111.

7. Fonction de contrôle et de perception du tonlieu : SUTTOR, « L'affermissement du pouvoir... », *loc. cit.*, p. 105-106. Rôle des fortifications à cette époque : C. GAIER, « Considérations pratiques sur l'attaque et la défense des anciennes places fortes », dans *Liège. 1000 ans de fortifications militaires*, Liège, 1980, p. 27.

8. M. SUTTOR, « L'affermissement du pouvoir... », *loc. cit.*, p. 104-105 ainsi que « Le contrôle... », *loc. cit.*, p. 8 et n. 6. En général : R. DEPREZ, « La politique castrale dans la principauté épiscopale de Liège du X[e] au XIV[e] siècle », *Le Moyen Âge*, 65, 1959, p. 502-516 et M. SUTTOR, *L'exercice du pouvoir*.

9. SUTTOR, « Le contrôle... », p. 8-9.

des Pays-Bas dans le patrimoine des ducs de Bourgogne accélère encore ce processus. En outre, ces progrès de l'artillerie nécessitent l'amélioration des moyens de défense. Les souverains, préoccupés par l'efficacité de leurs donjons, adaptent les fortifications, qui commencent à s'enterrer et à s'élargir, protégées par des ouvrages de terre et des glacis[10].

Au cours du XVIe siècle, l'usage du boulet en fonte réduit l'importance du calibre des canons, ce qui leur confère une plus grande efficacité et, surtout, une souplesse opérationnelle accrue. Le transport de ces pièces, quasi impossible par route auparavant, peut à présent s'opérer aussi bien par la voie terrestre que par eau, ce qui rend également nécessaire le contrôle des ponts et des gués[11]. La Meuse revêt donc une plus grande importance stratégique encore, alors que les principautés des Pays-Bas se voient entraînées dans les guerres entre l'Espagne et la France à partir de 1521. En 1554, le roi Henri II descend le cours d'eau et s'empare de Fumay, Hierges, Agimont, Château-Thierry, Dinant et Bouvignes. Cette expédition permet d'observer d'abord la vulnérabilité de la vallée, voie de pénétration aisée, ensuite le rôle décisif joué par Namur comme verrou stratégique pour la défense des Pays-Bas, et enfin le fait que la fortification doit s'adapter sans cesse et s'organiser en fonction de l'artillerie. Dès lors, les remparts comportent des courtines et forment des lignes brisées ; ils sont pourvus de bastions[12]. Aussi, lorsque Charles Quint achète Agimont en 1555, il néglige le château, obsolète, et fait construire, selon les conceptions les plus récentes de l'architecture militaire, une nouvelle forteresse, Charlemont, sur un site qui surplombe la rivière et peut en défendre l'accès. Enfin, à partir de 1566-1568, les Pays-Bas sont troublés par la question religieuse et par la fronde des États Généraux contre Philippe II, ce qui accroît davantage encore l'importance stratégique des places mosanes. Dès ce moment, toutes les fortifications de la vallée sont aux mains des souverains[13].

De manière plus précise, la surveillance « au quotidien » du trafic fluvial s'opère très aisément dans les villes. À Dinant, au milieu du XVe siècle, on tend chaque soir une chaîne au travers de la rivière, tout comme à Namur, à Maastricht, à Huy et à Liège. Enfin, grâce à leur pont, les cités mosanes contrôlent aussi la traversée du cours d'eau. À Maastricht en 1214, il suffit à l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont, qui craint l'arrivée de l'armée d'Otton IV, en route vers Bouvines, d'ôter les solives qui forment la dernière arche de l'ouvrage afin d'en empêcher le passage[14]. Enfin, toute circulation peut aussi se voir interdite sur la Meuse. On trouve de nombreux exemples de blocus mis en place pour empêcher le ravitaillement d'une ville. Ainsi, en 1346, l'évêque Englebert

10. *Ibid.*, p. 9-10 ainsi que « Seigneurs et seigneuries... », p. 211-212 et 217. Évolution de l'artillerie : C. GAIER, *L'industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIIIe à la fin du XVe siècle*, Paris, 1973, p. 92 et 291, ainsi que ID., « Considérations pratiques... », p. 30. Transport des canons : ID., *L'industrie, op. cit.*, p. 305-307 et annexe 6, p. 353-356 ainsi que M. SUTTOR, *La navigation...*, p. 69, n. 186.

11. M. SUTTOR, « Le contrôle... », p. 10-11, C. GAIER, « Considérations... », p. 32. Nomenclature des gués entre Dinant et Huy : D. D. BROUWERS éd., « Les gués de la Meuse namuroise en 1568 », *Namurcum*, 7, 1930, p. 36.

12. *Chroniques du règne de Georges d'Autriche*, S. BALAU et E. FAIRON éd., *Chroniques liégeoises, Commission royale d'Histoire* (désormais *C.R.H.*). *Publ. in-4°*, 2, Bruxelles, 1931, p. 439 et P. HARSIN, *Études critiques sur l'histoire de la principauté de Liège*, 3, Liège, 1959, p. 126-130. Cf. aussi M. SUTTOR, « Le contrôle... », p. 11 et C. GAIER, « Considérations... », p. 36-38.

13. Charlemont : PAUL DE CROONENDAEL, *Cronicque du pays et conté de Namur*, comte de LIMMINGHE éd., 1, Bruxelles, 1878, p. 33-34. Voir également M. SUTTOR, « Le contrôle... », p. 11-12.

14. Contrôle du trafic sous le pont : SUTTOR, *La navigation*, p. 115 et n. 402. Contrôle du passage sur le pont : RENIER DE SAINT-JACQUES, *Annales*, L. C. BETHMANN et J. ALEXANDRE éd., *Soc. des Bibl. liégeois*, 12, Liège, 1874, p. 115-116.

de la Marck, en conflit contre la bourgeoisie de Huy, installe des gardes à Clermont. En réaction, Hutois, Dinantais et Liégeois assiègent ce donjon, obtiennent sa reddition et le détruisent[15].

L'exercice de la justice, un enjeu de pouvoir

On doit constater qu'aucune des prérogatives judiciaires répertoriées du Xe au XIIe siècle ne se rapporte au fleuve ou à ses abords, mais certaines, telle l'avouerie s'avèrent intéressantes car elles constituent un moyen efficace d'appropriation du pouvoir et un élément indissociable de celui-ci[16].

À l'époque où les princes poursuivent la construction de leur « État » dans la vallée, de 1199 à 1420, l'exercice de la justice, lié au maintien de l'ordre public, paraît essentiel, qui procure à la fois pouvoir et revenus[17]. En 1278, l'évêque de Liège apparaît comme « sire [...] de l'eau [et] du pays ». Il affirme sa juridiction sur le cours d'eau, supérieure à celle des seigneurs[18]. En outre, les princes s'inquiètent de la délimitation des droits aux lisières de leur « État », à une époque où les frontières tendent à se dessiner et à se fixer. Les échevins épiscopaux et ducaux de Maastricht déterminent en 1243-1245 et en 1284 les ressorts de chaque cour sur la rivière. En 1293, Bouvignois et Dinantais précisent les limites entre les juridictions de leurs deux seigneurs : si « tost que li neif [...] flottoit sur l'iaue, [...] cis de Dinant n'y avoit povoir ne point de justice ». À la fin du XIIIe siècle, l'évêque et le comte de Namur, « co-seigneurs » de Jambes, font publier les coutumes de cette localité, située face à la capitale du comté. Si « li cours de l'iaue de Meuze [...] est le comte de Namur », la justice liégeoise s'étend « sil prest dele terre que nef [ne] puist flotter ». De même, lorsque les officiers épiscopaux désirent arrêter un homme qui se trouve sur un bateau halé, ils ne peuvent le faire que si les « chevaulx trayans [...] fuissent à plaine terre et nient en l'eaue » ; ensuite, « sachier polroi[en]t [...] le corde dont li chevaulx auroit trait [et si celui] qui en le nef seroit, laissaist le nef atraire par le corde et venist à le rive », il relèvera de la juridiction liégeoise. On notera donc avec intérêt que la disposition de la partie navigable du fleuve appartient au comte, la rive et les eaux qui la bordent à l'évêque. Le pouvoir local dominant se donne alors le moyen de contrôler le trafic sur la rivière[19].

15. JEAN DE HOCSEM, *Chronicon*, G. KURTH éd., *C.R.H. Publ. in-8°*, Bruxelles, 1927, p. 351, la *Chronique liégeoise de 1402*, E. BACHA éd., *ibid.*, Bruxelles, 1900, p. 339 et MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon Leodiense*, S. BORMANS éd., Liège, 1865, p. 117-118 ; on trouvera d'autres exemples de tels blocus dans M. SUTTOR, « Le contrôle », p. 14-15.

16. M. SUTTOR, *L'exercice du pouvoir...*

17. En général : J. LEJEUNE, *Liège et son Pays. Naissance d'une patrie (XIIIe-XIVe siècles)*, Liège, 1948, p. 314-317 ainsi que A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège aux XIIIe et XIVe siècles. Étude de politologie historique*, Liège, 1998, p. 426-427.

18. Enquête de 1278, D. VAN DERVEEGHDE éd., « Note sur le droit de pêche dans la Meuse liégeoise au XIIIe siècle », dans *Études sur l'histoire du pays mosan au moyen âge. Mélanges Félix Rousseau*, Bruxelles, 1958, p. 643-645. Ceci paraît très proche de la « définition » quasi contemporaine de la « souveraineté » du comte de Namur : M. SUTTOR, « Métrologie et pouvoirs souverains dans la vallée de la Meuse à la fin du moyen âge », dans *La diversité locale des poids et mesures dans l'ancienne France*, Caen, 1996, p. 244 et 247-252.

19. Record des 1er juillet et 20 juin 1245 : G. W. A. PANHUYSEN éd., *Studieën over Maastricht in de dertiende eeuw*, Maastricht, 1933, annexes V-VII, p. 139-146. Sentence arbitrale de février 1284 : S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS éd., *Cartulaire de l'Église Saint-Lambert de Liège*, *C.R.H. Publ. in-4°*, 2, Bruxelles, 1895, n° 750-751, p. 368-376. Acte de 1293 : J. BORGNET éd., *Cartulaire de la commune de Bouvignes*, 1, Namur, 1862, n° 8, p. 20. Coutumes de la fin du XIIIe siècle : D. D. BROUWERS éd., *L'administration et les finances du comté de Namur du XIIIe au XVe s.*, II, *Chartes et règlements*, 2, Namur, 1914, p. 280 et 292.

Les princes s'efforcent encore de s'approprier ou de ressaisir quelques justices qui leur échappent et sont toujours entre les mains de petits féodaux. Toutefois, à l'intérieur de leur propre territoire, ils ne parviennent pas à empêcher leurs prérogatives judiciaires de se voir endiguées par les coutumes, par la « Loi », et ce surtout à partir du XIVe siècle[20].

Aux XVe et XVIe siècles, les droits en matière de justice n'évoluent guère. Les souverains, qui cherchent à renforcer leur État, s'efforcent encore à la fois d'augmenter le ressort de leur juridiction et d'asseoir leur suprématie sur l'appareil judiciaire[21]. Le 29 juin 1451, des échevins notent que l'« eawe de Moese » appartient à « Monseigneur de Liège [...] de toute haulteur et seignoirie et nulz autres seigneurs marchissant a ladicte eawe de Moese ny at droit ny calenge ». Le juriste liégeois Charles de Méan note au milieu du XVIIe siècle que *proprietas [...] et jurisdictio fluminis est Domini [...], si non recognoscat Superiorem qui est de regalibus* (la propriété et la juridiction du fleuve relèvent du Seigneur, sauf reconnaissance des prérogatives régaliennes). Ainsi les souverains affirment-ils régulièrement leur prééminence et considèrent-ils que la disposition des rivières fait partie de leurs régales[22].

Le rôle du fleuve dans la délimitation des pouvoirs

Il paraît délicat d'esquisser l'évolution des circonscriptions territoriales dès le Xe siècle. En effet, la documentation ne permet pas de tracer de manière précise les limites d'entités en pleine mutation. En outre, la population semble alors toujours assez clairsemée. Avec les défrichements s'élargissent les pouvoirs politiques organisés et apparaissent une volonté et une nécessité de plus en plus pressantes de fixer les bornes de l'autorité. Mais les zones d'ombre restent encore très nombreuses. Enfin, les seigneurs intègrent à leur « terre » en devenir un tel enchevêtrement de prérogatives d'origine diverse : droits régaliens, féodaux ou domaniaux, avoueries, etc., qu'il s'avère impossible de les représenter sur une carte[23].

On note toutefois que la Lotharingie, définitivement associée au royaume de Germanie en 925, se voit partagée en 959-965 en deux entités : Basse et Haute-Lotharingie. La limite entre ces deux duchés se situe probablement à proximité du confluent Meuse-Semois. Il en va de même, selon toute vraisemblance, de la « frontière » qui sépare l'évêché de Liège de la province rémoise[24]. Au sein de cet espace, on peut constater qu'émergent, assez tôt, deux grands

20. J. LEJEUNE, *op. cit.*, p. 314-316 et 482 ainsi que A. MARCHANDISSE, *op. cit.*, p. 426.

21. M. SUTTOR, *L'exercice du pouvoir...*

22. Acte du 29 juin 1451 : Archives de l'État à Liège, *Chambre des comptes*, 71, f° 178 v°-179. DE MÉAN, *Observationes et res judicatae*, 3, art. 5-7, p. 59. On trouve des termes fort semblables au XVIe siècle (J. STIENNON, « Les tonlieux de transit et le droit de pêche sur la Meuse namuroise au Moyen Âge à la lumière de deux documents cartographiques de 1502 », dans *Villes et campagnes au moyen âge. Mélanges Georges Despy*, Liège, 1991, p. 670-675 et M. SUTTOR, *L'exercice du pouvoir...*).

23. Il existe encore au Xe siècle des « déserts-frontières » : L. GÉNICOT, « Ligne et zone : la frontière des principautés médiévales », *Bull. de la classe des lettres et des sciences morales de l'Acad. royale de Belgique*, 5e série, 56, 1970, p. 31-32. Augmentation de la population au XIe siècle : ID., « Les premières mentions de droits banaux », p. 64 et U. NONN, Pagus *und* Comitatus *in Niederlothringen*, Bonn, 1983, p. 210. Sur les multiples droits réunis par l'évêque de Liège au milieu du XIIe siècle, J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, annexe VII, p. 523.

24. Ce n'est qu'en 1048 que Lothier (Basse-Lotharingie) et Lorraine (Haute-Lotharingie) se séparent définitivement. Entre ces deux entités, la « frontière » ne sera attestée que dans la seconde moitié du XIIIe siècle : *ibid.*, p. 77, n. 2. Il faut attendre les XIVe et XVe siècles pour pouvoir préciser quelque peu les contours de l'évêché de Liège.

seigneurs : le comte de Namur et, surtout, l'évêque de Liège. Au milieu du XIIe siècle, le patrimoine de l'église liégeoise s'étire tout au long du fleuve, depuis Arches, à l'emplacement de la future Charleville, jusqu'à Eik. Le comté de Huy et le territoire à l'entour de Liège en forment le noyau. On y compte plusieurs châteaux et d'importantes villes : Dinant, Huy, Liège. L'évêque dispose aussi de prérogatives considérables à Namur et à Maastricht, de quelques grandes abbayes, de plusieurs avoueries et de nombreux domaines, situés surtout entre Huy et Maastricht[25]. Il importe de rappeler l'objectif politique poursuivi par les Ottoniens et les Saliens avec la création puis le renforcement de la principauté épiscopale liégeoise. Ainsi, Otton III concède en 985, pour la première fois dans l'Empire, un comté entier à un évêque, Notger. Ensuite, Henri III et Henri IV liquident, ou peu s'en faut, les derniers biens du fisc dans cette région qui, pour la plupart, se trouvent le long de la rivière, et ce au profit exclusif de l'église de Liège. On remarque surtout que l'axe de la Meuse constitue l'ossature de cette principauté[26]. Il en va de même, d'ailleurs, des possessions du comte de Namur, entre Revin, en aval de Mézières, et Andenne, entre Namur et Huy. Mais en 1199, la succession de Henri l'Aveugle provoque l'abandon de la rive droite du fleuve, de Revin à Tailfer, en amont de Namur, au profit des comtes de Luxembourg[27]. Dans la partie la plus cloisonnée de la rivière, entre Revin et Dinant, partagée et disputée entre Namurois et Liégeois, éclosent de petites seigneuries, nourries par cette rivalité. En aval de Liège également, la vallée apparaît morcelée entre plusieurs pouvoirs, celui de l'évêque, celui de l'empereur, toujours présent à Maastricht, et celui de petits seigneurs ou de quelques églises : Verdun, Metz, Sainte-Marie d'Aix ou Saint-Remi de Reims[28].

Enfin, chercher à définir la fonction exercée par le cours d'eau à cette époque dans la délimitation précise des différents pouvoirs apparaît anachronique, quand n'existent encore que des « frontières-zones ». Cela n'empêche pas la Meuse de déterminer sans conteste l'épine dorsale des principautés en cours de formation. En effet, les princes s'emparent, partout où l'occasion s'en présente, de domaines, de seigneuries et de droits liés au fleuve, qui manifeste ainsi une force d'attraction puissante.

À partir du XIIIe siècle, les modifications survenues dans la configuration des seigneuries et des principautés se caractérisent par une précision et une simplification croissantes de leurs contours. D'une part, les limites commencent

25. J.-L. KUPPER, *op. cit.*, p. 422-431 et annexe VII, p. 523-527 (diplôme du 7 septembre 1155 : H. APPELT éd., *MGH*, *Diplomata regum et imperatorum*, 10¹, n° 123, p. 207-208).

26. J.-L. KUPPER, *op. cit.*, p. 424-427 et M. SUTTOR, « L'affermissement... », p. 102-111. Henri IV intervient encore en 1070 pour asseoir la position dominante de l'évêque à Dinant, où l'évêque Otbert évincera définitivement le comte de Namur dès 1096 (*ibid.*, p. 103-105 et 108).

27. Le comte de Namur renforce sa position à Namur, dans le même temps où il perd pied à Dinant : ID., *L'exercice du pouvoir.* Traité du 26 juillet 1199 : M. WALRAET éd., *Actes de Philippe Ier, dit le Noble, comte et marquis de Namur (1196-1212), C.R.H. Publ. in-4°*, Bruxelles, 1949, n° 3, p. 121-125 ; cf. M. SUTTOR, « Métrologie et pouvoirs souverains... », p. 244.

28. L'origine de ces seigneuries se trouve rarement dans les anciens comtés carolingiens. En général, voir ID., *L'exercice du pouvoir...*, U. NONN, Pagus *und* Comitatus, *op. cit.*, p. 200 et 210-212, p. 84 ainsi que M. PARISSE, « La frontière de la Meuse au Xe siècle », dans *Haut Moyen Âge. Culture, éducation et société*, *op. cit.*, p. 428 et 437. Ainsi, le comté de Rethel, qui apparaît au XIIe siècle, intègre un large territoire situé sur la rive gauche de la Meuse et comprend, en outre, Mézières et Donchery, peu en amont. Cette principauté, par le biais de la vassalité champenoise, basculera ensuite dans la mouvance française (M. BUR, *La formation du comté de Champagne, v. 950-v. 1150*, Nancy, 1977, p. 84, 93-95, 103, 132, 271 et 412 ainsi que M. SUTTOR, *L'exercice du pouvoir...*). Pour Maastricht, trois documents permettent, en 1154 et 1155, de dresser la liste des biens respectifs de l'église de Liège et de l'Empire, répartition qui subsistera jusqu'à la fin de l'ancien régime (*supra*, n. 25 et M. SUTTOR, « L'affermissement », p. 103-106 et 109).

à se dessiner, grâce aux polyptyques, censiers, records de coutumes, répertoires de fiefs ou dénombrements. Les lignes se font plus nettes encore au XIVe siècle : on les « matérialise » par des bornes à Dinant en 1359 ou des marques en cuivre dans le cours même de la rivière à la fin du siècle pour fixer la « frontière » entre France et Empire[29]. Parfois ce tracé s'interrompt là où subsistent des zones qui voient l'autorité toujours morcelée ou disputée. Toutefois, les solutions de continuité sont devenues à présent l'exception. De la « frontière-zone », on s'achemine vers la « frontière-ligne »[30]. D'autre part, la disparition des terres contestées et des petites seigneuries « tampons », surtout aux abords de la Meuse ardennaise, et l'appropriation des enclaves viennent simplifier le « paysage politique ». Bien sûr, les principautés restent formées d'éléments de statuts très différents, mais l'on constate que d'importants regroupements s'opèrent au XIIIe et plus encore au XIVe siècle[31].

Notons tout d'abord que la frontière entre France et Empire tend à se confondre avec le fleuve aux environs de Mézières depuis le règne de Philippe le Bel[32]. Aux XIVe et XVe siècles, les comtes de Namur et les évêques de Liège arrondissent considérablement leurs territoires le long du cours d'eau. Le prélat doit cependant partager l'espace situé entre Liège et Maastricht avec un nouveau venu : le puissant duc de Brabant, qui a reçu en 1204 des mains de Philippe de Souabe d'importants droits à Maastricht, dernières possessions du fisc dans la vallée[33]. Au vrai, une évolution capitale s'est alors produite. En effet, l'influence de l'empereur n'apparaît plus, tandis que se manifeste l'emprise grandissante de la France. Le marquisat de Namur échoit en 1216 au lignage de Courtenay, branche cadette de la maison royale, avant d'être vendu aux comtes de Flandre en 1263. Ces derniers obtiennent le comté de Rethel au début du XIVe siècle. Flandre et Brabant entrent dans l'orbite bourguignonne un siècle plus tard[34].

29. 1359 : J. BALON, « L'organisation judiciaire des marches féodales », *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, 46, 1951, p. 35. Fin du XIVe siècle : R. SCHNEIDER, « Mittelalterliche Verträge auf Brücken und Flüssen (und zur Problematik von Grenzgewassern) », *Archiv für Diplomatik*, 23, 1977, p. 21.

30. L. GÉNICOT, « Ligne et zone », *loc. cit.*, p. 30-33, 35, 37 et 39-42 ainsi que M. BUR, « Recherches sur la frontière dans la région mosane aux XIIe et XIIIe siècles », dans *Actes du 103e congrès national des Soc. savantes*, 1, Paris, 1980, p. 157.

31. L. GÉNICOT, *loc. cit.*, p. 37 et *infra*.

32. Mémorandum de 1297 (théorie de la frontière entre Royaume et Empire le long des quatre grands fleuves : Escaut, Meuse, Rhône, Saône) : R. SCHNEIDER, *loc. cit.*, p. 20-21 et M. BUR, *loc. cit.*, p. 154-156. À cette même époque, alors que la signification politique du duché de Lothier se trouve pratiquement réduite à néant (W. MOHR, *Geschichte des Herzogtums Lothringen*, 2, Sarrebruck, 1976, p. 157-167), la limite avec la Lorraine correspond plus ou moins au confluent Meuse-Semois. Il faut attendre le XIVe et même le XVe siècle pour que des pouillés permettent enfin de préciser l'ensemble des contours de l'évêché de Liège de manière satisfaisante (M. VAN REY, « Les divisions politiques et ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Liège au Haut Moyen Âge », *Le Moyen Âge*, 87, 1981, p. 205-206).

33. La comtesse Marie d'Artois, veuve de Jean Ier de Namur, rachète en 1344 les terres namuroises de la rive droite cédées au comté de Luxembourg en 1199 (*supra* n. 27) : L. LAHAYE, *Le livre des fiefs de la prévôté de Poilvache*, Namur, 1895, p. III-V. Le marquisat de Namur absorbe en outre de nombreuses seigneuries périphériques ou enclavées. Les évêques de Liège obtiennent la suzeraineté sur le comté de Looz (rive gauche, en aval de Maastricht) et acquièrent le comté de Moha (rive gauche, en amont de Huy) au début du XIIIe siècle. Les ducs de Brabant poursuivent un objectif primordial : s'emparer de points d'appui sur la « route » de Cologne, dont Maastricht. Ils parviennent aussi à prendre le contrôle, toujours le long du fleuve, du château d'Argenteau (M. SUTTOR, *L'exercice du pouvoir...* et « L'affermissement... », p. 109).

34. Au XIIIe siècle, plusieurs évêques de Liège sont issus du royaume et demeurent sous l'influence française. Au XIVe siècle, Adolphe et Englebert de la Marck se font même « hommes liges » des derniers Capétiens et de Philippe VI de Valois (J. LEJEUNE, *La principauté de Liège*, 3e éd., Liège, 1980, p. 66 et A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège*, *op. cit.*, p. 444-446). En 1239, Baudouin de Courtenay, empereur de Constantinople, engage son comté de Namur à Louis IX. Guy de Dampierre achète cette principauté en 1263, puis la cède à son fils Jean Ier en 1298. Enfin, certaines

Enfin, on observe que la Meuse constitue, plus qu'auparavant, une ligne de référence tout à fait commode, notamment entre la France et l'Empire ou encore entre le comté de Namur et la principauté de Liège, depuis Andenne jusqu'à proximité de Huy. Les limites se marquent dans le cours même de la rivière et, de manière plus précise, à hauteur du chenal navigable à Dinant et à Jambes.

Aux XVe et XVIe siècles, la configuration des principautés de la vallée continue à évoluer dans le sens d'une précision accrue et d'une simplification considérable. Seuls deux États subsistent, la principauté de Liège et les Pays-Bas bourguignons puis espagnols, qui englobent au XVIe siècle la plupart des quelques seigneuries restantes et les petits territoires enclavés[35]. En matière territoriale, on conçoit à présent de façon très nette la « frontière », qui tend alors à se fixer[36].

De 1421 à 1433, les Bourguignons mettent la main sur les comtés de Namur et de Hainaut, les duchés de Brabant et de Limbourg. Ce processus aurait pu parvenir à son terme si les ducs avaient réussi à réaliser l'absorption du pays de Liège. Suite à l'anéantissement de celui-ci en 1467-1468, Charles le Téméraire crée une nouvelle entité, axée sur le fleuve, depuis Givet jusqu'au delta et avec Maastricht pour capitale[37]. Mais lorsque le duc meurt devant Nancy, en 1477, la principauté épiscopale renaît. Ensuite, l'intégration des Pays-Bas à des ensembles politiques beaucoup plus vastes entraîne ces régions dans les conflits opposant Bourgogne puis Espagne et France, ensuite Espagne et Provinces-Unies[38]. Quant à la fonction jouée par la rivière en matière de délimitation, on ne note pas de modification par rapport à la période précédente[39].

Pouvoir et dynamique fluviale

Les efforts des souverains, des princes et des seigneurs pour dominer la Meuse et ses abords se révèlent de manière très claire dès avant le Xe siècle et demeurent toujours soutenus par la suite. C'est que la possession de châteaux puis de forteresses permet, sans discontinuer, le contrôle stratégique de la voie

alliances se nouent déjà au XIVe siècle, qui préparent le grand rassemblement territorial opéré par les Bourguignons au début du siècle suivant. Cf. M. SUTTOR, « Seigneurs et seigneuries... », p. 215 et *L'exercice du pouvoir...*.

35. Ainsi les terres d'Agimont et de Vireux-Wallerand, qui relèvent l'une de l'évêque de Liège, l'autre du duc de Luxembourg, sont achetées en 1555 par les Espagnols. D'autres « îlots » disparaissent par « assimilation », comme Jambes. Voir M. SUTTOR, *L'exercice du pouvoir...* et C. DOUXCHAMPS-LEFEVRE, « Le statut politique de Jambes sous l'ancien régime », *Actes du IIIe Congrès de la Féd. des Cercles francophones d'histoire et d'archéol. de Belgique*, Namur, 1988, p. 195-198 et p. 235.

36. Les différends ne reposent plus sur des considérations féodales, mais reçoivent une solution par voie diplomatique, basée sur des fondements juridiques liés à la souveraineté : ID., « La souveraineté sur la Meuse moyenne au cours des Temps modernes », *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, 56, 1972, p. 235-236, L. GÉNICOT, « Ligne et zone », *loc. cit.*, p. 41-42 et M. SUTTOR, « Seigneurs et seigneuries... », p. 216.

37. Vers 1473, Guy de Brimeu conçoit le projet d'une « marche mosane » : W. PARAVICINI, *Guy de Brimeu. Der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen*, Bonn, 1975, p. 367-395, P. GORISSEN, « La politique liégeoise de Charles le Téméraire », dans *Liège et Bourgogne*, Paris, 1972, p. 129-145 ainsi que M. SUTTOR, *L'exercice du pouvoir...* Notons encore que l'on n'enregistre pas de changement significatif en ce qui concerne la frontière entre le royaume de France et l'Empire. Par ailleurs, les limites du diocèse de Liège sont enfin connues avec précision à la fin du XVe siècle ; en 1559 interviendra une réforme capitale, l'érection de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas, qui diminue de manière importante la juridiction spirituelle du prélat liégeois, réduite dès lors, à peu près, au territoire de la principauté (ibid.).

38. ID., « Le contrôle... », p. 11-12.

39. Les frontières se fixent, notamment là où le fleuve délimite deux États.

d'eau, cœur d'une vaste région à la frontière de l'Empire tout d'abord, épine dorsale de principautés en cours de formation ensuite, point d'appui pour la mainmise sur les Pays-Bas enfin. Seule évolue l'architecture défensive à partir du XIVe siècle, au gré des perfectionnements de l'artillerie.

L'exercice de la justice paraît essentiel, car il procure pouvoir et revenus. Lors de la constitution de leur principauté, le comte de Namur ou l'évêque de Liège parviennent à s'approprier de nombreux domaines par le biais de l'avouerie. Aux XIIIe et XIVe siècles, ils s'attachent à préserver et à préciser leurs droits en matière judiciaire vis-à-vis des dynastes voisins, par la délimitation des juridictions à la « frontière » de leur principauté, et ce notamment sur la Meuse. Ensuite, les souverains parviennent à contrôler la justice et à disposer du fleuve à l'intérieur de leur propre territoire.

Quant à la fonction exercée par la rivière au sein de l'espace mosan, elle apparaît très difficile à préciser jusqu'au XIIe siècle. En fait, chercher à savoir si le cours d'eau forme ou non une « frontière » entre les différentes circonscriptions s'avère une fausse question aussi longtemps que subsistent de vastes espaces inoccupés. C'est seulement au XIIIe et, surtout, au XIVe siècle que les progrès du peuplement puis le renforcement des principautés entraînent une précision croissante des limites, que l'on commence à « matérialiser » par la pose de bornes. On constate dès ce moment que certaines sections de la rivière – et plus particulièrement la partie « utile » de celle-ci, le chenal navigable, aux mains du pouvoir dominant – peuvent servir de référence dans la délimitation des diverses circonscriptions. Enfin, l'affermissement de deux « États » au XVIe siècle a pour conséquence de rendre très nettes leurs frontières, qui se marquent ici et là, de manière commode, dans le cours même de la Meuse.

Mais la dynamique du fleuve, très puissante, se manifeste encore dans d'autres domaines. L'intérêt que portent seigneurs, princes ou souverains à la disposition de la rivière se révèle sans cesse aussi dans la détention de divers droits de nature économique (pêcheries, bacs de passage d'eau, ponts, « nefs marchandes ») et dans la perception ou le contrôle des péages[40].

C'est que l'on rencontre en abondance à proximité même de la Meuse des richesses naturelles fort variées : des minerais (fer, plomb, calamine), des matériaux de construction (bois, pierres, ardoises), des combustibles (bois, charbon de bois, houille), diverses matières premières (salpêtre, soufre, guède, alun) et aussi des denrées indispensables au ravitaillement des populations de la vallée. Le fleuve, voie de transport privilégiée, joue un rôle capital non seulement dans le trafic de ces marchandises, mais encore pour l'importation de quelques produits dont manque la région : cuivre, laine, grains parfois, poissons de mer, sel, vin, ainsi que pour l'exportation des articles fabriqués dans les agglomérations mosanes, dinanderie et draps tout d'abord, puis outils et clous, armes et poudre. Le cours d'eau « attire » même à lui, pour des raisons de coût et de commodité, des marchandises que l'on peut aisément confier au charroi : laine et draps constituent ainsi de précieux frets de complément. Ainsi, la dynamique fluviale se révèle très puissante, qui engendre une activité d'une précocité, d'une variété et d'une intensité étonnantes. La rivière apparaît comme une artère absolument essentielle pour les villes du pays mosan[41].

40. M. Suttor, « Seigneurs et seigneuries... », p. 201-220, Id., « L'infrastructure fluviale et le développement des villes de la Meuse des origines à 1400 », dans *Les petites villes en Lotharingie*, 1993, p. 94-96, 104-107 et 111-114 ainsi que *L'exercice du pouvoir...*

41. Id., « Un « scandale géographique » : le pays mosan au Moyen Âge », *Cahiers de Clio*, 105, 1991, p. 33-54, « Le rôle de l'eau dans le développement de la vallée mosane (origines-1600) », dans *L'eau au Moyen Âge. Symboles et usage*, Orléans, 1996, p. 149-171 et notre thèse *La Meuse*

L'espace fluvial s'avère donc très important, tant en matière économique que sur le plan du pouvoir, politique ou juridique. Toujours, la rivière constitue le commun dénominateur, un instrument primordial pour accroître sa puissance. Que ce soit par le contrôle du trafic et la perception de taxes, par la disposition de points fortifiés et la mainmise sur un axe stratégique, par l'appropriation de la juridiction et la « matérialisation » de la frontière, le cours d'eau représente un enjeu majeur pour les seigneurs, princes et souverains qui cherchent à renforcer leur pouvoir dans la région. Seule une étude globale de tous les aspects liés au fleuve, seule une analyse qui s'inscrit dans la longue durée permettent de décrire un tel phénomène. Le cas de la Meuse n'est certainement pas unique et d'autres recherches devraient contribuer à enrichir cette problématique.

Marc Suttor, Université d'Artois, Département d'histoire, 9, rue du Temple, BP 665, F-62020 Arras Cedex

Le fleuve, un enjeu politique et juridique. Le cas de la Meuse du Xe au XVIe siècle

Du Xe siècle à la fin du XVIe siècle, les efforts des souverains, des princes et des seigneurs pour dominer la Meuse et ses abords se révèlent sans discontinuer par la possession de châteaux puis de forteresses. L'exercice de la justice paraît essentiel, qui procure pouvoir et revenus. Lors de la constitution de leur principauté, le comte de Namur ou l'évêque de Liège préservent et précisent leurs droits en matière judiciaire vis-à-vis de leurs voisins, par la délimitation des juridictions aux « frontières », et ce notamment sur le fleuve. Le rôle joué par le cours d'eau au sein de l'espace se révèle difficile à définir avant le XIIIe siècle, lorsque les progrès du peuplement puis le renforcement des principautés entraînent une précision des limites, « matérialisées » par la pose de bornes. Certaines sections de la rivière peuvent alors servir de référence dans la délimitation des « États ». L'espace fluvial s'avère très important, tant en matière économique que sur le plan politique ou juridique.

Pouvoirs – fortifications – justice – limites – dynamique fluviale

The River, A Major Political and Juridical Stake. The Case of the Meuse from the 10th to the 16th Century

From the 10th to the late 16th century, the efforts of sovereigns, princes, and lords to gain dominance over the Meuse and its surroundings are continually in evidence, with the possession of castles and fortresses. The specific role played by the waterways in the region is hard to determine prior to the thirteenth century, when expanded settlement and the subsequent reinforcement of principalities bring about a definition of limits, « materialized » by the placing of boundary stones. Certain sections of the river may thus serve as references in delimitating « States ». The river area proves very important, on the economic as well as the political or juridical levels.

Power – fortifications – justice – limits – river dynamics

entre Mézières et Maastricht des origines à 1600. Trafic fluvial, pouvoir et société, à paraître dans la *Nouvelle Bibliothèque du Moyen Âge* en 1999.

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 81-89

Carla FROVA

LE TRAITÉ *DE FLUMINIBUS* DE BARTOLO DA SASSOFERRATO (1355)*

Entre droit et géométrie

Un jour de 1355, Bartolo da Sassoferrato, le grand juriste et maître au *Studium* de Pérouse[1], en vacances dans un village sur les collines aux environs de la ville, s'attarde à contempler d'en haut le Tibre ; le fleuve se déroule entre les doux reliefs de la plaine, en bas, dans un paysage enchanteur qu'animent des habitations, des bois et des jardins. Insensiblement – et presque contre son gré, puisqu'il était venu là exprès pour oublier ses préoccupations habituelles – l'observation de la nature déclenche en lui la réflexion théorique. Le parcours que suivent alors ses pensées témoigne parfaitement de la tendance à l'abstraction et à la systématisation qui est comme une seconde nature chez l'homme de science. Bartolo remarque les dépôts alluviaux le long des rives du fleuve et les petites îles qui émergent des eaux ; il imagine, sûrement en suivant quelque méthode de classification, toutes les transformations que l'action du courant peut apporter au territoire ; il se demande enfin comment la loi arrive à établir les droits des propriétaires riverains sur les terrains qui viennent à se former au fur et à mesure[2]. Ainsi prend forme le projet de la *Tyberiadis*, dit aussi *Tractatus de fluminibus*, un des derniers écrits du grand juriste, défini par un éditeur du XVIe comme « une œuvre tout à fait extraordinaire et de grand agrément, émi-

* Je remercie chaleureusement Diego Quaglioni de m'avoir signalé ce texte et par ses conseils de m'avoir aidée à le comprendre dans le passé comme récemment.

1. Pour une bibliographie essentielle sur l'auteur citons : J. L. J. VAN DE KAMP, *Bartolus de Saxoferrato, 1313-1357. Leven-Werken-Invloed-Betekeenis*, Amsterdam, 1936 ; *Bartolo da Sassoferrato. Studi e documenti per il VI centenario*, 2 vol., Milan, 1962 ; F. CALASSO, « Bartolo da Sassoferrato », *Dizionario biografico degli Italiani*, VI, Rome 1964, p. 640-669, réimp. dans « Scritti di F. Calasso », *Annali di storia del diritto*, t. 9, 1965, p. 472-520 ; cf. E. CORTESE, *Il diritto nella storia medievale*, t. II, *Il basso medioevo*, Rome, 1995, p. 425-436.

2. *Incepi Tyberis circuitus, alluuiones, insulas in flumine natas, mutationesque aluei contemplari, et circa multa dubia, quae de facto occurrerant, et alia, quae ego ipse ex aspectu fluminis excitabam, quid iuris esset, caepi aliqualiter intueri...* Dans la préface du traité Bartolo décrit avec vivacité et richesse de détails les circonstances de la composition de l'œuvre, qui eut un succès notable, comme en témoignent les nombreux manuscrits, éditions incunables et traductions en langues vulgaires. Je cite le texte (désormais *De fluminibus*) d'après la belle édition préparée en 1576 pour l'imprimerie du bolonais Giovanni Roscio par Ercole Bottrigari, avec les *Additiones* de Tommaso Diplovatazio ; Guido Astuti en présenta une réimpression anastatique il y a une trentaine d'année : BARTOLI DE SAXOFERRATO, *Tractatus de fluminibus seu Tyberiadis*, Bononiae 1576, réimp. anast., Turin, 1964 ; le passage cité dans cette note est à la p. 2. Dans la présentation de la réimpression, p. V, n. 1 et 2, Astuti donne la bibliographie des manuscrits, des éditions et des traductions du *De fluminibus*.

nemment profitable, utile et nécessaire à tous les juges, juristes, procureurs comme aux mathématiciens, arpenteurs, intendants »[3].

Il est possible, bien sûr, que l'œuvre ne soit pas née tout à fait comme le décrit l'auteur dans son élégante préface ; que l'incitation première ait été de nature purement livresque, puisque le thème traité par Bartolo est bien présent dans la littérature juridique, dans un texte de Gaius reproduit dans le *Digeste* et dans les *Institutes* (D. 41, 1, 7, 1-6 = Inst. 2, 1, 20-24). La genèse de l'œuvre, comme surgie de la contemplation de la nature, n'est peut-être qu'une fiction littéraire. Mais cela est sans grande importance. Le problème qu'affronte Bartolo est de toute façon bien réel. Le régime irrégulier du cours moyen du Tibre joue un rôle prépondérant dans l'histoire de cette région. À partir du XIIIe siècle les statuts communaux témoignent de la façon dont les institutions publiques se sont appliquées à résoudre toute une série de problèmes posés par les nécessités du contrôle et de l'exploitation des eaux. Un autre thème présent dans cette législation statutaire, bien que plus rarement, est celui des controverses qui opposaient les propriétaires riverains dans les cas de modification du lit[4].

Un second point important dans la reconstitution – qu'elle soit vraie ou fictive – de l'origine de l'œuvre est que l'auteur tient à souligner que c'est l'observation de la nature qui l'a conduit à l'élaboration théorique. Non pas tant pour relever que le droit enseigné au milieu du XIIIe siècle s'est résolument engagé sur la voie de la pratique – Bartolo n'était pas le seul en son temps à posséder à la fois les qualités d'un grand théoricien et celles de l'*homo multum inhaerens practicae* (l'homme très attaché à la pratique)[5] –, mais plutôt parce que dans ce cas particulier le problème auquel s'intéresse le juriste fait appel non seulement au droit, mais aussi à la géométrie, une discipline qui est, par sa nature, à la frontière entre l'abstraction du nombre et de la mesure, et la réalité des objets auxquels ces instruments intellectuels s'appliquent.

Le texte tiré des livres de droit classique lus et commentés à l'université *(libri legales)* est au centre de l'œuvre ; plus qu'une référence faisant évidemment autorité, il apparaît comme l'élément principal de la construction narrative. Le *De fluminibus* est en effet divisé en trois parties, correspondant aux trois principales articulations du passage examiné, qui traite successivement de la

3. *Opus sane mirificum ac periucundum, Iudicibus, Iurisperitis, et Procuratoribus, necnon Mathematicis, Agrimensoribus, atque Oeconomicis omnibus valde proficuum, utile et necessarium.* Le *De fluminibus* appartient à la pleine maturité de l'auteur, rédigé dans les deux ou trois dernières années de sa vie (il est mort à Pérouse en juillet 1357) durant lesquelles il se consacra à la rédaction de plusieurs traités à thèmes politiques beaucoup plus connus et importants, dont *De represaliis, De Guelphis et Gebellinis, De regimine civitatis* et *De tyranno*. cf. D. QUAGLIONI, *Politica e diritto nel Trecento italiano*, Florence 1983 (Il pensiero politico. Biblioteca, 11).

4. Un statut du XIVe siècle de Città di Castello est mentionné à ce propos par M. G. NICO OTTAVIANI, « Alcuni aspetti della problematica sulle acque nella legislazione statutaria umbra dei secoli XIII-XVI », dans *L'Umbria e le sue acque. Fiumi e torrenti di una regione italiana*, A. GROHMANN éd., Pérouse 1990, p. 58-63, travail qui traite plus amplement de tous les aspects de la régulation des eaux, considérés du point de vue de la législation statutaire. À la p. 58 le *De fluminibus* est cité pour souligner le lien avec « une réalité que Bartolo avait bien présente à l'esprit car elle se trouvait sous ses yeux » ; et p. 60 sont reproduites trois figures de l'édition susdite du XVIe siècle. Voir surtout H. G. WALTHER, « Wasser in Stadt und Contado. Perugias Sorge und der Flußtraktat Tyberiadis des perusiner Juristen Bartolus von Sassoferrato », dans *Mensch und Natur im Mittelalter*, II, éd. A. ZIMMERMANN, A. SPEER, Berlin 1992 (Miscellanea Mediaevalia, 21, 2), p. 882-899.

5. Ce sont les paroles de l'élève de Bartolo, Baldo : Guido Astuti les cite dans la présentation de la réimpression, p. IX, et informe le lecteur qu'il trouvera dans le *De fluminibus* la « concretezza ed acutezza di pensiero giuridico » ; pour apprécier ce jugement à sa juste valeur, rappelons que Baldo, à l'égard de son maître, fait alterner « vénération et polémique » : cf. D. QUAGLIONI, « Il pubblico dei legisti trecenteschi : i "lettori" di Bartolo », dans *Scritti di storia del diritto offerti dagli allievi a Domenico Maffei*, M. ASCHERI éd., Padoue 1991 (Medioevo e Umanesimo, 78), p. 180-201 particulièrement 183.

division des terrains alluviaux qui se forment le long des rives du fleuve, de la division des îles et enfin de la division du lit abandonné par les eaux lorsque le fleuve change son cours. Dans chacune des trois parties le commentaire du texte est développé selon la méthode de l'*explanatio verborum legis* (exposition des termes de la loi) « au moyen de renvois à d'autres textes analogues ou de toute façon se rapportant au sujet, susceptibles de clarifier définitivement et sous tous les aspects, exégétiques et systématiques, la signification de la loi et à en donner l'exacte interprétation, avec l'explication des concordances et des apparentes antinomies par rapport aux autres lois, avec renvois à l'autorité de la *Glose* et aux opinions des principaux interprètes, avec la formulation de *quaestiones* et leur adéquate *solutio* »[6].

Toutefois, dans la première comme dans la deuxième partie, à ce type de commentaire succède une section où apparaissent en premier plan la science et la pratique de la géométrie. L'auteur ne renonce évidemment pas au répertoire de sa culture juridique et continue à étoffer son argumentation de références aux textes classiques et à la glose ; mais le déroulement global du discours est dicté par la série des images (figures géométriques, représentations du fleuve et des terrains riverains) présentées et commentées comme *figuratae propositiones* (propositions illustrées).

Bartolo et la tradition géométrique

Pour quelles raisons le grand juriste s'intéressait-il aux disciplines du nombre et de la mesure, et quelles étaient les bases de sa formation en ces matières ? Une certaine tendance, propre aux intellectuels enseignants, à retracer dans leurs écrits les étapes de leur propres cursus de formation peut aider à répondre, du moins en partie, à cette question. Dans une de ses *lecturae* du *Digeste* il évoque affectueusement la mémoire du franciscain Pietro di Assisi, qui lui avait enseigné les *primas litteras*, ce qui lui permit de suivre, à un âge extraordinairement précoce (quatorze ans !), les leçons de droit dipensées par Cino da Pistoia au *Studium* de Pérouse. Dans la préface de notre traité Bartolo parle d'un frère Guido de Pérouse, grand théologien, savant universel qui avait été maître en géométrie et était mon propre maître[7]. Même sans approfondir tous les aspects du problème, nous trouvons dans ces allusions plusieurs informations importantes. Bartolo avait reçu une formation ès arts, *in artibus* (obligatoire pour tous ceux qui se destinaient aux études de droit, de médecine ou de théologie), probablement auprès d'un couvent de frères mendiants et non pas au *Studium* universitaire. Il avait donc appris les disciplines du langage, et aussi les disciplines mathématiques, dont la géométrie, une matière qu'il avait pu approfondir tout particulièrement grâce à sa rencontre avec un maître qui était exceptionnellement qualifié en ce deuxième des arts libéraux[8]. Une formation de base

6. Cf. G. Astuti dans la présentation de la réimpression, *op. cit.*, p. VIII-IX.

7. *Frater Guido de Perusio, magnus Theologus, universalis in omnibus, qui meus fuerat et erat in Geometria magister.* Danilo Segoloni a fait une très vaste recherche sur la formation de Bartolo, mettant en lumière ses rapports avec la culture et la spiritualité des centres franciscains de Pérouse. Je renvoie donc à lui pour tous les détails, y compris pour l'identification des deux personages : D. Segoloni, *Aspetti del pensiero giuridico e politico di Bartolo da Sassoferrato*, Pérouse, 1979, en particulier p. 1-37 : I maestri « in grammaticalibus et in geometricis » e la formazione intellettuale di Bartolo. Cf. aussi A. Fortini, « Frate Pietro da Assisi primo maestro di Bartolo », dans *Bartolo da Sassoferrato, op. cit.*, p. 253-260.

8. Le fait que l'élève cite Guido à la fois comme grand théologien et grand savant en géométrie incite Segoloni à placer ce personnage dans la prestigieuse tradition des franciscains d'Oxford, et à

donc, mais où perce déjà un intérêt prononcé pour ce secteur disciplinaire, auquel Bartolo, après avoir terminé le cycle de formation ès arts, continua sans doute à s'intéresser ; un témoignage en serait cette précision qui semble souligner la continuité dans le temps de ses rapports avec Guido : *qui meus fuerat* et erat *in geometria magister* (il était encore au temps de la composition de *De fluminibus* mon maître de géométrie).

Il est difficile d'évaluer l'étendue exacte de la culture géométrique de Bartolo, car nous ne connaissons avec une certaine précision la structure des *curricula* que pour quelques écoles importantes[9], et même si en théorie les programmes tendent à se reproduire partout assez uniformément, les différences locales peuvent être assez marquées, surtout en dehors des *Studia* universitaires. Pour ce qui est des sources du *De fluminibus*, si nous essayons de comparer les résultats des recherches sur les traditions manuscrites concernant la diffusion des textes géométriques dans la première moitié du XIIIe siècle avec le savoir dont fait preuve Bartolo dans son traité, nous nous trouvons devant une autre difficulté. Nous sommes confrontés, dans le *De fluminibus*, à une culture somme toute plutôt élémentaire, aussi bien dans les préalables à la section géométrique de la première partie, qui donnent les quelques rudiments de la discipline nécessaires pour éclairer l'exposé qui suit[10], que dans les autres parties, toutes consacrées, à peu d'exceptions près, aux problèmes de la division des terrains. Il semble donc peu probable que Bartolo ait eu un contact direct avec le nouvel Euclide latin, dont la diffusion avait déjà une histoire vieille de deux siècles ; en tout cas il ne s'en est pas inspiré pour ce travail. L'attention presqu'exclusive qu'il porte à la division des superficies, dans un contexte d'intérêts juridiques, renvoie en revanche certainement aux écrits des arpenteurs latins. Mais même ici, il n'est pas nécessaire que Bartolo ait eu accès à la tradition directe, il suffit qu'il ait connu ces traditions indirectes ou de même inspiration générale qui véhiculaient, à travers les milieux de l'enseignement ou d'autres intéressés surtout par les aspects pratiques de la discipline, des matériaux de nature et de provenance variées – des *excerpta* des *grammatici veteres* aux citations de Boèce ou du Pseudo-Boèce, des œuvres du haut Moyen Âge écrites par des lettrés férus du *quadrivium* aux textes provenant de milieux extérieurs à l'école[11].

Enfin on peut se poser un autre problème, celui de la relation du *De flu-*

suggérer même que c'est cette tradition qui a pu inspirer à Bartolo plusieurs considérations – à vrai dire plutôt génériques – d'intérêt théologique qui affleurent, comme nous le verrons, dans la préface du *De fluminibus*. L'auteur lui-même présente ces considérations comme de simples hypothèses. Cf. D. SEGOLONI, *op. cit.*, p. 17-21.

9. J. A. WEISHEIPL, « Curriculum of the Faculty of Arts at Oxford in the Early Fourteenth Century », *Medieval Studies*, 26, 1964, p. 143-185 ; ID., « Developments in the Arts Curriculum at Oxford in the Early Fourteenth Century », *ibid.*, 28, 1966, p. 151-173.

10. *De fluminibus*, p. 26-32 : au moyen de 5 figures et de leur explication, Bartolo présente ici les notions fondamentales concernant les lignes, les angles, les circonférences et les méthodes pour les diviser en parties égales.

11. Pour tout ce qui concerne ce sujet, voir le monumental travail de L. TONEATTO, *Codices artis mensoriae. I manoscritti degli antichi opuscoli latini d'agrimensura (V-XIX)*, Spolète, 1994-1995 (Testi, studi, strumenti), 3 vol., qui mentionne aussi la vaste bibliographie antérieure. Du même auteur, pour une introduction à ces questions, « L'ars mensoria fra Tardo Antico e Alto Medioevo », dans *Lingue e tecniche del greco e del latino. Atti del I^o^ Seminario internazionale sulla letteratura scientifica e tecnica greca e latina*, S. SCONOCCHIA et L. TONEATTO éd., Trieste 1993, p. 308-326 (la période postcarolingienne y est aussi évoquée) et ID., « Il nuovo censimento dei manoscritti latini d'agrimensura (tradizione diretta e indiretta) », dans *Die römische Feldmesskunst : interdisziplinäre Beiträge zu ihrer Bedeutung für die Zivilisationsgeschichte Roms*, O. BEHRENDS et Luigi CAPOGROSSI COLOGNESI éd., Göttingen, 1992, p. 26-65 ; cf. aussi M. FOLKERTS, « Mathematische Probleme im Corpus agrimensorum », *ibid.*, p. 311-334.

minibus avec la culture des *mensuratores* et des *geometrae*, d'orientation résolument pratique, qui commence à se manifester à l'époque de Bartolo – débordant le cadre de l'exercice professionnel au service des institutions publiques et privées – dans des ouvrages didactiques destinés à résoudre des problèmes spécifiques tout à fait concrets. Bartolo connaît certainement bien ces personnages, qui jouent un rôle important dans la société et dans les institutions de beaucoup de villes italiennes. D'ailleurs, comme nous le verrons, d'une certaine manière il les interpelle des pages mêmes de son traité. On ne trouve aucune trace, pourtant, dans ce dernier, de leur manière de comprendre la discipline, qui privilégiait l'efficacité professionnelle à la dignité de la transmission didactique. La distance qui sépare les deux milieux est grande, et pour la mesurer il suffit de constater comment un même problème, celui du calcul de la contenance des tonneaux (un des thèmes classiques de la géométrie pratique à partir du XIVe siècle) est traité par Bartolo – qui pour le traiter en oublie un moment son thème principal – et par les manuels de géométrie pratique. Bartolo, qui affiche à l'égard des *mensuratores* une certaine supériorité, propose, comme nous le verrons, une solution qui n'est pas satisfaisante[12] (Fig. 1). Les auteurs des manuels, bien que pourvus d'un outillage modeste (il faut attendre Kepler pour que le problème puisse être traité de façon adéquate), élaborent pour leur part un procédé opérationnel efficace[13].

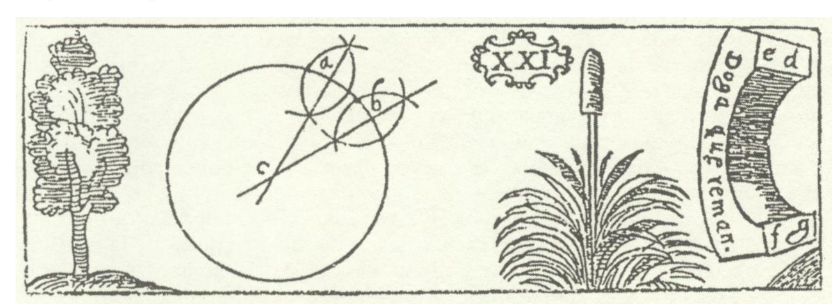


Fig. 1 – Mesure de la contenance d'un tonneau à partir d'une douve.

Les hésitations d'un juriste

En faisant appel dans son œuvre d'interprétation des *libri legales* à un savoir si nettement marqué par la pratique et étranger à la formation des juristes universitaires, l'auteur se lançait avec audace sur une voie pleine d'embûches. Bartolo est parfaitement conscient du risque : dans le prologue du *De fluminibus* il ne cache pas ses hésitations, ni sa volonté de les surmonter. Il commence donc par construire, puisant dans ses propres ressources – littéraires, philosophiques et théologiques – un élégant mécanisme narratif qui a pour objectif déclaré de raconter comment ses doutes se sont dissipés grâce à une série d'événements providentiels ; en réalité, on le comprend bien, il veut convaincre le

12. *De fluminibus*, p. 50-51.

13. De nombreux traités ont été publiés et étudiés par Arrighi et plus récemment par Annalisa Simi ; voir parmi les études les plus récentes A. SIMI, « Regole per la determinazione della capacità delle botti e il calcolo degli scemi in manoscritti italiani dei secc. XIV, XV e XVI », *Physis*, 30 (1993), p. 391-412, avec un catalogue des manuscrits et les références à la bibliographie antérieure.

lecteur que la tâche qu'il s'est donnée est non seulement possible, mais juste et méritoire.

Il vient de renoncer, dit-il, à écrire sur le thème que lui avait inspiré la contemplation du passage fluvial, quand en sommeil il a une vision : un homme à l'aspect serein lui apparaît et l'exhorte à mettre en œuvre son projet, à écrire, à dessiner même, puisque les problèmes qui se sont présentés à son esprit manquent d'une représentation visuelle *(oculorum inspectione indigent)*. L'interlocuteur nocturne lui tend les instruments qui lui permettront de dessiner les figures sur le papier *(formare figuras)*. Bartolo répond d'abord par un refus : « Il n'est pas question que je mette en images ce qui relève du droit. Si je le faisais, je serais la proie d'une foule de moqueurs, et je trouverais bien peu d'admirateurs ! » Mais l'homme du songe le convainc qu'il ne peut pas refuser d'accomplir une œuvre louable par peur de la dérision ; à force d'exemples et d'argumentation théologique, il lui démontre que son comportement n'est pas conforme au modèle proposé par le Christ et par les saints, qu'il est contraire au courage, la vertu opposée à la peur.

Le recours au rêve, dans ce cas un rêve « bon » parce qu'il touche le dormeur au point du jour, est un des mécanismes d'« autorisation » les plus largement utilisés[14]. Mais Bartolo n'en reste pas là, il raconte un autre épisode auquel il donne une interprétation providentielle (ce qui ne veut pas dire, du reste, que l'événement ne lui soit pas effectivement arrivé). Alors que, obéissant à l'exhortation de l'homme qui lui est apparu en rêve, il a déjà terminé le texte et les figures de la première partie du traité, il rencontre des difficultés en abordant la deuxième, précisément dans la section comportant les figures. À ce moment du récit survient une pluie torrentielle qui oblige le frère Guido, son maître de géométrie, qui était venu lui rendre seulement une courte visite, à s'attarder jusqu'au lendemain (ces eaux tombées du ciel pouvaient, elles aussi, être interprétées comme un phénomène naturel, « domestiqué » grâce aux instruments de la culture intellectuelle !). Avec l'aide de Guido, Bartolo réussit à terminer la partie du traité relative aux îles. Il ne manque plus que la troisième partie ; l'auteur l'a déjà formulée dans sa tête et il la rédige après son retour à Pérouse, sans toutefois la compléter avec les figures et leurs explications.

La narration du prologue est déjà, en soi, éloquente. Mais la nature des difficultés que Bartolo rencontre dans la réalisation de son projet mérite aussi réflexion. Son inquiétude est compréhensible dès l'instant qu'il prend une voie qui l'oblige à affronter des démonstrations mathématiques et à utiliser, à côté du langage des mots, le langage des images : pour ce faire il est absolument nécessaire que la vision lui mette en mains les instruments qui lui permettront de tracer les figures, l'autorisant ainsi à se faire « géomètre ». Un autre sujet de préoccupation, pour un auteur de formation universitaire, pourrait être la crainte que son œuvre ne réussise pas à s'élever, transcendant les limites des simples questions particulières, à des thèmes d'intérêt plus général. Ce souci transparaît dans l'ingénieuse justification du prologue qu'élabore l'auteur pour expliquer le double titre qu'il a voulu donner à son œuvre ; il se dit persuadé que, de même que tout droit procède de la ville de Rome *(sicut ab Urbe Roma iura omnia processerunt)*, de même quand on parle du Tibre, le fleuve de Rome, on parle en général de tous les fleuves[15] : le traité *Tyberiadis* peut donc légitimement s'intituler aussi *De fluminibus*.

14. Cf. *I sogni nel medioevo. Seminario internazionale. Roma, 2-4 ottobre 1983*, T. GREGORY éd. (Lessico intellettuale europeo, 35), en particulier le récit de R. MANSELLI, « Il sogno come premonizione, consiglio e predizione nella tradizione medioevale », p. 219- 244.

15. *De fluminibus*, p. 3.

Mais au-delà des difficultés de principe, Bartolo a sans aucun doute rencontré aussi des difficultés téchniques et objectives. La formation géométrique qu'il a reçue en suivant le *curriculun* des arts était une formation de base faisant partie de l'enseignement littéraire ; il ne possède donc pas dans ce domaine une culture spécialisée. Si on lit attentivement le traité, on se rend compte que l'auteur a parfois des difficultés à affronter des problèmes que les *mensuratores* professionels réussissaient à résoudre assez aisément [16].

Du reste, malgré ses incursions hardies dans des domaines peu fréquentés par les *domini legum*, le *De fluminibus* demeure un travail de conception et d'intérêt juridique, que son auteur destine à une diffusion didactique [17]. Et effectivement la tradition du texte témoigne de ce genre d'utilisation, même s'il est probable que, dans les siècles suivant sa rédaction, il a aussi retenu l'attention des *geometrae* et *mensuratores* [18].

Écriture et figure

Le traité de Bartolo peut en tout cas être lu comme un témoignage des différents moyens dont dispose la culture intellectuelle pour intervenir sur un phénomène aussi difficile à contrôler, pour différentes raisons, que celui de l'aptitude des eaux fluviales à modifier sans cesse le territoire. Ce qui éveille notre curiosité c'est que, dans un produit de haute qualité (bien que « mineur » au regard de l'ensemble de l'œuvre de l'auteur), cette culture a choisi d'opérer en utilisant non seulement les mots, mais aussi les images. Arrêtons-nous donc brièvement, en conclusion, sur les façons dont s'exprime cette intervention particulière.

Sans pour l'instant quitter l'œuvre, ou plutôt les livres manuscrits ou imprimés qui transmettent l'œuvre, et sans énumérer les multiples raisons pour lesquelles les chercheurs s'intéressent tellement à l'élaboration et à la tradition d'un texte accompagné de figures – le thème est très vaste et bénéficie aujourd'hui d'une attention prometteuse [19] –, signalons quelques aspects particuliers de la relation entre le texte et les figures. Dans notre traité on remarque

16. Voir à ce propos le passage mentionné ci-dessus sur le calcul de la contenance des tonneaux. Dans le commentaire qui accompagne la figure XXI (ici Fig. 1), face à la difficulté que présente la circonférence variable du solide (le récipient), Bartolo renvoie aux professionnels, « si le tonneau est plus large au milieu il est facile aux mesureurs de la commune de le convertir à l'égalité » *(si veges in medio esset largior, de facili ad aequalitatem reducitur per mensores communis)*, de même que peu avant il avait survolé le problème de la capacité d'un récipient pourtant parfaitement cylindrique, « n'importe quel géomètre de la commune saurait en dire la capacité » *(quilibet communis geometra sciret dicere capacitatem)*.

17. L'annotation rapportée en conclusion du préambule, « une fois revenu à Pérouse j'ai composé ce livret dans la forme ci-dessous et je l'ai remis à notre université en l'an du Seigneur 1355 » *(... Cum... Perusium sum reversus, sub forma infrascripta libellum composui, et universitati nostrae tradidi sub anno Domini MCCCLV)* rappelle celle que Bartolo avait placée en conclusion du traité sur les représailles : dans les deux cas, les œuvres sont « confiées d'une certaine manière au *Studium* de Pérouse » : D. QUAGLIONI, « Il pubblico dei legisti », *loc. cit.*, p. 192 ; cf. ID., « Il proemio del bartoliano "Tractatus represaliarum" », *Pluteus*, 2, 1984, p. 85-92, 92.

18. Une étude sur la tradition indirecte de l'œuvre reste à faire. Quant à sa fortune historiographique, elle confirme jusqu'à présent un succès d'intérêt exclusivement juridique ; le traité est effectivement rarissimement présent dans la littérature regardant l'histoire de la géométrie du XIVe siècle.

19. De nombreuses voies de réflexion ont été ouvertes récemmennt par l'exposition des manuscrits illustrés des Classiques, organisée par la Bibliothèque Vaticane, dont un riche catalogue a été publié : *Vedere i Classici. L'illustrazione libraria dei testi antichi dall'età romana al tardo medioevo (Salone Sistino 9 ottobre 1996-15 luglio 1997)*, M. BUONOCORE éd., Rome, 1996.

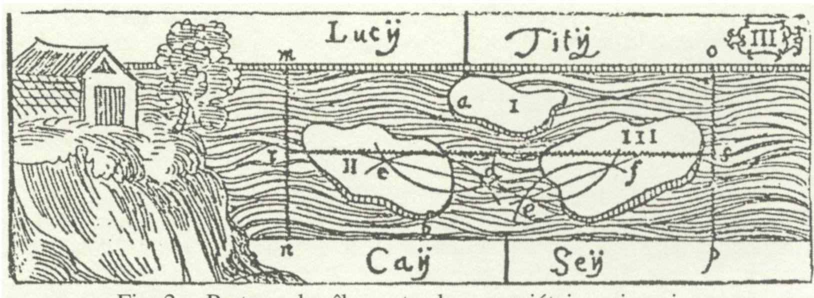


Fig. 2 – Partage des îles entre les propriétaires riverains.

avant tout comment, dans la partie illustrée, l'écriture et l'image conçue de façon contextuelle s'avèrent indispensables l'une à l'autre, dans un jeu de renvois étroitement croisé ; c'est bien sûr une des caractéristiques propres à ce genre d'écrit, mais dans le *De fluminibus* elle est particulièrement évidente[20]. Dans le contexte de la publication où paraissent ces lignes, consacrée au thème du « fleuve », il serait très intéressant de regarder ces images avec les yeux de l'historien de l'art et avec ceux de l'iconographe. Les éditions manuscrites (celles évidemment où les images ne manquent pas)[21] présentent une grande variété de solutions, qui peuvent être utilement analysées du point de vue de l'efficacité didactique, mais aussi du point de vue des conventions adoptées pour représenter les cours d'eau et de l'impact qu'exercent les images sur l'imagination du lecteur.

Je m'arrête pourtant sur une dernière considération. Les images du fleuve et des terrains riverains qui accompagnent dans les manuscrits et les éditions imprimées le texte du *De fluminibus* cherchent à représenter, on l'a dit, de manière relativement complète et schématique mais de façon purement hypothétique les variations topographique dans les zones proches des cours d'eau[22]. C'est une démonstration abstraite, mais construite sur la base d'expériences réelles. Ce n'est pas un hasard si ces images rappellent visuellement l'abondante cartographie relative au cours des fleuves produite au début de l'ère moderne. D'intéressantes études sur cette production cartographique ont révélé qu'au moins jusqu'au milieu du XVIe siècle elle a eu pour origine presqu'exclusivement les litiges concernant les biens fonciers. L'examen de la documentation de cette époque concernant le monastère de San Pietro de Pérouse, propriétaire de vastes terrains le long de la vallée du Tibre, a permis de tirer des conclusions qui peuvent servir de toile de fond au traité de Bartolo. C'est bien l'action du fleuve qui « détermine des situations conflictuelles et les comportements antagoniques entre les propriétaires limitrophes, menant souvent à des contentieux sans fin,

20. Notons que le texte prévoit l'utilisation de différentes couleurs dans l'exécution des figures. Cela a créé des difficultés pour la réalisation des éditions imprimées ; les illustrations de certains exemplaires ont été complétées à la main, tandis que d'autres sont restées en noir et blanc, comme celles de l'édition fac-similé reproduites ici, ce qui nuit à la bonne compréhension des figures.

21. C'est le cas, par exemple, du manuscrit Vat. Lat. 2238.

22. Dans la première partie du traité, sont représentées des cas d'accroissements des terrains, de formes et d'ampleur variables, le long des rives du fleuve. Dans la seconde partie, qui traite des îles, les variations sont représentées par la forme du cours du fleuve (rectiligne, curviligne ou ligne brisée), par les positions des îles par rapport aux rives et par la chronologie de leur formation. Bartolo ne prend pas en considération le problème de la perte de portions de terre que peut subir un propriétaire à cause des alluvions, et ne traite que du partage des nouveaux agrandissements entre les propriétaires limitrophes. Cette question est traité de manière différente dans les statuts cités ci-dessus, lesquels prévoient un mécanisme de compensation équilibrant les pertes et les acquisitions.

qui portent moins sur l'exploitation des eaux que sur la redéfinition des limites de propriété, sur la division des *rendite* (les formations alluviales le long de la rive concave du fleuve) et des îles »[23].

Si la nature des images du cours du Tibre dessinées par les cartographes modernes est très différente de celles des images insérées dans le texte de Bartolo, cependant l'analogie que saisit l'œil entre elles au premier regard n'est pas complètement fausse. Celles-ci comme celles-là sont en quelque sorte la matérialisation sur la carte, sous forme de lignes et de couleurs, de la volonté de rétablir l'ordre dans les relations entre les hommes, continuellement troublés par le comportement changeant du fleuve. Ces images, modernes ou anciennes, exaltent la fonction que remplit, en résolvant ce genre de conflit (qui, évoqué par Bartolo, sera une constante pendant des siècles dans la vie des populations qui habitent le long du cours moyen du Tibre), l'alliance entre le droit et la géométrie.

Traduit de l'italien par Lada Hordynsky-Caillat et Odile Redon.

Carla Frova, Università degli Studi di Perugia, Facoltà di Lettere e Filosofia, Piazza Morlacchi 11, I-06121, Perugia

Le traité *De fluminibus* de Bartolo da Sassoferrato (1355)

Bartolo da Sassoferrato, le grand juriste et maître de *Studium*, raconte avoir rédigé le traité De fluminibus (ou *Tyberiadis*) pendant un séjour sur les collines des environs de Pérouse, en 1355. En observant le cours du Tibre, il réfléchit à un problème qu'il développe dans le traité, celui des droits de propriété sur les nouveaux terrains alluviaux qui se forment au fur et à mesure. Mais pour résoudre cette question juridique, il doit faire appel non seulement au droit, mais aussi à la géométrie et, plus particulièrement, aux aspects pratiques de la tradition euclidienne. Pour un juriste de culture enseignante, c'est une entreprise audacieuse et Bartolo l'affronte avec détermination, s'efforçant de la justifier du point de vue théorique et de la réaliser dans les différentes parties de son traité. Il va jusqu'à dessiner lui-même les figures qui accompagnent le texte et qui nous ont été transmises par la tradition manuscrite.

Droit – géométrie – Tibre – terrains alluviaux – tradition manuscrite

The Treatise *De fluminibus* by Bartolo da Sassoferrato (1355)

Bartolo da Sassoferrato, the great jurist and teacher, relates how he wrote the treatise *De fluminibus* (or *Tyberiadis*) during a sojourn in the hills surrounding Perugia, in 1355. While observing the course of the Tiber River, he reflects upon the problem, developed in his treatise, of the ownership of the additional land formed by the alluvium. But to resolve this juridical problem, he must have recourse not only to law, but also to geometry, and more particularly, to the practical aspects of the Euclidian tradition : for a scholastic jurist, the undertaking is culturally a bold one, and Bartolo confronts it with determination, striving to justify it from a theoretical standpoint and to carry it out in the various parts of his treatise, going so far as to draw the figures illustrating the text himself, and which have come down to us through the manuscript tradition.

Law – geometry – Tiber – alluvial land – manuscript tradition

23. C. Migliorati, « La committenza e la problematica originaria della cartografia sulle acque », dans *L'Umbria e le sue acque*, *op. cit.*, p. 87-98, avec d'intéressantes reproductions du matériel cartographique. Ce volume contient ausi deux autres articles du même auteur traitant des aspects mis en lumière grâce à la cartographie relative à cette région entre le xvie et xixe siècle. Je remercie Anna Imelde Galletti et Carla Migliorati de leur suggestions et des indications bibliographiques qu'elles m'ont fournies concernant ce thème.

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 91-104

Laurence MOULINIER, Odile REDON

L'INONDATION DE 1333 À FLORENCE. RÉCIT ET HYPOTHÈSES DE GIOVANNI VILLANI

En 1333, le jour de la Toussaint, un véritable déluge s'abat sur Florence ; l'Arno en crue submerge la ville. La violence de l'événement et la gravité de ses conséquences poussent le chroniqueur Giovanni Villani (v. 1280-1348) à consacrer de longues pages à la description de la catastrophe et aux différentes tentatives d'interprétation auxquelles elle a donné lieu[1]. Une inondation d'une telle ampleur, rompant si brutalement l'ordre des choses, ne pouvait en effet que susciter désarroi et interrogation : fallait-il y voir un avatar du Déluge originel, envoyé par Dieu en punition des péchés des Florentins, ou l'événement pouvait-il être assimilé à ce que nous appelons aujourd'hui « une catastrophe naturelle »[2], susceptible d'être rapportée à des causes strictement physiques ? Manifestation d'un Dieu courroucé ou phénomène naturel, le problème est posé ici de manière aiguë mais l'alternative n'est pas nouvelle, et on lui trouve des précédents – et une postérité – dans de nombreuses autres chroniques. On peut même tenter, à partir des différents types d'exposé, d'esquisser une hiérarchie des mentions de catastrophes naturelles ou de phénomènes rares : certains rapportent une exception climatique en ne lui accordant qu'une notation brève, comme l'auteur anonyme de la *Chronique de Mayence* à propos d'une crue du Rhin en 1372[3] ou Jean Juvénal des Ursins au sujet de la Haute-Seine en 1394[4] (la brièveté de la mention pouvant bien sûr aussi être due à l'éloignement géographique du chroniqueur, lorsqu'il rapporte un fait survenu hors de ses lieux de référence[5]) ; d'autres présentent un événement météorologique grave entraî-

1. GIOVANNI VILLANI, *Nuova Cronica*, Giuseppe PORTA éd., 3 vol., Parme, 1990-1991, livre XII, ch. 1-4, vol. 3, p. 3-42. Toutes les références ultérieures à l'œuvre de Villani renverront à cette édition, sous forme abrégée (par exemple ici *NC* XII-1-4, 3, p. 3-42). Giuseppe Porta a adopté, contrairement aux éditeurs antérieurs, un découpage de la *Cronica* en 13 livres (le premier étant arrêté après le chapitre 37, le second correspondant à la fin du premier – chapitre 38-61 – dans les éditions antérieures). G. Porta considère qu'il respecte ainsi la rédaction définitive de la *NC* ; nous nous tenons ici à la numérotation adoptée dans cette édition.

2. Sur ce thème qui fait l'objet d'un regain d'intérêt, voir tout récemment *Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XV[e] Journées internationales d'Histoire de l'abbaye de Flaran, 10-12 septembre 1993, B. BENNASSAR éd., Toulouse, 1996, et Jacques BERLIOZ, *Catastrophes naturelles et calamités au Moyen Âge. L'effondrement du Mont Granier (1248) et autres essais*, Florence, 1998. Cf. aussi Gherardo ORTALLI, *Lupi, genti, culture. Uomo e ambiente nel Medioevo*, Turin, 1997, p. 155 sq.

3. *Chronicon Moguntinum*, C. HEGEL éd., *MGH*, *SRG*, Hanovre, 1885, rééd. 1949, p. 30.

4. Cité par M. CHAMPION, *Les inondations en France depuis le VI[e] siècle jusqu'à nos jours*, Paris, 1859, t. 2, p. 10.

5. Voir par exemple les *Grandes chroniques de France* à propos d'un tremblement de terre

nant des conséquences et la mise en œuvre de remèdes, mais sans interrogation sur les causes, comme à l'occasion d'une crue de la Saône survenue en 1196[6] ou encore de pluies torrentielles tombées dans le bassin parisien entre avril et juillet 1315[7]. D'autres enfin, comme Villani pour l'inondation de 1333, immortalisent un événement cassant l'ordre des choses et contraignant les hommes à rechercher à la fois des solutions pour leur survie et des explications pour leur tranquillité psychique. Le plus souvent, et faute de mieux, c'est la punition divine qui est invoquée pour expliquer le désastre, de manière plus ou moins argumentée[8].

Les événements catastrophiques rapportés par les différentes chroniques que nous avons examinées (principalement allemandes, françaises et italiennes) sont très divers : éclipses, incendies, tremblements de terre, comètes, etc., frappent l'imagination au même titre que les inondations, mais c'est surtout ce dernier type de catastrophe que nous évoquerons ici. Le Déluge universel est la référence constante, le mot qui vient instinctivement sous la plume des chroniqueurs, pendant tout le Moyen Âge et au-delà (l'italien, par exemple, a gardé un verbe *diluviare*). D'historiens du haut Moyen Âge comme Grégoire de Tours[9] ou Paul Diacre[10] aux chroniqueurs de la Renaissance[11], on recourt au Déluge et à Noé dès qu'il s'agit de persuader les lecteurs de l'importance inouïe d'une crue ou d'une pluie. Villani ne fait pas exception, ouvrant son récit sur la formule *pareano aperte la cataratte del cielo*, « les cataractes du ciel paraissaient ouvertes », réminiscence de la *Genèse*[12], pour citer à nouveau le texte

dans la région de Pérouse : « Item en cest an meismes ou moys d'octembre l'an MCCCXXVIII trambla la terre moult forment et meismement en Ytalie, environ la cité de Perru, dont aucunes villes fondirent en abisme et aucuns chastiaux furent trebuschiez » (*Grandes chroniques de France*, J. VIARD éd., t. 9, Paris, 1937, p. 92).

6. Voir le témoignage cité par M. CHAMPION, *Les inondations*, *op. cit.*, t. 3, p. 188 : « Les prières, les aumônes et les processions furent le seul remède à ces maux ; et quand, après tout cela, on eut fait le signe de la croix sur les eaux, elles se resserrèrent miraculeusement dans leurs lits ordinaires ».

7. Voir la *Continuatio* du *Chronicon* de GUILLAUME DE NANGIS (*Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300*), H. GÉRAUD éd., Paris, 1843, t. 2, p. 354 : *Hoc anno, medio mensis aprilis usque ad finem mensis julii vel circiter, facta est inundatio pluviarum quasi continua frigusque aestivo tempore insolitum [...] et ob hoc, maxime toto mense julio vel quasi, factae sunt processiones a clero et populo.*

8. Voir par exemple, en 1570, le témoignage de Claude Haton à propos de la ville de Provins (dans M. CHAMPION, *Les inondations*, *op. cit.*, t. 2, p. 107) : « Les hommes sages dudit Provins pensèrent ce déluge d'eaue estre advenu en punition de Dieu sur la ditte ville, pour les insolences que quasi toute personne y faisoient en danses et chansons par les rues, dès le jeudy au soir, jour de la petite Feste-Dieu, et la nuict mesme d'entre le vendredy et samedy que fut et advint ledit déluge ».

9. Voir entre autres GRÉGOIRE DE TOURS à propos d'une crue de la Loire en 580, cité dans M. CHAMPION, *Les inondations*, *op. cit.*, t. 2, p. 189 : « La cinquième année du roi Childebert, à l'automne, un véritable déluge affligea l'Auvergne ».

10. Cf. PAULUS DIACONUS, *Historia Langobardorum*, 1. III, § 23, *MGH*, *SRL*, p. 104 : *Eo tempore fuit aquae diluvium in finibus Veneciarum et Liguriae seu ceteris regionibus Italiae, quale post Noe tempore creditur non fuisse.*

11. Par exemple PARADIN à propos d'une inondation survenue en 1592 (*Mémoires pour l'histoire de Lyon...*, Lyon, 1573, chap. XI, « D'une estrange inundation du Rhône et de la Saône, qui abattit les murailles de Lyon », p. 84) : « environ l'autumne, il commença une pluye si furieuse, vehemente et continuelle, qu'il sembloit que le déluge de Noé fust de retour ; et pleut vingt jours sans cesse, ne intermission. Ceste pluye, estoit avec tel débordement, quasi par toute la Gaule, que l'on eust jugé que toutes les bondes et cataractes du ciel estoient laschées, toutes les terres labourables et autres en pays plat, baignans en eau, et semblans une mer [...] ».

12. *Genèse*, 7, 11. L'expression *cataractae caeli* fut reprise par de nombreux auteurs chrétiens – voir par exemple le Pseudo-AMBROISE (*Sermones S. Ambrosio ascripti*, *PL* 17, col. 585-754), *Sermo* 23, 4 – et eut une longue postérité. Comparer entre autres la formule de Villani avec celle du *Chronicon Moguntinum* (*op. cit.*, p. 7) au sujet d'une inondation survenue à Mayence le 1er juillet 1358 : *Eo tempore circa octavam nativitatis sancti Johannis desursum catarracte celi sunt resolute.*

biblique quelques pages plus loin avec « l'eau claire surgissait de l'abîme »[13] ; mais, comme nous le verrons, il se distingue des autres chroniqueurs par sa volonté de rechercher d'autres explications et de multiplier les approches du phénomène.

Giovanni Villani raconte, en observateur direct, en citoyen conscient et soucieux d'information, le « déluge » qui survint à Florence le 4 novembre 1333[14]. À cette date il a certainement dépassé l'âge de 50 ans et il poursuit depuis près de vingt ans l'écriture de sa *Cronica*. Avant 1333 il n'avait jamais connu d'inondation aussi catastrophique puisque le pôle de comparaison qu'il propose est l'inondation survenue à Florence soixante-quatre ans plus tôt, en 1269, à propos de laquelle il cite des témoins plus âgés que lui. Plus haut dans sa *Cronica*, il signalait, conformément aux modèles du genre, les inondations de moindre ampleur qui étaient survenues à Florence : le 15 décembre 1282, le 11 avril 1284 et le 5 décembre 1288[15]. Et, sur la foi de chroniques antérieures ou de récits ou regards contemporains, il rapportait plusieurs autres événements extraordinaires, surnaturels ou merveilleux, tels que des éclipses de soleil[16], des tremblements de terre[17] ou l'apparition de comètes[18]. Après l'inondation de 1333, de nouveau Giovanni Villani signale des pluies exceptionnelles et une crue de l'Arno le 5 décembre 1334, qui arracha les ponts improvisés après le « grande diluvio »[19], puis des pluies et une inondation en 1345[20] : comme nous le verrons, cette année-là suscita, plus généralement que 1333, la réflexion des astrologues[21]. L'œuvre du chroniqueur s'achève sur la « mortalité » de 1347-1348 qui à la fin l'emporta[22], et sur les tremblements de terre qui frappèrent le Frioul le 25 janvier 1348[23].

En 1333, l'inondation fut si exceptionnellement grave en Toscane qu'elle eut un écho dans la mémoire écrite jusqu'à Parme, Bologne et Ferrare[24]. Le roi

13. *NC* XI-XII-1, p. 11 ; cf. *Genèse*, 7, 11 : « ce jour-là jaillirent toutes les sources du grand abîme et les écluses du ciel s'ouvrirent » (trad. *La Bible de Jérusalem*, Paris, 1975, p. 23).

14. Voir traduction plus bas.

15. Pour 1282, *NC* VIII-88, 1, p. 547 ; 1284, *NC* VIII-97, 1, p. 559 ; 1288 (*NC* VIII-126, 1, p. 593) ; ces inondations correspondraient au 1er ou au 2e degré de la hiérarchie proposée en introduction. Villani rapporte aussi un « diluvio d'acqua » en novembre 1330 à Chypre et en Espagne à Séville (*NC* XI-168, 2, p. 731), une crue du Pô dans la région de Mantoue et Ferrare en octobre 1331 (*NC* XI-192, 2, p. 755-6).

16. Le 22 juin 1192 (*NC* III-20, 1, p. 250), le 3 juin 1238 (*NC* III-28, 1, p. 310-311), le 27 juin 1321 (*NC* X-131, 2, p. 332) ; une éclipse de soleil et de lune le 16 juillet 1330 (*NC* XI-158, 2, p. 721). L'éclipse de soleil du 14 mai 1333, qui intervient dans l'explication astrologique du « déluge », est rappelée plus loin (*NC* XII-20, 3, p. 61) ; une autre éclipse de soleil le 7 juillet 1339 (*NC* XII-100, 3, p. 211-212).

17. En Bourgogne en 1239 (*NC* III-29, 1, p. 312), en Ombrie et Toscane en 1298 (*NC* IX-25, 2, p. 45), dans les Marches en 1328 (*NC* XI-111, 2, p. 663).

18. 1269 (*NC* VII-91, 1, p. 401-402) ; 1301 (*NC* IX-48, 2, p. 74) ; 1314 (*NC* X-65, 2, p. 267) ; voir aussi au début de juin 1337 (*NC* XII-68, 3, p. 151-152), en mars 1340 (*NC* XII-114, 3, p. 225-227) une comète présageant à Florence une mortalité suivie de disette, enfin en août 1347 (*NC* XIII-98, 3, p. 510).

19. *NC* XII-22, 3, p. 65-66.

20. *NC* XIII-50, 3, p. 415-416.

21. *NC* XIII-41, 3, p. 392-396.

22. *NC* XIII-83-84, 3, p. 483-488. La famine précéda l'épidémie, dès mars 1347. La succession chronologique des événements dans cette dernière partie de la chronique devient très embarrassée, entre les premiers mois de 1348 et des retours sur 1347 ; l'auteur n'a évidemment pas eu le temps de la revoir avant de mourir. Matteo Villani, quand il reprend la *Cronica* pour la continuer jusqu'en 1363, évoque la mémoire de son frère mort de la peste.

23. *NC* XIII-123, 3, p. 563-566.

24. Elle est signalée par les *Annales Parmenses*, par plusieurs chroniques de Bologne et par le *Cronicon Estense* : voir Pierre ALEXANDRE, *Le climat en Europe au Moyen Âge. Contribution à l'histoire des variations climatiques de 1000 à 1425, d'après les sources narratives de l'Europe occiden-*

de Naples Robert le Sage (1309-1343) en fut profondément ému et il écrivit, le 3 décembre 1333, un mois après le drame, une longue lettre aux habitants de Florence – que Villani reproduit intégralement –, commentant « le lamentable événement cause de si grand malheur, l'accident inattendu et brutal, et le désastre catastrophique qui, par l'excès des crues, tomba sur [leur] ville, les cataractes du ciel s'étant entr'ouvertes avec le consentement de Dieu »[25].

Récit d'une catastrophe

Suivons maintenant le récit que donne Villani au premier chapitre du livre XII de sa chronique.

> « L'an du Christ 1333, le 1er novembre, alors que la ville de Florence se trouvait en bonne et heureuse condition, plus puissante qu'elle n'avait jamais été depuis l'an 1300[26], il plut à Dieu, comme il dit par la bouche du Christ en son Évangile – "Veillez, car vous ne savez ni le jour ni l'heure du jugement de Dieu" – d'envoyer [un avertissement] à notre cité.
>
> Le jour de la Toussaint il commença à pleuvoir violemment à Florence et dans la campagne environnante et dans les hauteurs et les montagnes. La pluie continua pendant 4 jours et 4 nuits, augmentant monstrueusement et de manière tout à fait exceptionnelle, au point que les cataractes du ciel paraissaient ouvertes. La pluie était accompagnée de grands coups de tonnerre, de nombreux et effrayants éclairs, et la foudre aussi tombait. Tout le monde vivait dans une grande peur et toutes les cloches des églises sonnaient sans arrêt dans la ville, tant que l'eau monta. Dans toutes les maisons, [on tirait] cuvettes et chaudrons, avec de grands cris lancés à Dieu : "Miséricorde, Miséricorde", par les gens qui se trouvaient en danger ; les gens fuyaient de maison en maison et de toit en toit, faisant des ponts de maison à maison. Il y avait ainsi tant de bruit et de tumulte qu'on pouvait à peine entendre le son du tonnerre.
>
> À cause de cette pluie l'Arno grossit en telle abondance d'eau que descendant des monts depuis sa source à grand fracas et violence, il submergea une grande partie de la plaine du Casentino et puis toute la plaine d'Arezzo et du Haut Valdarno, de sorte qu'il déborda et couvrit d'eau tous ces lieux, détruisit toutes les semences qui étaient déjà faites, abattit et déracina les arbres et, en avançant, entraîna les moulins et moulins à foulon qui étaient sur l'Arno et tous les édifices et les maisons proches de l'Arno qui n'étaient pas fortifiés. Beaucoup de gens périrent. Descendant dans notre plaine autour de Florence, la Sieve conflue avec l'Arno, or elle était elle aussi très grosse et sortie de son lit et elle avait inondé toute la plaine du Mugello ; de plus chaque ruisseau qui se jette dans l'Arno paraissait devenu un fleuve, ce pourquoi jeudi 4 novembre, à l'heure de none[27], l'Arno arriva si grossi à la ville de Florence qu'il

tale, Paris, 1987, p. 455-457 ; cet ouvrage est indispensable à l'étude historique du climat et des événements météorologiques.

25. « Questo è la lettera e sermone che il re Ruberto mandò a' fiorentini per cagione del detto diluvio », *NC* XII-3, 3, p. 26-40.

26. C'est en 1300 que Giovanni Villani dit avoir décidé d'écrire sa chronique.

27. « A nona » : l'heure de none au XIVe siècle se situerait autour de midi, J. LE GOFF, *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident : 18 essais*, Paris, 1977, p. 68.

couvrit en débordant la plaine de San Salvi et de Bisarno[28], atteignant sur les champs une hauteur de 6 ou 8 bras[29], voire parfois plus de 10 bras. La violence de l'eau fut telle que l'espace où coule l'Arno dans la ville ne put la contenir. C'était aussi par la faute de nombreux barrages faits à l'intérieur de la ville pour les moulins, qui relevaient l'ancien lit de l'Arno de plus de 7 bras.

La hauteur de l'eau à la porte de la Croce a Gorgo et à celle de Renaio s'éleva de plus de 6 bras. L'eau rompit et jeta à terre l'avant-porte de cette porte et rompit et jeta à terre les deux portes. Et dans le premier sommeil de cette nuit-là, elle rompit le mur de la commune au-dessus du Corso dei Tintori, juste en face du dortoir des frères mineurs sur une longueur de 130 bras. À la faveur de cette rupture l'Arno envahit plus encore la ville et conduisit une telle abondance d'eau que d'abord elle rompit et ravagea le couvent des frères mineurs et puis toute la ville en deçà de l'Arno[30], couvrit la plupart des rues et inonda plus ou moins suivant les endroits. Plus encore dans le sestier[31] de San Piero Scheraggio et dans ceux de la porte San Piero et de la porte du Dôme. Nous donnons ces indications pour que les futurs lecteurs puissent comprendre les termes précis et les lieux notables que nous mentionnerons par la suite. Dans l'église et le Dôme de San Giovanni[32] l'eau monta jusqu'au-dessus de l'autel, plus qu'à mi-hauteur des colonnes de porphyre situées devant la porte, à Santa Reparata jusqu'à l'arc des voûtes antiques sous le chœur, et elle renversa à terre la colonne surmontée d'une croix, qui sur la place commémorait San Zanobi. Au palais du peuple où siègent les prieurs[33], l'eau arriva à la première marche de l'escalier d'entrée, en face de la via Vacchereccia, qui est presque le lieu le plus haut de Florence. Au palais de la commune où siège le podestat[34] elle monta de 6 bras dans la cour du bas où l'on rend la justice ; à la Badia de Florence, jusqu'au pied du grand autel et de même à Santa Croce, au couvent des frères mineurs, elle monta jusqu'au pied du grand autel. À Orsanmichele et au Mercato Nuovo elle monta de 2 bras, au Mercato Vecchio de 2 bras sur toute la place.

Dans l'Oltrarno l'eau monta dans les rues qui longent l'Arno jusqu'à une grande hauteur, surtout vers San Niccolò, au borgo Pidiglioso et au borgo San Friano et vers Camaldoli, chassant le menu peuple et les pauvres gens qui habitaient au rez-de-chaussée[35]. Sur la place jusqu'à la rue transversale et via Maggio jusque près de San Felice.

Ce jeudi à l'heure de vêpres, dans la force impétueuse du cours de l'Arno l'eau rompit le barrage d'Ognissanti et une grande partie du mur de la commune qui est en face et derrière le borgo San Friano, en deux endroits, sur une distance de plus de 500 bras. Et la tour de garde qui était à la tête du mur fut presque entièrement abattue par deux coups de foudre. Après la rupture du barrage d'Ognissanti, aussitôt croula et tomba

28. À l'est de Florence, San Salvi au nord de l'Arno, Bisarno au sud.
29. 3 à 5 m.
30. C'est-à-dire la rive droite, au nord du fleuve.
31. La ville de Florence est divisée administrativement en 6 sestiers.
32. C'est-à-dire le baptistère. De toute évidence c'est cet édifice qui au temps de Villani est appelé « Dôme », et non la cathédrale, Santa Reparata, voir aussi *NC* III-1, 1, p. 98.
33. Le Palazzo Vecchio.
34. Le Bargello.
35. Sur les quartiers pauvres de Florence, voir Alessandro STELLA, *La révolte des Ciompi. Les hommes, les lieux, le travail*, Paris, 1993, p. 125-133.

le pont alla Carraia, sauf deux arches de ce côté[36]. Aussitôt après de la même manière tomba le pont Santa Trìnita, sauf une pile et une arche du côté de l'église, et puis le Ponte Vecchio fut bouché par de nombreuses pièces de bois entraînées par l'Arno, de sorte que, resserré en son cours, l'Arno monta et franchit l'arche du pont, passa sur les maisons et les boutiques qui étaient dessus, et par le flux de l'eau l'abattit et la détruisit complètement ; il ne resta que deux piles au milieu. Au pont Rubaconte l'Arno franchit l'arche de côté et rompit une partie des berges et les détruisit en plusieurs lieux. Il rompit et jeta à terre le palais du castello Altafronte et une grande partie des maisons de la commune situées sur l'Arno depuis le castello jusqu'au Ponte Vecchio.

La statue de Mars qui était sur le pilastre au pied du Ponte Vecchio de ce côté[37] tomba dans l'Arno. Note à propos de Mars que les Anciens disaient et écrivirent que lorsque la statue de Mars tomberait ou serait enlevée la ville de Florence courrait un grand danger ou subirait une grave mutation. Ce ne fut pas dit sans raison mais au contraire prouvé par expérience, comme cette chronique le mentionnera.

Après la chute de Mars, toutes les maisons qui se trouvaient entre le Ponte Vecchio et le pont alla Carraia jusqu'au canal au bord de l'Arno s'écroulèrent, de même au borgo Sant'Jacopo, et de même toutes les rues longeant l'Arno sur les deux rives s'écroulèrent, si bien qu'à regarder les ruines on croyait voir un chaos ; de même s'écroulèrent plusieurs maisons mal construites, dans plusieurs quartiers de la ville.

La nuit venue, l'Arno fit crouler le mur de la commune vers le pré d'Ognissanti sur 450 bras ; si cette rupture n'avait pas libéré l'abondante masse d'eau dont la ville était pleine et qui continuait encore à monter, la ville aurait certainement couru un grand danger et l'eau serait montée encore deux fois plus haut qu'elle ne fit dans tous les secteurs de la ville. Mais après la rupture du mur toute l'eau qui était dans la ville s'écoula à toute vitesse vers l'Arno et disparut presque de la ville sauf du lit de l'Arno, le vendredi à l'heure de none, laissant la ville, toutes les rues et les maisons et boutiques au rez-de-chaussée et en sous-sol pleines d'une eau boueuse et puante, qui ne fut pas éliminée avant 6 mois et qui gâta tous les puits de Florence ; ils durent tous être recreusés à cause de l'enfoncement du lit de l'Arno.

[Villani décrit ensuite la progression de l'inondation dans le contado de Prato, dans le Valdarno inférieur et jusqu'à Pise ; il évoque les dégâts matériels causés par les eaux mais note aussi que "dans toute la plaine du Valdiserchio et autour de Pise", le fleuve en crue laissa ensuite tant d'alluvion "qu'en plusieurs zones il releva le terrain de 2 bras, au grand bénéfice du pays"].

Ce déluge causa à la ville et au contado de Florence de grosses pertes humaines, environ 300, entre hommes et femmes, grands et petits – mais non pas 3 000 comme on avait cru d'abord –, de grosses pertes en bétail, la ruine de nombreux ponts, maisons, moulins et moulins à foulon ; dans le contado il ne resta aucun pont sur nul fleuve ni fossé qui ne fût en ruines. Il y eut aussi perte de marchandises, de draps de laine des drapiers dans le contado, d'outils, d'équipements domestiques et de vin, car [l'eau] entraîna des barriques pleines et en brisa beaucoup. De

36. C'est-à-dire au nord.
37. C'est-à-dire au nord.

même le blé et les grains qui étaient dans les maisons, sans compter la perte de ce qui avait déjà été semé, la ruine des terres et des champs *(lacune dans le texte)*. L'eau couvrit et ravagea, rompit et ravina les monts et les pentes, et emporta toute la bonne terre.

Si on devait faire une estimation en argent des dégâts subis par les Florentins, moi qui ai vu ces choses, je ne pourrais ni ne saurais déterminer un chiffre convenable, ni proposer une estimation. Mais la seule commune de Florence fut si atteinte par la ruine des ponts, de l'enceinte urbaine et des rues qu'elle dépensa plus de 150 000 florins d'or pour les refaire[38].

Ce désastre ne toucha pas seulement Florence et son district, même si l'Arno fit le pire, dans l'excès de son débordement. Mais partout où se trouvent des fleuves et des rivières ou torrents en Toscane et en Romagne, ils gonflèrent au point d'arracher tous leurs ponts et sortirent de leur lit, surtout le Tibre, et ils couvrirent les plaines alentour en faisant de très gros dégâts dans le contado de Borgo San Sepolcro, de Città di Castello, de Pérouse, de Todi, d'Orvieto et de Rome ; le contado de Sienne, celui d'Arezzo et la Maremme furent aussi cruellement touchés.

Note bien qu'au moment de l'inondation et plusieurs jours après, la farine et le pain manquèrent gravement à Florence parce que les moulins et les fours étaient endommagés, mais les habitants de Pistoia, Prato, Colle (val d'Elsa) et Poggibonsi et des autres villes du contado et d'alentour, vinrent au secours de la ville de Florence en fournissant une grande abondance de pain et de farine, qui était alors devenue extrêmement nécessaire.

Les Florentins les plus âgés qui jouissaient encore de leurs sens et d'une bonne mémoire se demandèrent quelle avait été l'inondation la plus grave, celle-ci, ou celle qui advint en l'an du Seigneur 1269[39]. La plupart dirent qu'il n'y avait guère eu moins d'eau la première fois mais que le lit de l'Arno se trouvait maintenant surélevé parce qu'en sa fâcheuse imprévoyance la commune avait laissé les propriétaires des moulins sur l'Arno élever les barrages, au point que le cours du fleuve arrivait 7 bras (presque 4 m) plus haut que l'ancien ; la ville fut donc plus inondée et subit de plus grands dégâts que lors de l'inondation précédente. Mais à celui qu'il n'aime pas, Dieu fait perdre l'esprit.

Contre cet obstacle des barrages, la commune de Florence fit immédiatement un décret interdisant tous les barrages et les moulins sous les ponts sur une distance de 2 000 bras en amont du pont Rubaconte[40] et de 4 000 bras en aval du pont alla Carraia, sous peine de lourdes amendes. Elle donna l'ordre et nomma des officiers pour refaire les ponts et les

38. En matière d'estimation des dégâts, Villani atteint une précision remarquable ; comparer par exemple avec la *Chronique de Mayence* au sujet d'une inondation en 1344 (*Chronicon Moguntinum*, *op. cit.*, p. 34) : *Predictum deluvium fuit ipso die epiphanie Domini, et circa idem tempus et omnis terra erat aquis occupata preter montagna ; in Maguncia replevit aqua omnia cellaria et domus in planis sitas ; et scola sancte Marie ad Gradus, et omnia cellaria ibidem erant aquis Rheni copiose referta, et fluxit aqua usque ad gradum eiusdem ecclesie.*

39. L'inondation de 1269 est notée par Villani, *NC* VIII-34, 1, p. 466 ; il en a eu connaissance par des témoins et par des textes. En effet si la *Chronique* est entièrement originale pour les années 1322-1348, elle dériverait largement pour les événements climatiques de 1269, mais aussi de 1282, 1284 et 1288, d'une recension des annales de la ville de Florence commencée à la fin du XIIe siècle et continuée jusqu'en 1278 puis jusqu'en 1308 ; aujourd'hui perdue, cette source aurait été également utilisée par les *Gesta Florentinorum*, les *Annali Fiorentini* de Simone della Tosa et la Chronique de Marchionne di Coppo Stefani (P. ALEXANDRE, *Le climat en Europe*, *op. cit.*, p. 260).

40. À l'emplacement de l'actuel Ponte alle Grazie.

murs écroulés. Mais, revenant à l'interrogation précédente, nous croyons que si cette inondation fut beaucoup plus grave que la précédente, ce n'est pas seulement à cause de la masse de pluie tombée mais par l'effet d'un tremblement de terre. Il est certain que l'eau claire surgissait des profondeurs à grands jets, sur plusieurs terrains ; ceci nous l'avons vu en plusieurs lieux, même sur les montagnes. C'est pourquoi nous avons dans cette chronique donné plus de place à cette extraordinaire inondation, pour qu'on en garde perpétuelle mémoire, car ce fut un événement d'une extrême singularité ; en effet depuis que la ville de Florence avait été détruite par Totila, "fléau de Dieu"[41], jamais plus grand malheur ni ravage n'était advenu[42]. »

Plusieurs systèmes d'explication

Le déluge avait déjà été annoncé au terme du livre précédent comme un des périls majeurs connus par Florence depuis sa re-fondation[43] – « quasi uno rimutamento di secolo » ; il est d'emblée placé sous le signe de la volonté divine et des Écritures et ses effets sont rappelés au moins jusqu'en 1336[44]. Les « cataractes du ciel » s'ouvrirent le lundi de la Toussaint et restèrent déchaînées jusqu'au jeudi 4 novembre. En plusieurs séquences de longueur inégale, Villani décrit donc l'accident météorologique et suit minutieusement, comme certains de ses devanciers[45] mais avec une précision extraordinaire, la crue du fleuve de la montagne jusqu'à la mer, proposant au fil du récit quelques commentaires et explications.

Vivre un tel événement et ses conséquences, l'écrire – sans doute peu après –, le cadrer dans l'histoire d'une ville, conduit évidemment l'auteur à s'interroger sur les formes du réel et sur les causalités. La ville entière aussi s'interroge : « D'un grand débat qui eut lieu à Florence au sujet de l'inondation, survint-elle de par le jugement de Dieu ou par le cours de la nature » : le débat est posé sur le plan scientifique et Villani en rapporte les termes[46]. Lui-même, en décrivant l'inondation, a montré une véritable science de l'observation des phénomènes naturels. La qualité de l'exposé, le souci de reproduire ensuite les arguments des astrologues (qu'il n'a pas toujours compris) et des théologiens (qu'il tire plutôt vers l'histoire) montrent bien que le chroniqueur dispose d'un outillage culturel qui lui permet de dépasser la simple expérience pour interroger les faits et pour tenter des interprétations suivant divers systèmes accessibles en son temps (même s'il ne les domine pas tous également).

La description de la crue qui entraîna l'inondation de la ville est parfaite,

41. En latin dans le texte : *Flagellum Dei*.

42. *NC* XII-1, 3, p. 3-12. La traduction en français de ce texte par O. Redon a déjà été publiée par EAD., « Une géographie de la Toscane chez un chroniqueur du XIVe siècle, Giovanni Villani de Florence », dans *Savoirs des lieux. Géographies en Histoire*, Saint-Denis, 1996, p. 31-34 (Cahiers de Paris VIII/Recherche).

43. Re-fondation par Charlemagne (*NC* III-21, 1, p. 141-142) après la destruction par les Goths de Totila (*NC* III-1, 1, p. 95-98).

44. La reconstruction du pont alla Carraia « il qual era caduto per lo diluvio » ne fut achevée que le 1er janvier 1336 (*NC* XII-12, p. 52-53).

45. Voir par exemple les *Grandes chroniques de France*, *op. cit.*, t. 8, Paris, 1934, p. 81 : « Selon le temps de grâce mil CC IIII^{XX}, le fleuve de Saine issi hors de son chanel et s'espandi par tout le pays et vint a si grant navie à Paris que elle rompi le maistre arche de grant pont et quassa et froissa des autres jusques à VI, et rompi de petit pont le greigneur partie, et enclost Paris de toutes pars, si que nul n'i pooit aler ne venir fors que par navie ».

46. *NC* XII-2.

prenant en compte l'excès des pluies, la rapidité des pentes, le renforcement par les confluences, l'obstacle des barrages, la divagation en basse plaine. Le ravinement des terres en amont est bien vu, comme l'alluvionnement près de Pise. Dans l'exposé des conséquences la nécessité de recreuser les puits est correctement liée à l'enfoncement du lit de l'Arno[47] et à la baisse de la nappe phréatique.

Une même pertinence guide les analyses démographiques et économiques : Villani cite le nombre des victimes qui avait été lancé dans l'affolement du premier jour, 3 000, pour le ramener après réflexion à 300, en comptant les hommes, les femmes et les enfants. Il limite l'évaluation des frais de reconstruction à ce qu'il sait de manière certaine, c'est-à-dire les 150 000 florins que dépensa la commune pour les ponts, la voirie et l'enceinte. Il retient enfin les dispositions prises par la commune pour assurer le passage du fleuve avant la reconstruction des ponts et pour éviter le pire en cas de nouvelle crue[48]. En ces matières on reconnaît parfaitement le Villani banquier, officier communal, celui des « statistiques » bien connues de la commune de Florence en 1336-1338[49].

Cependant, déjà dans le cours de cet exposé réaliste, Villani fait entrevoir d'autres systèmes de raisonnement ; il fait ainsi intervenir la magique statue de Mars située sur le pilastre « au pied du ponte Vecchio », dont la chute, suivant les anciens, présageait pour Florence « grand danger et bouleversement ». Or il avait une autre fois mentionné la chute dans l'Arno de l'image de l'« Idio Marti » à sa place chronologique quand le roi goth Totila avait détruit la ville, le 28 juin 450[50]. À 883 ans de distance, le même signe est invoqué, inséré au moment tragique du discours de vie et de mort de la cité. Ici donc se croisent l'observation du phénomène naturel, le sens historique de la ville, la force magique du dieu antique.

Cependant la commune de Florence interroge les astrologues, et Villani essaie de reproduire leur argumentation. En cela les dirigeants florentins s'inscrivent dans un courant plus général : en France par exemple, c'est au XIVe siècle que l'astrologie prend son véritable envol. Dans les années 1315, des astronomes parisiens entreprennent de rectifier les erreurs du calendrier julien pour fixer avec plus d'exactitude la date des lunaisons de printemps (déterminante pour calculer celle de Pâques) et les fameuses tables alphonsines, apparues vers 1320 et mises sous le nom du roi de Castille Alphonse X *El Sabio* par des universitaires en quête de prestige, sont en réalité l'œuvre d'astronomes parisiens du début du XIVe siècle, dont Jean de Saxe et Jean de Sicile ; elles jouirent jusqu'au XVIe siècle d'une grande notoriété. Toutefois, comme le font remarquer Jean-Patrice Boudet et Thérèse Charmasson, la progression du rôle des astrologues dans la vie publique à la fin du Moyen Âge, bien qu'incontestable, « ne fut ni linéaire, ni également répartie sur l'échiquier européen »[51]. En France, par exemple, le goût bien connu de Charles V pour la « science des estoilles »

47. L'abaissement du lit est évalué à 6 bras et invoqué pour expliquer les effets réduits de l'inondation de 1334 (*NC* XII-20, 3, p. 65).

48. *NC* XII-4. La commune interdit les moulins et les barrages en amont du pont Rubaconte (à l'emplacement de l'actuel pont alle Grazie) sur 1 km, en aval du pont alla Carraia sur 2 km.

49. Cf. *NC* XII-92-94, 3, p. 191-202. Villani passe pour le premier auteur du Moyen Âge à s'être intéressé à la statistique, et ces chapitres sont traduits en français dans différents recueils de documents : un long extrait en particulier dans Olivier GUYOTJEANNIN, *Archives de l'Occident*, t. 1, *Le Moyen Âge, Ve-XVe siècle*, Paris, 1992, p. 614-622.

50. *NC* III-1, 1, p. 98.

51. Cf. J.-P. BOUDET et Th. CHARMASSON, « Une consultation astrologique princière en 1427 », dans *Comprendre et maîtriser la Nature au Moyen Âge. Mélanges d'Histoire des sciences offerts à Guy Beaujouan*, Genève, 1994, p. 255-278.

reflète avant tout une passion personnelle, contre laquelle le roi était d'ailleurs mis en garde par son conseiller Nicole Oresme : ce n'est qu'au milieu du XVe siècle qu'apparaît dans les comptes de l'Hôtel du roi un personnage rémunéré régulièrement en tant qu'« astrologien », et des chroniques du XVIe siècle traduisent encore une certaine méfiance à l'égard du déterminisme astral[52]. Par ailleurs, « la place accordée à l'astrologie dans l'enseignement universitaire de haut niveau paraît avoir été globalement plus grande en Italie puis en Europe centrale qu'en France ou en Angleterre »[53] – de fait, c'est d'Italie que Charles V avait fait venir celui qui serait son astrologue préféré, Thomas de Pizan (de Pizzano, près de Bologne)[54].

La doctrine des grandes conjonctions devint en tout cas à la mode en différents endroits d'Europe comme il apparut avec la plus grande évidence en 1345 : la grande conjonction Saturne-Jupiter de cette année-là (accompagnée d'une éclipse totale de lune le 18 mars[55]) dont Villani, nous l'avons dit, fait également état, donna lieu à de nombreuses prédictions, et les différences d'appréciation d'un auteur à l'autre varient selon le matériel astronomique utilisé[56]. Si l'on en croit Villani, « maestro Pagolo fils de ser Piero » (peut-être Paul Dagomari, mathématicien et astronome-astrologue) avait opté à juste titre pour le 28 mars à 20° Verseau, alors que l'*Almanach* de Profatius Judaeus[57] et les tables de Tolède la plaçaient le 20 mars[58].

Les chroniques (et pas seulement celle de Villani) se firent l'écho de cette doctrine des grandes conjonctions[59], et la peste noire, en l'accréditant, ne fit que la renforcer, contribuant à promouvoir le rôle des astrologues dans la société. Des « prédictions » fleurirent même a posteriori : Geoffroy de Meaux laissa

52. Voir entre autres le témoignage de Materon, secrétaire à la chambre des Comptes de Grenoble de 1521 à 1550 : « Les astrologues, feignant d'être guidés par l'art du mouvement des astres, non encore approuvé des honnêtes gens, avaient annoncé, quelque temps d'avance, que cette année 1524 de la nativité du Christ, au mois de février, surviendraient des révolutions telles qu'on n'en avait jamais vu ; le vulgaire, trop crédule et facile, y crut [...] » (Archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Grenoble, Registre V° Generalia, fol. 1r, cité par M. CHAMPION, *Les inondations*, *op. cit.*, t. 3, p. 188).

53. Cf. J.-P. BOUDET et Th. CHARMASSON, « Une consultation astrologique princière en 1427 », *loc. cit.*, p. 255.

54. Sur le développement de l'astrologie en Italie voir S. CAROTI, *L'astrologia in Italia*, Rome, 1983 (p. 192-193 sur Villani).

55. Cf. *NC* XIII-41, 3, p. 393 : « e lla luna scuratta tutta a di XVIII del detto mese di marzo ».

56. Cf. J.-P. BOUDET, *Lire dans le ciel. La bibliothèque de Simon de Phares, astronome du XVe siècle*, Bruxelles, 1994, p. 150 n. 125.

57. Il s'agit de Jacob ben Mahir ibn Tibbon (v. 1236-1304), doyen de la faculté de médecine de Montpellier vers 1300, qui traduisit plusieurs traités astronomiques en hébreu, construisit un quadrant employé comme astrolabe, et aurait peut-être inventé le bâton de Jacob (ou arbalestrille) qui fit connaître Lévi ben Gerson en 1324 (cf. G. BEAUJOUAN, « La science dans l'Occident médiéval chrétien », dans R. TATON dir., *Histoire générale des sciences*, t. 1, *La science antique et médiévale*, Paris, 1966, p. 570, 580, 613).

58. Cf. *NC* XIII-41, 3, p. 392-393 : « secondo l'adequazione di mastro Pagolo di ser Piero, gran maestro in questa iscienzia, fue la congiunzione di Saturno e di Giove a gradi XX del segno dello Aquario [...]. Ma secondo l'almanaco di Profazio Giudeo e delle tavole tolletane dovea essere la detta congiunzione a di XX del detto mese di marzo ». Élaborées au XIe siècle par Azarquiel (al-Zarqali), les tables de Tolède furent traduites en latin dès le XIIe siècle et « la fin du Moyen Âge s'en souvenait encore » (E. POULLE, « Un témoin de l'astronomie latine du XIIIe siècle, les tables de Toulouse », dans *Comprendre et maîtriser la Nature*, *op. cit.*, p. 55-81, p. 56).

59. Voir entre autres les *Grandes chroniques de France*, *op. cit.*, t. 8, Paris, 1934, p. 252-253 : « Le derrenier jour de fevrier fu conjonction des trois planetes plus hautes, c'est assavoir de Mars, de Jupiter et de Saturne ; et selon le jugement des sages astronomiciens qui pour le temps demouroient à Paris, laditte conjonction, selon leur dit, valait trois conjonctions ; c'est assavoir conjonction grant, très haut et moienne, et ne povoit avenir mais que en *[blanc]* du moins. Et pour ce elle demonstroit et segnefioit choses grans et merveilleuses et qui n'aviennent que trop pou et à tort, ci comme sont mutacions de lois, de siècles, de royaumes et advenements de prophètes ».

ainsi un traité à ce sujet, mais écrit après le déclenchement de la peste noire ; à Oxford, Jean de Eschenden semble avoir aussi écrit un traité sur la conjonction de mars 1345 mais la fin du texte pourrait bien être une addition postérieure[60] ; et Villani lui-même, dans le XIIIe livre de sa *Cronica*, explique après coup la crue de l'Arno survenue à Florence en 1345 par la conjonction des planètes Saturne et Jupiter du 28 mars qu'il a signalée quelques chapitres plus haut[61] : « La conjonction passée commença à manifester son influence ; elle fut le signe et la cause des mauvaises récoltes et de la disette qui survint l'année suivante comme nous l'exposerons plus avant »[62]. Tout en se laissant porter par l'air du temps, Villani pour sa part n'avait peut-être pas les moyens scientifiques requis pour une bonne compréhension et dans la prévision qu'il prête à « maestro Pagolo » en 1345, il aurait, selon Jean-Patrice Boudet, « inversé les coordonnées »[63].

Revenons à 1333 : l'explication que Villani donne du déluge de cette année-là selon les lois de la *storlomia*, est remplie d'approximations d'un strict point de vue astronomique et ne saurait être considérée comme un texte « technique ». Nous n'entrerons pas ici dans les détails de sa démonstration, dont lui-même propose d'ailleurs une sorte de résumé : « Note bien, lecteur, et retiens, [même] si tu n'entends rien à ladite science, que tu trouveras conjointes, aux point et jour où survint l'inondation, presque toutes les sept planètes du ciel, ensemble physiquement ou par divers aspects et dans les maisons et les limites des signes, susceptibles de bouleverser l'air et les cieux et les éléments et de provoquer les susdites influences »[64], mais il faut savoir qu'il ne donne aucune précision chiffrée des longitudes célestes (« déclinaisons ») et que ses notations restent trop vagues pour que l'on sache sur quels textes ou quelles tables il se fonde[65]. Il hésite sur la nature de la planète Mercure, d'abord présentée comme une planète aquatique puis comme une planète mixte, et n'évite pas la contradiction : pour répondre à la question « Pourquoi Florence a-t-elle été touchée plus durement que Pise ? », il invoque des affinités entre villes et signes du zodiaque, attribuant la Balance à Pise et le Bélier à Florence, et conclut : « Il semble que ces différences et conjonctions expliquent que l'inondation ait été plus grave et ait fait plus de dégâts à Florence qu'à Pise »[66]. Or, ailleurs, au livre XI, à propos d'une grande disette ayant frappé sa ville et presque toute l'Italie en 1329, il associait Florence au signe du Lion[67]. En outre, il oublie que, à quelques pages de distance, il avait expliqué la relative modération de l'inondation à Pise par la présence des lagunes et de chenaux. En 1333, s'il a entendu des éléments d'un débat, il ne semble pas avoir consulté de spécialistes. On constate donc qu'entre 1333 et 1345, il a progressé puisque, la deuxième fois, il se réfère nommément à des hommes de science et qu'il est

60. Nous sommes redevables de ces informations au séminaire d'Histoire des sciences de Danielle Jacquart, École Pratique des Hautes Études, Paris.
61. *NC* XII-41, 3, p. 392-396.
62. *NC* XIII-50, 3, p. 416.
63. Cf. J.-P. BOUDET, *Lire dans le ciel, op. cit.*, p. 150, n. 125.
64. *NC* XII-2, 3, p. 15.
65. Sur l'explication astrologique donnée par Villani du phénomène météorologique de 1333, on peut consulter l'introduction de P. ZAMBELLI, « Astrologer's Theory of History », in P. ZAMBELLI éd., « *Astrologi hallucinati* ». *Stars and the End of the World in Luther's Time*, Berlin/New York, 1986, p. 1-28, p. 24. Nous remercions chaudement Max Lejbowicz de nous avoir apporté ses lumières et ses critiques sur l'astrologie villanienne.
66. Cf. *NC* XII-2, 3, p. 16.
67. Cf. *NC* XI-119, 2, p. 673 : « E nota che sempre che la pianeta di Saturno saraè ne la fine del segno del Cancro e infino al ventre del Leone, carestia fia in questo nostro paese d'Italia, e massimamente nella nostra città di Firenze, pero che pare attribuita a parte di quello segno ».

capable de citer des instruments de calcul. L'astronomie avait gagné du terrain dans les milieux « raisonnablement » cultivés.

Les astrologues dont Villani rapporte de son mieux les explications sont dits « astrologues naturels », c'est-à-dire ceux qui ne se lancent pas dans des prédictions et sont donc à ce titre tolérés par l'Église. Impossible d'oublier que quelques années auparavant, en 1327, l'astrologue Cecco d'Ascoli avait été brûlé par l'Inquisition de Florence, les thèses de son ouvrage, l'*Acerba*, ayant été jugées hérétiques. Si extraordinaire qu'il puisse sembler, les théologiens admettent qu'un événement comme l'inondation de 1333 obéit à des lois scientifiquement démontrables mais pas pour autant indépendantes de la volonté de Dieu[68] : « Dieu est au-dessus du cours céleste, c'est lui qui le meut, le dirige et le gouverne ; et le cours de la nature dépend de Dieu »[69].

Aussi la catastrophe de 1333 fut-elle l'occasion de discours au peuple pour lesquels, pour ainsi dire, astrologues et théologiens se donnèrent la main : mêlant leurs voix, ils expliquèrent en effet à la population les motifs de l'inondation, car les causes alléguées par les astrologues pouvaient bien être vraies – ce qui n'était pas toujours le cas[70] ! – aux yeux des théologiens : elles n'en revêtaient pas pour autant un caractère de nécessité (au sens premier de « ce qui ne peut pas ne pas être »), si ce n'est par le commandement de Dieu[71]. Et Villani de procéder à une relecture des événements similaires rapportés par la Bible, afin d'y puiser de quoi trancher définitivement entre cours naturel des choses et arcanes du plan divin. Au système d'explication par l'astrologie succède donc une approche à vrai dire plus historique et comparatiste que proprement théologique. Villani écarte délibérément les arguments proprement scientifiques pour être mieux compris du lecteur, dit-il : « Et, afin que ce soit plus clair et facile à comprendre par le lecteur, de tous les longs raisonnements et des subtiles argumentations de ces savants, nous ne prendrons et retiendrons que le plus gros, en exposant à ce sujet quelques exemples véridiques et clairs et des miracles de l'Écriture sainte »[72]. Il commente chacun de ces cas en le plaçant du côté de la grâce divine (pardon) ou de la justice (punition), et dans le cours de la nature, au-dessus d'elle ou contre elle. Ainsi la Création[73] est l'effet de la grâce de Dieu agissant au-dessus de la nature ; le Déluge au contraire est provoqué par la justice de Dieu, qui n'épargne que les habitants de l'Arche[74]. Tous les exemples cités ensuite par Villani, Pharaon, Ninive, Nabuchodonosor, etc., illustrent la même idée : les fléaux qui se sont abattus sur eux peuvent sembler surnaturels, « sopra natura », voire radicalement contraires au cours naturel des choses, comme relevant d'une contre-nature, « contra il corso di

68. *NC* XII-2, 3, p. 12 : « Per li astrolaghi naturali fu risposto, ponendo inanzi la volontà di Dio... ».

69. *NC* XII-2, 3, p. 16.

70. Voir par exemple M. CHAMPION, *Les inondations*, *op. cit.*, t. 2, p. 10 : 1480, d'après Jean de Troyes. « Et eust été le dit bois plus chier, si les astrologiens de Paris eussent dit vérité, pour ce qu'ils disoient que la dite grande gelée dureroit jusques au hictiesme jour de mars, et il desgella trois sepmaines avant ».

71. *NC* XII-2, 3, p. 16 : « le ragioni dette delli astrolaghi poteano in parte essere vere, ma non di necessità, se non in quanto piacesse à Dio ».

72. *NC* XII-2, 3, p. 17.

73. Villani cite « le début de la Genèse ».

74. *NC* XX-2, 3, p. 18. Sur l'idée d'événements contraires au cours de la nature, comparer notamment avec la *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300*, *op. cit.*, p. 125-126, à propos de coups de tonnerre suivis d'une inondation de la Seine en décembre 1206 : *In vigilia Sancti Nicholai, contra naturam hiemis audita sunt tonitrua, et fulgura micuerunt a quibus in multis locis aedificia sunt incensa ; subsequitur est tanta aquarum inundatio, quod nemo hujus etatis erat qui diceret se vidisse tantae inundationis aliquando illuviem irrupisse.*

natura » mais en définitive ils ont eu lieu par la seule opération de Dieu. Avec insistance, Villani utilise les expressions de « sopra natura » et « contra natura » à propos de chacun des cas qu'il énumère : la puissance de Dieu est telle qu'Il peut faire de sa Création ce que bon Lui semble, et permettre même qu'elle suive en apparence des voies contraires à celles qu'Il lui a données au commencement du monde : « la volonté de Dieu peut et doit suivre le cours de la nature et agir sur la nature comme il Lui plaît, puisque c'est Lui qui l'a faite »[75]. Une telle toute-puissance ne se dément bien sûr ni dans le Nouveau Testament, en particulier dans les miracles de Jésus, ni dans l'histoire profane de l'Antiquité et des siècles qui suivirent : même les invasions des Goths, des Vandales, des Sarrasins ou des Hongrois sur le sol italien sont à comprendre comme autant d'expressions du jugement de Dieu, « quando per corso di natura e quando sopra natura, come piace e dispone la divina potenzia »[76].

Villani pourrait s'arrêter là dans sa recherche des causes : il a accordé à peu près autant de place à deux systèmes explicatifs parallèles mais il est désormais clair pour le lecteur qu'à ses yeux, le second l'emporte sur le premier. Reste pourtant à Villani à faire entendre sa propre voix, après s'être effacé devant les thèses des astrologues et les principaux acteurs de l'Histoire sainte ou de l'histoire universelle. Et, après avoir fait montre d'objectivité et de souci de précision tant dans son exposé des lois régissant le cours des astres que dans son énumération des fléaux de Dieu à travers les âges, il fait place à une troisième explication, aussi subjective qu'invérifiable contrairement aux deux précédentes, et qui a pourtant clairement sa faveur. La nuit où commença le déluge, un ermite de Vallombreuse aurait eu la vision d'une multitude de cavaliers noirs et redoutables ; interrogeant l'un d'entre eux pour comprendre ce que signifiait une telle apparition, il s'entendit répondre : « Nous allons submerger la ville de Florence à cause de ses péchés si Dieu nous le permet »[77]. L'ermite était en oraison, et c'est avec la caution de Dieu, « da la parte di Dio » qu'il adresse la parole à l'un de ces noirs guerriers : Villani se prémunit contre toute objection sur le caractère divin d'un tel avertissement. Et pour plus de garantie, il s'enquiert de la véracité d'un tel fait auprès de l'abbé de Vallombreuse[78]. L'abbé justifie l'ermite *ex machina* qui vient couronner de sainteté la recherche de vérité de Villani.

Du ciel, de l'histoire et de la prophétie, le chroniqueur est redescendu à Florence, évoquant les vices codifiés – orgueil, avarice, envie, vanité, gourmandise, luxure – et les malheurs de divers ordres tombés sur la ville depuis l'an 1300. Il a enfin choisi son interprétation ; le déluge est un jugement de Dieu, aussitôt révisé par Sa Miséricorde : « Et moi l'auteur, voici mon avis au sujet de ce déluge : c'est à cause de nos scandaleux péchés que Dieu nous a fait connaître sa justice de par le cours du ciel, et ensuite sa miséricorde, puisque la catastrophe dura peu, nous évitant la destruction totale grâce aux prières des saints et des religieux qui habitent notre ville et ses alentours et à cause des aumônes que l'on fait largement à Florence ».

Villani n'est pas un homme de science. Après avoir exposé de son mieux plusieurs systèmes scientifiques d'explication de l'inondation qui mit Florence en péril de mort, sans en exclure aucun, il n'éprouve pas le besoin de choisir entre eux. Il se rallie au miracle de punition – bien sûr sans prononcer le nom mais en admettant que Dieu a agi « par-dessus le cours de la nature ». Visible-

75. *NC* XII-2, 3, p. 19.
76. *NC* XII-2, 3, p. 22.
77. *NC* XII-2, 3, p. 23.
78. *NC* XII-2, 3, p. 22-23.

ment cependant ce choix ne l'empêche pas d'analyser l'événement comme une « catastrophe naturelle » et comme un événement historique. La variété des angles d'approche du chroniqueur florentin ne manifeste certainement pas l'incohérence d'une pensée mais plutôt la grande ferveur du questionnement sur le monde qui anime un milieu laïc « honnêtement » cultivé au milieu du XIV[e] siècle.

Laurence MOULINIER, Université de Poitiers, Département d'histoire, 8, rue Descartes, F-86022 Poitiers Cedex
Odile REDON, Université de Paris-VIII, 2, rue de la Liberté, F-93526 Saint-Denis Cedex 02

L'inondation de 1333 à Florence : récit et hypothèses de Giovanni Villani

L'inondation catastrophique de Florence en novembre 1333, à la suite de violentes pluies et de la crue de l'Arno, est longuement décrite et commentée par le chroniqueur Giovanni Villani (*ca* 1280-1348). Il situe l'événement dans la continuité de l'histoire de Florence et propose plusieurs systèmes d'explication issus de sa réflexion personnelle et des débats qui agitèrent la ville. Le problème est de comprendre, en reliant ce récit à toute une tradition « chronistique », quels savoirs du fleuve sont mis en jeu, quelles causalités sont proposées lorsque la ville blessée s'interroge sur la catastrophe ; le choix est principalement entre les conjonctions astrales et la volonté divine. Dieu a le dernier mot.

Chronique – astrologie – fleuve Arno – catastrophe naturelle – miracle de punition

The flood of the River Arno in 1333 : Giovanni Villani's Narration and Hypotheses

The disastrous flood of Florence in November 1333, resulting from violent rains and the overflowing of the Arno, is described and commented on at length by the chronicler Giovanni Villani (ca. 1280 -1348). He places the event in the continuity of the history Florence, and proposes several explanatory systems born of his personal reflections and of the debates which agitated the city. The problem is that of comprehending, having linked the narrative with the whole chronicling tradition, which knowledge of the river is in question, and which causalities are proposed when the damaged city wonders about the catastrophy : the choice is principally one between astral conjunctions and divine will. God has the last word.

Chronicle – astrology – River Arno – natural catastrophy – punishment miracle

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 105-106

Corinne BECK

ÉTUDES RÉCENTES

1 – BILAN DE DIX ANS DE RECHERCHES FLUVIALES

Les historiens, dans leurs travaux, n'ont longtemps envisagé que les seuls aspects politiques, économiques ou sociaux de l'objet « fleuve ». Seuls les historiens modernistes ont développé des enquêtes d'envergure consacrées à l'aménagement du territoire au XVIIIe siècle : lutte contre les inondations, entretien des voies navigables et construction des canaux, impact des routes et chemins sur le modelé national (Lepetit, 1984).

Depuis une large décennie la thématique des fleuves a connu un renouvellement important des perspectives, grâce à une meilleure intégration des sciences naturelles et aux apports conjugués de l'archéologie et surtout de la géographie physique. En témoignent les travaux incités par l'Action Thématique Programmée du CNRS *Histoire de l'Environnement*, entre 1986 et 1990. Conduits par des géographes prenant en compte le temps long, multiséculaire ou millénaire, et mettant l'accent sur les notions d'interface et d'interactions entre systèmes naturels et systèmes sociaux, ils ont investi le bassin du Rhône (J.-P. Bravard), celui de la Garonne (J.-P. Métailié) ou encore la basse vallée de l'Euphrate (P. Sanlaville).

De cet ensemble de recherches et de celles qui ont émergé ensuite, nous retiendrons quelques orientations principales :

Les effets des activités humaines sur les systèmes fluviaux : relations entre pêcheries, barrages, ponts, moulins, aménagements portuaires et évolution du paysage fluvial (restitution de l'ancien lit, de la position et des caractéristiques des berges, du régime hydrologique).

Risques et catastrophes naturelles : phénomènes torrentiels, inondations (définition des seuils du catastrophique, de la place de la catastrophe naturelle dans un processus de crise globale, analyse des enjeux du discours sur la catastrophe...).

Le fleuve apparaît de plus en plus comme un point de rencontre interdisciplinaire privilégié entre historiens, archéologues et géographes, même si on peut regretter une certaine « frilosité » des premiers, qui sous-estiment sans doute la contribution qu'eux-mêmes peuvent fournir. Cependant des travaux conjoints, en Histoire, Archéologie et Sciences de la Terre, ont été effectués dans les bassins versants du Rhône, de la Moselle et de la Seine et, pour la Loire, le programme *Interactions Hommes/Milieux dans le bassin versant de la Loire (Tardiglaciaire-Époque industrielle)*, coordonné par l'UMR 6575, Archéologie et Territoires, fédère actuellement plusieurs équipes de recherche du CNRS, des universités et des services archéologiques.

Sur le fleuve commencent aussi à se conjuguer les recherches des historiens et des sociologues. L'engagement de ces derniers est, il est vrai, récent. Il a démarré en 1995 avec la création, par la direction du CNRS, de l'équipe de recherche DESMID (Dynamique écologique et sociale en milieu deltaïque), qui se spécialise dans l'étude de l'interface fleuve-delta-mer : *Le delta du Rhône. Histoire, sociologie, économie de la gestion hydraulique. Pour une meilleure connaissance du rapport Homme/Nature*. Coordonné par Bernard Picon et soutenu par le Programme interdisciplinaire de recherches sur l'environnement, il vise à l'analyse de la variabilité d'origine anthropique affectant le delta du Rhône et il associe les sciences historiques pour évaluer, dans la longue durée, les conséquences des crues sur les milieux et leurs effets sur la société locale.

Les recherches actuellement menées sur le paysage fluvial sont comprises essentiellement comme une reconstitution et une analyse des formes visibles du territoire, produit du rapport entre écosystèmes et systèmes sociaux. Mais peu d'historiens, même parmi les modernistes, se sont aventurés dans le domaines des représentations : les analyses socio-culturelles, celles des discours et des perceptions, en France, sont rares.

Corinne Beck, Université de Nantes, Département d'Histoire, Chemin de la Censive du Tertre, BP 81227, F-44312 Nantes Cedex 3

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 107-110

Joëlle BURNOUF, Nathalie CARCAUD
avec la collaboration de Corinne BECK et Jean-Paul BRAVARD

ÉTUDES RÉCENTES
2 - BIBLIOGRAPHIE SUR LE FLEUVE

ALEXANDRE P., *Le climat en Europe au Moyen Âge, Contribution à l'histoire des variations climatiques de l'an mil à 1425 d'après les sources narratives de l'Europe occidentale*, Paris, 1987.

AMOROS C., BRAVARD J.-P., « L'intégration du temps dans les recherches méthodologiques appliquées à la gestion écologique des vallées fluviales : l'exemple des écosystèmes abandonnés par les fleuves », *Revue française des Sciences de l'Eau*, 4, 1985, p. 349-364.

ANTOINE J.-M., *La catastrophe oubliée, les avatars de l'aménagement dans la vallée de l'Ariège (Pyrénées françaises, fin XVIIe-XXe siècle)*, thèse de doctorat de géographie, Université Toulouse-Le Mirail, 1992.

BECKELYNCK T., *L'aménagement de la Loire et de ses affluents*, Nantes, 1987.

BELMONT A., « Étude historique de la dynamique fluviale du Rhône : la plaine de Miribel-Jonage à la fin du Moyen Âge », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 64, n° 4, 1989, p. 191-196.

BELMONT A., « L'utilisation du cadastre sarde de 1730 pour l'étude des rivières savoyardes : l'exemple de la vallée de l'Arve (Haute-Savoie) », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 64, n° 4, 1989, p. 197-203.

BERTRAND G., « Pour une histoire écologique de la France rurale », dans *Histoire de la France rurale, Des origines à nos jours*, G. DUBY et A. WALLON dir., vol. 1, Paris, 1975, p. 39-118.

BERTRAND G., « La formation du paysage rural français », *Études et Recherches*, Ministère de l'Environnement, Documentation Française, 4, 1981, p. 40-42.

BRAVARD J.-P., AMOROS C., JACQUET C., « Reconstitution de l'environnement des sites archéologiques fluviaux par une méthode interdisciplinaire associant la géomorphologie, la zoologie et l'écologie », *Revue d'Archéométrie*, 10, 1986, p. 43-55.

BRAVARD J.-P., BETHEMONT J., « Cartography of rivers in France », dans PETTS G.E. (éd.), *Historical Change of Large Alluvial Rivers : Western Europe*, 1989, p. 95-111.

BRAVARD J.-P., PEIRY J.-L., « La disparition du tressage fluvial dans les Alpes françaises sous l'effet de l'aménagement des cours d'eau (19-20e) », *Zeitschrift für Geomorphologie*, 88, 1993, p. 67-79.

BRAVARD J.-P., VEROT-BOURRELY A., SALVADOR P.G., « Le climat d'après les informations fournies par les enregistrements sédimentaires fluviatiles étudiés sur des sites archéologiques », *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 1992, p. 7-13.

BRAVARD J.-P., « La métamorphose des rivières des Alpes françaises à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne », *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, n° 25, 1989, p. 147-157.

BRAVARD J.-P., « Processus fluviatiles et aménagements », dans *La recherche française*

récente en géomorphologie, Groupe Français de Géomorphologie, Seconde Conférence Internationale de Géomorphologie, Francfort, 1989, p. 111-115.

BRAVARD J.-P., « Les rythmes d'évolution morphologique des vallées françaises au Tardiglaciaire et à l'Holocène », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 3, 1992, p. 207-226.

BRAVARD J.-P., « Des versants aux cours d'eau, les implications des fluctuations paléohydrologiques à l'époque médiévale », dans COLARDELLE M. (sous la dir.) *L'Homme et la Nature au Moyen Âge, actes du Ve Congrès International d'Archéologie Médiévale*, Paris, 1996, p. 171-179.

BRAVARD J.-P., « Le temps et l'espace dans les systèmes fluviaux, deux dimensions spécifiques de l'approche géomorphologique », *Annales de Géographie*, 599, 1998, p. 3-15.

BURNOUF J., GUILHOT J.-O., DORMOY C., ORCEL C. *et al.*, « Le Pont de la Guillotière », *Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes*, n° 5, 1991.

Centre d'études foréziennes, *Les monts du Forez, le milieu et les hommes*, Université Jean Monnet, Saint-Étienne, 1990.

COCULA A.-M., *La Dordogne*, Lyon, 1993, p. 169-174.

COLARDELLE M. (dir.), *L'Homme et la nature au Moyen Âge, Actes du Ve Congrès International d'Archéologie Médiévale, Grenoble octobre 1993*, Paris, 1996.

DAUGAS J.-P. *et al.*, « Éléments de datation pour la basse vallée de l'Allier, à Joze (Puy-de-Dôme) », *Nouvelles Archives du Muséum d'Histoire Naturelle*, 16, 1978, p. 59-61.

Déclaration du roi servant de nouveau règlement pour la Navigation de la Rivière de Loire, donnée à Marly, le 24 avril 1703 (Université Catholique de l'Ouest, VA 23 12).

DION R., *Histoire des levées de la Loire*, Paris, 1961.

DION R., *Le Val de Loire, Étude de géographie régionale*, Tours, 1934.

DREIDEMY J.-Ch., WEISROCK A., « Le remplissage des vallons secs en Lorraine, Étude préliminaire », *Physio-Géo*, n° 22-23, 1991, p. 137-142.

FAGOT P., GADIOLET P., MAGNE M., BRAVARD J.-P., « Une étude dendrochronologique dans le lit majeur de l'Ain : la forêt alluviale comme descripteur d'une métamorphose fluviale », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 64, n° 4, 1989, p. 213-223.

FLEURY D., « Le balisage des Lumière, évolution du lit de la Loire au XVIIIe siècle. Phénomènes naturels et actions humaines », Nantes, 1994.

FRAYSSE J., FRAYSSE C., *Les Mariniers de la Loire en Anjou*, Le Thoureil-Angers, 1950.

GASNIER R., « La navigation sur la Loire et ses affluents vers 1785 », *Annales de Bretagne*, t. XXXVI, 1924.

GRAS J.-E., « Introduction ; Le thème de la maîtrise de l'eau dans le Pays Nantais et le centre-ouest atlantique », *Cahier Nantais*, n° 23, 1984, p. 1-8.

GRELON J., « Influence des "épis noyés" sur l'ensablement de la Loire, L'île de Saint-Jean-de-la-Croix », 1975, p. 97-110.

GUILBAULT L., *La Loire et les Ponts-de-Cé*, Institut de géographie de Nantes, 1968.

HELLUIN M., PELLERIN J., CLET M., PILET-LEMIÈRE J., « Anthropisation et remblaiement de valons de premier ordre dans la région de Fougères », *Physio-Géo*, n° 22-23, 1991, p. 143-148.

JEANSON D., *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la Loire et fleuves descendant en icelle*, Tours, 1987, 2 vol.

JORDA M., « Morphogenèse et évolution des paysages dans les Alpes de Haute-Provence depuis le Tardiglaciaire, Facteurs naturels et facteurs anthropiques », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 472, 1980, p. 295-304.

LAMARRE C., *La Saône en 1779*, Lyon, 1993, p. 163-168.

LAURAIN M., « Essai d'évaluation de la vitesse d'érosion depuis le Moyen Âge : exemple de la Champagne humide », *Physio-Géo*, n° 22-23, 1991, p. 123-129.

LE MENÉ M., « Entre Angers et Nantes, la Loire à la fin du Moyen Âge », *Bulletin de l'association des professeurs d'histoire et de géographie*, 1981, p. 163-170.

LEPETIT B., « Chemins de terre et voies d'eau : réseaux de transports et organisation de l'espace en France, 1740-1840 », Paris, 1984.

LEROY-LADURIE E., *Histoire du climat depuis l'an Mil*, Paris, 1983, 2 vol.

MANTELLIER P., *Histoire de la communauté des Marchands Fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle*, Orléans, 1867.

MARGUERIE D., « Les formations alluviales de l'Allier dans le gisement préhistorique du Blot (Cerzat, Haute-Loire), Éléments de Dynamique fluviale », *Bulletin de l'Association française d'Études du Quaternaire*, 1-2-3, 1984, p. 73-78.

MENANTEAU L., *Le lit de la Loire entre Saint-Florent le Vieil et Champtoceaux, essai de géomorphologie holocène*, Nantes, 1973.

MENANTEAU Y., « SOS Loire, conséquences des dragages en Loire fluviale (Angers-Nantes) », *Bulletin de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie*, 1981, p. 77-102.

METAILIÉ J.-P., *Le torrent et le fleuve : risques, catastrophes et aménagement dans les Pyrénées et leur piémont, fin XVIIe-XXe siècle, Rapport final du PIREN « Histoire de l'Environnement »*, CIMA/URA CNRS 366, 1991.

METAILIÉ J.-P., « Le fleuve ravageur, Risques, catastrophes et aménagement dans les Pyrénées et leur piémont, fin XIIe-XXe siècle », dans BECK C. et DELORT R. dir., *Pour une histoire de l'Environnement*, Paris, 1993, p. 105-112.

MIOSSEC A., *La gestion de la nature littorale en France Atlantique, Étude comparative (Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne, États-Unis)*, Université de Bretagne occidentale département de géographie, 1993.

MUXART T, COSANDEY C., BILLARD A., *L'érosion sur les hautes terres du Lingas, Un processus naturel, une production sociale*, Mémoires et Documents de Géographie, Nouvelle Collection, Paris, 1990.

NEBOIT R., « Échelles spatio-temporelles et systèmes de causalité dans les rapports entre les sociétés et la morphogenèse », dans *La Terre et les Hommes, Mélanges offerts à Max Derruau*, Clermont-Ferrand, 1990, p. 495-510.

NEBOIT R., « L'homme et l'érosion », *Publications de la Faculté des Lettres de Clermont*, Université Blaise Pascal, fasc. 34, 1991.

NEBOIT R., « Les facteurs naturels et les facteurs humains de la morphogénèse, essai de mise au point », *Annales de géographie*, n° 490, 1979, p. 649-670.

OUDOT D., « Les îles de la Loire angevine armoricaine entre les Ponts-de-Cé et Montjean-sur-Loire », *Norois*, t. 36, n° 142, 1989, p. 205-223.

PAUTOU G., GIREL J., « Interventions humaines et changements de la végétation alluviale dans la vallée de l'Isère », *Revue de Géographie Alpine*, t. LXXXII, n° 2, 1994, p. 127-146.

PEIRY J.-L., « Dynamique fluviale historique et contemporaine du confluent Giffre-Arve (Haute-Savoie) », *Revue de Géographie de Lyon*, n° 1, 1986, p. 79-96.

PEIRY J.-L., *L'ingénieur et la rivière dans la vallée de l'Arve (74)*, Lyon, 1993, p. 245-256.

PELLETIER J., « La compétition pour les sols dans deux secteurs des plaines alluviales basses des vallées du Rhône et du Pô », *Revue de Géographie de Lyon*, n° 4, 1983, p. 323-353.

PICHON M., *Saint-Nicolas de Bourgueil « La prairie du Cassoir », DFS de fouille d'évaluation archéologique*, Autoroute A.85, AFAN coordination A.85, SRA Centre, rapport interne, 1995.

PICHON M., *Saint-Nicolas de Bourgueil « La prairie du Cassoir », complément au DFS de fouille d'évaluation archéologique*, Autoroute A.85, AFAN coordination A.85, SRA Centre, rapport interne, 1996.

PONT C., *Prospection mécanique : section Corzé-Vivy (Maine et Loire), rapport d'activité, résultats géologiques*, Autoroute A.85, AFAN coordination A.85, SRA Pays de Loire, rapport interne, 1995.

PONT C., *Prospection mécanique : rapport d'analyses, résultats géologiques (section Vivy-Restigné)*, Autoroute A.85, AFAN coordination A.85, SRA Pays de Loire, rapport interne, 1996.

RAYNAL J.-P., « Chronologie des basses terrasses de l'Allier en Grande Limagne (Puy-de-Dôme) », *Bulletin de l'Association française d'Études du Quaternaire*, 1-2-3, 1984, p. 79-84.

ROBIN L., *Le trafic fluvial en Loire au XVIIIe siècle en amont de Nantes d'après les sources nantaises*, Institut d'histoire et de sociologie, Nantes, 1983.

SALVADOR P.G., *Le thème de la métamorphose fluviale dans les plaines alluviales du*

Rhône et de l'Isère, bassin de Malville et ombilic de Moirans, Bas-Dauphiné, thèse de doctorat de géographie, Lyon III, 1991.

SANLAVILLE P., « Considérations sur l'évolution de la basse Mésopotamie au cours des derniers millénaires », *Paléorient*, 15/2, 1989, p. 5-27.

SANLAVILLE P. *et al.*, « Occupation humaine et environnement en Mésopotamie et sur la rive arabe du Golfe Persique depuis le Néolithique », dans BECK C. et DELORT R. dir., *Pour une histoire de l'Environnement*, Paris, 1993, p. 21-40.

SAVEY P., *L'éthique d'une société d'aménagement fluvial*, Lyon, 1993, p. 327-330.

SELLIER D., GRAS J., « L'utilisation des paysages agraires dans la recherche géomorphologique », *Norois*, n° 129, 1986, p. 1-22.

SERVIEN E., *Modification du lit et du niveau de la Loire en Maine-et-Loire, impacts sur l'activité humaine, la faune et la flore*, Angers, 1985.

SUTTOR M., « Pour une histoire de la navigation fluviale, l'exemple de la Meuse », *Cahiers de Clio*, 90-91, 1987, p. 37-75.

SUTTOR M., « Étude historique d'hydrologie fluviale. L'exemple de la Meuse », *Bulletin de la Société de Géographie Lorraine*, 25, 1989, p. 159-174.

THOMAS R., *L'intervention humaine dans la dynamique ligérienne : l'exemple de l'aménagement hydraulique des bras de la Loire aux Ponts-de-Cé*, Université de Nantes, 1993.

TRICART J., BRAVARD J.-P., « L'aménagement des trois plus grands fleuves européens, Rhin, Rhône et Danube, Problèmes et méfaits », *Annales de Géographie*, 561/562, 1991, p. 668-713.

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 111-127

Laura GALOPPINI

LE COMMERCE DES PÂTES ALIMENTAIRES DANS LES *ADUANAS SARDAS**

Les études que les historiens ont consacrées depuis quelques décennies à la nourriture au Moyen Âge témoignent d'un renouveau d'intérêt pour ce sujet[1]. Outre les recherches dans les domaines économique, anthropologique et culturel, d'autres concernent plus particulièrement les aliments et les mets, tels que la viande, le poisson, les fruits, le pain et les pâtes alimentaires. On constate que ces dernières ont pris une importance grandissante au cours des siècles, au point qu'elles sont considérées aujourd'hui comme représentatives de l'alimentation méditerranéenne, et en particulier italienne. Toutefois, ce n'est que récemment qu'on a commencé à étudier de manière approfondie l'histoire complexe des pâtes alimentaires[2].

Emilio Sereni, qui a été parmi les premiers à en démontrer l'importance et la diffusion dans son intéressante, et désormais classique analyse historique et littéraire, a établi que l'importation des macaronis à Naples remonte au plus tard à la fin du XVe siècle. Leur production, qui a connu une diffusion dès les premières années du XVIe siècle, et leur consommation, se sont intégrées aux habitudes alimentaires de cette ville au point de transformer les Napolitains de « mangiafoglia » (mange-feuilles), comme on les avait surnommés, en « mangiamaccheroni » (mange-macaronis)[3]. Une preuve de cette demande croissante

* Je remercie le professeur Odile Redon, qui m'a demandé d'écrire cette note et en a suivi la rédaction.

1. La bibliographie sur l'alimentation s'enrichit continuellement de nouveaux titres. Nous indiquons ici deux volumes récents, *Histoire de l'Alimentation*, J.-L. FLANDRIN et M. MONTANARI, dir., Paris, 1996, et les actes de la « Ventottesima Settimana di Studi » (22-27 aprile 1996) de l'Istituto Internazionale di Storia Economica « F. Datini » de Prato, *Alimentazione e nutrizione, secc. XIII-XVIII*, S. CAVACIOCCHI éd., Florence, 1997.

2. « Les pâtes alimentaires n'ont guère retenu l'attention des médiévistes », a écrit B. Laurioux dans son article « Des lasagnes romaines aux vermicelles arabes : quelques réflexions sur les pâtes alimentaires au Moyen Âge », dans *Campagnes Médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, É. MORNET éd., Paris, Publications de la Sorbonne, 1995 (Histoire ancienne et médiévale-31), p. 199-215, cit. p. 199. Sur le thème des pâtes, voir aussi « Contre Marco Polo : une histoire comparée des pâtes alimentaires », *Médiévales*, 16-17, 1989, p. 27-187 ; O. REDON, B. LAURIOUX, « L'apparition et la diffusion des pâtes sèches en Italie (XIIIe-XVIe siècles) », dans *Techniques et économie antiques et médiévales. Le temps de l'innovation, Colloque d'Aix-en-Provence (mai 1996)*, D. GARCIA et D. MEEKS éd., Paris, 1997, p. 101-108.

3. E. SERENI, « Note di storia dell'alimentazione nel Mezzogiorno : i Napoletani da "mangiafoglia" a "mangiamaccheroni" », dans *Terra nuova e buoi rossi e altri saggi per una storia dell'agricoltura europea*, Turin, 1981, p. 292-371. Sur les pâtes alimentaires voir L. MESSEDAGLIA, *Aspetti della realtà storica in Merlin Cocai*, Venise, 1939 ; et aussi R. S. LOPEZ, « Chi ha inventato gli spaghetti ? », dans *Su e giù per la storia di Genova*, Gênes, 1975, p. 381-383.

pour les macaronis à Naples est le fait que leur production assuma un « caractère industriel (ou mieux, artisanal), et non plus simplement domestique ou commercial »[4], d'une importance telle – comme nous le savons par d'autres sources – qu'il y eut un effort de mécanisation de la production. En témoigne, par exemple, un paiement de 1596 pour l'acquisition d'un « appareil à macaronis » muni de « quatre tréfileuses, un tamis, une balance et autres ustensiles »[5].

Dans son étude, Sereni place Cagliari avant Gênes au nombre des exportateurs principaux, bien que cette dernière ville soit bien plus connue pour la production et le commerce des pâtes alimentaires. À l'appui de ce classement il présente deux témoignages : l'œuvre de Tommaso Garzoni (1581) qui considérait les vermicelles (« vermicelli ») comme l'un des principaux produits de la Sardaigne, et un décret publié à Naples (1626) autorisant la vente des pâtes seulement si elles provenaient de Cagliari et non pas du Royaume[6]. Comme nous le verrons, la cité sarde pouvait se vanter d'une tradition de production de pâtes alimentaires plus ancienne et déjà bien établie, au centre d'un commerce florissant dépassant les frontières locales et soumis à une réglementation. En avril 1520, lors du Parlement convoqué à Cagliari par le vice-roi Don Angelo de Villanova, une des dispositions concernant la réglementation et l'amélioration des commerces autorisés par Charles Quint concernait la vente des pâtes. Il y est stipulé que les peseurs royaux ne doivent pas vendre ou acheter du fromage, des « fideus » ou les autres marchandises qu'ils étaient chargés de peser, même pas par personnes interposées[7]. Le souci qu'ont eu les fonctionnaires royaux d'éviter, ou tout au moins de limiter, les fraudes éventuelles concernant ces produits révèle de façon indirecte que les fideus à Cagliari au début du XVIe siècle étaient une marchandise très prisée, figurant à côté du fromage, l'un des produits les plus typiques et les plus demandés de l'île. Mais nous verrons que les sources actuellement connues ne nous permettent pas de définir précisément ce type de pâtes. D'autres exemples pourraient être encore cités pour illustrer l'importance sur le marché cagliaritain des pâtes alimentaires pendant le XVIe siècle. En réalité cette expansion avait ses origines dans une activité de production et dans une demande qui s'étaient développées depuis au moins deux siècles.

Cet article propose une relecture de l'étude de Sereni, éclairée par une documentation d'archives en grande partie inédite : la série des registres du port de Cagliari, les *Aduanas sardas*[8]. Ces registres sont une source précieuse non seulement pour l'histoire de la Sardaigne mais aussi pour celle de la Méditerranée médiévale, un document unique en son genre pour la période qui nous intéresse[9].

Les livres de douane qui nous sont parvenus, témoins d'une série beaucoup plus longue, commencent en avril 1351 et arrivent, avec des lacunes, à 1397 ;

4. E. SERENI, *loc. cit.*, p. 339.

5. Ils furent payés 45 ducats par Pietro Paolo Stubo pour le compte de monseigneur Dell'Isola : « Pane e potere. Istituzioni e società in Italia dal medioevo all'età moderna », dans le Catalogue de l'exposition *Gli Archivi per la storia dell'alimentazione* (Potenza/Matera 5-8 settembre 1988), V. FRANCO, A. LANCONELLI, M. A. QUESADA éd., Rome, 1991, p. 56 et p. 185-186.

6. T. GARZONI, *La piazza universale di tutte le professioni del mondo*, Venise, 1599, p. 544 : « Di Sardegna si cavano biscotti, vermicelli, formaggio, lana, pelli da sevola, cavalli et vini ».

7. R. DI TUCCI, *Il libro verde della città di Cagliari*, Cagliari, 1925, doc. CCLV : « Item que lo que tindra lo pes real no puxa comprar ni vendre formatges ni fideus ni altres mercaderies que se hagen a pesar per ell o per interposada persona ».

8. Archivo de la Corona de Aragón de Barcelone (désormais ACA), Real Patrimonio (désormais RP), *Aduanas Sardas*, reg. 2127-2143 pour le XIVe siècle, reg. 2144 pour le XVe siècle.

9. Pour le port de Gênes il ne reste que deux volumes, publiés par J. DAY, *Les douanes de Gênes*, 1376-1377, Paris, 1963, 2 vol., contre les 18 registres de Cagliari.

il existe en outre un volume unique pour les années 1427-1429[10]. Grâce à ces registres journaliers des douaniers, il nous est permis de connaître, pendant une longue période, les mouvements d'hommes et de marchandises à partir d'un port méditerranéen.

Les données que nous avons relevées montrent que l'importation des pâtes sardes à Naples a commencé au XIVe siècle, c'est-à-dire cent ans plus tôt que la date proposée par Emilio Sereni. En fait, il ressort de la lecture des registres que Naples était parmi les premiers importateurs de « obra de pasta e fideus » cagliaritains, après Barcelone et Majorque. Cette analyse nous permet en outre de placer la Sardaigne parmi les centres traditionnels de production des pâtes sèches, à côté de la Sicile et de la Ligurie, citées par Massimo Montanari pour le Bas Moyen Âge, et des Pouilles pour une période plus récente[11]. Mais voyons d'abord comment l'activité commerciale de Cagliari s'inscrit dans le contexte politique sarde.

Le port de Castell de Càller

Au cours des XIIIe et XIVe siècles, la Sardaigne a vu les Pisans et les Génois, en perpétuelle concurrence, se disputer la suprématie politique et commerciale sur l'île. Les uns comme les autres avaient compris l'importance de l'île aussi bien comme carrefour maritime grâce à son port, l'ancienne *Karales* byzantine, situé au centre du réseau des routes méditerranéennes, que pour la qualité de ses ressources principales : le sel, l'argent et les céréales. La situation géographique particulièrement favorable dont jouissait la Sardaigne en Méditerranée ne pouvait pas échapper au chroniqueur aragonais Jerónimo Zurita qui au XVIe siècle, avant de décrire les événements de l'île, fait la synthèse de ses caractéristiques principales : « sa fertilité, son abondance sont telles, et sa situation si favorable grâce à la proximité de l'Italie, de la France et de l'Espagne, qu'elle a toujours été très fréquentée par toutes les nations d'Orient et d'Occident »[12].

Mais ce furent les Pisans qui les premiers, en 1217, construisirent sur la colline qui dominait le golfe un *munitissimum castrum*, ou *Castellum Castri*, qui a donné naissance à la ville de Castel di Castro (Cagliari), dont le port servait à leur activité commerciale. Quand au début du XIVe siècle fut rédigé à Pise le texte du *Breve Portus Kallaretani*, qui réglait la vie portuaire et ses différentes activités commerciales, il ne faisait qu'entériner une situation déjà codifiée par un long usage[13]. Quelques années plus tard, à la suite de la conquête catalano-aragonaise (1326), les Pisans furent chassés de l'île, de Cagliari même maison par maison[14], et ils perdirent tout pouvoir politique et toute possibilité

10. ACA, RP, registres 2127-2143 (1351-1397), 2144 (1427-1429).

11. M. MONTANARI, « Note sur l'histoire des pâtes... », *Médiévales* 16-17, 1989, p. 61-64, p. 63.

12. J. ZURITA, *Anales de la Corona de Aragon* (V, LXI), A. CANELLAS LOPEZ éd., Saragosse, 1977, vol. 2, p. 649. La bibliographie de l'histoire de l'île pour la période catalano-aragonaise est vaste, rappelons ici quelques titres utiles pour notre étude : F. C. CASULA, *Sardegna catalano aragonese profilo storico*, Sassari, 1984 ; J. DAY, B. ANATARA, L. SCARAFIA, *La Sardegna medioevale e moderna*, *Storia d'Italia*, G. GALASSO éd., vol. X, Turin, 1984 ; *Storia dei Sardi e della Sardegna*, en particulier vol. II, M. GUIDETTI éd., *Il medioevo. Dai Giudicati agli Aragonesi*, Milan, 1988 ; *Storia della Sardegna*, M. BRIGAGLIA éd., Sassari, 1995.

13. F. ARTIZZU, *Gli ordinamenti pisani per il porto di Cagliari : « Breve Portus Kallaretani »* (Fonti e Studi del *Corpus membranarum italicarum*), Rome, 1979.

14. La ville a été repeuplée par des Catalans et des Aragonais, voir R. CONDE Y DELGADO DE MOLINA, *Castell de Càller. Cagliari catalano aragonese*, Cagliari, 1984.

de réimplantation, si ce n'est en qualité de marchands [15]. Et c'est effectivement comme marchands qu'ils ont pu de nouveau participer au commerce de la ville, rebaptisée désormais du nom catalan de Castell de Càller.

Dès le début de la conquête, Alphonse IV le Débonnaire chercha à préserver et à développer l'activité portuaire de la ville [16]. Les exportations de céréales et d'autres produits alimentaires continuèrent donc pendant plusieurs décennies malgré les fréquentes rébellions dans le nord de l'île, l'hostilité croissante de la population à l'encontre de la nouvelle domination et les effets de la peste noire de 1348. La Catalogne et Majorque, où sévirent une série de disettes [17] jusqu'au milieu des années 1360, étaient parmi les principaux importateurs de produits provenant du marché cagliaritain.

Puis, à cause de la longue guerre d'Arborea (1354-1409) soutenue par les Génois, de nombreux terres furent laissées à l'abandon et la situation économique commença à se dégrader. La production céréalière devint insuffisante pour nourrir la population sarde et il fallut recourir à des importations de grain. Il y eut un arrêt brusque et presque total du trafic commercial et les douanes cagliaritaines en subirent les conséquences elles aussi, dès le début du conflit politique et militaire [18]. Les pages blanches des registres correspondant à la deuxième moitié du XIVe siècle témoignent d'un port sans activité commerciale, servant tout juste de mouillage en cas de mauvais temps.

Au début du XVe siècle, ce long conflit, cause du lent dépeuplement des campagnes, s'acheva enfin et l'île put reprendre sa place sur les routes commerciales méditerranéennes, sans toutefois retrouver la vitalité de la première moitié du XIVe siècle [19]. La fonction de vice-roi fut créée en 1421 et sous Alphonse V le Magnanime fut convoqué le premier Parlement aux trois *Estaments* ou branches : ecclésiastique, militaire et royal. L'image de la Sardaigne de la première moitié du XVe siècle que nous renvoient les actes parlementaires est celle d'une île, autrefois monopole des Pisans et des Génois, dont tirent profit désormais seulement un petit nombre de marchands qui se sont enrichis grâce aux nouvelles places commerciales. Quant aux profits douaniers, ils ne suffisent même pas à couvrir les frais d'entretien des fortifications [20]. Pour cette raison aussi, il y eut une hausse des taxes par rapport au siècle passé, comme le montrent les registres des *Aduanas* de 1427-1429 [21].

Ce sont les marchands catalans et aragonais qui tiraient les plus grands profits des trafics commerciaux. Dès le début de la conquête, Alphonse IV le Débonnaire instaura en effet une politique d'aide économique en faveur des marchands qui étaient disposés à se réinstaller dans l'île et accorda des exemp-

15. J. ZURITA, *Anales de la Corona*, *op. cit.* (VI, LXIX), vol. 3, p. 252.

16. F. MELIS, « L'area catalano-aragonese nel sistema economico del Mediterraneo occidentale », dans *I mercanti italiani nell'Europa medievale e rinascimentale*, L. FRANGIONI éd., Florence, 1990 (Opere sparse di Federigo Melis), p. 215-231.

17. M. TANGHERONI, *Aspetti del commercio dei cereali nei paesi della Corona d'Aragona, 1, La Sardegna*, Pise, 1981, p. 74-75.

18. C. MANCA, *Aspetti dell'espansione economica catalano-aragonese nel Mediterraneo occidentale. Il commercio internazionale del sale*, Milan, 1966, p. 117.

19. B. ANATRA, « Economia sarda e commercio mediterraneo nel basso medioevo e nell'età moderna », dans M. GUIDETTI éd., *L'età moderna dagli Aragonesi alla fine del dominio spagnolo*, *Storia dei sardi*, *op. cit.*, vol. III, p. 125.

20. *Acta Curiarum Regni Sardiniae* 3. *I Parlamenti di Alfonso il Magnanimo*, A. BOSCOLO éd., révision et notes de O. Schena, Cagliari, 1991, p. 48.

21. Sur la présence commerciale catalane au XVe siècle voir M. DEL TREPPO, *I mercanti catalani e l'espansione della Corona d'Aragona nel secolo XIV*, Naples, 1972 ; cf. aussi « Politica e commercio dei grani nei paesi della Corona d'Aragona nel secolo XV », *Atti dell'Accademia di Scienze morali e politiche della Società Nazionale di Scienze, Lettere e Arti di Napoli*, LXX, 1959, p. 144-202.

tions douanières pour encourager les échanges avec Cagliari[22], et son fils Pierre IV le Cérémonieux continua cette politique. Il ne faut pas l'oublier lorsqu'on consulte les *Aduanas* ; car si pour cette période les enregistrements sont peu nombreux, c'est parce que les opérateurs catalans et aragonais, les principaux acteurs sur la scène commerciale cagliaritaine, étaient exemptés des droits de douane, sauf sur le vin[23]. Malgré ces lacunes, et tout en tenant compte des autres problèmes intrinsèques aux sources[24] (un grand nombre de registres perdus, des fraudes fiscales éventuelles), ces dernières nous livrent un aperçu de la vie maritime et commerciale du port de Cagliari dans la seconde moitié du XIVe siècle[25].

Utiles pour la connaissance de l'histoire locale non seulement de Cagliari, mais de l'île, ces registres nous permettent en outre de tracer la carte des principales routes commerciales vers d'autres centres méditerranéens : la Catalogne (Barcelone, Valence), la péninsule italienne (Pise, Talamone, Naples, Gaète, Amalfi, Tropea), les îles (Majorque, Sicile, Malte[26], Chypre). On y inscrivait, au jour le jour, les hommes (sardo-catalans, pisans, génois, napolitains, siciliens, juifs), les esclaves et les marchandises les plus variées : produits manufacturés, cuirs, denrées alimentaires et vin, ce dernier toujours présent. Puis les fromages, un des produits d'exportation sardes aussi renommé que la laine, les cuirs et les peaux[27]. En plus de ces marchandises, qui représentaient le gros du commerce, on trouve une grande variété de produits alimentaires, comme le sucre en pain ou en poudre[28], le miel, les épices, l'huile et le vinaigre, les poissons et viandes salés, les olives, les fèves[29], les châtaignes, les figues, les oranges, les noisettes[30] et des fruits variés. Souvent sont également mentionnés le riz, la farine, la semoule, l'orge, de petites quantités de froment[31] et enfin les pâtes.

22. La bibliographie est vaste ; citons deux volumes utiles pour notre étude : J. MUTGÉ VIVES, *La ciudad de Barcelona durante el reinado de Alfonso el Benigno (1327-1336)*, Madrid-Barcelone, 1987 ; *Pere el Cerimoniós i la sua època*, Barcelone, 1989.

23. R. DI TUCCI, « La condizione dei mercanti stranieri in Sardegna durante la dominazione aragonese », *Archivio Storico Sardo*, VII, 1911, p. 3-38 ; voir aussi C. MANCA, *Aspetti dell'espansione economica, op. cit.*, p. 318-321.

24. L. GALOPPINI, « Fonti doganali : problemi metodologici e trattamento dei testi », *Archivi & Computer*, I, 1991, p. 62-73.

25. C. MANCA, *Fonti e orientamenti per la storia economica della Sardegna aragonese*, Padoue, 1967, p. 113. Manca a utilisé certaines données de ces registres pour son travail sur le commerce du sel, *Aspetti dell'espansione economica, op. cit.*, et pour « La lana di Sardegna : cenni sulla produzione e sulla distribuzione nei secoli XIII-XVII », *Studi di economia*, 1, 1970, p. 3-15. De même : M. TANGHERONI, *Politica, commercio, agricoltura a Pisa nel Trecento*, Pise, 1973, p. 119-126 ; J. DAY, « L'economia della Sardegna catalana (XIV-XV secolo) », dans *Uomini e terre nella Sardegna coloniale XII-XVIII secolo*, Turin, 1987, p. 63-106 ; C. LIVI, « I rapporti fra Sardi e Catalani nel tardo medioevo : il caso dell'Ogliastra », dans *XIV Congresso di Storia della Corona d'Aragona Sassari-Alghero, 19-24 maggio 1990, La Corona d'Aragona in Italia (secc. XIII-XVIII)*, 2 vol., *Comunicazioni*, 1995, t. II, p. 493-527 ; dans le même volume, L. GALOPPINI, « I registri doganali di Cagliari. Prospettive e primi risultati di una ricerca », p. 481-492.

26. L. GALOPPINI, « Notizie su Maltesi e il cotone di Malta a Cagliari nella seconda metà del Trecento », *Melita Historica*, X, 1, 1988, p. 13-26.

27. L. GALOPPINI et G. ZACCAGNINI, « Il commercio del cuoio dalla Sardegna a Pisa (1351-1397) », dans *La conceria in Italia dal Medioevo ad oggi*, Milan, 1994, p. 193-214.

28. ACA, RP, reg. 2129, f° 19 r°.

29. ACA, RP, reg. 2130, f° 41 v°.

30. ACA, RP, reg. 2129, f° 85 r°.

31. ACA, RP, reg. 2130, f° 75 v°.

Différents types de pâtes

Une analyse globale des *Aduanas* met en évidence qu'entre 1351 et 1397 les douanes de Cagliari ont enregistré trois différentes sortes de pâtes : les « fideus », les « macarons » (« macarrons » ou « macharons ») et l'« obra de pasta ». Cette dernière apparaît au premier rang des exportations de pâtes sardes. Mais que veut dire au juste « obra de pasta » ? La littérature historique ne nous donne qu'une définition approximative de « pasta di grano lavorata »[32]. D'autre part, le terme « obra » apparaît quelques rares fois dans les registres des douanes pour désigner génériquement les « obres de terra », à savoir les objets manufacturés en terre cuite. On peut donc se demander si l'« obra de pasta » ne désigne pas aussi, simplement, les « diverses qualités de pâtes » fabriquées en Sardaigne.

Quelques exemples, toujours empruntés aux taxes sur l'exportation, confirment cette hypothèse. En octobre 1351, deux juifs de Cagliari, Abrusim Simel et Salamo Sarogell, devaient procéder au chargement de leurs marchandises sur les navires de Ramon Mestre de Majorque. Abrusim payait 1 livre et 2 sous de droits de douane pour exporter 11 quintars d'« obra de pasta, co es sober[33] fideus, mecarons, alatria e bescuytelles » ; Salamo quant à lui payait 1 livre et 6 sous de droits pour 13 quintars d'« obra de pasta », c'est-à-dire « alatria », macaronis, fideus et semoule[34].

Les douanes cagliaritaines ont perçu en d'autres occasions des taxes payées par des marchands juifs transportant des pâtes alimentaires. En octobre 1362, par exemple, Salamo Samxell versait 13 sous pour 6 quintars et Salamo Saraguer 8 sous pour 4 quintars ; tous deux avaient chargé de l'« obra de pasta » ainsi que du froment sur le navire de Romeo d'Atembes de Barcelone[35].

Quant à l'« alatria », elle est mentionnée une seule autre fois dans les registres, en septembre 1351, à côté de macaronis et de fideus[36]. Ce type de pâte devait pourtant toujours être présent sur le marché cagliaritain. Dans une série de dispositions envoyées par Pierre IV le Cérémonieux au gouverneur Johan de Montbuis en 1382, il est stipulé que, pour la vente au poids de certaines denrées alimentaires, dont ou les fideus, l'« alatria », les macaronis, les « bescuytelles », la semoule, on doit percevoir un denier[37].

D'après les registres douaniers, il y eut des exportations de macaronis vers Majorque, Barcelone et Pise. C'est vers cette ville toscane que Nicola Loig exportait, en décembre 1352, un quintar (41,6 kg, voir *infra* note 41) de maca-

32. C. Manca, *Aspetti dell'espansione economica, op. cit.*, p. 214, n. 228.

33. A. M. Alcover et Moll F. de Borja, *Diccionari català-valencià-balear*, 10 vol., Palma de Mallorca (1930) 1985, *s.v.* « ço ».

34. C. Tasca, *Gli ebrei in Sardegna nel XIV secolo. Società, cultura, istituzioni*, Cagliari, 1992, p. 334-335 (ACA, RP, reg. 2078, f° 6-v°). Les « bescuytelles » sont citées pour le XVe siècle comme un produit alimentaire confectionné par les juifs, cf. Alcover et Moll, *Diccionari, op. cit., s.v.* « bescuitella ».

35. *Ibid.*, p. 402-403 (ACA, RP, reg. 2147, f° 68 v°, 69 v°) ; p. 334, en 1351 Juceff Ben Cercha est autorisé à charger sur le bateau de Bonanat Espert de Majorque 3 1/2 quintars de semoule après paiement de 1 livre et 8 sous (ACA, RP, reg. 2078, f° 7 v°) ; p. 615, Sabatino, marchand juif, paye 1 livre et 3 sous pour un quintar de biscuits exportés de Cagliari en 1395 (ACA, RP, reg. 2142, f° 112).

36. ACA, RP, reg. 2130, f° 41 v°. Alcover et Moll, *Diccionari, op. cit., s.v.* « aletria », fait remonter l'étymologie à l'arabe « al-'itrija ». Voir J. Corominas, « Mots catalans d'origen aràbic », *Bulletí de Dialectología Catalana*, XXIV, 1936, p. 19-54. Voir aussi pour la Catalogne les articles dans *Alimentació i societat a la Catalunya Medieval*, Barcelone, 1988, et les actes du colloque *La Mediterrània, àrea de convergència de sistemes alimentaris (segles V-XVIII), XIV Jornades d'Estudis Històrics Locals, Palma, 29 novembre-2 décembre 1995*, Palma, 1996.

37. Archivio di Stato de Cagliari, B, 6, f° 229 v°, éd. R. Di Tucci, *La condizione dei mercanti stranieri, op. cit.*, p. 27.

ronis chargé sur une cogue (« cocca ») appartenant à Anselmo di Gaeta, alors que le pisan Giacomo Veneziano y transportait sur son propre bateau (« barca ») l'« obra de pasta » ; au mois de mars de la même année, Mone del Sellayo y transportait lui aussi sur sa cogue un quintar de macaronis[38]. À Pise, la production de pâtes alimentaires est connue depuis la fin du XIIIe siècle, comme le note David Herlihy : en février 1284, un boulanger faisait rédiger un contrat d'apprentissage pour l'embauche d'un jeune garçon qui devait l'aider *in arte furni, et in faciendis et vendendis vermicellis*[39]. Plus tard, le catasto de 1428-29 témoigne lui aussi de la production de pâtes puisque, parmi les différentes professions citées, se trouve celle de « lasagnaio », qui faisait partie, d'après Bruno Casini, des professions alors en crise[40].

On apprend aussi par les registres des *Aduanas* que la taxe sur l'exportation des pâtes était fixée à 2 sous pour un quintar[41]. Parfois, les fideus sont enregistrés à côté de la semoule[42], qui était soumise à la même taxe.

Les Catalans, comme nous l'avons déjà mentionné, étaient en grande partie exemptés des taxes douanières. Toutefois certains produits, telles les céréales, et peut-être aussi leurs dérivés, faisaient l'objet de droits *(drets)*, qui n'étaient pas proprement des droits de douane et étaient applicables à tous les commerçants[43]. Cela expliquerait la présence de beaucoup de Catalans et Sardo-catalans inscrits dans les *Aduanas* pour un motif concernant l'exportation des pâtes. Par exemple Andreu de Cassa, Sarde catalan de Cagliari, connu comme exportateur de sel et de céréales, le 27 juin 1352, s'acquitta de deux sous pour un quintar de macaronis qui devaient être transportés vers Majorque sur la cogue de Pere Grayllera[44].

Nous avons calculé, à partir des registres disponibles, qu'entre 1351 et 1397 il y eut 207,25 quintars d'« obra de pasta » exportée pour 110,05 quintars de fideus et 40,75 de macaronis.

Une analyse des données pour le XVe siècle montre qu'entre septembre 1427 et décembre 1429 n'ont été enregistrés que des paiements de taxe sur les fideus. La taxe a été portée de deux à cinq sous (60 deniers) le quintar, dans le cadre de l'augmentation des tarifs douaniers mentionnée ci-dessus. Pendant ces deux années, 493 quintars de fideus ont été exportés, comme si la production s'était limitée à cet unique type de pâte. Ce fait peut avoir plusieurs explications : ou les fideus ont connu une diffusion si réussie qu'ils ont donné leur nom aux pâtes en général ; ou bien les fideus produits à Cagliari pendant ces années ont acquis une telle renommée qu'il y eut une augmentation de la demande et donc des ventes dans les autres villes de la Méditerranée.

38. ACA, RP, reg. 2129, f° 48 v°, 50 r°, 121 r°.

39. D. HERLIHY, *Vita economica e sociale di una città italiana nel medioevo. Pisa nel Duecento* (New York, 1958), trad. ital., Pise, 1973, p. 71, n. 15. Document publié par R. S. LOPEZ, *Chi ha inventato gli spaghetti ?, op. cit.*, p. 382.

40. *Il Catasto di Pisa del 1428-29*, B. CASINI éd., Pise, 1964 : des « lasagnai » sont cités, n° 167 (dans le quartier de Kinzica) et n° 1577 (dans le quartier de Fuori Porta).

41. « Il quintar di Cagliari, formato da 104 libbre, era tutt'una misura con quello di Barcellona : 41,6 chilogrammi, circa », cf. C. MANCA, *Aspetti dell'espansione economica, op. cit.*, p. 345, n. 12.

42. ACA, RP, reg. 2141, f° 74 v°, 76 r° e 108 r°. Sur la semoule comme farine ou type de pâte alimentaire cf. J. L. FLANDRIN, « Les pâtes dans la cuisine provençale », *Médiévales* 16-17, 1989, p. 66-67. La semoule était un produit courant qui est souvent mentionné dans les documents économiques catalans, voir M. GUAL CAMARENA, *Vocabulario del comercio medieval. Colección de aranceles aduaneros de la Corona de Aragón (siglos XIII y XIV)*, Barcelone, 1976, p. 422.

43. R. DI TUCCI, « La condizione dei mercanti », *loc. cit.*, p. 8-9.

44. ACA, RP, reg. 2128, f° 69 v°. Sur les exportations de céréales, voir M. TANGHERONI, *Aspetti del commercio dei cereali, op. cit.*, p. 193.

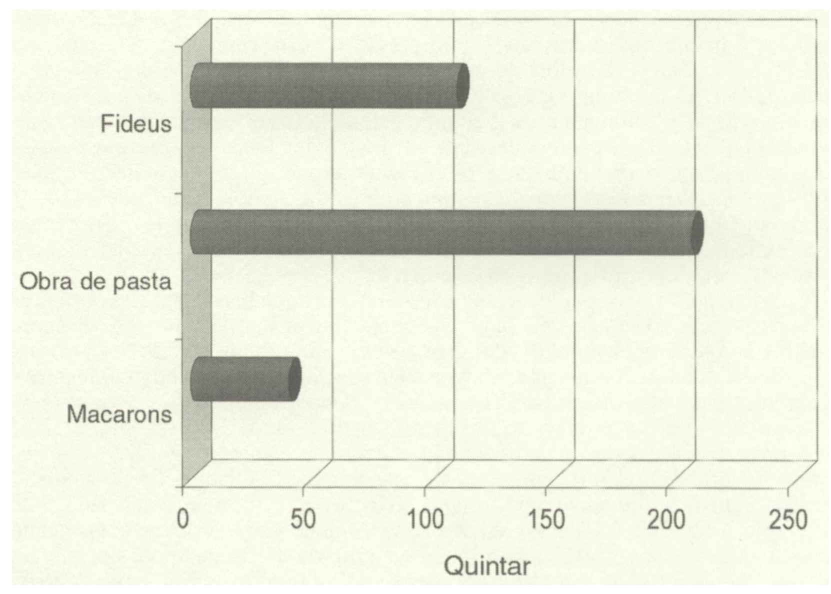


Fig. 1 – Les différentes sortes de pâtes, 1351-1397.

D'autres sources, toujours relatives au monde du commerce, nous apprennent que les fideus devaient avoir certaines caractéristiques bien précises. Le *Libre de conexenses de spicies de drogues e de avissaments de pessos, canes e massures de diverses terres*[45], un manuel écrit ou copié en 1455 par un marchand catalan, recueille les connaissances utiles « dans l'art du commerce qui, parmi les autres arts masculins, est le plus profitable de tous les arts ». En manuel pratique de commerce, il dresse une liste des marchandises, des mesures et des monnaies et dispense des conseils utiles pour reconnaître la bonne qualité de la marchandise. Les fideus y sont cités, vendus au quintar, et on y conseille de s'assurer qu'ils sont minces et larges, blancs et sains et non pas mangés aux vers *(corcats)*, puisque des pâtes altérées perdent toute valeur[46]. Ils doivent donc être larges et blancs, preuve que la farine est de bonne qualité et la pâte bien travaillée. Si l'on en croit la citation présentée dans le dictionnaire d'Alcover, la minceur caractérisant les fideus est devenue proverbiale : « mince comme un fideus, ou comme un doigt, ou comme une pelure d'oignon, ou comme un fuseau, ou comme un bâton, ou comme une oreille de chat »[47]. La meilleure farine pour les pâtes, comme on le sait, est obtenue à partir des blés durs. Le

45. Publié par M. Gual Camarena, *El primer manual hispanico de mercaderia (siglo XIV)*, Barcelone, 1981, après une première étude dans son article « Un manual catalán de mercadería (1455) », *Anuario de Estudios Medievales*, 1, 1964, p. 431-450.

46. « Fideus an aytalla conexensa : que sien prims, larchs e blanchs, e guarda no sien corcats, e si u són no valen res », M. Gual Camarena, *El primer manual*, *op. cit.*, p. 82. Dans le glossaire-index des produits on lit, p. 36, *s.v.* « *Fideus*, fideos, palabra que Corominas cree oriunda de Al-Andalus, transmitida a Europa a través de Valencia y Cataluña. Pegolotti la cita entre las especias "vermicegli, cioè tria" ». En effet c'est l'unique mention de pâtes dans le célèbre livre de Francesco Balducci Pegolotti, *La Pratica della Mercatura*, A. Evans éd., Cambridge-Massachusetts, 1936, p. 297.

47. Alcover et Moll, *Diccionari*, *op. cit.*, *s.v.* « prim ».

blé sarde étant surtout de ce type[48], cela pourrait expliquer le succès commercial des fideus cagliaritains. Comme le remarque Claude Carrère au chapitre du commerce de blé, au XVe siècle les Sardes « connaissent déjà la fabrication des pâtes alimentaires, une partie – faible – de ce blé s'exporte sous forme de fideus »[49]. Un manuel rédigé à l'intention du marchand servait aussi à donner les indications utiles pour conserver les marchandises, pour prévenir des dommages pouvant survenir au cours du transport et, en ce qui concerne plus particulièrement la vente et l'achat des denrées alimentaires, pour vérifier si le produit n'avait pas été infesté par des parasites ou des insectes. En achetant des fideus il fallait donc s'assurer qu'ils ne fussent pas véreux[50].

Les pâtes, après avoir été confectionnées et conservées avec soin, étaient pesées avant d'être transportées dans des récipients ou des sacs. Sur ces emballages, les pages des registres des douanes restent muettes. Seules quelques annotations de 1351 indiquent que le tonneau *(bota)* servait à la fois de récipient et d'unité de mesure[51]. Nous savons cependant par d'autres documents que l'emballage de cette marchandise délicate demandait un soin particulier et qu'elle était transportée « dans des "carratels", "quarterolls", "terseroles" et plus rarement dans des sacs ou des tonneaux, "saquets, botes, barrils" »[52]. Il est probable qu'à Cagliari des récipients semblables, mentionnés à propos d'autres marchandises, étaient également utilisés pour les pâtes.

Enfin, vu la grande quantité de pâtes alimentaires exportées, il y avait certainement des espaces destinés à leur production, comportant des ateliers de fabrication et les outils appropriés à ce travail, mouture des céréales, confection de la pâte, étalement et façonnage dans les formes variées, séchage et conservation ensuite.

Le commerce

En parcourant les *Aduanas sardas*, nous avons pu constater que le commerce des pâtes n'était pas toujours parallèle à celui du froment. En effet, tandis que les exportations de blé diminuèrent sensiblement de 1362 à 1365, la quantité de pâtes exportée pendant cette dernière année dépassa largement celle de l'année 1360. Dans les années suivantes en revanche on note un effondrement complet des exportations des pâtes à cause de l'aggravation de la guerre d'Arborea[53]. Pendant cette période les campagnes furent abandonnées et la Sardaigne fut contrainte d'importer des céréales pour subvenir à ses propres besoins ; elle

48. B. FOIS, « Per una storia dell'alimentazione in Sardegna : prodotti alimentari e prezzi nel XIV secolo », *Archivio Storico Sardo*, XXXIV, 1983, p. 81-110. Voir aussi J. MUTGÉ VIVES, *Trigo sardo en Barcelona durante el reinado de Alfonso el Benigno*, dans *VIII Congreso de Historia de la Corona de Aragón, Valence 1967*, II-III (1973), p. 235-242.

49. C. CARRÈRE, *Barcelone, centre économique à l'époque des difficultés. 1380-1462*, Paris, 1967, vol. 2, p. 612.

50. Les entomologistes ont identifié deux espèces d'insectes en Italie pouvant infester les pâtes sèches, F. FRILLI, « Le paste infestate. Indagine sulla frequenza degli insetti dannosi e dei loro parassiti », *Molini d'Italia*, 7, 1965, p. 247-257.

51. ALCOVER et MOLL, *Diccionari*, *op. cit.*, *s.v.* « bota », tonneau dont la mesure de contenance servait d'unité pour calculer le volume d'un bateau, qu'aujourd'hui on calcule en tonneaux. Cf. C. MANCA, *Aspetti dell'espansione economica*, *op. cit.*, p. 283, n. 108.

52. J. GUIRAL-HADZIIOSSIF, *Valence, port méditerranéen au XVe siècle (1410-1525)*, Paris, 1986, p. 295 : Les « carratels, quarterolls et terseroles » sont des unités de mesure utilisées aussi pour les fromages importés de Cagliari.

53. D'après les registres, le port de Cagliari restait fermé pendant de longues périodes : « per la guerra del jutge d'Arborea, nichil », par ex. ACA, RP, reg. 2138, f° 1 r°.

ne pouvait donc pas produire des pâtes pour l'exportation. Le problème de l'approvisionnement en denrées alimentaires devint même si critique que la Couronne dut se résoudre à donner son accord pour la réquisition des navires transportant du froment. Ce fut le déclenchement d'une guerre de course qui eut pour conséquence d'éloigner le trafic maritime du port de Cagliari, et ce presque jusqu'à la fin du XIVe siècle[54]. Lorsqu'enfin la situation politique et militaire s'améliora, dans les années 1390-94, une reprise de l'exportation des céréales[55] et des pâtes suivit aussitôt.

La guerre cependant continuait, alternant des périodes d'hostilité et de trêve, jusqu'au début du XVe siècle et l'activité commerciale suivait elle aussi ce mouvement fluctuant. Par exemple, en juillet 1394, la douane a vu passer 14 quintars de pâtes, puis, jusqu'au 30 juin de l'année suivante, il n'y eut plus aucun enregistrement de ce produit, de même que du 11 juillet 1396 jusqu'à la fin juin 1397.

L'exportation ne suivait pas le cycle des saisons[56]. D'avril à octobre 1351, par exemple, la plus grande activité est enregistrée pour le mois de septembre, et d'avril 1352 à mars 1353, pour le mois de février. Pour l'année 1365, ce sont les mois de juillet et d'octobre qui voient l'activité commerciale la plus intense, tandis que pour la période allant du premier septembre 1390 au 30 mars 1391, c'est le mois de mars. Ces dates témoignent de la continuité de la navigation et du commerce méditerranéens pendant les mois d'hiver. Les routes principales du commerce des pâtes mènent, par ordre d'importance décroissant, en direction des ports de Barcelone, Majorque, Naples, Valence. Des quantités plus réduites étaient aussi exportées vers d'autres ports, comme Talamone, Gênes, Pise, Tropea, Messine, Marseille, Sicile, Santonoceto (Fig. 2).

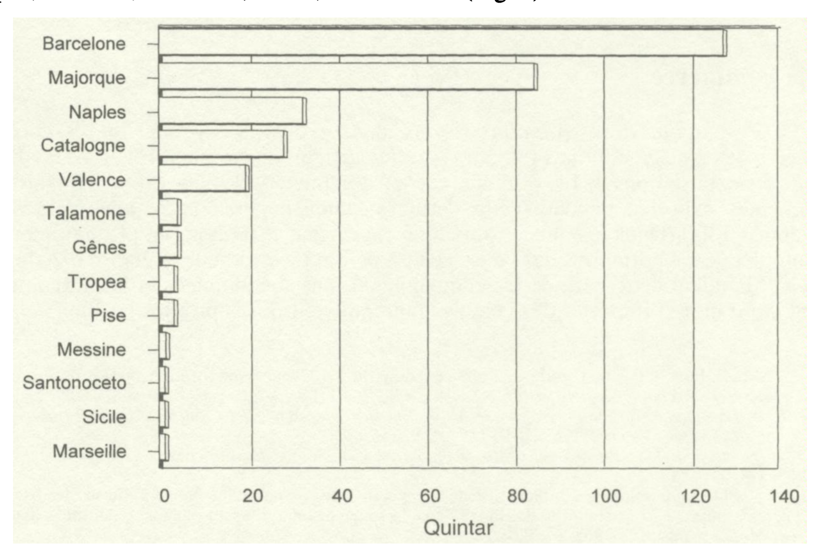


Fig. 2 – Les villes d'exportation des pâtes alimentaires sardes.

54. M. TANGHERONI, *Aspetti del commercio dei cereali*, *op. cit.*, p. 116-117.
55. *Ibid.*, p. 120 ; sur les pâtes, ACA, RP, reg. 2141 et 2142.
56. Sur ces problèmes, voir M. TANGHERONI, *Commercio e navigazione nel Medioevo*, Bari, 1996, en part. p. 195-196.

Le grand commerce était tourné, si l'on excepte Naples, vers Barcelone et les *parts de Cathalunya*[57]. Majorque était au second rang des importateurs de pâtes alimentaires sardes. La demande pour les fideus s'avère constante, comme pour les céréales, la farine, le *pannis biscotti* nécessaire à l'alimentation des marins[58]. La Sicile, elle-même renommée depuis le XIVe siècle pour sa propre production de pâtes alimentaires, importait elle aussi des pâtes sardes, bien qu'en quantités moins importantes[59].

Les données dont nous disposons ne nous permettent malheureusement pas d'avoir une vue d'ensemble des armateurs et des destinations des exportations pour la seconde moitié du XIVe siècle, mais seulement pour une période comprise entre avril 1352 et décembre 1365. Pendant cette période, le transport se trouvait principalement entre les mains d'opérateurs catalano-aragonais ; certains armateurs étaient aussi des exportateurs.

Ce fut le cas de Berenger Rigoff qui, en qualité de « mercader », transporta vers Tropea un quintar d'« obra de pasta » sur sa cogue, ainsi qu'un demi quintar de cette même marchandise pour le compte d'Arnau Sarocha[60]. Peut-être est-ce le même Arnau Sarocha, marchand sardo-catalan, qui fut très actif en 1368 dans le commerce du sel et des céréales[61]. Un autre exemple est celui de Miquel Sarovira (ou ça Rovira), homme d'affaires connu, marchand et changeur établi à Cagliari et actif entre 1350 et 1391[62] ; il transporta des fideus à deux reprises au mois de mars 1391[63]. C'est un bon exemple de financier pratiquant aussi l'import-export, sans se spécialiser dans un type de marchandise particulier. D'autres marchands catalans et sardo-catalans moins connus mais qui étendent leurs activités à l'exportation du sel, du grain et aussi des pâtes sont Andreu de Cassa, Simon Roig, Pere Soler et Lorenç Safont[64].

Pour ce qui est des armateurs, on note également une majorité de catalans et sardo-catalans. Arnau Masot, Pere Ferrer, Guillem Miquel sur leurs propres cogues, Jacme des Cals sur une nef, transportent fideus et « obra di pasta » vers Barcelone et Valence à différentes périodes de l'année 1365[65]. Leurs cargaisons comportaient aussi d'autres marchandises, la nature extrêmement diversifiée du commerce de l'époque ne permettant pas une spécialisation trop exclusive.

Il serait intéressant de savoir sur quelle sorte de bâtiment voyageaient les pâtes. Le plus utilisé et le plus adapté au transport des marchandises était la cogue *(cocca)*. En deuxième position, pour sa capacité en quintars, vient la galée *(galea)* et, pour la rapidité, donc la plus grande fréquence de voyages, la nef *(nau)*. Suivent la *panfil*, puis la *tarida* et enfin les plus petites barques et bateaux[66].

Enfin une comparaison avec le registre des *Aduanas sardas* 1427-1429 nous livre quelques autres renseignements bien que, malheureusement, les enre-

57. Pour un exemple voir ACA, RP, reg. 2135, f° 116 r°, 117 v°.

58. F. SEVILLANO COLOM, « Mercaderes y navegantes mallorquines (siglos XIII-XV) », dans *Historia de Mallorca*, J. MASCARÓ PASARIUS dir., Palma de Majorque, 1971, p. 468.

59. M. AYMARD, H. BRESC, « Nourritures et consommation en Sicile entre XIVe et XVIIIe siècle », *MEFRM*, 1975-2, p. 36-58.

60. ACA, RP, reg. 2129, f° 39 v° et 45 r°.

61. C. MANCA, *Aspetti dell'espansione economica, op. cit.*, p. 227 ; M. TANGHERONI, *Aspetti del commercio dei cereali, op. cit.*, p. 193.

62. C. MANCA, *Aspetti dell'espansione economica, op. cit.*, p. 127, 227, 259, qui renvoie à *Il libro di conti di Miquel Ça-Rovira*, Padoue, 1969 ; voir aussi M. TANGHERONI, *Aspetti del commercio dei cereali, op. cit.*, p. 195-196.

63. ACA, RP, reg. 2141, f° 74 r° et 77 r°.

64. ACA, RP, reg. 2128, f° 69 v° ; reg. 2141, f° 17 r° ; reg. 2131, f° 52 r° ; reg. 2141, f° 16 r°.

65. ACA, RP, reg. 2135, f° 129 v°, 131 v° ; 87 v°, 93 v°, 98 v° ; 6 r°, 11 r° ; 121 r°, 124 v°, 125 r°.

66. Sur la typologie des bateaux, cf. J. GUIRAL-HADZIIOSSIF, *Valence, op. cit.*, p. 26-44.

gistrements pour ces années se limitent aux informations essentielles telles que la date, le nom de l'opérateur, l'unité de mesure ou la quantité, le type de marchandise, la taxe à payer, le type d'opération, la somme payée. Si un tel registre pourrait paraître plus « moderne » parce que les informations qu'il donne sont facilement insérables dans une actuelle banque de données, il est en revanche beaucoup plus avare de détails. On ne sait rien des localités, ni des moyens de transport, et il manque d'autres indications, sans grand intérêt sans doute pour le fisc mais qui seraient précieuses pour la reconstruction historique. Il paraît clair toutefois que, par rapport au XIVe siècle, il n'y avait pas une grande variété de marchandises. Le vin *(sardesch, velmeyll)* est toujours au premier rang des exportations, suivi des fromages *(formatges)*, du cuir *(cuyram)*, des produits divers *(robes)*, des esclaves *(sclaus)* et des pâtes, exclusivement sous l'appellation de *fideus* (Fig. 3). On note en revanche une augmentation notable de l'exportation de ces dernières par rapport au milieu du XIVe siècle[67].

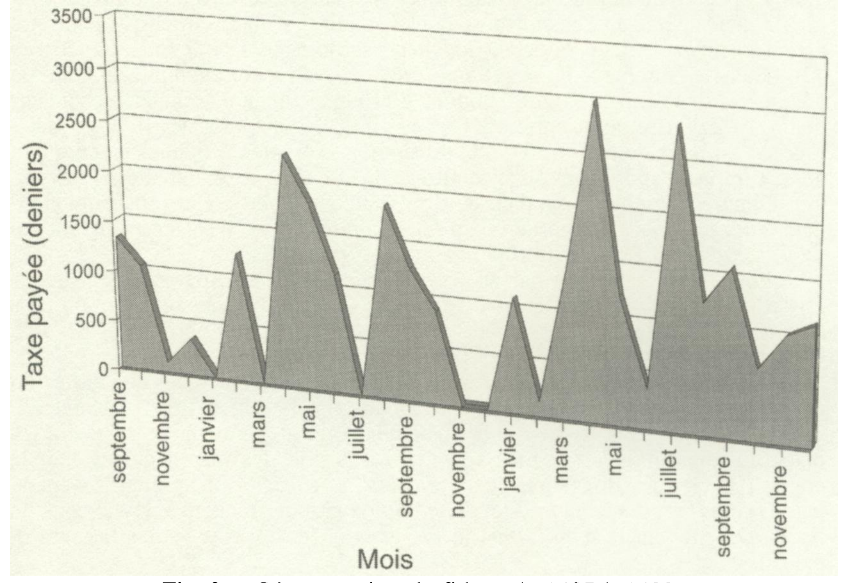


Fig. 3 – L'exportation de fideus de 1427 à 1429.

La demande pour les fideus de Cagliari allait croissant non seulement pendant les années 1427-1429, mais tout au long du XVe siècle, comme en témoignent les contrats d'assurance souscrits par les marchands catalans. En 1460, par exemple, Andreu Creixells assurait pour une valeur de 100 lires des cuirs,

67. Au contraire, dans le registre de la douane d'Alghero, limité aux années 1409-1411, sont inscrits des produits alimentaires variés, mais pas de pâtes : ACA, RP, reg. 2126. Une seule fois, f° 26 r°, un quintar de semoule est enregistré. Pour une idée générale après le XIVe siècle, voir A. MATTONE, « La Sardegna nel mondo mediterraneo », dans *Storia dei Sardi, op. cit.*, vol. III, *L'età moderna*, p. 13-64. Les Catalans importaient des pâtes, par exemple les fideus, non seulement de la Sardaigne mais aussi de la Sicile. M. DEL TREPPO, *I mercanti catalani, op. cit.*, p. 283-285. En examinant les exportations par voie de terre de Barcelone, qui jouait un rôle de redistribution, Del Treppo décrit la route la plus importante liant Lerida et Barcelone : « il y passe de gros chargements d'épices, de sucre, de coraux, de cuivre de Romanie, des toiles d'Allemagne, de Hollande, de France, et même des caisse de "fideus" siciliens, c'est-à-dire, des vermicelles ».

des fromages, des fideus et d'autres marchandises confiées à Pere Campodron et à son frère, qui les avaient chargées à Cagliari pour Barcelone. Ou encore, en 1496, le clerc barcelonais Gil de Navaques assurait une quantité non précisée de cuir, fromages, fideus et autres marchandises, le tout chargé aussi à Cagliari par les marchands Sméò et Rafael Enveja à destination de Majorque et de Salou un port catalan, au sud de Tarragone[68].

La consommation

Une fois arrivées à destination dans les diverses villes de la Méditerranée, les pâtes étaient vendues au détail et préparées ensuite suivant différents modes de cuisson. Mais qui en étaient les consommateurs principaux et à quelles classes sociales appartenaient-ils ? À ce propos, il a été mis en évidence que si les pâtes, d'un côté, semblent s'apparenter à une nourriture « populaire », elles constituent, de l'autre, un mets de luxe[69].

Ici, puisqu'il s'agit d'un produit de haute qualité[70], on peut supposer que les principaux consommateurs en étaient les communautés marchandes italiennes, de même que les communautés juives implantées à Barcelone et en Catalogne[71]. Cette hypothèse semble se confirmer quand on sait qu'à Valence, l'année où furent expulsés les juifs, il y eut une diminution de la consommation des pâtes[72]. D'ailleurs en Sardaigne au XIVe siècle c'étaient souvent les juifs locaux qui exportaient l'« obra de pasta » et les macaronis en même temps que l'orge et le froment, la semoule et les biscuits[73]. Rappelons aussi qu'à Pise, où la production de vermicelles est attestée depuis la fin du XIIIe siècle, il y avait une importante et riche communauté juive qui a probablement contribué, ici comme ailleurs dans la Méditerranée, à la diffusion de ce produit[74].

À la fin du XIVe siècle, d'après la documentation prise en considération, alatria, fideus et macaronis se vendaient sur la place commerciale de Cagliari. En cette période, la production des pâtes alimentaires était assurément liée au commerce à longue distance, comme en témoignent les *Aduanas sardas*. Il ne faut toutefois pas exclure la présence d'une éventuelle demande locale, de la part de ces mêmes communautés juives cagliaritaines comme des marchands venant de la péninsule qui fréquentaient le port.

Effectivement, loin de leur terre natale, les marchands italiens avaient bien

68. A. GARCIA SANZ, M. T. FERRER I MALLOL, *Assegurances i canvis maritims medievals a Barcelona*, 2 vol., Barcelone, Institut d'Estudis Catalans, 1983. Les documents cités sont dans le vol. II, p. 578-579, 651-655.

69. M. MONTANARI, « Note sur l'histoire des pâtes en Italie », *loc. cit.*, p. 62.

70. J. GUIRAL-HADZIIOSSIF, *Valence*, *op. cit.*, p. 383 : « Après les fromages, les "fidei" forment le second volet des exportations des îles. Fabriquées à base de "tumminia", blé dur de printemps, les pâtes sont un plat de luxe, dont le prix en Sicile est le triple de celui du pain, jusqu'en 1538 ».

71. Sur les marchands italiens, cf. M. T. FERRER I MALLOL, « Els italians a terres catalanes (segles XII-XV) », *Anuario de Estudios medievales*, 10, 1980, p. 393-476, et « Mercanti italiani nelle terre catalane : gli Alessandrini (1394-1408) », *Rivista di Storia, Arte, Archeologia per le province di Alessandria e Asti*, LXXV, 1966, p. 5-44 ; sur la communauté juive, cf. J. RIERA I SANS, « La conflictivitat de l'alimentació dels jueus medievals (segles XII-XV) », dans *Alimentació i societat*, *op. cit.*, p. 295-311.

72. J. GUIRAL-HADZIIOSSIF, *Valence*, *op. cit.*, p. 296. Il y est noté que « les importations de pâtes, au cours de l'année 1488, ne sont pas très importantes. L'essentiel... vient de Cagliari, le reste... se répartit entre Naples, Palerme, La Licata. Les importations, en 1494, sont inférieures aux précédentes et confirment le fléchissement de la demande du marché valencien ».

73. C. TASCA, *Gli ebrei in Sardegna*, *op. cit.*, Cagliari, 1992, p. 217.

74. M. LUZZATI, *La casa dell'ebreo. Saggi sugli ebrei a Pisa e in Toscana nel Medioevo e nel Rinascimento*, Pise, 1985.

du mal à renoncer aux pâtes. Par exemple, Garcia Marsilia, dans son étude sur les livres de comptes de la Compagnie Datini à Valence (1404-1405), remarque que les pâtes étaient un produit apprécié surtout par les marchands eux-mêmes, qui avaient pour habitude de les préparer à l'occasion des fêtes ou pour célébrer quelque événement exceptionnel. Pourtant, pendant cette période d'une année, les fideus n'ont été achetés que dix fois, certainement à cause de leur prix très élevé : 11 deniers la livre (532,5 g), le prix d'un kilo de viande[75].

Produit de luxe donc, qui figure sur les comptes des dépenses alimentaires de la plus haute noblesse. Des achats de macaronis et de fideus et fromage, par exemple, apparaissent à plusieurs reprises dans les comptes de table du Duc de Gandia[76].

À la cour de Pierre le Cérémonieux la consommation des fideus semble avoir été en revanche assez limitée, bien qu'il y eût une demande pour toutes sortes d'autres types de pâtes[77]. Nous avons toutefois trouvé quelques cas : au premier semestre de l'année 1374 les fideus ont été consommés cinq fois (janvier, avril et mai) et les macaronis trois fois (avril et juin), et il est intéressant de noter que les fideus, et le fromage de Majorque dont le roi était friand, sont achetés ensemble[78]. Cette combinaison pâtes-fromage avait du succès et faisait sans doute partie d'autres menus élaborés pour les banquets les plus fastueux. Le roi Martin l'Humain appréciait aussi ce mets et ordonna l'achat à Barcelone d'un « carratell » de fideus et de fromage de Majorque[79], le tout devant être expédié à Saragosse pour son couronnement en 1395. Produit de luxe d'abord, les fideus sont de plus en plus consommés et deviennent, avec le temps, un plat courant.

Les pâtes alimentaires se préparaient de différentes façons. Les fideus pouvaient être servis cuits dans du bouillon, ou égouttés[80]. Le livre de cuisine catalan *Libre de Sent Sovi* du début du XIVe siècle donne deux façons de servir l'alatria : accompagnée d'huile et de raisins secs ou de viande[81]. Dans son livre de cuisine, Maître Robert donne une recette pour la cuisson des fideus : préparer un bouillon gras de poule ou d'agneau et lorsqu'il commence à bouillir, le saler et y mettre les fideus avec un morceau de sucre. À mi-cuisson ajouter du lait de chèvre ou de brebis, ou bien du lait d'amande. Quant les fideus sont cuits,

75. J. V. GARCÍA MARSILLA, *La jerarquía de la mesa. Los sistemas alimentarios en la Valencia bajomedieval*, Valence, 1993, p. 245-246.

76. *Ibid.* p.198 ; voir aussi J. CAMPÓN GONZALVO, « La dieta cotidiana de la casa ducal de Gandía », dans *Actes Ir Col·loqui d'Història de l'Alimentació a la Corona d'Aragó. Edat mitjana*, vol. 2, *Institut d'estudis Ilerdencs*, Lleida, 1995, p. 347-356.

77. Par exemple, les fideus ne sont pas mentionnés dans O. SCHENA, *Le Leggi palatine di Pietro IV d'Aragona*, Cagliari, 1983. En revanche on choisit de servir du « pane cotto » tous les jours à la cour et on parle des « panietteri maggiori », qui devaient s'occuper des fournées avec ceux qui faisaient la pâte, « *panades* (pâte de farine cuite dans un moule rond ou triangulaire, farcie de viande, poisson ou légumes verts), gaufres, pâte, *empastats* (fouace sucrée) », *op. cit.*, p. 94-95. Le chapitre 8 est consacré au pétrisseur : « par cette ordonnance, le pétrisseur, ou "panettiere", de notre maison royale doit préparer avec sagesse et propreté le pain, la fouace, les pâtes et toutes les choses qui sont préparées au four ou en d'autres manières et sont destinées à notre personne et à la table royale ».

78. Je remercie Rafael Conde y Delgado de Molina de m'avoir signalé et permis de citer ces données inédites, présentées par lui à la conférence « Aspetti della vita quotidiana nel Medioevo in Europa e nel Giudicato d'Arborea » (Oristano, 12-13 settembre 1996), non publiée. La référence des archives est : ACA, RP, Maestre Racional, E, Llibre de messió. D'après les comptes de 1374, la quantité de fromage ajoutée – moitié fromage et moitié pâtes – paraît grande.

79. M. T. VINYOLES I VIDAL, *La vida quotidiana a Barcelona vers 1400*, Barcelone, 1985, p. 170-171.

80. ALCOVER et MOLL, *Diccionari*, *op. cit.*, *s.v.* « fideus » : « es mengen cuites, sia amb brou, sia seques ».

81. *Libre de Sent Soví*, Rudolf GREWE éd., Barcelone, 1979, p. 182-183. Sur l'origine des fideus voir B. ROSENBERGER, « Les pâtes dans le monde musulman », *Médiévales* 16-17, 1989, p. 77-98.

les laisser reposer puis les servir dans des écuelles, saupoudrés de sucre et de cannelle, ou de « bon formatge de Aragó »[82].

Quant aux traités médicaux de l'époque, ils consacrent peu d'espace aux pâtes alimentaires. Une exception est le *Compendium de naturis et proprietatibus alimentarum* du médecin italien Barnabas de Reggio[83], qui exerçait dans la première moitié du XIVe siècle. Il consacre un chapitre entier aux pâtes, qu'il considère comme un produit de luxe diffusé dans toute la péninsule et consommé par les classes les plus aisées. Le catalan Arnaud de Villeneuve mentionne aussi les pâtes dans son *Regimen sanitatis ad regem Aragonum* ; il déconseille des mets cuits à base de froment, sauf certains jours et à condition de les cuire longtemps et de les servir avec du lait d'amande :

> « Le froment cuit ne doit pas être consommé souvent car il multiplie les vers et provoque des blocages et il prédispose aux calculs dans les reins et la vessie ; de même les bouillies de farine de froment et les mets faits de pâte frite ou bouillie. Le même jugement s'applique au *tri* (qu'on appelle en langue vulgaire « alatria »), et à l'amidon bien qu'il soit plus léger que les autres. Ces aliments ne conviennent pas à un corps tempéré. Mais si par hasard on a envie de les consommer dans les jours de jeûne il faut les faire cuire longtemps et les servir avec beaucoup de lait d'amande »[84].

Retournons à présent à Cagliari au milieu du XVIe siècle et à l'étude de Sereni avec laquelle nous avons commencé ce travail. Plusieurs dispositions du Parlement convoqué par le vice-roi Fernandez de Heredia (1553-1554)[85] sont consacrées à la fabrication et à la vente des fideus. En novembre 1554, une mesure stipulait que ni le vice-roi ni le gouverneur ne pouvaient accorder des permis d'exportation pour le froment et la semoule sans l'avis des conseillers, à qui incombait la responsabilité de l'approvisionnement de la ville. Cette mesure concernait aussi l'exportation de fideus et de semoule. Cette restriction tient au fait que la fabrication de fideus exigeait beaucoup de froment et que la population pouvait se trouver à en manquer – ce qui d'ailleurs s'était déjà produit – si les conseillers laissaient partir de trop grosses quantités de pâtes et de semoule[86]. Le souci de conserver le blé pour les besoins de la population de Cagliari et de ses environs est manifeste, comme aussi celui d'écarter le danger d'éventuelles disettes, grognes ou révoltes. On devine d'autre part que le commerce des fideus devait être très lucratif et les infractions à la loi, peut-être,

82. MESTRE ROBERT, *Libre del coch*, V. LEIMBRUGER éd., Barcelone, 1996, chap. 77, « Parlem de fideus ». On remarque une certaine continuité dans les goûts alimentaires : Pierre le Cérémonieux faisait venir le fromage de Majorque et Maître Robert en commandait pour le roi de Naples. Je dois ce renseignement à R. Conde y Delgado de Molina.

83. Étudié pour la première fois pas M. NICOUD, « L'adaptation du discours diététique aux pratiques alimentaires : l'exemple de Barnabas de Reggio », *MEFRM* 107, 1995-1, p. 207-231, en particulier p. 214-218. Voir aussi L. BALLETTO, *Medici e farmaci, scongiuri ed incantesimi, dieta e gastronomia nel Medioevo genovese*, Gênes, 1986, p. 220-221.

84. ARNALDI DE VILLANOVA, *Opera medica omnia*, X.I, *Regimen sanitatis ad regem Aragonum*, L. GARCÍA BALLESTER et M. R. MC VAUGH éd., Barcelone, 1996, p. 437 : *Frumentum autem coctum frenquentari non debet, quoniam lumbricos multiplicat et opilaciones generat, et disponit ad calculem in renibus et vesica ; et similiter pultes de farina frumenti et quicquid fit de pasta frixa vel elixa. Et idem est iudicium de tri(quod vulgariter dicitur alatria), et de amido, licet sit levius ceteris. Temperato autem corpori non expedit istis uti. Et si forte diebus ieiuniorum interdum placuerit sumere, condiantur cum multo lacte amigdalarum et prius fortiter coquantur.*

85. G. SORGIA, *Il Parlamento del Vicerè Fernandez de Heredia (1553-1554)*, Milan, 1963.

86. *Ibid.*, p. 111-112.

fréquentes. Une fois de plus, la tentative est faite d'appliquer rigoureusement la loi car même les permis d'exportation individuels, quand ils étaient accordés dans les moments de « necessitat de forment », pouvaient aggraver sensiblement la situation de la ville[87].

Ces mêmes dispositions parlementaires nous montrent de façon indirecte que les fideus étaient devenus un produit de consommation assez largement diffusé. Effectivement, une concession accordée, au temps du parlement Villanova, à la cité d'Alghero se voit à présent étendue à Castell Aragones (aujourd'hui Castelsardo) : toute personne qui s'embarquait était en droit d'emporter avec soi, exemptées de permis spécial d'exportation, des provisions destinées à son propre usage et non pas à des fins commerciales. Moyennant quoi on était ainsi autorisé à emporter, avec quelques bêtes et de la nourriture, « 50 livres de semoule et 50 livres de fideus »[88].

À la lumière des *Aduanas Sardas* (1351-1397 et 1427-1429), il apparaît que le commerce des pâtes alimentaires était associé à celui des céréales. Commerce fluctuant, sujet à des variations d'année en année, voire de saison en saison, il dépendait non seulement de l'offre et de la demande mais aussi d'autres causes, liées principalement aux événements politiques et militaires.

Dans tous les cas, l'« obra de pasta », c'est-à-dire les diverses variétés de pâtes – alatria, fideus, macaronis – était, si l'on excepte les périodes de guerre ouverte, exportée sans interruption du port de Cagliari vers des destinations méditerranéennes. On constate que tout au long de ces années, la douane cagliaritaine a enregistré des quantités considérables de pâtes, bien qu'il s'agisse plutôt d'un produit de luxe et non pas de première nécessité.

Barcelone, haut lieu économique et commercial catalan, avec une forte présence des *nationes* marchandes italiennes et des communautés juives, en était la première importatrice et, comme le montrent plusieurs exemples, elle était à son tour un centre de redistribution vers d'autres marchés. Après les îles de Majorque et de Sicile, d'autres centres de la Méditerranée, témoignant d'un réseau de vente étendu, importaient eux aussi des pâtes en provenance de la Sardaigne : Valence, Marseille, Gênes, Pise, Talamone, Naples, Santonoceto, Tropea, Messine.

D'autres sources, contemporaines ou plus tardives, nous ont permis d'émettre plusieurs hypothèses quant aux méthodes de fabrication et de préparation des différentes variétés de pâtes, appréciées avant tout par les marchands italiens eux-mêmes, par les communautés juives, par la noblesse et même par les souverains. Au début produit de luxe recherché par les classes sociales les plus aisées, les fideus verront peu à peu leur consommation s'étendre aux « habitators » des villes, malgré leur prix qui reste toujours assez élevé. La demande de fideus s'avère constante, et en période de pénurie céréalière leur fabrication était interdite.

L'intérêt des *Aduanas sardas* n'est donc pas seulement de livrer une quantité appréciable de nouvelles données, révélatrices de la diffusion et de l'importance du commerce pendant une période déterminée. Ces volumes nous ont permis d'ouvrir un nouveau parcours de recherche sur les pâtes alimentaires à travers les sources économiques. Ces sources peuvent paraître arides, mais elles ont le mérite d'être précises et valent certainement la peine d'être intégrées à d'autres types de documentation, statutaire, normatif et notarial. Le résultat peut

87. *Ibid.*, p. 122.
88. *Ibid.*, p. 197.

surprendre. On voit se dessiner la nouvelle histoire d'un produit, les pâtes en l'occurrence, précurseur de celui qui est, aujourd'hui, à la base de l'alimentation italienne.

Traduit de l'italien par Lada Hordynsky-Caillat et Odile Redon.

Laura Galoppini, Università degli Studi di Pisa, Dipartimento di Medievistica, Via Derna, 1, I-56126 Pisa

Le commerce des pâtes alimentaires dans les *Aduanas Sardas*

Cet article traite du commerce des pâtes alimentaires au XIIIe siècle, à la lumière des registres douaniers du port de Cagliari. La Sardaigne, grâce à sa production de blé dur, était l'un des centres les plus importants d'exportation de pâtes alimentaires au Moyen Âge. L'étude des registres de Cagliari, ainsi que d'autres sources, économiques et institutionnelles, a donné un nouvel aperçu de ce commerce, en grande partie indépendant de celui du froment. La demande de pâtes par les principales villes de la Méditerranée était constante, au point que, dans les périodes de pénurie de céréales, l'exportation des pâtes de Cagliari était soumise à une réglementation ou interdite. Les différents types de pâtes – alatria, macarons et fideus – étaient des produits de luxe consommés par les riches communautés italiennes et juives, et servis parfois aux banquets des souverains catalans.

Pâtes – Moyen Âge – commerce – consommateur – Méditerranée – douane

Pasta in the *Aduanas Sardas*

This paper examines the trade of pasta in the thirteenth century, using the customs records of the port of Cagliari. Sardinia, during the Middle Ages, was one of the major export centers for pasta, thanks to its production of hard corn. The records of Cagliari harbor, in conjunction with other sources of an economical-institutional nature, have given new insight into this trade, which was almost independent from that of corn. The main cities of the Mediterranean constantly required pasta, to such an extent that, during periods of severe dearth of corn, the export of pasta from Cagliari was regulated or prohibited. There were several types of pasta : alatria, macarons and fideus, which were luxury products consumed by the rich Italian merchant communities, as well as by the Jewish, and were sometimes offered at banquets by the Catalan sovereigns.

Pasta – Middle Ages – trade – consumer – Mediterranean – customs

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 129-143

Damien BOQUET

DE L'ENFANT-DIEU À L'HOMME-ENFANT : REGARDS SUR L'ENFANCE ET LA PSYCHOLOGIE DE L'ADULTE CHEZ AELRED DE RIEVAULX (1110-1167)

Disciple attentif de saint Augustin, Aelred, abbé du monastère cistercien de Rievaulx dans le Yorkshire de 1147 à 1167, n'est pas avare dans ses écrits ascétiques[1] de confessions sur ses jeunes années[2]. Parvenu au soir de sa vie, il rappelle avec effroi à sa sœur recluse les passions tumultueuses de sa « folle jeunesse » *(imbecillem aetatem)* à la cour d'Écosse : « Rappelle-toi, te disais-je, mes désordres. Un lourd nuage de désirs montait des marais fangeux de mes ardeurs charnelles et passionnées d'adolescent »[3]. Mais, à cette époque troublée, le jeune Aelred a déjà franchi les portes de la *pubertas* qui se sont ouvertes pour lui sur « un gouffre de débauches » *(gurgite flagitiorum)*, en attendant que s'entrouvrent quelques années plus tard celles du cloître. En revanche, Aelred parle très peu de son enfance. Est-ce à dire que cette première étape de la vie ne l'intéresse pas ? Rien n'est moins sûr.

L'enfance d'Aelred

Aelred est né à Hexham en Northumbrie. Au début du XIIe siècle, cette province du nord de l'Angleterre, à la frontière du royaume d'Écosse, est passée sous contrôle normand, non sans résistance. C'est dans ce contexte d'une Northumbrie nouvellement pacifiée que le futur abbé de Rievaulx voit le jour en

1. Voir *Aelredi Rievallensis opera omnia, 1, opera ascetica*, A. HOSTE et C. H. TALBOT éd., Turnhout, 1971 (*Corpus Christianorum, Continuatio Mediaevalis* [désormais abrégé en : *CCCM*], I). Pour la traduction française, voir AELRED DE RIELVAUX, *La vie de recluse*, texte latin et trad. Ch. DUMONT, Paris, 1961 (Sources chrétiennes [désormais abrégé en : SC], 76) ; ID., *Quand Jésus eut douze ans*, texte latin A. HOSTE, trad. J. DUBOIS, Paris, 1987 (SC 60) ; ID., *Le miroir de la charité*, Ch. DUMONT et G. DE BRIEY trad., Abbaye de Bellefontaine, 1992 (Vie monastique, 27) et ID., *L'amitié spirituelle*, G. DE BRIEY trad., Abbaye de Bellefontaine, 1994 (Vie monastique, 30). Pour les sermons, voir *Aelredi Rievallensis sermones I-XLVI, Collectio Claravallensis, prima et secunda*, éd. critique G. RACITI, Turnhout, 1989 (*CCCM* IIA) et *Beati Aelredi Rievallensis sermones inediti*, C. H. TALBOT éd., Rome, 1952 (Series *Scriptorum S. Ordinis Cisterciensis*, I).

2. Il existe à ce jour deux études biographiques détaillées sur Aelred : A. SQUIRE, *Aelred of Rievaulx : a Study*, Kalamazoo, 1981 (Cistercian Studies Series, 50 [1re éd. Londres, 1969]) et B. P. MCGUIRE, *Brother and Lover : Aelred of Rievaulx*, New York, 1994.

3. *Recole nunc, ut dixi, corruptiones meas cum exhalaretur nebula libidinis ex limosa concupiscentia carnis et scatebra pubertatis...*, *La vie de recluse*, SC 76, p. 148-149.

1110. Son père, Eilaf, prêtre à Hexham, occupe la cure de Saint-Wilfrid qu'il a héritée de son propre père, nommé Eilaf lui aussi. Car Aelred, avec ses frères, Samuel et Ethelwold, et sa sœur, à qui il adresse son traité sur *La vie de recluse*, est le dernier descendant d'une longue dynastie de prêtres. Son arrière-grand-père déjà, Alfred, fils de Westou, était prêtre à Durham où il veillait sur les reliques de l'illustre saint Cuthbert. Toutes ces informations sont données par Aelred lui-même dans son livre sur *Les saints de l'Église d'Hexham*, écrit vers 1155[4]. Mais, s'il montre dans ce texte qu'il reste très attaché à la tradition familiale de culte des saints locaux, il ne cherche pas à faire une histoire de son lignage, encore moins à amorcer une œuvre autobiographique. La preuve en est qu'il demeure très discret sur sa mère, dont on ignore jusqu'au nom, contrairement à saint Augustin ou encore à ce que fit son contemporain Guibert de Nogent. Comment expliquer ce silence ? Il serait bien hasardeux d'invoquer un quelconque sentiment de culpabilité lié au mariage de ses parents, illicite au regard des nouveaux canons de l'Église concernant les prêtres mariés[5], et plus encore une prétendue indifférence à l'égard des femmes[6]. Contentons-nous de rappeler que si Aelred parle de son père, c'est uniquement en tant que protecteur des saints d'Hexham.

Finalement, le seul à s'intéresser en détail à l'enfance d'Aelred est son ami et biographe, Walter Daniel, moine à Rievaulx et auteur d'une *Vita Ailredi*, écrite sans doute peu après la mort de l'abbé[7]. Mais la lecture de cette biographie s'avère rapidement décevante car, au lieu d'une évocation précise de l'enfant Aelred, on ne trouve que des clichés hagiographiques. Vertueux et grave, le petit Aelred se comporte déjà comme un sage vieillard. Âgé de trois ans, il annonce un beau matin à son père que l'archevêque d'York vient de mourir[8]. Le père sourit sur le moment avant de s'émerveiller trois jours plus tard lorsque la nouvelle se répand officiellement. J.-M. Guigou montre bien que ces *topoi* hagiographiques ont pour fonction de nier les différences de comportement liées traditionnellement aux âges de la vie : « Notre père fut admirable dans son enfance : même dans ses plus tendres années, il agissait comme un homme éclairé, si ce n'est que sa vertu était plus grande là où il ne pouvait exister de vice »[9]. La sainteté ici s'inscrit dans un temps immobile, elle ne s'acquiert pas par l'expérience[10]. Ainsi, sur son lit de mort, l'abbé défunt est-il

4. Édité par J. Raine, *The Priory of Hexham. Its Chroniclers, Endownments and Annals*, 1, Londres, 1864 (Surtees Society, XLIV), p. 173-203. Voir aussi A. Squire, « Aelred and the Northen Saints », *Collectanea OCR*, 23 (1961), p. 58-69.

5. En 1093, le synode de Melfi, présidé par Urbain II, interdit aux fils de prêtres d'entrer dans les ordres sauf comme chanoines réguliers ou moines. L'injonction fut réitérée au concile de Clermont en 1095. Ces mesures, destinées à mettre fin à l'hérédité des charges ecclésiastiques, sans pour autant briser les familles des prêtres mariés, ne furent peut-être pas sans incidence, comme le rappelle judicieusement M. L. Dutton, sur la carrière monastique d'Aelred. Voir M. L. Dutton, « The Conversion of Aelred of Rievaulx : a Historical Hypothesis », dans *England in the Twelfth Century*, D. Williams éd., Woodbridge, 1990, p. 31-49.

6. C'est la suggestion que B. P. McGuire semble faire dans sa récente biographie, chap. 3 : « An Absent Mother », *op. cit.*, p. 27-38. Je reste pour ma part plus prudent et partage, sur ce point, l'opinion de M. L. Dutton qui juge que seule une « certitude psychanalytique » peu convaincante peut conduire à de telles assertions. Voir son compte rendu du livre de B. P. McGuire dans *Collectanea cisterciensia*, 57, 4 (1995), *Bulletin de spiritualité monastique*, XIII, p. [608]-[609].

7. Walter Daniel, *The Life of Ailred of Rievaulx*, F. M. Powicke éd. et trad., Londres, 1950. La traduction anglaise de F. M. Powicke a été rééditée récemment, avec une longue introduction de M. L. Dutton, collection Cistercian Fathers Series, 57, Kalamazoo, 1994.

8. *Epistola ad Mauricium*, dans Walter Daniel, *The Life...*, F. M. Powicke éd., *op. cit.*, p. 71-72.

9. *Igitur pater noster in pueritia mirabilis fuit et fere virum fecit praeclarum cum minusculam aetatem, nisi quod ibi habuit majorem virtutem ubi vicium esse non potuit, ibid.*, p. 2.

10. Voir J.-M. Guigou, *Vie et* vita *: l'épineuse exaltation de la sainteté d'Aelred, abbé de*

cette fois semblable à un enfant : « sa peau était plus claire que le verre, plus blanche que la neige, ses membres étaient pour ainsi dire ceux d'un enfant de cinq ans »[11]. Difficile donc, devant l'indigence des sources, de savoir quel enfant fut Aelred.

Cependant, on aurait tort de renoncer et de conclure que l'abbé de Rievaulx traite par le mépris le premier âge de la vie. Nombreux en effet sont les visages d'enfants qui traversent, effacés ou rayonnants, son œuvre ascétique et pastorale. Nourrissons abandonnés, orphelins affamés, écoliers dissipés, enfants joueurs, bagarreurs et avides de caresses, les enfants chez Aelred sont souvent sans nom mais ils sont loin d'être anonymes. À commencer par l'enfant Jésus à qui il consacra l'un de ses traités les plus connus : *Quand Jésus eut douze ans*. Dans ce livre, écrit à la demande de son ami Yves, Aelred part de l'épisode de la montée au Temple de Jésus à l'âge de douze ans rapporté dans l'*Évangile* de Luc (2, 41-50), pour élaborer une triple méditation sur le sens littéral, allégorique et moral du récit évangélique. C'est l'occasion pour lui de poser les bases d'une spiritualité affective centrée sur l'humanité du Christ. Or, avec les souffrances de la passion, c'est assurément dans la fragilité de l'enfance que Jésus apparaît pleinement humain. Ce traité tient une place de premier rang dans l'histoire de la spiritualité monastique et plus spécialement dans l'essor de la piété affective cistercienne.

Mais nous voudrions déplacer légèrement cette perspective théologique, désormais bien balisée[12]. À travers la figure céleste et humaine de l'enfant-Dieu mais aussi de sa mère, vierge et sainte, ce sont des silhouettes bien concrètes d'enfants et de parents que nous tenterons de discerner. L'erreur bien sûr serait de plaquer les images idéales fabriquées par l'abbé de Rievaulx sur une réalité reconstruite. C'est pourquoi, nous avons recueilli dans ses écrits ascétiques et pastoraux des évocations de l'enfance, souvent furtives certes, mais proches sans doute de son expérience. Aelred se réapproprie très librement le matériau biblique et y projette une vision personnelle de l'enfance. Se dessine alors un portrait plus nuancé de l'enfant médiéval tel qu'un religieux du XIIe siècle pouvait le concevoir. Car le cistercien se fait ici le miroir de son siècle. Parfois cruellement méprisé quand l'honneur d'une communauté de nonnes est en jeu, souvent adoré dans la personne de l'enfant Jésus, l'enfant n'est pas absent des écrits du cistercien anglais. Bien plus encore, il semble qu'Aelred fasse de l'enfance une étape fondamentale dans la constitution de l'identité de l'adulte, selon une perspective résolument originale et qui n'est pas sans rappeler sous certains aspects les acquis de la psychologie moderne.

Visages d'enfants

Lorsqu'Aelred parle de sa propre conception, c'est en termes directement inspirés de son maître à penser, saint Augustin. Tout commerce charnel est un acte de concupiscence pour l'évêque d'Hippone et seul le désir d'enfant dans

Rievaulx, par l'un de ses moines et disciples, Walter Daniel, mémoire de maîtrise, sous la direction de P. L'Hermite-Leclercq, Paris IV-Sorbonne, 1994, p. 54-56.

11. ... *Cujus caro vitro purior, nive candidor, quasi quinquennis pueri membra induerat...*, WALTER DANIEL, *The Life...*, F. M. POWICKE éd., *op. cit.*, p. 62.

12. Voir les introductions de A. HOSTE, *Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 7-42 et de Ch. DUMONT, *La vie de recluse*, SC 76, p. 7-39, ainsi que Les Journées d'Études – Abbaye de Scourmont (5-9 octobre 1992) consacrées au *Miroir de la charité*, dans *Collectanea cisterciensia*, 55, 1-2, 1993.

le cadre du mariage rend la sexualité licite[13]. Aelred ne dit rien de différent lorsqu'il s'adresse à sa sœur recluse, laissant cependant à la volonté divine le soin de faire de ce péché véniel un bien : « Ce n'est pas un bienfait négligeable, à mon avis, que, faisant tourner à bien la faute de nos parents, Dieu nous ait créés de leur chair et nous ait donné le souffle de la vie »[14]. Notons que le statut clérical de son père ne retient pas spécialement son attention[15].

Commence alors pour l'enfant un long parcours semé de périls mortels, car la première compagne de l'enfant médiéval, c'est la mort qui le menace dès avant sa naissance : « [Dieu] nous a préférés, toi et moi, à tant d'autres qui, victimes d'une naissance prématurée, ou morts dans le sein maternel, semblent avoir été conçus plus pour la peine (éternelle) que pour la vie »[16]. C'est sans s'émouvoir un instant, conforté dans son jugement une nouvelle fois par saint Augustin[17], qu'Aelred considère comme légitime la damnation des petits enfants, baptisés ou non, même s'il reconnaît que dépourvus de jugement ou de volonté propre, ils ne sont ni mauvais ni injustes :

> [Dieu] a donc pitié de qui il veut, il fait miséricorde à qui lui plaît ; il endurcit qui il veut, le délaissant en toute justice ; il attendrit qui il veut, lui faisant miséricorde par pure bonté [...]. Nous avons dit ces choses pour que n'apparaisse pas injuste la damnation des petits enfants[18].

C'est le triste destin des enfants qui ne sont pas nés en une terre ni en un siècle chrétiens[19]. De plus, toutes les grossesses ne sont pas accueillies comme un bienfait divin. Dès lors, le nourrisson risque bien de se taire avant même d'avoir crié, comme le suggèrent les malheurs de la nonne de Watton, rapportés par l'abbé de Rievaulx vers 1160-1166[20]. Dans une longue lettre, dont l'identité du destinataire demeure obscure, Aelred évoque la démarche entreprise auprès de lui par son ami, Gilbert de Sempringham, fondateur du seul ordre monastique anglais, pour qu'il visite le couvent mixte de Watton dans le Yorkshire et confirme le miracle qui mit fin à une tragique affaire : une jeune moniale, donnée à l'abbaye à l'âge de quatre ans par l'archevêque cistercien d'York, Henri Murdac (1147-1153), s'était laissée séduire par un moine du couvent.

13. SAINT AUGUSTIN, *Le bien du mariage*, G. COMBÈS trad., Paris, 1992 (Nouvelle bibliothèque augustinienne, 1), p. 26.

14. *Non parvum aestimo beneficium quod bene utens malo parentum nostrorum creavit nos de carne illorum et inspiravit in nobis spiraculum vitae... La vie de recluse*, SC 76, p. 144-145.

15. Aelred, qui écrit dans un contexte de lutte de l'Église contre le nicolaïsme, reconnaît que son père vivait dans le péché, mais cela ne semble pas le scandaliser outre mesure, l'essentiel étant pour lui qu'il s'occupe pieusement de l'Église d'Hexham. Voir B. P. MCGUIRE, *Brother and Lover*, *op. cit.*, p. 23.

16. ... *Discernens nos ab illis qui vel abortivi projecti sunt ab utero, vel qui inter materna viscera suffocati, poenae videntur concepti non vitae. La vie de recluse*, SC 76, p. 144-145.

17. SAINT AUGUSTIN, *De praedestinatione sanctorum*, *Œuvres de saint Augustin*, J. CHÉNÉ et J. PINTARD trad., *Aux moines d'Adrumète et de Provence*, Paris, 1962 (Bibliothèque augustinienne, 24), XII, § 24, p. 532-537.

18. *Ergo miseretur cui voluerit ; et misericordiam praestat, in quem sibi placuerit ; et quem vult obdurat, justissime deserendo ; et quem vult emollit, piissime miserendo ; [...] Haec diximus, ne injusta videatur damnatio parvulorum, Le miroir de la charité*, p. 66 ; *CCCM* I, p. 31, l. 679-687.

19. Voir *La vie de recluse*, SC 76, p. 144-145.

20. Voir *De sanctimoniali de Watton*, dans *PL* 195, col. 789-796. Traduction partielle dans J. BOSWELL, *Au bon cœur des inconnus. Les enfants abandonnés de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, 1993, p. 320-328 et commentaire p. 218-219. Sur cet épisode, voir aussi G. CONSTABLE, « Aelred of Rievaulx and the Nun of Watton : an Episode in the Early History of the Gilbertine Order », dans *Medieval Women*, D. BAKER éd., Oxford, 1978, p. 205-226 ; B. GOLDING, *Gilbert of Sempringham and the Gilbertine Order, ca 1130-ca 1300*, Oxford, 1995, p. 33-38 et S. ELKINS, *Holy Women of Twelfth-Century England*, Chapell Hill-Londres, 1988, p. 106-111.

Les deux amoureux ont noué une idylle pendant quelque temps jusqu'au jour où les nonnes découvrent leur relation. La jeune fille, confondue, est aussitôt battue, enchaînée et jetée dans une cellule tandis que le garçon parvient à s'enfuir. La colère des moniales redouble lorsqu'elles constatent que la nonne est enceinte. Elles élaborent alors un stratagème pour s'emparer du coupable de ce forfait. Elles forcent la malheureuse à révéler leur lieu habituel de rendez-vous et font passer un message au moine pour qu'il vienne retrouver sa dulcinée. Celui-ci ne se méfie pas et lorsqu'il se précipite la nuit venue vers celle qu'il croit être sa maîtresse, il tombe sur un moine travesti, bientôt rejoint par ses compagnons placés en embuscade. L'infortuné est alors roué de coups, ramené de force au monastère et remis à la vindicte des moniales. S'ensuit une scène d'une cruauté effrayante :

> Sitôt entre leurs mains, elles le jetèrent à terre et le maintinrent. La cause de tous les maux fut introduite comme un spectacle : elles lui mirent dans les mains un instrument et elle se trouva contrainte, à son corps défendant, de l'émasculer de ses propres mains. Puis l'une de celles qui se tenaient là, saisissant les parties dont il avait été soulagé, infectes, sanguinolentes et telles quelles, les fourra dans la bouche de la pécheresse[21].

Le jugement d'Aelred n'est pas moins terrifiant : « Je loue non pas le geste, mais la ferveur ; je n'approuve point l'effusion de sang, mais je salue la grande indignation des vierges saintes devant l'immoralité »[22]. La furie des moniales ne semble pas apaisée pour autant puisqu'elles renvoient la malheureuse à son cachot en attendant l'accouchement. Le récit se clôt sur une péripétie miraculeuse : quelques heures avant d'accoucher, la jeune fille voit en rêve l'archevêque qui l'avait confiée au monastère. Celui-ci lui annonce qu'elle sera bientôt libérée de son fardeau. Lorsqu'elle se réveille, toute trace de sa grossesse a disparu et l'enfant s'est miraculeusement volatilisé...

Dans ce « conte » cruel et sanglant, ce que tous, les moniales comme le maître de l'ordre, redoutent, c'est moins la damnation de l'adolescente ou du jeune moine, que le scandale qui nuirait particulièrement à ce monastère double. Nombreux doivent être ceux qui épient le moindre faux pas de la communauté gilbertine et le maître de l'ordre fait appel au témoignage d'Aelred pour couper court à la rumeur :

> Pendant ce temps, son ventre se gonflait et l'on vit qu'elle était enceinte. Quel chagrin ce fut pour tout le monde ! Que de lamentations s'élevèrent des vierges les plus saintes, qui, redoutant pour leur honneur, s'inquiétaient que le péché de l'une fût imputé à toutes[23].

Ici, point n'est question de la fragilité du fœtus. Au contraire, par une ironie du sort, celui-ci s'avère très vigoureux : la mère est si grosse qu'elle

21. *Susceptus ab eis, prosternitur ac tenetur. Adducitur quasi ad spectaculum, illa malorum omnium causa : datur ei in manibus instrumentum, ac propriis manibus virum abscidere invita compellitur. Tunc una de astantibus, arreptis quibus ille fuerat relevatus, sicut erant foeda sanguine in ora peccatricis projecit.* J. Boswell, *op. cit.*, p. 325 ; *PL* 195, col. 793-794.

22. *Non laudo factum sed zelum ; nec probo sanguinis effusionem, sed tantam contra turpitudinem sanctarum virginum aemulationem extollo. Ibid.* ; *PL* 195, col. 794.

23. *Interea tumens uterus evolvit conceptum. O quantus tunc erat luctus omnium ! quanta praecipue virginum lamenta sanctarum, quae suo timentes pudori unius crimen in omnibus metuunt impingendum...* J. Boswell, *op. cit.*, p. 324 ; *PL* 195, col. 793.

semble porter des jumeaux, ses seins sont gonflés de lait, le fœtus remue dans la matrice, autant de signes pour Aelred que l'enfant est en bonne santé. Pourtant, ce n'est pas grâce aux soins des nonnes : elles harcèlent et brutalisent la captive au point que les aînées, plus sages, doivent intervenir pour protéger la vie de l'enfant. On renonce à la chasser par crainte que la mort de la mère et de son enfant ne mette en danger l'âme des moniales. De celle des infortunés, nul ne se préoccupe. Après tout, la pauvre fille mère n'est pour les nonnes qu'une « putain engrossée » *(meretrix gravida)*. Les vierges saintes ne supportent pas que, la cause du péché supprimée, le fruit du scandale continue de les narguer outrageusement. On ne perçoit que trop clairement leur funeste projet lorsqu'Aelred poursuit : « elles commencèrent les préparatifs pour la naissance, en prenant toutes les précautions qu'elles purent pour que les cris du bébé ne trahissent pas la naissance »[24].

Malgré tout, l'abbé de Rievaulx ne cherche pas à passer sous silence la suspicion d'abandon voire d'infanticide. Visiblement, l'épisode miraculeux ne convainc pas les détracteurs de l'abbaye. Aussi Aelred tient-il à prendre les devants et ce sont les nonnes qui commencent par accuser la mère du meurtre de son bébé. Aelred les décrit retournant la cellule sens dessus dessous, palpant la malheureuse sans ménagement : « Elles passèrent le doigt sur toutes les jointures, explorèrent tout, mais ne trouvèrent aucun signe d'enfantement, ni même la moindre trace de grossesse »[25]. La description volontairement crue et médicale de l'abbé laisse penser que c'est bien pour écarter toute accusation d'infanticide, crime particulièrement grave, que Gilbert de Sempringham requiert l'appui de l'abbé cistercien[26]. Rappelons cependant qu'Aelred, arrivé après les événements, se contente ici de suivre le récit des moniales. L'accouchement est une affaire de femmes. L'abbé, absent lors de cette auscultation postnatale, à défaut de constater le rétablissement miraculeux de la nonne, doit se contenter de palper ses chaînes et de conclure qu'elle ne pouvait se libérer sans assistance divine. Cette tentative de reconstitution répond en écho à la scène précédente, suivant un curieux simulacre qui trahit une volonté dérisoire de reproduire les mêmes gestes investigateurs, dans le but de prouver derechef le miracle de manière « scientifique ». Malgré les efforts sincères du cistercien, on peut craindre que le songe de la jeune fille n'ait été qu'un cauchemar bien éveillé : « Se redressant peu après, elle vit les femmes, à ce qui lui sembla, emporter le bébé emmailloté dans le linge blanc et suivant l'évêque qui s'éloignait »[27].

Notons enfin que, dans la logique même du miracle, le devenir de l'enfant disparu (risque-t-il la damnation ?) ne suscite aucune inquiétude. Aux yeux de tous, cette disparition est un bienfait, comme l'affirme l'archevêque : « Si tu t'étais purifiée en confession, tu verrais clairement ce qui arrive. Tu en verras maintenant le bénéfice, mais tu ne pourras comprendre le comment ni la nature de ce qui arrive »[28].

Même pour l'enfant désiré, le chemin de la vie reste jalonné d'embûches.

24. ... *Jam partui necessaria praeparantur. Cavent quantum possunt ne fletus infantis partum prodat.* J. BOSWELL, *op. cit.*, p. 326 ; *PL* 195, col. 794.

25. *Per singulos artus currunt digiti, explorant omnia ; sed nullum signum partus, nullum conceptus indicium repererunt. Ibid.* ; *PL* 195, col. 795.

26. Sur l'infanticide au Moyen Âge et sa répression, voir L. GODEFROY, art. « Infanticide », dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. VII^2, 1923, col. 1717-1726 et E. R. COLEMAN, « L'infanticide dans le haut Moyen Âge », *Annales ESC*, 1974, 2, p. 315-335.

27. *Erecta post modicum videt mulieres infantem, ut sibi videbatur, candido coopertum linteo in ulnis ferentes discedentem sequi pontificem...* J. BOSWELL, *op. cit.*, p. 326 ; *PL* 195, col. 795.

28. *Si fuisses vera confessione purgata, cerneres manifeste ea qua aguntur. Nunc quidem senties beneficium, sed modum et qualitatem facti scire non poteris. Ibid.*

Qu'il souffre d'une malformation, et le spectre de la négligence voire de l'abandon se profile à nouveau : « De plus, [Dieu] ne nous a-t-il pas créés, toi et moi, avec des membres sains et bien conformés, de sorte que nous ne sommes ni à la charge des nôtres, ni objet de répulsion pour les étrangers ? »[29] L'enfant est un être particulièrement fragile et les premières années ne sont pas sans risques : « nous n'avons pas péri dans les flammes, nous ne nous sommes pas noyés, nous n'avons pas été possédés d'un démon, nous n'avons pas été renversés par des bêtes, nous ne nous sommes pas rompu le cou dans quelque ravin »[30].

Il est frappant de voir, à travers le témoignage de l'abbé de Rievaulx, à quel point les premiers temps de la vie intra-utérine ou la petite enfance sont périlleux pour l'enfant. Survivre à cette épreuve est un véritable miracle pour Aelred.

Les années d'apprentissage

Par ailleurs, le cistercien distille dans ses écrits quelques scènes de ces années d'apprentissage, jusqu'à l'âge de sept ans environ, où les enfants apparaissent toujours en groupe, filles et garçons mélangés et traités également : « Jusque-là, ma sœur, nous avons couru de conserve, nos vies étaient semblables en tout »[31]. Durant cette période, les occupations de l'enfant sont partagées entre l'instruction et les jeux. Ainsi le moine parle-t-il, même si c'est pour le regretter, de ces femmes qui tiennent école depuis la fenestrelle de leur reclusoir[32] :

> Ne donne pas accès auprès de toi aux jeunes garçons ou aux petites filles. Il y a des recluses qui s'occupent de l'enseignement des fillettes, et transforment leur cellule en école. La recluse s'assied à la fenêtre, tandis que les enfants se groupent sous le portique[33].

On entrevoit ici succinctement quelques images de ces petites écoles, essentiellement urbaines, qui nous sont si mal connues, où les enfants pauvres viennent apprendre chants et prières, peut-être quelques rudiments de lecture, si la recluse elle-même sait lire[34]. Un premier enseignement, dont le latin est sans doute exclu, qui est reçu indistinctement par les enfants des deux sexes, et laissé encore aux soins des femmes. Mais les parents demeurent les premiers éducateurs de ces enfants. Ainsi, l'enfant Jésus monte au Temple de Jérusalem « sous la vigilance de ses parents »[35]. Une surveillance d'abord confiée à la mère et Aelred ne manque pas de reprocher à Marie son inattention : « ma Dame – je le dis avec tout le respect que je te dois – pourquoi as-tu si facilement perdu ton très doux fils ? Pourquoi l'avoir si négligemment surveillé, s'être

29. *Quid etiam quod integra nobis et sana membra creavit, ne essemus nostris dolori, opprobio alienis ? La vie de recluse*, SC 76, p. 144-145.

30. ... *Quod nos flamma non laesit, quod non absorbuit aqua, quod non vexati a daemone, quod non percussi a bestiis, quod praecipitio non necati... Ibid.*, p. 146-147.

31. *Hucusque simul cucurrimus, soror, quibus una fuit eademque conditio... ibid.*

32. Voir P. L'Hermite-Leclercq, « La femme à la fenestrelle du reclusoir », dans *La femme au Moyen Âge*, Maubeuge, 1990, p. 49-68.

33. *Pueris et puellis nullum ad te concedas accessum. Sunt quaedam inclusae quae docendis puellis occupantur, et cellam suam vertunt in scholam. Illa sedet ad fenestram, istae in porticu resident. La vie de recluse*, SC 76, p. 52-53.

34. Voir P. Riché et D. Alexandre-Bidon, *L'enfance au Moyen Âge*, Paris, 1994, p. 125-131.

35. ... *Sub parentum disciplina... Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 50-51.

aperçu si tard de son absence ? »[36]. Car l'enfant semble jouir malgré tout d'une certaine liberté et l'abbé, paraphrasant le texte évangélique, s'accorde à reconnaître que les proches de la famille peuvent s'occuper de lui. On ne s'inquiète pas à la moindre escapade :

> Chacun en effet pensait qu'il se trouvait avec une autre compagnie, tant il était chéri de tous, recherché par tous. Ses parents ne s'aperçurent point de son absence, jusqu'au moment où, ayant fait route toute une journée, ils essayèrent de le découvrir parmi les différentes familles qui étaient montées avec eux, parmi leurs proches et leurs connaissances (Luc, 2, 44)[37].

D'ailleurs l'enfant-Dieu lui-même s'est plié jusque-là aux obligations des enfants de son âge : « il entre au Temple comme un écolier, non comme un maître, écoutant et interrogeant, ne s'écartant en rien de la tutelle de ses parents »[38]. Les parents selon Aelred ont aussi pour mission d'inculquer les valeurs morales à leurs enfants : « Nos parents nous ont formés au bien », écrit-il à sa sœur[39]. Les frères et les sœurs surtout, probablement les aînés, sont associés à l'éducation, notamment peut-être lorsque la mère est absente. C'est le cas pour Aelred réprimandé par sa sœur : « Souviens-toi, veux-tu, de mes turpitudes qui te faisaient pleurer ; souviens-toi de la jeune fille qui me grondait enfant, de la femme qui reprenait le jeune homme que j'étais »[40].

Ces années ne sont pas non plus pour tous les enfants des années d'insouciance. L'enfant du Moyen Âge aussi peut subir les vexations de ses camarades et Aelred demande à Marie si elle n'a pas craint que son fils « ne fût maltraité par quelque enfant de son âge »[41]. Mais surtout apparaissent à plusieurs reprises sous la plume du cistercien les silhouettes errantes de ces enfants livrés à eux-mêmes, mendiants malgré eux. Tels ces orphelins qui viennent geindre aux abords du reclusoir, réclamant quelque nourriture à la recluse qui cède trop facilement aux yeux d'Aelred[42]. Éconduits, ils se confondent à la foule des malheureux pour demander l'aumône de porte en porte[43].

Puis, vers sept ans, vient la séparation des garçons et des filles. Une séparation vécue comme un véritable traumatisme par l'abbé de Rievaulx : « Mais à partir de maintenant, c'est par contraste avec ma vie que tu verras, ma chère sœur, tout ce que Dieu a fait pour toi. Car à partir de ce moment, il t'a séparée

36. ... *Domina mea, pace tua dico, dulcissimum filium tuum cur tam facile amisisti, tam incuriose custodisti, tam sero quod deerat animadvertisti ? Ibid.* Sans doute inspiré par l'exemple d'Aelred, le cistercien Isaac de l'Étoile, commentant dans un sermon le même passage, se laisse lui aussi aller à poser des questions directes et teintées de reproche à Marie : comment une mère peut-elle oublier le fruit de ses entrailles ? Passe encore pour Joseph qui n'est qu'un père nourricier *(non genuit)* mais la négligence de la mère de Jésus demeure difficile à excuser. Voir « Deuxième sermon pour le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie », dans *Sermons*, I, Paris, 1967 (SC, 130), p. 196-197.

37. *Arbitrans enim unusquisque quod esset cum altero, utpote qui amabatur ab omnibus, ab omnibus petebatur, non cognoverunt parentes ejus quod abesset, donec itinere diei unius expleto, per singulas familias, quae simul ascenderant, quaereretur inter cognatos et notos. Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 58-59.

38. ... *Templum ingreditur quasi puer discens, non docens, audiens et interrogans, et in his omnibus a parentum disciplina non recedens. Ibid.*, p. 52-53.

39. ... *Quod educati a parentibus fuimus... La vie de recluse*, SC 76, p. 144-147.

40. *Recole, si placet, illas foeditates meas pro quibus me plangebas et corripiebas saepe puella puerum, femina masculum. Ibid.*, p. 146-147.

41. ... *Ne a quolibet aetatis suae puero injuriaretur... Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 50-51.

42. Voir *La vie de recluse*, SC 76, p. 48-49.

43. Voir *Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 60-61.

de moi comme il a séparé la lumière des ténèbres »[44]. Cet arrachement est une chute, une perte de l'innocence comparable à celle d'Adam chassé du paradis terrestre, qui nécessitera une renaissance dans la conversion et la prise de l'habit monastique[45]. Ce parallèle laisse pressentir l'importance de cette période de la vie dans le cheminement spirituel du moine qui devra retrouver l'esprit d'enfance pour se rapprocher de cet état originel d'innocence.

L'amour parental en question

L'attention maternelle se manifeste tout d'abord dans les soins quotidiens apportés à l'enfant. Lors de la disparition de l'enfant Jésus, Aelred s'inquiète : « Pendant ces trois jours, où étais-tu, bon Jésus ? Qui te procura à manger et à boire ? Qui fit ton lit ? Qui t'enleva tes chaussures ? Qui réconforta ton tendre corps en le pommadant et en le baignant ? »[46]. L'enfant pour Aelred est avant tout un être charnel, d'une beauté envoûtante : « C'est ce charme qui rayonnait de Moïse encore enfant au point que ses parents le gardèrent pendant trois mois, malgré l'ordre tyrannique de Pharaon qui avait décidé de faire périr les enfants mâles des Hébreux »[47]. Le petit enfant, même lorsqu'il accède à la parole, s'exprime essentiellement par gestes et mimiques. Ainsi la recluse maîtresse d'école n'interroge pas, elle observe les visages enfantins : « Elle dévisage l'une après l'autre toutes ses élèves, et, selon leurs attitudes enfantines, tantôt se fâche ou se met à rire, tour à tour les menace ou les cajole, les frappe ou les embrasse »[48]. Une éducation où les caresses se mêlent aux punitions corporelles. Mais la maîtresse ne manque pas de regretter rapidement un geste trop impulsif : « Si l'une d'elles, punie, vient à pleurer, aussitôt elle la fait approcher, lui caresse les joues, lui entoure le cou, et la saisissant dans ces bras, ce sont à n'en plus finir des : ma petite fille..., ma chérie... »[49]. C'est toujours par des gestes de tendresse, non par de longs discours, que Marie manifeste sa joie de retrouver son fils disparu : « Tiens-le, ô douce Dame, tiens-le, celui que tu aimes, jette-toi à son cou, étreins-le, baise-le et trouve, dans ces délices multipliés, une compensation pour les trois jours de son absence »[50]. Le père n'est

44. *Jam nunc in me, soror, adverte, quanta fecerit Deus animae tuae. Divisit enim inter te et me quasi inter lucem et tenebras... La vie de recluse*, p. 146-147.

45. Ce sentiment traditionnel de perte de l'innocence à l'âge de raison fut peut-être renforcé chez Aelred par un éloignement précoce du foyer familial. B. P. McGuire émet l'hypothèse qu'Aelred aurait été envoyé à la cour d'Écosse, non pas vers treize ou quatorze ans comme les historiens l'ont supposé jusqu'ici, mais dès l'âge de six ou sept ans. Aelred affirme en effet avoir partagé « depuis le berceau » l'existence du fils du roi d'Écosse, Henri, dont B. P. McGuire place la naissance vers 1115-1116. Nous voyons dans la complainte d'Aelred à sa sœur un argument supplémentaire pouvant étayer cette opinion, voir B. P. McGuire, *op. cit.*, p. 29.

46. *Per illud itaque triduum ubi eras, Jesu bone ? Quis tibi cibum ministravit ac potum ? Quis lectulum stravit ? Quis detraxit calceamenta ? Quis membra puerilia unguentis fovit et balneis ? Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 60-61.

47. *Haec adeo in Moyse puero adhuc gratia relucebat, ut contra tyrannicum Pharaonis imperium, quo masculos Hebraeorum neci destinaverat, a parentibus tribus mensibus servaretur... Le miroir de la charité*, p. 208 ; *CCCM* I, p. 123, l. 688-690.

48. *Illa intuetur singulas, et inter puellares motus, nunc irascitur, nunc ridet, nunc minatur, nunc blanditur, nunc percutit, nunc osculatur... La vie de recluse*, SC 76, p. 52-53.

49. *... Nunc flentem pro verbere vocat propius, palpat faciem, stringit collum, et in amplexum ruens, nunc filiam vocat, nunc amicam. Ibid.*

50. *Tene, o dulcissima domina, tene quem diligis, rue in collum ejus, amplectere, osculare, et triduanam absentiam ejus multiplicatis deliciis recompensa. Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 64-65. Sur les manifestations de l'amour maternel dans l'iconographie mariale, voir Y. Fumat, « Apprendre à aimer : les gestes de la tendresse dans l'iconographie de la Vierge », dans *Éducation, apprentissages, initiation au Moyen Âge*, Montpellier, 1994, p. 165-172.

pas en reste et les manifestations de son affection ne sont pas moins spontanées. Développant une citation de Luc, 2, 48, Aelred rappelle que Joseph est toujours associé à l'angoisse de Marie et qu'ils cherchent ensemble leur enfant[51]. Le vieux Jacob est tout aussi démonstratif dans son attente douloureuse du retour de son fils : « Joseph, qu'as-tu fais ? Ta mère meurt, ton père s'épuise en sanglots sans fin, tes frères sont en danger, toute la famille languit »[52].

Mais le contraste entre ces manifestations de l'amour parental et la condamnation sans appel de la nonne de Watton doit nous rappeler que le système de valeurs sur lequel se fonde Aelred est d'abord moral. Ainsi, le regard d'Aelred sur l'enfance passe par le filtre de la condition féminine. Or, pour lui, la vertu féminine par excellence n'est pas la maternité mais bien la virginité. L'homme peut faire son salut malgré la perte de sa virginité, cela est beaucoup plus difficile pour la femme. C'est tout le sens de son enseignement à sa sœur recluse, comme le souligne P. L'Hermite-Leclercq : « l'intégrité physique a un statut métaphysique ; ce n'est pas une qualité parmi d'autres qu'on puisse perdre sans les perdre toutes mais une essence, *le* trésor »[53]. La nonne de Watton, vierge consacrée qui a succombé à la tentation, se présente alors véritablement comme une anti-Marie. C'est ce schéma qu'Aelred applique lorsqu'il transforme la cellule de la jeune moniale en une sorte de crèche diabolique. Ainsi, seule une disparition miraculeuse, opérant sur le mode d'une Nativité inversée, peut restaurer l'équilibre rompu de la communauté. Celle-ci s'accompagne d'une « réparation » de la virginité perdue de la jeune fille. L'enfant n'est regardé ici qu'en tant que fruit du péché. Le jugement d'Aelred sur l'enfant reste donc subordonné à un clivage fondamental, celui qui existe entre les sexes. À travers le clivage sexuel, c'est la double condition, charnelle et spirituelle, affective et raisonnable, de l'homme qui transparaît. Dans un sermon, le cistercien souligne que celui qui demeure esclave de ses passions n'est pas à la ressemblance de Dieu mais d'une bête. On ne doit pas l'appeler homme mais vache ou truie. Non pas taureau, précise l'abbé, mais bien vache car celui qui vit mollement a perdu toute virilité et ne doit pas être désigné par un nom masculin mais féminin. Celui qui obéit aux impulsions de la chair, même s'il est un homme, possède une âme féminine[54]. La femme pour Aelred, c'est le corps de l'homme. Seul l'être qui domine sa nature charnelle mérite d'être appelé homme.

La figure de la mère idéale pour Aelred, c'est donc la vierge et une vierge qui n'enfante pas une fille mais un fils. Dans la même logique, Aelred place la naissance spirituelle de la conversion au-dessus de la naissance charnelle et la Vierge-mère au-dessus de la mère selon la chair[55]. Mais l'abbé pousse le raisonnement encore plus loin : finalement, la mère parfaite c'est peut-être le Christ lui-même, Dieu et homme (dans son double sens : humain et mâle), vierge et géniteur céleste de l'âme. Ainsi, la mystique aelrédienne en vient-elle paradoxalement à définir la maternité idéale comme une vertu à la fois virginale et virile...

Pour autant, toutes les mères charnelles ne sont pas des putains du diable

51. Voir *Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 118-119.
52. *Quid fecisti, o Joseph ? Mater moritur, pater perpeti fletu conteritur ; periclitantur fratres ; tota insuper domus paterna languescit. Ibid.*, p. 84-85.
53. P. L'Hermite-Leclercq, « Aelred de Rievaulx, la recluse et la mort d'après le *De vita inclusarum* », dans *Les moines et la mort* (colloque de Lille, 1992), Publications du CAHMER, 1994, p. 61.
54. *Sermo XXXIV, In purificatione sanctae Mariae*, dans *CCCM* IIA, p. 280-281, l. 64-87.
55. *Sermo XXIII, In nativitate sanctae Mariae*, dans *CCCM* IIA, p. 186, l. 75-76.

pour l'abbé de Rievaulx qui reste ici encore fidèle à saint Augustin. Dans les Écritures, dit-il, la femme est présentée de manière soit négative, soit positive : les mauvaises femmes sont celles qui succombent à la faiblesse de leur nature ; à l'inverse, Aelred classe dans la catégorie des vertueuses les épouses fécondes qui portent à leurs fils un légitime amour maternel *(maternus affectus*[56]*)*. Car le regard moral d'Aelred sur la maternité s'accompagne d'une considération anthropologique. On retrouve toujours le même souci chez le cistercien de prendre en compte les données de l'expérience et la dimension psychologique de l'individu. En ce sens, il pose les fondements d'un véritable instinct qui relie de façon innée les êtres issus d'une même chair. Cet attachement spontané, qu'Aelred appelle *affectus* ou *affectio naturalis*, est un aspect de la réflexion menée par le cistercien à travers l'ensemble de ses écrits sur la notion d'affect[57].

Dans *Le miroir de la charité*, Aelred définit six formes d'affects qui renvoient aux différentes facettes de la vie affective, dont celle qui nous intéresse ici, l'*affectus naturalis*[58], correspondant à l'amour de soi et aux liens du sang : « Vient ensuite l'affect naturel, celui que chacun éprouve pour sa propre chair, celui de la mère pour son fils, celui de l'être humain pour les membres de sa famille »[59]. Cette expression, déjà présente chez saint Augustin[60], est utilisée à deux reprises par Bernard de Clairvaux dans son traité sur *L'amour de Dieu*[61] mais ne recouvre pas un sens spécifique. Ainsi Bernard qualifie les quatre sentiments primitifs que sont la crainte, l'amour, la joie et la tristesse d'affections naturelles *(affectiones naturales)*. L'affect naturel, c'est aussi le lien d'attachement qui empêche l'âme d'être totalement libérée du corps après la mort. Aelred, en revanche, insiste sur la dimension interindividuelle et familiale de l'affect naturel, qui désigne dès lors fréquemment l'amour parental[62]. C'est ce sentiment que Salomon réveille chez la véritable mère en ordonnant de partager l'enfant volé : « dès lors, l'affect naturel révéla la vraie mère. Elle céda par affect, elle qui n'avait pas cédé sous l'affront »[63]. Aucun grief ne peut briser un lien noué par la nature, même la cruauté d'Absalon envers son père David ne parvient pas à étouffer ce sentiment[64]. C'est justement en raison de la force de ces liens charnels que la recluse, morte au monde, se voit interdire tout contact avec les petits enfants. Dans un univers monastique où les équilibres sociaux et affectifs

56. *Sermo XXXIII, In purificatione sanctae Mariae*, dans *CCCM* IIA, p. 268, l. 67.

57. Il est impossible, dans le cadre limité de cet article, de mesurer le rôle fondamental que tient le concept d'affect dans l'anthropologie aelrédienne et plus largement dans celle des mystiques cisterciens du XIIe siècle. Je travaille actuellement à une étude approfondie sur la place de ce concept dans la construction cistercienne de l'identité psychologique de l'individu.

58. Les autres caractérisations de l'affect sont l'*affectus spiritualis*, l'*affectus rationalis* et sa réciproque l'*affectus irrationalis*, l'*affectus officialis* et l'*affectus carnalis*. Voir *Le miroir de la charité*, p. 202-209 ; *CCCM* I, p. 119-123, l. 560-704.

59. *Est praetera affectus naturalis cuilibet ad carnem suam, matri ad filium, homini ad domesticum sanguinis sui, Le miroir de la charité*, p. 206 ; *CCCM* I, p. 121, l. 644-645.

60. Voir SAINT AUGUSTIN, *Ouvrage inachevé contre Julien*, dans *Œuvres complètes de saint Augustin*, PÉRONNE, ÉCALLE, VINCENT, CHARPENTIER et BARREAU éd., t. 31, Paris, 1873, L. 1, § 71, p. 762.

61. Voir BERNARD DE CLAIRVAUX, *L'amour de Dieu – La grâce et le libre arbitre*, Paris, 1993 (SC 393), § 23, p. 116-117 et § 30, p. 136-137.

62. À la fin du Moyen Âge, l'*affection naturelle* désigne couramment un attachement particulier résultant des liens du sang. Ainsi, le 13 janvier 1377, Robert de Braquemont, accusé devant le Parlement de Paris d'avoir enlevé sa cousine Isabelle Meurdac invoque, entre autres arguments pour justifier son geste, « l'affection naturelle » qu'il lui porte. Cité dans H. BENVENISTE, « Les enlèvements : stratégies matrimoniales, discours juridiques et discours politiques en France à la fin du Moyen Âge », *Revue historique*, CCLXXXIII/1, 1990, p. 29.

63. ... *Matrem affectus prodidit naturalis, et cessit affectui, quae non cesserat improbitati... Le miroir de la charité*, p. 207 ; *CCCM* I, p. 122, l. 657-658.

64. *Ibid.* ; *CCCM* I, p. 122, l. 668-673.

sont reconstruits sur des parentés de substitution, Aelred n'a de cesse de rappeler la situation particulière de la recluse. Le moine a besoin du soutien de ses frères dans sa progression difficile sur le chemin du salut, la recluse en revanche n'a pas de famille spirituelle pour la soutenir. La solitude affective, au même titre que l'enfermement dans un espace confiné, sont les instruments de sa perfection. C'est le prix qu'il lui faut payer pour espérer une union plus intime encore avec l'Époux céleste. En interdisant à la recluse toute effusion à l'adresse des petits enfants, Aelred cherche à mater cet instinct maternel qu'il sait être des plus puissants[65].

On peut dire qu'il y a chez Aelred un paradoxe de l'affectivité comme il y a un paradoxe de la maternité. L'affect est une puissance ambiguë : il peut tout aussi bien mener l'âme à une union intime avec Dieu que la précipiter dans le tourbillon des passions charnelles. Ainsi, pour le moine Aelred, cette voix ensorcelante du corps à la tribune de l'âme ne devrait se manifester que sous l'étroite surveillance de la raison[66]. Dans le même sens, la soumission d'Abraham qui, malgré le sentiment naturel qui l'attachait à son fils, fit passer en premier l'affect spirituel, autrement dit le respect de la volonté divine, ne peut que susciter l'admiration du cistercien[67]. Gardons-nous donc une nouvelle fois de tout parallèle anachronique avec la valorisation moderne du sentiment parental. Si Aelred fait œuvre originale en théorisant la notion d'amour parental et familial (à une époque où s'affirme de plus en plus la famille conjugale dans le paysage social et où la piété promeut l'image de la sainte famille), il n'est jamais question pour lui de faire de ce sentiment un principe absolu.

L'homme-enfant

Aelred ne se contente pas de réfléchir sur les liens familiaux, il oriente aussi son regard vers les fils invisibles qui unissent, dans le développement psychologique de l'individu, l'enfant et l'adulte. Il ne s'agit pas seulement de penser une solidarité naturelle entre les générations charnelles, mais un ancrage intime de chaque adulte dans sa propre enfance. Cette entreprise est à rattacher bien sûr au mouvement plus large de dévotion à l'humanité du Christ qui s'étend à partir du XI[e] siècle. Aelred rappelle les principes de sa démarche à son ami Yves : « Mais toi, mon fils, tu ne recherches pas des questions mais la dévotion ; ni ce qui donne la subtilité au discours, mais ce qui excite l'affect »[68]. Il inaugure avec son *Quand Jésus eut douze ans* une longue suite de traités et de sermons sur l'enfance du Christ écrits par les grands mystiques cisterciens tels Guerric d'Igny, Isaac de l'Étoile ou encore le cistercien anonyme du *Meditatur in corde suo*[69]. Le succès de cette spiritualité affective sera, on le sait, consi-

65. Cette contrition permet alors à la recluse de s'ouvrir plus intensément aux embrassements célestes, dans une restauration sublimée de l'affect. Ainsi lorsqu'Aelred invite la recluse à participer à la Nativité : « Va entourer de tes bras ce berceau ; que l'amour vainque la timidité, que l'affect chasse la crainte, presse longuement tes lèvres sur ces pieds très saints, couvre-les de baisers ». *La vie de recluse*, SC 76, p. 120-121.

66. Voir *Le miroir de la charité*, p. 227 ; *CCCM* I, p. 135, l. 1170-1172.

67. Voir *Le miroir de la charité*, p. 231 ; *CCCM* I, p. 137-138, l. 1268-1272.

68. *Tu autem, fili mi, non quaestiones quaeris, sed devotionem ; nec unde lingua acuatur, sed unde affectus excitetur. Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 68-71.

69. Voir J. LECLERCQ, « Les méditations d'un moine au XII[e] siècle », *Revue Mabillon*, XXXIV, 1944, p. 1-19. Pour une première approche de ce thème dans la mystique, voir I. NOYÉ, art. « Enfance de Jésus (Dévotion à l') », dans *Dictionnaire de Spiritualité*, IV[1], Paris, 1960, col. 652-682.

dérable[70]. Tentons ici de dégager, à partir de cette méditation sur l'enfance du Christ, les présupposés d'un religieux sur la place de l'enfance dans la psychologie de l'adulte.

Aelred exploite abondamment la comparaison entre le développement physique du Christ et la progression spirituelle du chrétien, thème majeur de toute méditation monastique sur l'enfance du Christ : « Ainsi, son progrès corporel est notre progrès spirituel »[71]. La naissance du Christ est comparée à la conversion, la persécution d'Hérode est assimilée aux tentations des premiers temps de la vie monastique, l'éducation de Jésus renvoie à l'acquisition des principales vertus par le moine[72]. Chaque année de l'enfance du Christ correspond ainsi à un degré sur l'échelle de perfection : de un à sept ans, le moine devra acquérir l'esprit de crainte, de piété, de science, de force, de conseil, d'intelligence et de sagesse[73]. Aux sept dons, Aelred ajoute les quatre vertus cardinales, qui mèneront l'enfant Jésus à l'âge de onze ans. Avec la douzième année s'ouvrent les portes de la contemplation qui « soulève l'âme débordante jusqu'à la céleste Jérusalem »[74]. De cette progression spirituelle, nous retiendrons la rupture de la septième année : « À Bethléem [de un à sept ans], l'âme se dépouille ; à Nazareth [de sept à onze ans], elle s'enrichit ; à Jérusalem [douzième année], elle surabonde de délices »[75]. Aelred présente la deuxième étape de l'enfance comme une période d'initiation, de fertilisation de l'âme avant que n'éclosent enfin les fleurs des vertus. Après la phase de renoncement à soi, c'est le temps de la restauration du je, autrement dit c'est l'âge de raison. Auparavant, le petit enfant est *rationis impotens*, incapable de raisonner. Cette idée, qui se retrouve fréquemment dans la pensée médiévale et correspond au découpage traditionnel des âges de l'enfance, s'avère lourde de conséquences dans le système aelrédien.

Avant l'âge de sept ans, l'enfant pour Aelred se situe dans des espèces de limbes terrestres, entre le monde des hommes, doués de raison, et celui des animaux. Ainsi, il dénonce l'amour immodéré de soi qui « dépouille l'homme de l'humain et le revêt du bestial ». Aelred poursuit : « Cet amour-là convient proprement aux bêtes et il est excusable chez les enfants : en effet, la raison n'est pas donnée à celles-là et elle sommeille chez ceux-ci »[76]. Dépourvu de l'esprit de discrétion, le petit enfant est un être sans volonté (d'où le parallèle avec la première étape de la conversion, le renoncement à la volonté propre) et irresponsable : « n'ayant point l'usage de la raison, on ne lèse personne, on ne trompe personne ; libre de convoitise, n'ayant point de vouloir propre, on ne

70. Parmi les auteurs fortement influencés par Aelred, il faut signaler Étienne de Salley, Ludolphe le Chartreux ou encore Ignace de Loyola. Mais le plus bel hommage que la postérité fit à l'abbé de Rievaulx fut peut-être d'attribuer pendant des siècles *La vie de recluse* à saint Augustin ou *Quand Jésus eut douze ans* à saint Bernard. Comment imaginer plus grande consécration pour le cistercien que de le mettre au même plan que les deux auteurs qu'il admirait le plus avec Cicéron ?

71. *Ita ejus profectus corporalis, noster est profectus spiritalis... Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 70-73.

72. *Ibid.*, p. 72-73.

73. Isaac de l'Étoile applique, à la suite d'Aelred, les sept dons de l'Esprit à l'enfance du Christ dans son « Deuxième sermon pour le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie », *Sermons*, I, *op. cit.*, p. 202-203.

74. ... *Quae ad ipsam Jerusalem caelestem animam sublevat aestuantem... Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 96-97.

75. *In Bethlehem anima pauperascit, in Nazareth ditescit, in Jerusalem deliciis affluit. Ibid.*, p. 92-93.

76. ... *Hominem exuens homine, formam induens bestialem [...]. Hic amor proprie convenit bestiis, excusatur in pueris ; nam illis ratio non infunditur, in istis sopitur. Le miroir de la charité*, p. 225-226 ; *CCCM* I, p. 134, l. 1134-1138.

juge personne, on ne médit de personne, on ne souhaite rien »[77]. On retrouve la quête par les cisterciens de l'innocence primitive à travers l'esprit d'enfance, suivant l'injonction de saint Matthieu reprise par Aelred : « Si vous ne vous convertissez et ne devenez comme des petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux »[78].

Pour autant, le petit enfant n'est pas un morceau de cire molle qui épouse passivement les formes qu'on lui impose, il n'est pas une *tabula rasa* attendant son architecte. L'enfant possède son dynamisme propre, un mouvement puissant qui l'anime depuis la naissance. Cette force innée, qui précède la raison et la volonté, et constitue donc le premier moteur de l'âme humaine, c'est l'affect. Lorsqu'il aborde les amitiés qui reposent d'abord sur un attrait charnel, Aelred parle d'amitié puérile : « car l'affect prédomine surtout chez les enfants »[79]. Il ne s'agit pas seulement pour l'abbé de Rievaulx, de reconnaître que le jeune enfant est un individu soumis à ses passions, idée communément répandue, mais d'identifier le temps de l'enfance avec celui du règne de l'affectivité dont l'adulte hérite nécessairement. Car dans l'anthropologie aelrédienne, on ne saurait dire que la raison succède à la passion, ni même simplement la combat selon un schéma attendu. L'affect est une puissance de l'âme dangereusement indépendante, mais naturellement non déterminée, qui participe de l'identité de chaque être humain.

La dimension affective de l'adulte se présente donc comme un vestige de l'enfance. Cela signifie que, pour Aelred, l'adulte ne se construit pas en corrigeant les imperfections de la vie enfantine, il n'accède pas à la connaissance en comblant les ignorances de l'enfant mais sa personnalité résulte largement des expériences affectives des premières années de la vie. Aelred propose une vision globale de l'individu et de son identité. En tant qu'être doué d'affect avant d'être doué de raison, l'adulte demeure un homme-enfant condamné à s'efforcer de contrôler ses élans au moyen de sa raison. C'est pourquoi une part importante de l'enseignement d'Aelred est consacrée à la maîtrise de cette puissance affective qui est au fondement même du psychisme humain. L'enfant, cet être affectif, révèle toute l'ambiguïté de la nature humaine. La dialectique de la *psyché*, c'est l'histoire des âges de la vie et des marques indélébiles du passé. L'unité de la personne, ainsi pensée par Aelred, ne signifie donc pas une absence de conflits intérieurs, bien au contraire. Chaque adulte doit négocier, pactiser avec l'enfant qui continue de vivre en lui. La raison-adulte entretient une relation d'amour-haine avec l'affect-enfance.

La figure de l'enfance chez Aelred témoigne ainsi de toute la complexité de la pensée du cistercien, selon une double perspective morale et anthropologique. Le regard de l'abbé sur l'enfant est indissociable de son regard sur la femme, car tous deux sont dominés par leur affectivité. Mais l'originalité d'Aelred réside dans son appréhension globale et conflictuelle de la nature humaine. Il y a certes un profond clivage entre l'homme et la femme, mais le mâle possède en lui cette double virtualité féminine et enfantine. Aelred semble avoir bien conscience que l'on n'échappe jamais à son enfance. Les efforts du moine sont alors tendus vers une réorientation spirituelle de cette puissance affective primitive. Ainsi, toute l'œuvre de l'abbé de Rievaulx est un dialogue avec cet

77. ... *Quae rationis impotens, neminem laedit, neminem fallit ; libera cupiditatis, suae voluntatis inscia, neminem judicat, nulli detrahit, nihil cupit... Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 92-93.

78. *Nisi conversi fueritis et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum caelorum* (Mt 18, 3), cité dans *Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 92-93.

79. ... *Eo quod in pueris magis regnat affectus... L'amitié spirituelle*, p. 51 ; *CCCM* I, p. 313, l. 374.

enfant qu'il a été et qui se manifeste toujours en lui bruyamment, pour le meilleur et pour le pire. Il sait aussi que la paix intérieure ne lui sera pas donnée en ce monde et nourrit l'espoir d'une fusion eschatologique des âges de la vie à travers l'image du Christ, Dieu et homme, discutant avec les docteurs du Temple : « Là siège, au milieu des anciens et des docteurs, le médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus, homme lui-même, écoutant avec les enfants, cherchant avec les jeunes gens, enseignant avec les vieillards »[80].

Damien Boquet, Université Paris IV – Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, 75230 Paris Cedex 05

De l'enfant-Dieu à l'homme-enfant : regards sur l'enfance et la psychologie de l'adulte chez Aelred de Rievaulx (1110-1167)

Dans son enseignement ascétique et pastoral, le cistercien Aelred de Rievaulx (1110-1167) offre une image attentive et contrastée de l'enfant médiéval. Que ce soit au travers de ses méditations sur l'enfant Jésus, du souvenir de sa propre enfance ou de l'évocation furtive d'enfants anonymes, Aelred dresse des portraits d'êtres fragiles et innocents, avides de l'affection que leurs parents ne manquent pas de leur manifester. Ce qui n'empêche pas le cistercien de montrer une totale indifférence pour le destin d'un enfant né des amours d'une moniale et d'un chanoine. Surtout, en affirmant que l'enfant demeure entièrement dominé par ses pulsions, Aelred pose que l'identité affective de l'adulte résulte largement des expériences de l'enfance.

Aelred de Rievaulx – cistercien(s) – enfance – affectivité – psychologie

From the Child-God to the Child-Man : On Childhood and the Psychology of Adulthood According to Aelred of Rievaulx (1110-1167)

In his ascetic and pastoral teaching, the Cistercian Aelred of Rievaulx (1110-1167) offers an observant and contrasting picture of the medieval child. Whether seen in the light of his meditations on the child Jesus, of his own childhood memories or of the fleeting evocation of anonymous children, the images Aelred evokes are those of fragile and innocent beings, eager for the affection which their parents do not fail to bestow upon them. Yet the Cistercian shows a total lack of interest in the fate of a child born of the liaison between a nun and a canon. Above all, when he affirms that a child is entirely dominated by its impulses, Aelred suggests that the affective identity of the adult largely stems from childhood experiences.

Aelred de Rievaulx – Cistercian(s) – childhood – affectivity – psychology

80. ... *In qua inter seniores et doctores medius residet mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus, in parvulis audiens, in adolescentibus quaerens, in senioribus docens. Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 84-85.

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 145-157

An SMETS

AUX ORIGINES DE LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE : LE TRAITÉ D'AUTOURSERIE DE GRIMALDUS ET SA PHARMACOPÉE*

Tout au long du Moyen Âge, la chasse a été un des loisirs préférés des classes sociales les plus élevées. Les animaux chasseurs, qu'il s'agisse de chiens ou d'oiseaux rapaces, étaient d'une telle valeur qu'on les entourait de beaucoup de soins et que les grands seigneurs avaient souvent un personnel spécialisé dans leur service pour s'en occuper. Afin de conserver les connaissances et les expériences que possédaient ces hommes, il s'est développé toute une tradition de littérature de chasse, ou littérature cynégétique[1].

Pendant longtemps on a cru que les premiers traités cynégétiques, écrits en latin, remontaient au XIIe siècle. En effet, G. Tilander a donné à sa publication de trois traités cynégétiques de cette époque *Dancus rex, Guillelmus falconarius* et *Gerardus falconarius* le sous-titre « les plus anciens traités de fauconnerie de l'Occident »[2]. Toutefois, en 1984 B. Bischoff[3] a surpris les spécialistes de l'histoire de la chasse en publiant « l'Anonyme de Vercelli », traité de fauconnerie qui peut être daté des années 924-960. En outre, il existe un second ouvrage de volerie probablement antérieur au XIIe siècle, à savoir le *Liber acciptrum* de Grimaldus. Jusqu'à présent, ce traité a largement échappé à l'attention des médiévistes[4]. Son ancienneté et son souci du détail en font cependant un texte de grande importance pour la connaissance des premières étapes de la littérature

* Cet article est basé sur le mémoire de D.E.A. *(Le traité d'autourserie de Grimaldus. Ms. 184 (288) de la Bibliothèque municipale de Poitiers)*, que nous avons présenté en 1996 à l'Université de Poitiers sous la direction de Mme Laurence Moulinier et M. Martin Aurell, que nous voudrions remercier ici pour leur aide. Nos remerciements s'adressent également à M. Baudouin van den Abeele, qui n'a jamais ménagé son temps et ses efforts pour nous aider. La publication intégrale du mémoire, avec l'édition du texte, est prévue chez l'éditeur Jacques Laget à Nogent-le-Roi, dans la collection *Bibliotheca cynegetica*.

1. Pour un aperçu complet de la littérature de chasse médiévale, voir B. VAN DEN ABEELE, *La littérature cynégétique*, Turnhout, 1996 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 75).

2. G. TILANDER, *Dancus rex, Guillelmus Falconarius, Gerardus Falconarius : Les plus anciens traités de fauconnerie de l'Occident*, Lund, 1963 (Cynegetica, IX).

3. B. BISCHOFF, *« Die älteste europäische Falkenmedizin (Mitte des zehnten Jahrhunderts) »*, dans ID., *Anecdota Novissima*, Stuttgart, 1984, p. 171-182.

4. Le seul auteur qui ait vraiment étudié ce texte est Baudouin van den Abeele (cf. note suivante). D'ailleurs, dans *La fauconnerie au Moyen Âge. Connaissance, affaitage et médecine des oiseaux de chasse d'après les traités latins*, Paris, 1994, p. 21, il exprime son étonnement devant l'absence d'études sur ce manuscrit, qui est pourtant mentionné dans plusieurs publications (cf. annexe I : bibliographie).

cynégétique en Europe. Si le texte avait récemment été pris en compte dans la thèse[5] de Baudouin van den Abeele sur les traités de fauconnerie latins du Moyen Âge, où il était transcrit et présenté de façon nuancée, son exploitation proprement dite restait à entreprendre. Dans cet article, nous voudrions étudier un aspect particulier du traité, à savoir la richesse de la *materia medica*.

Le *Liber acciptrum* de Grimaldus

Le texte latin, conservé à Poitiers, médiathèque François Mitterrand[6], 184 (288), aux f° 70-73v°, constitue une collection d'une trentaine de remèdes pour soigner des autours *(accipitres[7])*. Il s'agit donc d'un traité d'autourserie, et non de fauconnerie. On peut en effet utiliser différents oiseaux pour la chasse au vol. Parmi les rapaces diurnes, il faut faire une distinction entre la famille des accipitridés, les oiseaux de bas vol, et celle des falconidés, les oiseaux de haut vol[8]. Les éperviers et les autours appartiennent à la première catégorie et étaient surtout employés dans les contrées germaniques, alors que l'on préférait le faucon dans l'Europe romane.

À première vue, les recettes du traité de Poitiers ne suivent pas d'ordre logique. Certaines maladies sont même discutées dans plusieurs chapitres, sans qu'il existe le moindre renvoi entre ces différentes occurrences[9]. Voici les noms des maladies en français, suivis du numéro du chapitre (ou des chapitres) dans le(s)quel(s) ces maux sont traités[10] : le dégoût (1-2-27), la lèpre (3), l'oiseau blessé (4), le choléra (5), la fièvre (6), le sang dans les fientes (7), une excroissance ou un trouble respiratoire (8), l'oiseau affaibli (9), la pituite (10-11-21-22), l'oiseau qui se mange les plumes de la cuisse (12), la soif (13), une inflammation à la tête (14), l'oiseau qui se tient immobile (15), l'oiseau qu'il faut soigner de l'intérieur (16), la nourriture de l'autour (17), les aphtes (18), un trouble respiratoire (19), la craie (20), la corne (23-24), les poux (25), la crampe (26), un calendrier de diète (28), les teignes (29) et une dernière recette, sans nom de maladie (30).

Les remèdes du traité de Grimaldus sont assez élaborés, c'est-à-dire qu'ils contiennent un assez grand nombre de substances. En outre, il arrive régulièrement que l'auteur propose différentes solutions pour un même mal, lesquelles sont généralement reliées entre elles par *item* (pour l'exemple d'un tel remède, voir l'annexe III).

5. B. VAN DEN ABEELE, *Les traités de fauconnerie latins du Moyen Âge*, (thèse de doctorat), 4 vol., Université catholique de Louvain, Faculté de philosophie et lettres, 1990-1991. Une partie des résultats a été publiée dans ID., *La fauconnerie au Moyen Âge*, *op. cit.*

6. Auparavant : Bibliothèque municipale.

7. Même si le terme *accipiter* désigne actuellement l'autour, il faut souligner qu'il a connu au Moyen Âge des acceptions diverses, variant selon les époques et les régions (de « oiseau rapace » pendant l'Antiquité classique jusqu'à « autour » ou « épervier » chez Frédéric II, dans son *De arte venandi cum avibus*, et dans les traités plus tardifs). Pour plus d'informations sur l'évolution du terme, voir B. VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie*, *op. cit.*, p. 75-79.

8. La distinction entre les oiseaux de bas vol et ceux de haut vol est expliquée avec clarté par J. BENOIST, « La chasse au vol. Techniques de chasse et valeur symbolique de la volerie », dans *La chasse au Moyen Âge : actes du colloque de Nice (22-24 juin 1979)*, p. 117-118. Elle remonte à l'époque médiévale.

9. La répétition de *fastidium* (chap. 1-2 et chap. 27) et de *pipitam/pituitam* (chap. 10-11 et chap. 21-22) est un des indices que Grimaldus s'est peut-être fondé sur différentes sources pour composer son traité.

10. Le traité latin ne contient pas de table du contenu, mais à partir des initiales dans le texte il est possible de diviser celui-ci en 29 sections, plus un trentième chapitre qui a été ajouté plus tard.

Une autre caractéristique du texte est la fréquence et la diversité des indications de mesure : *uncia*, *libra*, *coclear*, *siliqua*, *scripulum*, etc. De même, l'auteur indique souvent la posologie, en distinguant soigneusement les quantités de médicament à administrer le premier jour et les jours suivants.

Malgré l'élaboration des recettes, on ne trouve que peu de traces du travail de Grimaldus dans les ouvrages postérieurs[11]. Comme ses éventuelles sources ne sont pas non plus connues, il s'agit d'un texte « isolé », mais qui, si l'on en croit le caractère élaboré de l'œuvre, appartenait probablement déjà à une tradition textuelle[12].

La datation et l'origine géographique

D'après l'écriture du manuscrit, ce réceptaire est généralement daté du XIe siècle[13]. Toutefois, il n'est pas exclu que son contenu soit plus ancien. En effet, l'intitulé du traité « Ici commence le petit ouvrage de Grimaldus, précepteur et comte palatin, dédié au roi Charles, sur la diète et la façon d'élever les autours »[14] renvoie clairement au contexte carolingien. L'identification du mystérieux Grimaldus pourrait résoudre le problème de la datation, mais il n'existe malheureusement que des hypothèses à ce sujet[15].

L'ancienneté du manuscrit se déduit également de ses caractéristiques matérielles et de son contenu. En ce qui concerne l'aspect matériel, comme la description complète du codex se trouve dans l'annexe I, nous nous limitons ici à indiquer les éléments qui pourraient aider à dater le manuscrit. Ainsi, nous constatons que le scribe a numéroté les cahiers soit au début, soit à la fin de

11. B. VAN DEN ABEELE, *Les traités de fauconnerie*, *op. cit.*, t. II, p. 132, avait déjà constaté des rapports entre le chap. 13 de Grimaldus et le chap. 34 de l'*Epistola ad Ptolomeum* (XIIe s.) d'un côté et entre les chap. 1 et 3 de Grimaldus et les chap. 4, 5 et 19 du *Liber medicaminum avium* (XIVe s.) de l'autre. Nous avons ensuite remarqué un lien entre le paragraphe 22.2 de Grimaldus et le chap. 21 de « l'Anonyme de Vercelli » (Xe s.), lequel a été repris dans le chap. 7 de *Gerardus falconarius* (XIIe s.) et le chap. 19 d'Albert le Grand (*De animalibus*, XIIIe s.). Il existe également des ressemblances entre le paragraphe 2.9 de Grimaldus et le chap. 45 de *Guillelmus falconarius* (XIIe s.), de même qu'entre les paragraphes 25.2-3 de Grimaldus et le paragraphe 23.4 de l'*Epistola ad Ptolomeum* (XIIe s.).

12. Cf. B. VAN DEN ABEELE, *Les traités de fauconnerie*, *op. cit.*, t. II, p. 132.

13. L'écriture, en minuscule caroline, peut en effet être datée (de la fin) du XIe s., même si les opinions varient entre le Xe et le XIIe s. L. M. DE RIJK, « On the Curriculum of the Arts of the Trivium at St. Gall from c. 850 to c. 1000 », *Vivarium*, I, 1963, p. 63, situe le manuscrit au Xe s., alors que le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements, XXV, Poitiers-Valenciennes*, Paris, 1894, p. 55, hésite entre le Xe et le XIe s, tout comme L. THORNDIKE, P. KIBRE, *A Catalogue of Incipits of mediaeval scientific writings in Latin*, Londres, 1963, col. 1440. E. WICKERSHEIMER, *Les manuscrits latins de médecine du haut Moyen Âge dans les bibliothèques de France*, Paris, 1966, p. 147 et B. VAN DEN ABEELE, *Les traités de fauconnerie*, *op. cit.*, t. I, p. 55, optent pour le XIe s. De son côté, B. BISCHOFF, *loc. cit.*, p. 172, écrit que le manuscrit ne remonte qu'à environ 1100, et peut-être même plus tard, et dans une note il ajoute que le manuscrit est à tort situé au XIe s. Au XIXe s., P. DE FLEURY, « Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers », *Mémoires de la Société des Antiquitaires de l'Ouest*, 32, Ire partie, 1867, p. 131-215, situait également le manuscrit au XIIe s.

14. Voici le texte latin : *Incipit opusculum Grimaldus baiuli et comitis sacri palatii ad Karulum regem de dieta ciborum et nutritura anciptrum.* La traduction littérale de *comes sacri palatii* est « comte du sacré palais ». Toutefois, nous avons opté pour « comte palatin », parce que, comme *sacer* est souvent utilisé pour indiquer la cour impériale, le titre de *comes palatii* désigne clairement le comte palatin. Voir *Oxford Latin Dictionary*, Oxford, 1968, II, p.1674 et J. F. NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leyde, 1976, p. 754.

15. Dans le mémoire, cité note 1, p. 21-24, nous avons avancé plusieurs arguments en faveur de Grimald, abbé de Saint-Gall de 841 à 872, mais sans arriver à une identification certaine. L'espace limité d'un article ne permet pas d'approfondir ici cette question complexe.

ceux-ci. Or, cette pratique devient courante à partir du xe siècle[16]. Parallèlement, la numérotation des cahiers implique généralement l'absence de foliotation médiévale. En effet, numéroter les folios au lieu des cahiers devient courant seulement à partir du XIIIe siècle[17]. De l'autre côté, les cahiers ne portent pas encore de réclame, à l'exception du dernier, qui a été ajouté plus tard au codex, alors que la présence des réclames se généralise en Italie dès les xe-xie siècles et également en France dès le xie siècle. Ensuite, la première ligne de réglure sert de ligne d'écriture, or ce n'est qu'à partir de la troisième décennie du XIIIe siècle que dans les manuscrits non bibliques cette première ligne sert de cadre[18]. Un autre indice d'ancienneté est l'abréviation de *et* par α : ce signe est une « ligature mérovingienne qui persistera isolée, comme aussi dans le corps et à la fin des mots, jusqu'aux dernières années du XIIe siècle »[19]. Finalement, dans le traité de Grimaldus, il ne se trouve pas encore de signe diacritique sur le « i », alors que Jacques Stiennon[20] écrit que celui-ci apparaît vers le xie siècle sous forme d'un trait oblique.

Deuxièmement, les onze traités de médecine humaine qui figurent à côté du texte de Grimaldus dans le même volume (cf. annexe I) datent tous de la période présalernitaine. Il s'agit donc d'un codex de contenu homogène. Toutefois, il est possible de diviser les onze textes en deux groupes. Les cinq premiers textes (deux de Galien, un d'Aurelius et deux d'Aesculapius) forment clairement un ensemble. D'ailleurs, ils se trouvent, dans le même ordre, dans trois autres manuscrits du xie siècle (éventuellement début du XIIe siècle), à savoir Cité du Vatican, BAV, Vat. lat. 4417 et 4418 et Barb. lat. 160[21]. Ils sont tous les trois d'origine italienne[22], mais cette donnée ne peut pas être confirmée pour le manuscrit poitevin. Les textes de la deuxième partie sont clairement plus courts. Mais étant donné que ces textes sont également d'ordre médical, la rupture n'est pas totale, au contraire. Il faut même ajouter que le manuscrit Rome, BAV, Vat. lat. 4417 contient aussi le calendrier diététique et le manuscrit Barb. lat. 160 le texte en prose sur les jours égyptiens[23]. La composition du codex montre donc qu'il s'agit d'une réunion réfléchie de textes. On pourrait même aller plus loin, parce que le contenu du codex prouve que le manuscrit de Poitiers s'inscrit dans une série de traités médicaux latins du haut Moyen Âge, dont les origines se situent à Ravenne, aux ve-vie siècles[24]. Toutefois, cette orientation va à l'encontre du contexte carolingien que semble révéler l'intitulé mentionné ci-dessus. Le seul autre indice que comporte le codex est la traduction française médiévale de quelques termes latins ajoutées aux fº 67vº-68 *(reubarbe, hache, ch(i)erfueil, serpollet sauvage* et *betoine).* Ces mots indiquent que le codex se trouvait déjà en territoire d'expression d'oïl au xve siècle[25]. Ernest Wickersheimer écrit que le codex est de « provenance sans doute fran-

16. J. VEZIN, « La réalisation matérielle des manuscrits latins pendant le Haut Moyen Âge », dans *Codicologica 2, Éléments pour une codicologie comparée*, Leyde, 1978, p. 35.

17. M. PROU, *Manuel de paléographie latine et française du VIe au XVIIe siècle suivi d'un dictionnaire des abréviations avec 23 fac-similés en phototypie*, Paris, 1892², p. 179.

18. J. VEZIN, *loc. cit.*, p. 35-36.

19. M. PROU, *op. cit.*, p. 89.

20. J. STIENNON, *Paléographie du Moyen Âge*, Paris, 1973, p. 134.

21. G. BAADER, « Die Anfänge der medizinischen Ausbildung im Abendland bis 1100 », dans *La scuola nell' Occidente latino dell' alto medioevo* II, Settimana di Studio sull'Alto Medioevo, Spolète, 1972, p. 695-696.

22. G. BAADER, *loc. cit.*, p. 716.

23. A. BECCARIA, *I codici di medicina del periodo presalernitano (secoli IX, X e XI)*, Rome, 1956, p. 208 et p. 329-330.

24. G. BAADER, *loc. cit.*, p. 676.

25. D'après le *FEW*, t. IX, p. 524, le terme de *serpollet* n'apparaît qu'à partir du xve s. Nous

çaise »[26], mais il n'indique pas les arguments qui soutiennent cette thèse. Toutefois, la présence des ingrédients méditerranéens et les traces dialectales que recèle le latin de l'auteur font également penser au domaine franco-italien[27]. Le traité contient effectivement plusieurs italianismes (*agrum*, *acitus* au lieu de *acidus*, *scortia*, etc.), mais aussi quelques termes d'origine germanique (*dudera*, *piare* et *salicinus*). Les doutes concernant l'origine du traité subsistent donc toujours.

Les plantes du traité de Grimaldus

Le traité de Grimaldus présente une riche collection de substances médicales utilisées dans la préparation des médicaments. La catégorie la plus développée est celle des plantes, tandis que les ingrédients d'origine animale occupent la seconde place. Ensuite viennent les minéraux et les substances qui sont préparées par les hommes, appelées généralement *preparata*.

Grimaldus utilise 54 plantes différentes dans la composition de ses médicaments[28]. *Piper* est avec sept occurrences l'ingrédient le plus fréquent, tandis que la grande majorité des autres n'est employée qu'une seule fois dans le traité. Pour l'ensemble des substances végétales, il importe de souligner trois éléments fondamentaux. En premier lieu, beaucoup de ces végétaux sont également employés dans la médecine humaine présalernitaine[29], et l'emploi médicinal de ces plantes trouve parfois ses origines dans l'Antiquité. Cela est entre autres le cas pour l'absinthe pontique (absinthium ponticum : *Artemisia pontica* L.), l'aloès (aloe : *Aloe* sp.), l'ache (ap[p]ium : *Apium graveolens* L.), le costum ou la menthe-coq (costus : *Saussurea Lappa* Clarke ou *Tanacetum balsamita* L.), le cumin (ciminum : *Cuminum cyminum* L.), le cresson (nasturcium : *Lepidum sativum* L. ou *Nasturtium officinale* R.Br.), le saule (salix : *Salix* L.) et l'orme (ulmus : *Ulmus campestris* L.). Quelques-unes étaient même considérées comme de véritables panacées, tels la bétoine[30] (betonica : *Betonica officinalis* L.), le galbanum (galbanum : résine de la *Ferula galbaniflua* Boiss. et Buhse) et la rue (ruta : *Ruta* sp.). La base de la médecine médiévale se trouve dans les traités médicaux de l'Antiquité classique, où les hommes du Moyen Âge ont puisé les

suivons donc la datation proposée par E. WICKERSHEIMER, *op. cit.*, p. 147, contrairement à A. BECCARIA, *op. cit.*, p. 182, qui fait remonter ces termes jusqu'au XIIIe s.

26. E. WICKERSHEIMER, *op. cit.*, p. 147.

27. B. VAN DEN ABEELE, *Les traités de fauconnerie*, *op. cit.*, t. II, p. 130.

28. La grande majorité des plantes a été identifiée, même s'il fallait parfois indiquer différentes possibilités. Par exemple, le seul terme de *costus* ne permet pas de savoir s'il s'agit dans le manuscrit de l'épice orientale, importée en Occident, en d'autres termes, de la racine du *Costum speciosus* Sm., ou s'il s'agit de la menthe-coq, cultivée déjà au IXe s. en Occident, entre autres à Saint-Gall. En outre, W. F. Daems mentionne également le costum rouge ou marjolaine sauvage, *Origanum vulgare* L, cf. W. F. DAEMS, *Nomina simplicium medicinarum ex synonymariis medii aevi collecta, Semantische Untersuchungen zum Fachwortschatz hoch- und spätmittelalterlicher Drogenkunde*, Leyde-New York-Cologne, 1993, p. 218. Toutefois, pour une seule plante du traité, à savoir *herba pilena*, aucune identification n'a été trouvée.

29. Grâce à l'*Index de la pharmacopée* de Carmélia Opsomer, il est assez facile de vérifier la présence des simples dans des traités médicaux de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge. Voir C. OPSOMER, *Index de la pharmacopée du Ier au Xe siècle*, 2 vol., Hildesheim-Zürich-New York, 1989 (Lexica-Indizes-Konkordanzen zur klassischen Philologie, CV).

30. Il existe un traité latin, *De herba vettonica*, qui loue toutes les vertus magiques et curatives de la bétoine. Ce texte était généralement attribué à Antonius Musa, le médecin d'Augustus, mais est probablement plus récent. Voir entre autres P. FOURNIER, *Le livre des plantes médicinales et vénéneuses de France*, Paris, 1947-1948, I, p. 217.

noms, les synonymes, les descriptions et les usages des simples[31]. De fait, 48 plantes de Grimaldus se présentent déjà chez Pline[32], qui, en outre, attribue un emploi médical à 41 d'entre elles.

En deuxième lieu, la liste se caractérise par un nombre élevé de « résines » ou « gommes » : le bdellium (bidellium : *Commiphora africana* [Arn.] Engler ou *Commiphora mukul* [Hook] Engler), le cognassier (cidonia : *Cydonia oblonga* Mill.), la « résine de Colophon » (colofonia : suc de la racine du *Convolvulus scammonia* L.), le galbanum (galbanum : *Ferula galbaniflua* Boiss. et Buhse), la goutte d'ammoniaque (gutta amoniaci : *Ferula communis* L.), le laser (lasar : *Ferula asa-foetida* L.), le lentisque (mastice : *Pistacia lentiscus* L.), la myrrhe (mirra : résine de plusieurs *Commiphora*), l'opopanax (opopanax : *Opopanax chironium* Koch) et l'encens (thus : *Boswellia* Roxb.). Presqu'une substance sur cinq appartient à cette catégorie chez Grimaldus, et son réceptaire semble ainsi s'opposer aux autres traités de fauconnerie latins où les produits gommeux sont presque inexistants[33], contrairement aux textes de médecine humaine et contrairement au *Moamin*, un traité d'origine orientale qui fut traduit en latin à la cour de Frédéric II. Ce dernier texte contient quatre produits gommeux de Grimaldus *(mastice, mirra, opopanax, thus)*, parmi d'autres, et paradoxalement, c'est lui qui avertit contre l'usage des résines : « Il faut veiller à ne pas utiliser de médicaments qui ne se résolvent pas dans l'eau ou le lait, comme la cire, l'huile et les produits similaires »[34].

En troisième lieu, Grimaldus emploie beaucoup de substances que l'on peut qualifier d'exotiques, en ce sens qu'elles ne font pas partie de la végétation occidentale. En premier lieu figure le poivre (pi[p]per : *Piper nigrum* L.)[35]. Les autres plantes importées sont l'aloès, l'ammoniaque, le bdellium, le costum[36], le safran, le cumin, le galbanum, les clous de girofle, le lentisque, la myrrhe, la lavande aspic, l'encens et le gingembre. Ces produits exotiques montrent qu'aux IXe et Xe siècles il existait toujours un commerce d'épices important[37], surtout avec l'Inde et les pays musulmans. Parfois, un même produit pouvait

31. Cf. Jerry STANNARD, « Greco-Roman *Materia medica* in Medieval Germany », *Bulletin of the History of Medicine*, 46, 1972, p. 459. Toutefois, malgré des recherches assez poussées (entre autres chez Cassius Felix, Columelle, Gargilius Martialis, Mulomedicina Chironis, Palladius, Pelagonius, Scribonius Largus), nous ne sommes pas arrivée à retrouver les recettes de Grimaldus, même partiellement, dans des traités médicaux antiques.

32. O. SCHNEIDER, *In C. Plini secundi naturalis historiae libros indices*, Hildesheim, 1967. En comparaison, les antidotaires de Londres (VIIe-VIIIe s.), de Saint-Gall (IXe s.), de Bamberg, de Reichenau, de Berlin et de Glasgow (IXe-Xe s.), ainsi que de Cambridge (XIe s.) ont respectivement 21, 29, 30, 33, 24, 42 et 29 plantes en commun avec le traité de Grimaldus. À l'exception du texte de Glasgow, le nombre de correspondances est donc apparemment beaucoup plus réduit dans ces traités pourtant contemporains de Grimaldus.

33. Baudouin van den Abeele a établi une liste de toutes les substances qui comptent au moins trois occurrences dans l'ensemble des traités de fauconnerie latins, dont 52 substances sont d'ordre végétal. (Cf. B. VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie au Moyen Âge, op. cit.*, p. 222). Or, seuls *mastice* et *thus* figurent dans cette liste. Il s'agit ici de la seule différence notable entre le traité de Grimaldus et ceux du XIIe s. En effet, les recettes des deux premiers traités de fauconnerie (« l'Anonyme de Vercelli » et le texte de Grimaldus) se composent en grande partie des mêmes ingrédients que celles des traités du XIIe s. La différence est plus grande avec les traités plus tardifs, qui utilisent entre autres des substances exotiques comme le sucre et la cannelle, absentes, en Occident, aux siècles précédents. Voir B. VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie au Moyen Âge, op. cit.*, p. 228.

34. *Moamin* II, chap. I, 14. Traduction, B. VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie au Moyen Âge, op. cit.*, p. 256.

35. Voir B. LAURIOUX, « Et le poivre conquit la France... », *L'histoire*, 67, 1984, p. 79-80.

36. À moins qu'il ne s'agisse de sa variante cultivée (cf. n. 28).

37. Le commerce entre l'Orient et l'Occident ne s'est jamais arrêté, bien qu'il ait été beaucoup moins pratiqué dans la période allant du Ve (déclin de l'Empire romain) au Xe s., que dans les siècles antérieurs et postérieurs. Cependant, même dans cette période intermédiaire, des épices orientales étaient présentes dans l'Occident, comme le montre entre autres le diplôme de Corbie de 716, attestant

être acheté à différents endroits, comme le bdellium que l'on pouvait se procurer aussi bien en Afrique qu'en Inde[38].

Néanmoins, en ce qui concerne la provenance des substances végétales, d'autres observations s'imposent. Parmi les produits non exotiques, beaucoup pourraient avoir été déjà cultivés au IXe siècle, comme le suppose un inventaire[39] sur la culture des plantes, établi à partir de documents de l'époque, tels que le Capitulaire *de Villis*[40] et le plan de l'abbaye de Saint-Gall[41]. Plusieurs plantes de Grimaldus figurent dans cette liste, à savoir : l'ail (allium : *Allium sativum* L.), l'ache, la bétoine, la coriandre (coriandrum : *Coriandrum sativum* L.), la menthe-coq, le cumin[42], le cognassier, le fénugrec (fenum grecum : *Trigonella foenum-graecum* L.), la nigelle (git : *Nigella sativa* L. ou *Nigella damascena* L.), le cresson, le poirier (pirus : *Pirus communis* L.) et le radis ou raifort (raffanus : *Raphanus sativus* L. ou *Raphanus raphanistrum* L.). Cet inventaire contient également l'absinthe *(absinthium)* et la rue *(ruta)*, mais il n'est pas certain qu'il s'agisse des espèces du manuscrit, à savoir l'absinthe pontique (absinthium ponticum : *Artemisia pontica* L.) et la rue des montagnes (ruta aggrestris : *Ruta montana* L. ou *Thalictrum flavum* L.). D'autres plantes encore étaient ramassées lors de la cueillette[43] : l'absinthe pontique, l'ail, l'ache, l'aristoloche (aristolochia : *Aristolochia* L.), la bétoine (betonica : *Betonica officinalis* L.), la coriandre, le cognassier, le fenugrec, la fougère (herba felix : *Dryopteris filix mas.* (L.) Schott), le lupin (lupinus : *Lupinus albus* L.), la mille-feuille (militaris : *Achillea millefolium* L.), le cresson, l'opopanax, le radis ou raifort, la rue (ruta aggrestris : *Ruta montana* L. ou *Thalictrum flavum* L.), le saule et la staphisaigre (stafisagria : *Delphinium staphisagria* L.).

Cependant, quelques réserves peuvent être formulées à propos de ces dernières énumérations (importation – culture – ramassage). En premier lieu, certaines plantes appartiennent à plus d'une catégorie et il n'est donc pas possible d'indiquer l'origine exacte de toutes les plantes du manuscrit. De plus, certaines plantes qui d'abord étaient importées, ont ensuite été cultivées, et l'époque à laquelle ce changement a eu lieu n'est pas toujours claire. Même le recours à une liste datée, comme celle de Claude-Charles Mathon[44], ne résout pas encore

que les moines de cette abbaye pouvaient aller chercher de nombreuses épices à Marseille, lesquelles étaient surtout utilisées pour soigner les malades (cf. Jean LESTOCQUOY, « Épices, médecine et abbayes », dans *Études mérovingiennes : Actes des Journées de Poitiers, 1er-3 mai 1952*, Paris, 1953, p. 180-181). Un résumé commode des produits orientaux qui sont importés en Occident se trouve dans W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Âge*, supplément I, Amsterdam, 1959², p. 555-711 ; en tant que produits naturels, les plantes se trouvent aux pages 563-576. Des informations plus récentes figurent entre autres dans M. POSTAN, E. E. RICH éd., *The Cambridge Economic History of Europe*, vol. II : *Trade and industry in the Middle Ages*, Cambridge, 1952 ; John M. RIDDLE, « On the Introduction and the Use of Eastern Drugs in the Early Middle Ages », *Sudhoffs Archiv*, 49, 1965, p. 185-198 et Roberto S. LOPEZ, *La révolution commerciale dans l'Europe médiévale*, Paris, 1974 (Collection historique).

38. PLATEARIUS, *Le livre des simples médecines, d'après le manuscrit français 12322 de la Bibliothèque Nationale de Paris*, Paris, 1986.

39. Voir C. C. MATHON, *Les plantes cultivées au IXe siècle*, Poitiers, 1985 (Écologie et biogéographie, série poitevine).

40. Le Capitulaire *de Villis* (fin VIIIe s.) contient au chapitre 70 une liste de 73 plantes et 15 arbres fruitiers qu'on était susceptible de trouver sur les domaines royaux. Parmi ceux-ci figurent plusieurs plantes de Grimaldus. Pour des renseignements complémentaires, voir H. FISCHER, *Mittelalterliche Pflanzenkunde*, Munich, 1929, p. 131-135 ; B. FOIS ENNAS, *Il « Capitolare de Villis »*, Milan, 1981 et P. LIEUTAGHI, *Jardins des savoirs, jardin d'histoire*, Salagon-Mane, 1992, p. 18-19 et p. 60-63.

41. Rappelons toutefois qu'il s'agit d'un plan idéal, un « Entwurf », et que nous ne savons pas si ce plan correspondait à une réalité médiévale.

42. Le cumin figure également parmi les substances importées.

43. Voir entre autres P. FOURNIER, *op. cit.* et P. LIEUTAGHI, *op. cit.*

44. C. C. MATHON, *op. cit.*, p. 3.

tous les problèmes, comme le prouve le cas du *costus* (cf. note 28). À l'inverse, par manque de données suffisantes, d'autres plantes, comme le *folium*, ne figurent dans aucune liste.

Enfin, il faut tenir compte des différences géographiques à l'intérieur de l'Europe. Si le poivre est un produit oriental qui doit être importé dans tous les pays européens, d'autres plantes, comme le safran, croissent naturellement dans l'Europe méditerranéenne mais doivent être importées dans l'Europe centrale et l'Europe du Nord.

Ces problèmes ne sont pas faciles à résoudre parce que la seule indication supplémentaire que l'auteur nous fournit parfois sur les plantes est la mention de quelques produits qui peuvent remplacer des substances inconnues, trop chères ou trop rares. Ainsi, en ce qui concerne le raisin, une note interlinéaire indique que *uva* est la traduction latine du terme grec *botrus*, alors que dans une autre recette, on apprend que l'orcanette *(anagallicus)* peut être remplacée par la mille-feuille *(militaris)*. Pour le reste, le texte de Grimaldus ne contient pas de descriptions des plantes. Selon Jerry Stannard[45], l'absence de telles données dans les réceptaires médiévaux s'explique de deux façons. D'abord en ce qui concerne les substances exotiques, l'auteur pouvait simplement ne pas disposer d'informations. Ensuite, d'autres plantes[46], surtout celles qui avaient des usages alimentaires ou thérapeutiques, étaient tellement connues qu'il n'était pas nécessaire de fournir des descriptions détaillées.

Le traité de Grimaldus contient donc des plantes très diverses, des substances exotiques aussi bien que des produits locaux, des plantes cultivées qui sont mentionnées à côté de plantes sauvages, des végétaux connus et utilisés dans la médecine antique côtoyant des simples plus « récents ». La grande majorité des plantes (39 sur 54) n'intervenant qu'une seule fois, les quatre folios du traité de Grimaldus donnent une longue liste de plantes utilisées dans la médecine vétérinaire du Moyen Âge.

Les substances animales et minérales

Avec 18 termes différents (13 animaux et 5 produits d'origine animale, à savoir la graisse, la chair, la laine, le lard et l'œuf), les substances animales sont beaucoup moins nombreuses que les plantes. Pourtant, les traités de fauconnerie en utilisent d'habitude un grand nombre, les faucons étant des carnivores[47]. En effet, les textes contiennent plusieurs fois l'indication qu'il faut placer le médicament sur un morceau de viande, avant de le donner au rapace. S'il s'agit de la chair d'un animal bien déterminé, le nombre d'occurrences d'ingrédients d'origine animale s'en trouve automatiquement augmenté. Mais Grimaldus ne précise pas toujours la nature de cette viande : à plusieurs reprises il indique qu'il faut donner le médicament *carne qua fuerit* (« avec de la viande »).

Les animaux mentionnés peuvent être repartis en différents groupes. On note 4 oiseaux : le pigeon (columba – columbus : *Columba livia aberratio domestica* L.), le corbeau (corbus : *Corvus corax* L.), le moineau (passer domes-

45. J. STANNARD, « Botanical Data and Late Mediaeval "Rezeptliteratur" », dans *Fachprosa-Studien. Beiträge zur mittelalterlichen Wissenschaft- und Geistesgeschichte*, G. KEIL éd., Berlin, 1982, p. 373.

46. Quelques exemples : le céleri, le poivre, le radis, les lentilles, le cresson. Une liste plus développée se trouve dans J. STANNARD, « Botanical Data », *loc. cit.*, p. 392.

47. B. VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie au Moyen Âge, op. cit.*, p. 223.

ticus : *Passer domesticus* L.) et le poussin (pullus : petit du *Gallus gallus* L.) ; 4 quadrupèdes domestiques : l'ânesse (asina : *Equus asinus* L.), le bœuf (bos : *Bos taurus* L.), la chèvre (caprinus : *Capra hircus* L.) et le porc (porcinus : *Sus scrofa domesticus* ou *f. ferus* L.) ; 2 animaux aquatiques : les vairons (pisces variones : *Phoxinus phoxinus* L.) et la seiche (sepia : *Sepia officinalis* L.), et puis quelques animaux qui n'appartiennent pas vraiment à une de ces catégories : l'araignée (aranea domestica : *Araneus diadematus* Clerck), le cerf (cervinus : *Cervus elaphus* L.) et la souris (sorex : *Mus musculus* L.).

À l'exception du vairon[48], au sujet duquel il n'y a pas de certitude[49], toutes les substances étaient également employées dans la médecine humaine présalernitaine. Comme pour les plantes, le traité de Grimaldus recourt à des ingrédients qui étaient déjà utilisés dans la médecine antique. En effet, 16 des 18 animaux mentionnés dans le texte de Grimaldus se trouvent déjà dans la *Naturalis historia* de Pline[50]. Si, par rapport aux plantes, quelques simples d'origine animale étaient probablement plus difficiles à trouver, la plupart des animaux étaient élevés par les paysans ou les moines[51] ou vivaient en pleine nature.

Enfin, la catégorie des minéraux se compose seulement de 10 simples. À l'exception du sel (trois fois *sal* et une fois *sal lapidea*), les ingrédients d'origine minérale ne se présentent qu'une seule fois dans le traité. L'identification de certains éléments reste incertaine[52], même s'il s'agit, ici aussi, d'ingrédients dont l'usage médical remonte assez souvent à l'Antiquité.

Les *preparata*

Les *preparata*, ou produits préparés par l'homme, sont surtout des aromatisants et des produits utilisés en tant qu'excipients pour administrer des remèdes ou en tant que liants. La liste contient 9 ingrédients différents, mais il est possible d'établir une division supplémentaire entre le miel et le miel sauvage *(mel* et *mel silvaticum)* et une autre entre l'huile, l'huile rosat et l'huile hispanique *(oleum, oleum rosae* et *oleum spanum)*, ce qui nous donne une liste de 12 éléments.

Les *preparata* se caractérisent par le nombre élevé de leurs occurrences. L'élément le plus fréquent est le miel qui figure 18 fois dans le traité ; c'est également la substance la plus courante, toutes catégories confondues. Ensuite vient le vin qui est employé 16 fois par Grimaldus. La troisième place est occu-

48. Quant à l'autre animal aquatique, la seiche, on peut noter que C. OPSOMER, *op. cit.*, p. 714, mentionne sept occurrences de *sepa* dans un seul texte. Néanmoins, nous ignorons si *sepa* est identique à *sepia*.

49. Les *pisces variones* ne figurent pas dans l'*Index* de C. Opsomer. Toutefois, c'est un nom du latin vulgaire et il n'est pas exclu que d'autres termes, plus anciens, aient été utilisés auparavant pour désigner le vairon et que ceux-ci figurent bel et bien dans l'ouvrage de C. Opsomer.

50. O. SCHNEIDER, *op. cit.* Le chiffre est à nouveau plus réduit pour les traités contemporains. L'antidotaire de Glasgow compte 12 substances animales en commun avec le texte de Grimaldus et avec celui de Saint-Gall 6. Les autres n'utilisent presque pas d'ingrédients d'origine animale : les antidotaires de Bamberg et Londres en emploient 4, ceux de Cambridge et de Reichenau 3 et celui de Berlin n'en compte que 2.

51. Les grands monastères, tel Saint-Gall, ne possédaient pas seulement un *herbularius* (jardin de plantes médicinales) mais prévoyaient également beaucoup de place et des bâtiments pour les animaux et ceux qui les soignaient. Voir W. HORN, E. BORN, *The plan of St. Gall : A Study of the Architecture and Economy and Life in a Paradigmatic Carolingian Monastery*, t. II, Berkeley, 1979, p. 264.

52. Il reste des doutes pour *affronitum* (« écume de nitre » ?/« potasse » ?), *firenen* et *pimex* (« pierre ponce » ?).

pée par l'huile avec 4 occurrences. La lessive et l'huile rosat comptent 3 occurrences et le vinaigre, le beurre et l'huile hispanique en comptent 2. La cire, le miel sauvage, l'hydromel *(mulsa)* et le savon ne figurent qu'une seule fois dans le traité. Avec leurs 54 occurrences, les *preparata* occupent quantitativement la seconde place, devant les animaux qui totalisent, avec 18 éléments différents, 44 occurrences.

L'emploi fréquent des *preparata* dans le traité de Grimaldus n'a cependant rien d'exceptionnel, étant donné que ces substances connaissent un emploi élevé dans l'ensemble des traités de fauconnerie latins du Moyen Âge, tout comme en médecine humaine[53]. Nous en trouvons une confirmation dans l'*Index* de Carmélia Opsomer ; si elle relève toutes les occurrences des simples, elle écarte les cinq lemmes les plus fréquents[54] : l'un est l'eau *(aqua)*, les quatre autres sont des *preparata*, vinaigre *(acetum)*, miel *(mel)*, huile *(oleum)* et vin *(vinum)*. *Mel* et *vinum* sont justement les ingrédients les plus courants du traité ; les autres *preparata* du traité sont également présents dans l'*Index* et, à l'exception de l'*oleum spanum*, ils figuraient déjà tous chez Pline[55]. De fait, ces produits étaient faciles à se procurer et se trouvaient dans presque chaque cuisine, antique ou médiévale[56].

Le tableau ci-dessous reproduit le nombre d'ingrédients et d'occurrences pour chacune des catégories, ainsi que toutes les substances qui se présentent plus de trois fois dans le texte.

	Nombre de substances	Occurrences	Occurrences > 3
Plantes	54	80	piper (7) garofoli (4)
Animaux	18	44	caro (15) pullus (4)
Minéraux	11 (10)[57]	13	sal (4)
Preparata	12 (9)	54	mel (18) vinum (16) oleum (4)
Total	**95 (92)**	**191**	**8 substances** **72 occurrences**

Le traité de Grimaldus, qui est relativement court (4 folios), contient donc un grand nombre d'éléments de la *materia medica*. En effet, il ne mentionne pas moins de 95 substances différentes. Seuls 8 ingrédients (sur 95) figurent plus de 3 fois dans le texte et 4 plus de 4 fois. Étant donné que ces 8 éléments représentent eux-mêmes plus d'un tiers de toutes les occurrences de la *materia*

53. B. VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie au Moyen Âge, op. cit.*, p. 256.

54. C. OPSOMER, *op. cit.*, p. LXXVII.

55. O. SCHNEIDER, *op. cit.* Contrairement aux catégories précédentes, où les correspondances entre les substances de Grimaldus et celles de Pline étaient beaucoup plus élevées qu'entre les ingrédients de Grimaldus et ceux des antidotaires du haut Moyen Âge, il n'existe pas de divergence semblable au niveau des *preparata*.

56. B. VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 224.

57. La différence entre ces deux chiffres s'explique par la prise en compte, ou non, des différentes variétés de sel, de miel et d'huile.

medica, il est clair que les 87 autres substances se répètent très peu dans le texte. En effet, sur les 95 ingrédients, 61 n'y figurent qu'une seule fois.

Les noms de plantes, d'animaux, de minéraux et de *preparata* constituent le contenu essentiel du traité latin de Grimaldus. Conservé dans un seul manuscrit, le texte est très important pour mieux saisir les origines de la médecine vétérinaire occidentale, plus particulièrement les soins à donner aux autours souffrant de différents maux. Le présent article en a étudié un aspect particulier, mais d'autres points, comme la langue du traité, les indications de mesure et les noms des maladies, méritent également l'attention du chercheur, sans oublier la recherche des sources. Les recettes du traité de Grimaldus sont en effet très élaborées, il est donc impossible de croire qu'aucun traité ne l'ait précédé, mis à part « l'Anonyme de Vercelli », avec lequel il n'y a presque pas d'éléments communs.

An Smets, Kouter 10, B-2811 Leest

Aux origines de la médecine vétérinaire : le traité d'autourserie de Grimaldus et sa pharmacopée

Ce traité, généralement daté du XIe siècle, est, après « l'Anonyme de Vercelli », le second ouvrage cynégétique en latin médiéval. Il se compose d'une trentaine de recettes pour soigner des autours et se caractérise par la précision des remèdes et les nombreuses indications de mesure et de posologie. Dans les recettes, Grimaldus n'utilise pas moins de 95 substances différentes, surtout des plantes, mais aussi des substances d'origine animale ou minérale et des *preparata*.

Chasse au vol – médecine vétérinaire – *Materia medica* – latin médiéval – *Fachliteratur*

At the beginning of veterinary medecine : the treatise of falconry of Grimaldus, and its pharmacopoeia

This text, generally dated to the XIth century, is after the « Anonymous from Vercelli », the second treatise on hunting in medieval Latin. It contains about thirty recipes to take care of hawks and is characterised by the detailed elaboration of the remedies and the great number of weights and measures and of indications of posology. In his recipes, Grimaldus uses 95 different ingredients, especially plants, but also animal and mineral substances and *preparata*.

Falconry – Veterinary medecine – *Materia medica* – Medieval latin – *Fachliteratur*

Annexe I : Description du manuscrit Poitiers, Médiathèque François-Mitterrand, 184 (288)

Parchemin ; 81 folios ; 198 × 132 mm ; 11 cahiers numérotés par le scribe ; probablement fin XIe siècle.

Recueil de textes médicaux, écrits d'une seule main : 1. f° 1-27 : Galien, *De medendi methodo ad Glauconem* (livres I et II) ; 2. f° 27-46 : Galien, *De medendi methodo ad Glauconem* (livre III) ; 3. f° 46-54 v° : Aurelius, *De acutis passionibus* ; 4. f° 54 v°-60 v° : Aesculapius, *De morbis* ; 5. f° 60 v°-67 : Aesculapius, *De podagra* ; 6. f° 67-67 v° : *De diebus aegyptiacis versus* ; 7. f° 67 v°-68 v° : *Calendarium diaeteticum* ; 8. f° 68 v° : *De macrocosmo et microcosmo* ; 9. f° 69-69 v° : *De diebus aegyptiacis* ; 10. f° 69 v° : *Medicamenta ad guttam* ; 11. f° 70-73 v° : Grimaldus, *Liber acciptrum* ; 12. f° 74-81 v° : *De passionibus quibusdam.*

Possesseurs : Les propriétaires antérieurs n'ont pas laissé de traces, mais grâce à la traduction française médiévale de quelques termes latins écrits aux folios 67 v°-68, nous savons que le codex se trouvait déjà en territoire d'expression d'oïl au XVe siècle. La bibliothèque de Poitiers conserve ce codex au moins depuis 1868.

Bibliographie : G. BAADER, « Die Anfänge der medizinischen Ausbildung im Abendland bis 1100 », dans *La scuola nell'Occidente latino dell'alto medioevo* II, Spolète, 1972, p. 669-716 ; A. BECCARIA, *I codici di medicina del periodo presalernitano (secoli IX, X e XI)*, Rome, 1956, p. 181-183 ; *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements, XXV, Poitiers - Valenciennes*, Paris, 1894, p. 54-55 ; P. DE FLEURY, « Inventaire analytique et descriptif de manuscrits de la bibliothèque de Poitiers », *Mémoires de la Société des Antiquitaires de l'Ouest*, 32, 1re partie, 1867, p. 204 ; L. THORNDIKE, P. KIBRE, *A Catalogue of Incipits of mediaeval scientific writings in Latin*, London, 1963, col. 1440 ; B. VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie au Moyen Âge. Connaissance, affaitage et médecine des oiseaux de chasse d'après les traités latins*, Paris, 1994, p. 21 ; E. WICKERSHEIMER, *Les manuscrits latins de médecine du haut Moyen Âge dans les bibliothèques de France*, Paris, 1966, p. 147-154.

Annexe II : Table du contenu

1. fastidium
2. fastidium, indigestionem
3. lepra
4. quando sugillatus est
5. colera
6. febrem
7. quando sanguine assellatur
8. fungum vel anelitum
9. quando defectus est
10. si pipitam in naravilem habuerit
11. si pipitam laricoriam habuerit
12. si sibi pinam de coxa commederit
13. si accipiter siticulosus fuerit
14. venientem de agro curare
15. si accipiter steterit
16. si intus volueris curare
17. ad nutriendum ut sit fortis et musculosus
18. ad vissica que in ore nascitur
19. si accipiter anxiosus fuerit
20. ad lapidem in accipitrem congregatum
21. ad pituitam
22. ad pituitam
23. ad cornum
24. ad tranquillandum cornum
25. si peduculos habuerit
26. si gransum habuerit
27. si fastidium habuerit
28. [calendrier de diète]
29. si tiniolas habuerit
30. recipe...

Annexe III : Exemple d'une recette : chapitre 25 (1-2)

(1) Si peduculos habuerit, significat succudente se om*n*ib*us* horis, *et* debes ei dare ad manducand*um* carne*m* suricina*m* cu*m* vino forte. T*unc* fimu*m* bovis incend*e* *et* ciner*em* fac, *et* elevatis pinnis in om*n*i loco ubi potes ex cinere semina excepto oculos ei*us*, *et* sic pone eu*m* ad sedend*um* in loco calido.

(2) It*em*, sem*en* lupinoru*m* debes in aq*ua* q*uo*q*ue*re, *et* colata aq*ua* cu*m* sapone bene mixta p*ro*ut dec*et* t*em*pe*r*are, *et* inibi q*uo*q*ue*[58] acceptore*m* balneare. P*os*tea pone eu*m* ad sole*m* ut sugare pos*s*it.

(1) S'il a des poux, cela se voit au fait qu'il se secoue toutes les heures et tu dois lui donner de la viande de souris à manger avec du vin fort. Ensuite, brûle de la fiente de bœuf et fais-en de la cendre et, en soulevant les plumes, mets-la en chaque endroit où tu peux le faire, sauf sur ses yeux, et fais ainsi asseoir l'autour dans un lieu chaud.

(2) De même, tu dois faire cuire des graines de lupin dans de l'eau et ensuite faire refroidir, comme il faut, l'eau filtrée, bien mélangée avec du savon et y faire également baigner l'autour. Ensuite, mets-le au soleil pour qu'il puisse sécher.

58. *Quoquere* corrigé en *quoque*.

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 159-177

NOTES DE LECTURE

Nathalie GOROCHOV, *Le collège de Navarre, de sa fondation (1305) au début du XVᵉ siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, Honoré Champion, 1997, 755 p.

Voici un très beau livre portant sur un des plus célèbres collèges de l'université de Paris au Moyen Âge. L'établissement est cité dans les chroniques (voir le chapitre XIX consacré au rayonnement du collège dans le royaume) ; il est mentionné parce qu'ayant accueilli comme boursier ou comme gouverneur des grands noms du premier humanisme parisien (Pierre d'Ailly, Jean de Montreuil, Nicolas de Clamanges), de grands intellectuels familiers du roi (Nicole Oresme) ; il est souvent évoqué par les historiens comme un haut lieu d'enseignement, terreau d'une brillante élite de la fin du XIVᵉ siècle. Aller au-delà de ces généralités n'était pas facile faute de documentation directe. Le chapitre introductif décrivant les sources, à la fois abondantes et lacunaires, dispersées et très hétérogènes, rend compte du retard pris par les historiens à dépasser l'histoire institutionnelle à quoi avait été réduite l'histoire de l'université de Paris et de ses collèges. N. Gorochov n'a pas reculé devant la tâche et présente une recherche aboutie à partir de ces bases ingrates mais pas muettes si on les réunit et on les interroge. Elle suit l'histoire de l'établissement depuis le moment où la reine Jeanne de Navarre décide sa création en 1305 jusqu'en 1418 quand les Bourguignons se rendent maîtres de la capitale, pillent le collège et assassinent quelques-uns de ses plus illustres anciens élèves.

La démarche de N. Gorochov est convaincante. Elle se fonde sur des notices prosopographiques, présentées en fin de volume (p. 579 à 715), ce qui lui permet de tracer, à différents moments de l'histoire du collège, la physionomie des promotions (origine des boursiers, âge, type d'études) et, quand c'est possible, les carrières ultérieures dans le siècle ou dans l'Église, une fois les grades universitaires acquis. Ce patient travail prosopographique s'appuie sur l'histoire du collège écrite par Jean de Launoi en 1677 et qui contient des listes de noms. Une partie des informations repose aussi sur les affaires jugées par le Parlement dans des conflits qui opposent des candidats en compétition pour une bourse ou pour la place de grand maître du collège. Les rôles de demandes de bénéfices adressées aux papes apportent leur contribution dans cette enquête.

Les résultats de ce beau travail sont présentés en trois parties... comme il se doit. Chacune est ordonnée de manière semblable, mise en œuvre et adaptation des statuts avec les conflits que cela a pu entraîner, analyse de la collectivité écolière et de son devenir (avec tableaux, graphiques et cartes) pour dessiner les traits collectifs de l'institution et de son évolution.

Au départ, le projet de la reine, judicieusement conseillée en la matière (notamment par Raoul de Presles ou Gilles Aycelin), se distingue des autres fondations charitables à l'intention des écoliers pauvres. Bien pourvu pour accueillir soixante-dix boursiers répartis en trois groupes (grammairiens, artiens/

philosophes, théologiens), le collège doit organiser un enseignement interne selon un cursus gradué. Il s'agit d'une entreprise pédagogique novatrice car elle ordonne les études selon une progression et dispense l'enseignement à de petits groupes ; il s'agit aussi d'un projet politique, former des serviteurs de l'État royal dans un établissement relativement dégagé de l'emprise de l'université, institution pontificale.

Mais, jusque dans les années 1360, ces nouveautés ne prennent guère corps et le collège de Navarre, dans son histoire comme dans ses promotions d'écoliers, ne se détache guère des autres collèges. Bien parrainé et richement doté, il accueille des étudiants qui fréquentent surtout les écoles extérieures, qui souvent entrent au collège déjà pourvus de grades (donc déjà âgés) et tentent d'y rester le plus longtemps possible afin d'en conserver les revenus confortables. Les procès (entre 1337 et 1342) montrent que, plus encore que pour les autres collèges, les postes vacants (ou ceux susceptibles de l'être si l'on parvient à déloger un titulaire qui s'y attarde) sont l'objet d'âpres compétitions où chaque candidat s'efforce de démontrer que son adversaire bénéficie de revenus supérieurs au maximum fixé par les statuts. La pluralité des collateurs, prévue dans les premiers statuts (en fait, seuls l'abbé de Saint-Denis et l'évêque de Meaux ont usé effectivement de leur pouvoir), aggravée par l'adjonction, en 1342, de l'abbé de Sainte-Geneviève (seigneur des lieux où le collège s'est installé, sur la montagne Sainte-Geneviève, et donc actif pour placer ses candidats) a sans doute poussé à gonfler le nombre de postulants pourvus de recommandations. Mais comme c'est le Parlement qui finalement tranchait les conflits, ces procès ont abouti à concrétiser le côté royal du collège.

Au temps de Charles V, l'institution et la collectivité qui l'anime évoluent. D'abord parce que les interventions royales se multiplient, pas toujours couronnées de succès : ainsi en 1361 c'est Simon Fréron qui l'emporte sur Nicole Oresme pour le poste de grand maître. Mais l'idée se répand qu'un collège royal n'est pas seulement un établissement bénéficiant de la générosité royale par suite de la qualité royale de sa fondatrice, mais aussi une maison où le roi (et ses porte-parole attitrés) ont toujours le droit d'intervenir. Le problème du recrutement, mal résolu dans les premiers statuts, est simplifié dans la mesure où, à partir de 1373, la collation appartient au seul confesseur du roi. Charles V donne ainsi son entière valeur à l'aspect royal de l'institution. De plus, il a confié à ce collège le rôle central dans le culte universitaire de saint Louis, patron de la dynastie royale. À partir de cette date, chaque 25 août, maîtres et écoliers de toute l'université, personnalités diverses, se retrouvent dans la grande chapelle du collège pour suivre l'office et écouter un sermon solennel prononcé par le maître responsable des études de théologie dans la maison. L'institution devient alors le cœur de toute l'université. Charles V voulait aussi changer le nom de la maison en retenant celui de Champagne, mais l'ancienne appellation de Navarre, devenue désagréable politiquement, ne s'est pas effacée dans les usages. Quand il était dauphin, duc de Normandie, Charles avait peuplé de Normands le collège, puis soit son confesseur, soit les personnes qui recommandaient leurs candidats auprès du collateur, accentuaient telle ou telle composante régionale. Dans l'ensemble ce recrutement reste enraciné dans les provinces du nord et de l'est, même si tout le royaume est plus ou moins représenté parmi les boursiers. Ce qui est nouveau, c'est que les écoliers, recrutés plus jeunes, sont en grande partie formés à l'intérieur du collège, où se développent les activités d'enseignement que N. Gorochov décrit à partir d'allusions furtives ou indirectes (par exemple les manuscrits d'anciens étudiants). La majorité de ces écoliers ne sort pas du collège pourvue de grades universitaires importants,

mais la moitié d'entre eux a acquis la maîtrise es-arts. Ils reçoivent au collège des bases solides, suffisantes pour entrer directement au service du roi ou des princes et commencent une carrière sans prolonger de longues études. Ils nouent de solides amitiés et se font d'utiles relations avec les personnes importantes de l'entourage royal. Une partie de ces écoliers devient universitaire enseignant, ou fait une carrière ecclésisatique, soit dans la province d'origine, soit ailleurs, et notamment à la cour pontificale.

Des personnalités comme Nicolas de Clamanges, Jean de Montreuil ou Jean Gerson ont été membres de ce collège. Sous le règne de Charles VI leur rôle important traduit la réussite de l'institution comme « pépinière » de serviteurs du roi. Le collège de Navarre, par l'action du souverain, de ses familiers, anciens boursiers ou gouverneurs de la maison, est bien au centre de la vie universitaire et intellectuelle. À la fin du XIVe siècle et au début du XVe siècle, le projet de Jeanne de Navarre et de ses conseillers a pleinement réussi comme l'atteste la belle renommée que le collège s'est acquise. Sans être directement lié aux événements politiques, le sort de l'établissement subit les aléas des luttes entre princes et, s'il paraît moins touché matériellement que d'autres maisons écolières par la crise (encore qu'il faudrait tenter d'y voir plus clair en ce domaine), il ne peut, de par ses membres et ses protecteurs, rester neutre dans les guerres civiles. N. Gorochov n'en trouve pas de preuves directes mais comment ne pas relier le sort du collège, pillé en 1418, la mort de Jean de Montreuil et la dizaine de décès de boursiers pour cette année que l'étude prosopographique atteste, avec les violences dues aux Bourguignons s'installant à Paris ? Certes, le collège, malgré tout, a survécu et sa communauté poursuit son existence. Mais une période brillante de son histoire s'est achevée et le collège ne retrouvera plus cette place première acquise dans la seconde moitié du XIVe siècle.

Plus que l'histoire de l'institution, c'est celle de ces promotions d'étudiants, sept cent dix-sept boursiers en tout, qui apporte une riche moisson de faits et de questions. La vie du monde des écoles, les problèmes de la vie intellectuelle, les orientations politiques et les lignes de force du gouvernement d'un Charles V, tout cela apparaît dans ces recherches sur le collège de Navarre. Les résultats auront à s'intégrer dans d'autres recherches sur d'autres collèges (la Sorbonne notamment), sur le monde des écoliers hors collège (la très grande majorité) et la place de ces écoliers dans la capitale. Mais d'ores et déjà N. Gorochov apporte une contribution de poids à l'enrichissement et l'approfondissement des recherches sur l'histoire des universités et de l'enseignement.

Simone ROUX

Didier LETT, *L'enfant des miracles. Enfance et société au Moyen Âge (XIIe-XIIIe s.)*, Paris, Aubier (collection historique), 1997, 396 p.

Didier Lett nous livre l'essentiel de sa thèse, dans ce livre dont le sous-titre (Enfance et société), montre qu'il dépasse largement le corpus des *miracula*. Ajoutons que la fourchette chronologique retenue est en réalité plus large : aux deux siècles annoncés sur la couverture répondent les dates 1150-1320 données dans la conclusion (p. 301) et de nombreuses incursions avant et après ces dates clés.

L'auteur s'attache d'emblée à l'étude du vocabulaire dont la variété pour

désigner les divers âges de l'enfance prouve une perception fine de celle-ci, perception qui varie selon les sexes et les tranches d'âges. D. Lett passe en revue toutes les étapes de l'enfance, de l'utérus maternel à l'émancipation, et propose une lecture plurielle (à partir de sources variées) de la notion « d'âge de raison ». Ce faisant, il montre l'émergence d'un être entre deux âges : l'adolescent. Il évoque ensuite l'enfant au sein de sa famille biologique, dans ses rapports avec ses frères et sœurs et avec ses parents, avec une attention tout à fait nouvelle pour le rang de naissance de l'enfant qui détermine sa place dans la famille. Mettant en exergue quelques textes de miracles particulièrement développés, il montre la forte présence des parents, et notamment du père, auprès de l'enfant malade ou accidenté en attente d'un miracle. Les étapes de la formation de cette famille biologique sont centrées sur la maternité : la grossesse, l'accouchement et l'allaitement. Les représentations de la sainte Famille contribuent à valoriser cette famille fondée sur les liens du sang. Cependant cette unité de vie est menacée par des dysfonctionnements internes (inceste et adultère), par la disparition assez fréquente d'un des parents et par la circulation des enfants dans le cadre de la mise en nourrice, du *fosterage* aristocratique ou de l'apprentissage. Cette famille est donc l'objet de recompositions assez fréquentes, qui font apparaître l'image de la marâtre, de la nourrice et des frères et sœurs de lait. Ces relations et tensions familiales sont mises en scène sur un mode paroxystique lors des récits de mort d'un enfant, quand le miracle du répit (pour le bébé non baptisé) ou de la résurrection n'advient pas ou se fait longtemps attendre.

Ce modèle fondé sur la parenté charnelle est directement concurrencé par la parenté spirituelle, systématiquement privilégiée par les clercs dans le cadre des Vies de saints présentant le parcours de jeunes enfants : la sainteté se fait au prix d'un renoncement souvent violent et conflictuel à la parenté charnelle au profit de la parenté spirituelle. Cependant, les récits de miracles sont silencieux sur le rôle des parrains et marraines, alors que toute une littérature narrative met en scène la marraine comme mère idéale. D'autre part, D. Lett rappelle que les oblats, loin d'être un vivier de futurs saints, sont ressentis par les monastères comme une charge lourde et difficile à gérer, ce qui explique la disparition de ce type de don d'enfants aux monastères durant le XVe siècle.

Tout au long de ce parcours très riche, D. Lett a systématiquement comparé son corpus de miracles mettant en scène des enfants (Notre-Dame de Rocamadour, Notre-Dame de Chartres, Thomas Becket, Saint Louis, William de Norwich) au corpus global réuni par P.-A. Sigal, comparaison souvent très éclairante sur la présentation des miraculés selon leur âge et leur sexe. De plus, de nombreuses autres sources ont été passées au crible de la problématique et confrontées entre elles et avec le corpus des *miracula*. Des sources normatives ont été mobilisées : ouvrages de pédagogues (Gilles de Rome, Guibert de Tournai, Philippe de Novare, Vincent de Beauvais), de médecins (Aldebrandin de Sienne, Barthélemy l'Anglais, Bernard de Gordon), de juristes en droit canon (Gratien, statuts synodaux) et en droit civil (Coutumes du Beauvaisis et d'ailleurs...), de liturgistes (Amalaire de Metz, Guillaume Durand de Mende...) et de théologiens (*Somme* de Thomas d'Aquin, *Elucidarium*). Des sources narratives ont été questionnées : les fabliaux, les dits, les *exempla*, la littérature épique et les romans de chevalerie. Enfin, des études fondées sur le dépouillement de documents de la pratique ont été intégrées à l'enquête : les sources fiscales et familiales autour du *Catasto* florentin étudiées par Chr. Klapisch-Zuber, les contrats d'apprentissage analysés par Fr. Michaud-Fréjaville, sans oublier les

résultats obtenus par la démographie historique, la paléoanthropologie, l'anthroponymie, l'archéologie, la psychanalyse et les études d'iconographie.

De cette manière, les silences des *miracula* ont été compensés par le recours à ces sources pour donner un éclairage complet sur la condition infantile au Moyen Âge, qui ne pouvait faire l'impasse sur le rôle des parrains et marraines, la place des bâtards, les relevailles et le divorce. Le texte et les riches notes (malheureusement placées à la fin de l'ouvrage) fourmillent de mille renseignements. De plus, D. Lett offre la traduction complète et soignée de quelques miracles particulièrement intéressants : l'intervention miraculeuse de Thomas Becket auprès d'une jeune fille de 13 ans sur le point de se suicider (p. 127-129) ou auprès de deux petits enfants qui ont perdu un fromage (p. 186-187), un *exemplum* de Jacques de Vitry sur le mauvais exemple d'une mère paresseuse et goinfre (p. 159) et la résurrection d'un petit Jehan âgé de 3 ans par l'intervention de saint Wulfstan (p. 198-199).

Ajoutons que des annexes proposent 6 tableaux statistiques (effectifs et pourcentages) sur le nombre d'enfants miraculés par groupe d'âges, l'âge noté par groupe d'âge, les principaux termes latins et français servant à désigner les enfants, les lieux d'invocation et les lieux du miracle. Il aurait été commode de trouver ici une définition précise des plans-séquences évoqués à plusieurs reprises comme unité d'analyse des miracles (p. 140, 142, 167-169). On y trouve également l'indispensable bibliographie et un index thématique de 113 termes, qui offre un accès aisé au texte bien que l'on puisse s'étonner de l'absence d'entrées telles que frère, sœur, pèlerinage, beau-père.

La richesse et la variété des sources mobilisées par cette étude posent parfois quelques problèmes d'écarts chronologiques difficiles à gérer au niveau de l'interprétation. Peut-on mettre sur un même plan un miracle du XIIIe siècle, le *Traité des superstitions* de J.-B. Thiers (XVIIe siècle) et des collectes ethnographiques du XIXe ou du XXe siècle ? La notion floue et malléable à souhait de « mentalités populaires » (p. 67) ne permet pas de créer une continuité du Moyen Âge au XXe siècle, de Montaillou à Minot, d'Amalaire de Metz à Paul Sébillot (p. 73, 183, 213) !

Quand la matière est si riche on souhaiterait multiplier les angles d'attaques du corpus : ainsi les études de vocabulaire auraient-elles gagné en finesse par un examen *systématique* des contextes des mots pivots étudiés (*pater, mater, puer, puella*, etc.), en différenciant les verbes et les adjectifs qui les accompagnent. Pour l'analyse des mentions d'âge, l'étude très fine des adverbes *quasi* et *nondum* prouve l'intérêt de ce type de lecture.

D. Lett s'attache à mettre en relation des croyances et des pratiques repérées dans ses sources médiévales avec des croyances et des pratiques actuelles, démarche dynamique et louable, mais qui se fait parfois au prix d'une surinterprétation, me semble-t-il. Ainsi la mort subite du nourrisson est actuellement souvent imputée par les médecins au fait de coucher le bébé sur le ventre, « comme si le fait de le retourner pouvait provoquer une intervention maléfique » note D. Lett (n. 83, p. 316), dans le but de trouver un écho actuel à la pratique médiévale consistant à attacher le bébé dans son berceau « afin d'éviter qu'il se retourne, geste qui, pense-t-on, peut attirer le diable-changeur » (p. 72). Nous sommes effectivement en présence de deux marques d'attention pour la position du bébé dans son berceau, mais ce rapprochement ne permet pas d'imputer aux médecins actuels des diagnostics intégrant les maléfices des diables-changeurs.

Autre point de conjonction avec notre époque actuelle : le concept de « nouveaux pères » partageant à égalité avec son épouse l'autorité sur les enfants

et les soins à leur prodiguer. D. Lett s'attache essentiellement à chercher cette image du père dans les miracles non mariaux, car ces derniers sont jugés trop stylisés pour refléter la réalité sociale (p. 266) ; or dans les miracles mariaux le père est massivement absent, l'accent étant mis sur le rôle de la mère. C'est un point fondamental de partition du corpus qu'il aurait été utile de préciser d'emblée et qui joue certainement un rôle dans les tableaux statistiques. C'est un problème essentiel qui pose celui de la validité de certaines sources pour une étude sociale de ce type : est-il dès lors légitime de chercher dans un fabliau la trace d'un rituel ? (p. 163-4). D. Lett reconnaît, par exemple, que dans son corpus de base les enfants sont majoritairement des enfants uniques (comme dans les sources littéraires), il en conclut que « le récit n'a que très peu de valeur informative sur le nombre d'enfants dans la réalité » (p. 180). Or, encore une fois, on peut proposer un point de vue radicalement différent : peut-être n'y a-t-il de récit de miracle que pour les enfants uniques ? Une réflexion approfondie sur « la valeur informative » des sources aurait été bienvenue en introduction ; on la regrette d'autant plus qu'elle apparaissait clairement dans la thèse de l'auteur.

Autour de la problématique des « nouveaux pères » D. Lett veut rafraîchir l'image de la famille médiévale, la rapprocher de nos conceptions actuelles. Sa première hypothèse est qu'il existe une attention aussi forte des parents envers leur filles que leurs garçons. Or D. Lett signale que le nombre de filles (et de femmes) dans les récits de miracles est inférieur à celui des garçons (sans que la proportion exacte n'apparaisse), et donne comme explication le moindre intérêt des hagiographes pour les filles (p. 165). Il aurait été possible de proposer à titre d'hypothèse que l'on se donnait moins la peine d'évoquer un saint pour la santé d'une petite fille que pour celle d'un garçon. À moins que les parents aient préféré soustraire leurs filles et leurs femmes aux périls de la convivialité pèlerine. De plus, on ne peut que regretter l'absence de distinction par sexe dans les tableaux présentés p. 167-169 (dont l'unité de mesure n'est pas précisée) et dans les tableaux 2, 5, 6 présentés en annexe. La seconde hypothèse de l'auteur est la présence aussi forte des pères que des mères auprès des enfants. Or il reconnaît que les occurrences des termes *pater* et *mater* présentent un écart : 173 pour le père et 231 pour la mère ; cet écart, qualifié de « très léger » (p. 142), est tout de même de 58, soit le tiers de l'effectif des occurrences du terme *pater*. L'analyse des plans-séquences du récit fait apparaître un père aussi présent que la mère au début du récit, lors de la décision et de l'invocation, en revanche la mère est plus présente lors du déplacement au sanctuaire et lors du miracle. Le père est le plus souvent absent à ce moment crucial, remplacé par la mère, voire les oncles et tantes (p. 271, 273). D. Lett en déduit globalement une présence pratiquement égale (« relatif équilibre » p. 143) des deux parents auprès de leur enfant. Il reconnaît que les sources normatives (pédagogiques et juridiques) présentent souvent l'exemple de la toute-puissance paternelle, mais corrige ces contre-exemples par celui de la Hollande à la fin du Moyen Âge (sauf la Frise) et par la notion de puissance parentale pour la France du XIIIe siècle. Dans ce cadre, le modèle de saint Joseph comme patron des « nouveaux pères » ne laisse pas de poser des problèmes. Pour D. Lett, « expression la plus visible de l'existence d'un père nourricier et tendre au Moyen Âge, très présent aux côtés des petits enfants, saint Joseph est honoré car il est resté chaste dans sa vie de couple et n'est pas le père géniteur de Jésus ». Chasteté et procréation divine semblent orienter la figure de saint Joseph vers une idéalisation cléricale de la paternité, plutôt que vers un modèle proposé à l'imitation des simples fidèles du XIVe siècle (p. 172). Enfin, notons que la présence parentale auprès

des enfants (d'après le nombre d'occurrences des termes *pater* et *mater*) est souvent assimilée à de l'affection, de la sollicitude voire de la tendresse (p. 169, 172), ce qui pose encore une fois le problème de l'interprétation des fréquences de termes isolés de leur contexte.

La thèse de D. Lett prend à rebrousse-poil bien des idées reçues sur la famille au Moyen Âge, comme celles de Philippe Ariès ou de S. Melchior-Bonnet, selon qui « le père paraît assez peu, la mère seule se charge du petit enfant braillard et crotté (...) le père ne voit guère grandir son enfant » (cité n. 25 p. 335). Son beau livre nous a pleinement convaincu de la nécessité de revisiter les sources dans une perspective renouvelée. Il nous a montré que les hommes et les femmes du Moyen Âge ont une conscience aiguë de la spécificité de l'enfance et une perception fine de ses étapes balisées par l'acquisition du langage, par l'usage du libre arbitre et de la raison, mais aussi par l'apparition de la mémoire. Il nous a fait prendre conscience de tout le réseau social qui entoure l'enfant et de la pluralité des discours qui décrivent son parcours du fœtus à l'état d'adulte. Cependant, pour rendre pleinement convaincante l'image de la famille médiévale étonnamment actuelle qu'il nous brosse, D. Lett aurait dû nous offrir en pâture son riche corpus afin de multiplier les interrogations qu'il suscite encore. On se prend à rêver qu'à l'ère du « tout informatique » il semble normal à l'éditeur de livrer une disquette de données avec un ouvrage aussi riche !

Marie Anne POLO DE BEAULIEU

Élisabeth LORANS, *Le Lochois du haut Moyen Âge au XIIIe siècle. Territoires, habitats et paysages*, Tours, Publications de l'Université de Tours, 1996, 290 p., 86 figures, index.

Le travail d'É. Lorans – qui reprend le texte de sa thèse, revu et corrigé – s'inscrit dans la réflexion récente des historiens et des archéologues sur les conditions de mise en place, de maintien et de concentration du peuplement, du haut Moyen Âge au XIIIe s., et particulièrement autour du XIe s. L'étude porte sur une petite région de Touraine, sans grande unité à vrai dire, bien négligée jusqu'à aujourd'hui. Peut-être parce qu'elle ne brille ni par l'abondance de ses sources écrites anciennes – malgré la présence de quelques grandes abbayes, Cormery, Villeloin ou Beaulieu-lès-Loches – ni, encore moins, de ses sources archéologiques. Les « archives du sol » n'occupent donc dans cette étude qu'une place modeste – mise à part la prospection de la commune de Courçay – au grand dam de l'auteur, archéologue de vocation. Celle-ci n'en traite pas moins sa documentation avec une rigueur convaincante et associe efficacement enchaînement chronologique des données et méthode régressive (analyse des plans-terriers du XVIIIe siècle et cadastres anciens notamment).

É. Lorans – faute de témoignages antiques – consacre la première partie de son livre (« Habitats et territoires au haut Moyen Âge ») aux temps carolingiens et, principalement, à la définition de la *villa*. Elle y voit avant tout un territoire, avec la décomposition rapide dans le Lochois du « système domanial ». Se développe alors un habitat sans doute peu dense et dispersé mais déjà relativement structuré et stable, hiérarchisé même.

La deuxième partie (« De la *villa* au village, XIe-XIIe siècles ») met surtout l'accent sur le fait que l'on ne trouve pas ici trace d'une implantation castrale

dominante après l'an Mil, génératrice d'un peuplement d'envergure. En revanche, facilitant le développement du réseau paroissial, les grandes fondations monastiques et leurs prieurés sont le plus souvent à l'origine du regroupement des hommes, de même que des bourgs renforcent l'habitat paroissial préexistant.

La troisième partie (« Espaces agraires, espaces habités, XIe-XIIIe siècle ») s'attache à l'étude du bâti et de l'espace et conclut à la présence d'un habitat dominant archaïque, non fortifié et peu densément bâti. Au total, une région sans grands atouts, restée très largement à l'écart des bouleversements des XIe-XIIe s.

Sans doute pourra-t-on regretter que la médiocrité de la documentation ne permette pas d'étudier le problème de la continuité de l'habitat rural des temps antiques au Moyen Âge ou de mesurer la place plus précisément tenue par les laïcs – ces éternels absents de l'histoire – dans la mise en place de l'habitat. Mais ce livre, qui fait honneur à la micro-histoire, traite, en toute discrétion, des thèmes fondamentaux de l'histoire du peuplement, et de façon souvent originale : problème de la définition et de l'importance de la *villa*, présence d'un « modèle ecclésial » plus déterminant ici que le « modèle castral » et absence d'un *incastellamento* tourangeau. Un exemple, après d'autres, de la diversité des situations régionales. Le Lochois n'est décidément pas le Latium.

Jean TRICARD

Philippe CONTAMINE, *La Noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII. Essai de synthèse*, Paris, PUF, 1997, 386 p.

Jacques VERGER, *Les Gens de savoir dans l'Europe de la fin du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1997, 240 p.

Destinée aux étudiants des 1er et 2e cycles, la nouvelle collection « Moyen Âge » dirigée par Ph. Contamine s'ouvre avec deux ouvrages, deux « essais de synthèse », faisant le point sur un milieu privilégié de la recherche historique : les élites. Élite de la fortune, du pouvoir dans le cas de la noblesse, élite du savoir dans le cas des « intellectuels ». Ph. Contamine, spécialiste incontesté de la guerre à la fin du Moyen Âge, mais également, et ce n'est pas un hasard, de la classe nobiliaire, s'est chargé en personne de la première synthèse, confiant la deuxième au maître des universités médiévales, J. Verger.

La fin du long discrédit dans lequel avait sombré l'histoire politique a eu pour conséquence de remettre au goût du jour les études sur les milieux privilégiés. D'abord centrées sur le haut Moyen Âge et le Moyen Âge central, car c'est le problème de l'élucidation des origines de la noblesse qui a longtemps absorbé les chercheurs, cependant que l'évolution du groupe social ainsi formé attirait moins une fois son rôle économique et politique limité par le roi et les villes. Mais la noblesse du bas Moyen Âge suscite un regain d'intérêt depuis une vingtaine d'années.

Deuxième état d'une société d'ordre qui en compte trois (*oratores, bellatores* et *laboratores*), la noblesse « présente plusieurs caractères qui expriment son unité fondamentale (statut, genre de vie, activités, mentalités) ». On aurait tort pour autant d'y voir un milieu homogène. Sa diversité s'exprime par des différences de richesse, de genre de vie (au château ou à la cour), d'identité régionale, etc. Si la noblesse a des droits, des privilèges (exempte de taille,

relevable directement du roi en matière de justice, elle bénéficie de règles de partage de l'héritage particulières favorisant l'aîné et ainsi, la préservation du patrimoine et la survie de la lignée), elle a également des devoirs, le premier étant peut-être de « donner l'exemple » au reste de la société. Du fait qu'elle n'a pas toujours réussi à remplir ce rôle (notamment sur le plan guerrier), qu'elle a été frappée de plein fouet par la crise des revenus fonciers, nombre d'historiens ont parlé d'automne du Moyen Âge à son sujet. Ph. Contamine préfère quant à lui parler d'adaptation (ainsi avec la curialisation de la noblesse), de réveil d'énergies nouvelles permettant sa survie, voire son renouveau. La noblesse d'Ancien Régime ne prend-elle pas ses racines aux XIVe-XVe siècles ?

La fin du Moyen Âge est également une période charnière pour le milieu étudié par J. Verger : « c'est à ce moment seulement que les "gens de savoir" ont atteint des effectifs et un poids social suffisants pour qu'on puisse les considérer comme un groupe spécifique », conscient de sa spécificité. Qui compose ce groupe et quel est son poids ? Alors qu'au haut Moyen Âge l'homme de savoir était essentiellement un clerc sachant lire et écrire, on assiste à la fin de la période à un relèvement général des connaissances ainsi qu'à un élargissement de la population concernée. Les universités, apparues aux XIIe-XIIIe siècles, délivrent chaque année baccalauréat, licence ou doctorat dans une, voire plusieurs des disciplines-clefs de l'époque (théologie, médecine et droit) à des laïcs de plus en plus nombreux. D'autres, n'ayant pas forcément suivi le chemin des écoliers, n'en maîtrisent pas moins le bagage scientifique indispensable pour les inclure au milieu étudié. Au total, un vaste réservoir disponible pour le service de Dieu en priorité, mais aussi celui du prince (savoir appris qui peut être monnayé). C'est en effet parmi les érudits du temps que l'on recrute ceux qui, par leur compétence, peuplent les chancelleries royales ou princières.

Qu'il s'agisse du livre de Ph. Contamine ou de celui de J. Verger, l'essai est transformé et la synthèse réussie. Sont ainsi rassemblées les conclusions des recherches les plus récentes, permettant à l'étudiant désireux d'aller plus loin de le faire facilement et agréablement. Pour autant, ces ouvrages ne sont pas seulement des synthèses. Ils mêlent choses acquises et nouveautés. Ainsi, Ph. Contamine insiste sur le renouveau chevaleresque alors que, traditionnellement, on parle des « feux du couchant » de la chevalerie à la fin du Moyen Âge, les nobles ne trouvant plus intérêt à se faire adouber. Bref, deux ouvrages hautement recommandables. Dans la même collection, on notera avec intérêt la parution du livre de Michel Zink, *Froissart et le temps*.

Élizabeth GONZALEZ

Pierre MONNET, *Les Rohrbach de Francfort. Pouvoirs, affaires et parenté à l'aube de la Renaissance allemande*, Genève, Droz (Travaux d'Humanisme et Renaissance n° CCCXVII), 1997, 410 p.

Le petit nombre des travaux historiques entrepris en Allemagne par des historiens français constitue le premier intérêt du livre de Pierre Monnet sur les Rohrbach. Son matériau initial est constitué par trois textes qui relèvent de la mémoire de cette famille de l'élite francfortoise de la fin du Moyen Âge. De Bernhard Rohrbach (1446-1482), marchand et échevin on conserve un *Stirps Rohrbach* qui évoque l'histoire de la lignée sur cinq générations et un *Liber gestorum*, connu seulement par des copies partielles, qui mêle histoire de la

ville, description de ses institutions et témoignage plus personnel. Son fils Job (1469-1502), juriste et chanoine, nous laisse un *Tagebuch* plus décousu et plus mondain, à l'écriture presque entièrement contemporaine des faits relatés. À l'époque, les frontières sont encore floues entre chronique privée et publique, comme en témoignent d'autres ouvrages du même type dans toute l'Allemagne. Les Rohrbach, au sein de ce groupe, offrent l'originalité d'un décès particulièrement précoce, quand les autres agents de la mémoire familiale et urbaine évoqués sont morts entre 58 et 79 ans.

L'« œuvre » conservée des Rohrbach représente un ensemble considérable par son volume (plus de 300 folios), son ampleur chronologique (1338-1502), le nombre de personnages cités (464 noms, dont 45 % appartiennent aux élites de Francfort). Six générations de Rohrbach sont évoquées : la notion de génération offre une particulière pertinence ici comme médiatrice entre le temps historique « extérieur » et la conscience qui le vit et le décrit. L'approche de l'environnement familial dans l'entreprise de mémoire des deux Rohrbach est évidemment sélective. C'est la branche francfortoise de la famille qui est privilégiée. De façon significative, la troisième génération représente un seuil : oublis et sélection parmi les porteurs du nom sont deux moyens de préserver l'unité narrative de la maison dont Bernhard se présente comme l'héritier. L'histoire familiale commence par une double catastrophe avec la dispersion des Rohrbach et la destruction d'un hypothétique château familial originel. Mais ensuite, pour le rameau qui vient s'établir à Francfort vers 1360-70, le récit décrit les étapes d'une spectaculaire réussite. Johann, le grand-père de Bernhard, fait fortune dans le commerce du vin et du drap. Au temps d'Heinrich, son fils, les Rohrbach sont intégrés dans les grandes compagnies commerciales francfortoises. Heinrich réalise un modèle de parcours politique urbain et obtient des armoiries décernées par l'empereur. Le temps de Bernhard est celui de la consécration de la famille au sein des élites urbaines. Son fils Job réussit pour sa part son entrée dans le milieu des clercs et des lettrés. Cette belle histoire ne passe pas complètement sous silence les tensions qui traversent le lignage comme celles qui s'expriment entre Bernhard et son frère aîné. De même, mariages et remariages multiples attisent les inimitiés, avec à chaque disparition des luttes féroces pour le partage des fortune. Les alliances sont en effet très importantes pour l'enrichissement comme pour la position sociale : ainsi c'est grâce à un heureux mariage que les Rohrbach emménagent pour la première fois dans un logis portant un nom (« Zum Schwanen »).

Francfort constitue leur horizon central, d'autant que les deux chroniqueurs sont très largement sédentaires. Ils s'identifient fortement à la ville. Celle-ci et son histoire sont alors perçues, également, de façon sélective, en fonction des intérêts du groupe familial. Fort logiquement, les Rohrbach expriment une parenté de destin entre leur famille et Francfort, avec une coïncidence entre essor décisif de la ville (1330-1360) et arrivée des Rohrbach dans celle-ci. Les deux organismes croissent ensuite en parallèle. De façon plus large, P. Monnet note une conjonction chronologique qui dépasse d'ailleurs Francfort, entre rédaction du droit et des privilèges urbains, prospérité des grandes maisons de commerce et écriture de chroniques urbaines ou de livres de familles privés.

Les élites urbaines font preuve d'une grande cohésion, en particulier grâce aux alliances, déjà évoquées. Francfort est dirigée par une étroite ploutocratie, qui s'est assurée du contrôle politique de la cité. La domination municipale est en effet l'un des signes les plus éclatants de l'identité de l'élite urbaine. Les Rohrbach, pour leur part, sont présents au « Römer » à partir de 1443. Cette forte position s'exprime aussi au travers de la sociabilité qui « dans les milieux

dirigeants urbains du XVe siècle, était loin d'être seulement affaire de loisir et de détente ». Les questions d'apparence, avec le travail sur l'habillement et la parure, sont ici centrales pour la reconnaissance sociale. À terme, le processus débouche sur une attitude d'exclusivisme socio-culturel, avec des élites se refermant sur elles-mêmes. Pierre Monnet, s'appuyant au passage sur les conclusions de P. Moraw (citées p. 215), juge le terme de patriciat parfaitement recevable ici. À la Renaissance, l'appartenance au patriciat devient de plus en plus une affaire de naissance. L'autobiographie familiale du type de celle des Rohrhach s'épanouit alors en ville « non point parce que [celle-ci est] lieu d'individualité, mais plutôt parce qu'[elle est] terrain de lutte et d'ajustements des groupes entre eux ». On peut regretter cependant que ces luttes ne soient pas plus clairement évoquées dans le livre. D'autant que le patriciat œuvre également pour assurer une unanimité urbaine garante de cohésion sociale. Nombreuses sont les manifestations de cette unanimité, des processions aux représentations théâtrales. Pour garantir cette cohésion, le conseil de ville est prêt à restreindre l'accueil de nouveaux arrivants dans la cité. Le contraste est par ailleurs flagrant entre la fermeture des cercles dirigeants et l'obligation d'ouverture imposée par les rôles dévolus à Francfort, tant sur le plan politique (ville de l'élection impériale et des diètes) que sur le plan économique (ville des foires). D'où l'obligation pour les grandes familles d'ouvrir leurs demeures pour accueillir princes et marchands lorsque la conjoncture l'impose.

Les textes de Bernhard Rohrbach expriment la fierté et le contentement d'appartenir au patriciat francfortois. Mais cette position n'est pas sans inquiétude. La sérénité n'est pas de mise en raison des menaces récurrentes qui pèsent sur l'autonomie de la cité dans l'Allemagne du temps. D'autre part, certains des acteurs font des choix individuels qui peuvent nuire au lignage. Ainsi quand Heinrich, frère aîné de Bernhard, renonce en 1475 à sa place au conseil de ville, adoptant un comportement socialement inattendu. P. Monnet souligne également que l'approche de Job est différente de celle de son père. Il est parfois critique par rapport à la politique menée par la ville. Il émet des réserves face à certaines manifestations unanimistes censées souder la cité. Enfin, on perçoit dans son approche que le destin et le salut personnel l'emportent de plus en plus sur la question du devenir du lignage. Il faut cependant nuancer cette opposition des générations, dans la mesure où Job avait également écrit, comme son père, un second ouvrage portant sur l'histoire et la mémoire du lignage et aujourd'hui disparu. Son utilisation aurait sans doute pu infléchir ici les conclusions.

Dans le livre de Pierre Monnet, le jeu permanent entre les chroniques Rohrbach et l'histoire générale de Francfort, analysée à travers une vaste documentation bibliographique et archivistique, est souvent éclairant. Mais il est parfois un peu limité ou réducteur, lorsque le cas particulier ne sert que d'illustration ou d'exception par rapport à des connaissances plus générales. Parfois aussi, l'auteur, qui manie une impressionnante documentation sur l'ensemble de l'histoire urbaine allemande et des sources mémorielles, disperse son propos dans son désir d'éclairer totalement son sujet. Cela nous vaut cependant d'intéressantes mises au point (par exemple sur la syphilis, p. 154-156). Sa solide érudition et son souci de comparatisme et de mise en perspective font en définitive de ce livre un ouvrage utile, au-delà du cercle (trop) étroit – en France du moins – des historiens de l'Allemagne médiévale.

Philippe HAMON

Geneviève BÜHRER-THIERRY, *Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. Les Églises de Bavière et de Souabe (876-973)*, Paris, Picard, 1997, 279 p.

Quelle est la place des évêques dans l'organigramme des pouvoirs entre la fin de l'époque carolingienne et le plein épanouissement du *Reichskirchensystem* ? C'est à cette question que G. Bührer-Thierry répond dans ce livre tiré de sa thèse de doctorat. Elle a choisi, pour ce faire, deux régions assez bien documentées mais peu étudiées, la Bavière et la Souabe qui, bien qu'ayant constitué des bases de pouvoir pour les souverains carolingiens ne constituent pourtant pas une entité politique unique, puisque la première est un *regnum* et la seconde un *ducatus* national.

La première partie de l'ouvrage est une exposition très claire et fort bien venue de l'histoire politique de la Germanie durant la première moitié du Xe siècle et qui rendra bien des services à tous ceux qui ne sont pas familiers avec elle... La trame de cette histoire c'est, bien entendu, la prise de pouvoir par les grandes familles aristocratiques à la fin du IXe siècle et la reconstruction du pouvoir royal à partir du règne de Henri Ier l'Oiseleur. Les bases sur lesquelles repose ce pouvoir sont-elles neuves ou bien, au contraire, assiste-t-on uniquement à une reviviscence des structures carolingiennes sans altération dans les équilibres ? C'est tout l'intérêt du livre que de proposer les éléments d'un jugement nécessairement balancé et nuancé.

Le rôle des évêques est bien évidemment essentiel. Mais que signifie au juste une affirmation de cette nature ? Pour lui donner sens et contenu, l'auteur a d'abord recours aux sources diplomatiques. Elle les questionne de manière à pouvoir évaluer le rôle et la place des Bavarois et des Alamans dans la chancellerie royale. Il appert ainsi que les évêques n'agissent pas seuls mais sont placés au sein d'une structure de conseil. Celle-ci fait une part égale aux laïcs et aux clercs jusqu'en 907. Après cette date, les laïcs se détournent de la cour du roi. Sous le règne de Henri Ier, l'influence et le rôle des évêques déclinent (ou sont moins perceptibles). Après 951, les évêques reprennent une place capitale dans le dispositif institutionnel de la monarchie. Ils sont omniprésents dans les conseils qui doivent éclairer les choix du souverain, les approuver et en assurer ensuite la publicité.

Les évêques sont donc partie prenante au gouvernement, et ce au plus haut niveau. Le conseil est une réalité institutionnelle importante et le bon conseiller est celui qui agit au sein du groupe, qui participe à une prise de décision collective, non pas celui qui cherche à influencer seul et dans le secret d'entretiens privés.

De ce fait, le concile et l'assemblée générale sont des institutions essentielles pour la monarchie, sans qu'il soit d'ailleurs possible de distinguer véritablement entre les deux. Il y a des assemblées mixtes au cours desquelles un moment est voué à la délibération séparée par ordre en fonction des matières à traiter. À partir d'Otton Ier, c'est au roi et à lui seul que revient le droit de convoquer ces assemblées, selon une pratique carolingienne retrouvée. Entre les deux, l'initiative appartenait plutôt aux princes territoriaux. Dans un certain nombre de cas, le concile apparaît comme un substitut total au plaid. Il s'agit alors, sous la présidence d'un légat papal, de rétablir l'unanimité et la concorde dans une société divisée et ravagée par les conflits civils.

Le champ des compétences épiscopales s'accroît et cela va de pair avec l'exaltation de la consécration épiscopale, qui apparaît comme l'un de faits essentiels de la période. Les deux rituels parallèles de l'onction royale et de l'onction épiscopale établissent une analogie entre les deux fonctions de roi et

d'évêque, ce qui permet à ces derniers de revendiquer un rôle spécifique dans la direction du peuple chrétien à côté du roi, dans le but d'assurer le maintien de la paix – ou de la ramener si elle a été brisée. La présence des évêques aux conciles est un marqueur important de la réalité de leur pouvoir, puisque c'est au sein des assemblées que, collégialement, ils l'exercent.

Les collections canoniques possédées par les évêques ou dont la compilation a été ordonné par eux constituent une trace essentielle de leur activité. Elles montrent l'intérêt porté par les membres du groupe à l'œuvre législative des conciles. Deux centres de production sont essentiels dans l'élaboration et la mise en circulation de ces documents : la région de Constance et Freising. Les méthodes de travail employées par les évêques ou leurs agents permettent ainsi de définir le groupe qu'ils forment comme un milieu culturel dont les membres ont accès aux grandes bibliothèques héritées de l'époque carolingienne, qui entretiennent des liens avec la chapelle royale, jouissent de la confiance du roi. Mais, pleinement conscients de ce que l'autorité de ce dernier est chancelante, ils se protègent en affirmant leurs droits et en les inscrivant dans les textes issus des assemblées conciliaires.

La réaffirmation de l'importance des assemblées judiciaires et l'extension du rôle pastoral des évêques, qui inclue désormais des fonctions judiciaires, accroissent l'enjeu déjà considérable qu'était leur désignation Durant toute la période considérée, elle donne lieu à une compétition entre les princes territoriaux et les souverains. Cependant, ni les souverains ni les princes ne peuvent éviter de céder aux intérêts des familles aristocratiques. Ainsi l'évêque ne peut-il jamais être intégralement l'homme du roi ou celui du prince. Il doit tenir compte des intérêts propres du groupe auquel sa nomination l'agrège, comme de ceux de sa famille à laquelle il ne cesse pas d'appartenir du fait de son nouvel état. L'évêque se trouve ainsi à la confluence d'intérêts parfois contradictoires.

L'étude de l'origine géographique des évêques montre que certain sièges sont presque toujours occupé pas des autochtones, sans que cela signifie nécessairement qu'ils sont aux mains d'une seule famille. Cela n'exonère pas, d'ailleurs, d'une carrière préalable à l'épiscopat, qui est bien évidemment déterminante pour y accéder. Deux voies sont possibles, la cléricature ou le canonicat au sein de l'église cathédale ; la cléricature au sein de la chapelle royale.

Sous les Carolingiens, le contrôle du roi sur le processus de désignation des évêques est total, parce que seul le roi peut transmettre l'*auctoritas* liée à l'office épiscopal. La procédure carolingienne de désignation, qui est assez complexe et limite assez sérieusement l'éventuel arbitraire royal, est maintenue pour l'essentiel, même lorsque les prérogatives de l'élection passent au *princeps*.

L'aristocratie pèse évidemment très lourd dans la procédure, et de plus en plus apparement au fur et à mesure que l'on avance dans le xe siècle. Le roi n'est en tout cas jamais en mesure d'imposer totalement un candidat. Son intervention continue cependant d'être essentielle, à la fois pour valider la procédure, mais aussi pour la transmission des pouvoirs temporels pleinement intégrés à la fonction épiscopale et indissociables d'elle, et non simplement attachés à elle.

L'évêque, fidèle du souverain, a des devoirs envers lui, et au premier chef celui de le conseiller. Il en a également à l'égard de sa parenté. Le principal d'entre eux est de faciliter la carrière de ses neveux. L'exemple bien connu d'Ulrich d'Augsbourg, finement repris ici, éclaire à merveille ces devoirs familiaux qui peuvent aller très loin puisque, dans ce cas, il est difficile de ne pas voir une conduite dynastique dans la manière dont Ulrich a entrepris de faire

passer à son neveu Adalbéron la partie temporelle de sa charge. L'échec de la manœuvre n'est pas dû au fait qu'elle était illégitime, mais est provoqué par la conduite aberrante d'Adalbéron qui, confondant les insignes et les dignités, arbore la crosse pastorale à laquelle il n'a pas droit, puisqu'il ne détient que l'autorité temporelle et est pour cela condamné par un concile.

L'imbrication des intérêts locaux protège les évêques au point qu'il est presqu'impossible de se débarrasser de l'un d'eux, même pour des motifs solides. Enfin, les pouvoirs temporels de l'évêque sont immenses. Fidèle du roi, ce qui doit s'entendre de façon technique comme vassal du roi, l'évêque a bénéficié du transfert de droits judiciaires importants, distincts de ceux de la puissance comtale. Il détient fréquemment le pouvoir inquisitorial du *missus*, c'est-à-dire le pouvoir de contraindre les hommes libres à témoigner sous serment. Il dirige de plus un tribunal synodal qui, lié aux visites pastorales lui permet, dès la fin du IX[e] siècle aux cas royaux (homicide, sacrilège, parjure, rapt). Il y a là un effet induit de l'existence de la fonction missatique qui a, dans un effet de choc en retour, profondément modifié la fonction épiscopale en lui agrégeant des éléments nettement temporels qui complètent (ou concurrencent) le ban comtal.

L'étude de G. Bührer-Thierry est un apport remarquable à notre connaissance du fonctionnement réel des institutions politiques et religieuses dans la période de transition entre les Carolingiens et les Ottoniens. Elle s'inspire aux meilleures sources des méthodes mises au point par J.-Fr. Lemarignier en utilisant la diplomatique comme moyen d'approche et d'analyse. Elle intègre également les données de l'histoire et de l'anthropologie sociales, notamment lorsqu'il s'agit d'étudier les rapports entre les réseaux familiaux et ce qui peut subsister d'institutions publiques. Le recenseur n'émettra qu'un seul regret : que la nécessaire réflexion sur les sources, au demeurant fort riche, n'ait pas été rassemblée dans un chapitre initial, mais au contraire disséminée et dispersée au fur et à mesure des besoins, au risque de briser la continuité d'une analyse par ailleurs rondement menée.

Laurent FELLER

Thierry DUTOUR, *Une société de l'honneur. Les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, préface d'Henri Dubois, Paris, Champion, 1998, 548 p.

Second volume paru dans la collection *Études d'histoire médiévale* des éditions Honoré Champion dirigée par Ph. Contamine et J. Verger, l'ouvrage de Th. Dutour est issu de sa thèse de doctorat. Henri Dubois, qui en a accompagné le cheminement, indique que la réflexion est d'ordre sociologique, cherchant, à travers l'exemple dijonnais, à montrer le fonctionnement des sociétés urbaines médiévales dans le royaume de France.

L'auteur révèle d'abord combien la documentation est riche même si elle reste lacunaire. Il insiste sur l'importance des fonds notariés qui lui ont permis de disposer d'un échantillon de 2 592 actes de 1347 à 1384, les sources complémentaires étant constituées par la documentation fiscale, soit les comptes « des marcs », les emprunts, ainsi que les comptes des receveurs ducaux ; les délibérations du conseil de ville ou « papier du secret » ont été aussi fort précieuses. L'exploitation de ces sources s'est effectuée sous l'angle des relations

entre groupes sociaux afin de mieux dégager la réalité et les contours du groupe dominant, celui des « honorables hommes » d'où le titre de l'ouvrage.

Dans son rappel des jalons de l'histoire dijonnaise – si on laisse de côté le portrait bien connu de la ville donné par Grégoire de Tours – l'auteur note qu'entre 1340 et 1350 Dijon se dote d'une puissante enceinte englobant un espace encore rural au sein duquel se dessine un parcellaire où les maisons à colombages côtoient les maisons de pierre, où les hommes sont très soucieux de faire des réserves alimentaires. Les habitants s'adonnent au commerce et Dijon apparaît comme un lieu important pour l'offre de crédit, pour la dynamisation économique des campagnes. Le duc, par ses prélèvements financiers, peut ainsi profiter de l'enrichissement de ses sujets. « Bourgeois du duc » et « bourgeois de Dijon », distinction à bien respecter – sont alors très soucieux de la paix qu'offre la commune, de l'autonomie de leur ville, qu'ils défendent contre les prétentions ducales. Le pouvoir municipal est à ce moment concentré entre les mains de quelques familles (Les de Bèze, Bigot, Le Riche, Le Vertueux...) qui se distinguent par leurs propriétés, pratiquant le prêt et le commerce des produits de la terre et de l'élevage, comptant aussi parmi eux un certain nombre de juristes. L'auteur insiste sur la permanence des familles constituant l'élite de la société dijonnaise avant le milieu du XIVe siècle.

Dans la deuxième partie, premier véritable cercle d'approche, l'auteur cherche à démontrer que l'élite qui exerce le pouvoir s'appuie sur une double légitimité, institutionnelle – due à la charte confirmée plusieurs fois (en particulier la ville a un pouvoir réglementaire et peut imposer pour ses besoins), la soumettant au prince, qui en fait l'un des relais de son pouvoir – et consensuelle, car les Dijonnais peuvent en appeler au prince si le pouvoir municipal n'agit pas « pour et au nom du commun ». Th. Dutour analyse alors l'organisation et le fonctionnement du pouvoir municipal, avant de montrer la participation des habitants aux affaires communes et comment on les consulte (il indique qu'il existe des partis ou groupes d'opinion organisés qui se manifestent notamment lors de l'élection du maire). Ainsi la municipalité a le moyen d'œuvrer, avec l'accord du seigneur-duc et celui de l'opinion. La grande affaire, dès la fin des années 1350, est une tâche essentielle – abordée ailleurs par A. Rigaudière – celle de la construction de la fortification. élément de l'identité urbaine, concernant aussi les « retrahants », et plaçant face à face la ville et son seigneur le duc. Mais, au-delà, la municipalité exerce aussi ses pouvoirs dans la préservation et les modifications de l'espace urbain, ainsi que dans la défense de l'espace public contre les empiètements des citadins. Les relations entre la ville et le duc sont donc fondamentales : les compétences respectives en matière d'impôt et de justice sont souvent l'occasion de frictions ; mais en même temps il y a interpénétration des deux pouvoirs. L'auteur conclut en insistant sur le fait que « le pouvoir municipal est un des éléments de l'État », que la collaboration entre la ville et le duc a toujours été conflictuelle, et que la ville comme corps politique exerce des pouvoirs de nature publique. Surtout il montre que « l'originalité de la période à Dijon » est l'équilibre qui s'est instauré entre « le souci d'autonomie de la ville et les liens d'intérêt » qui unissent son milieu dirigeant au prince.

La troisième partie intéressera directement ceux qui préparent le programme actuel des concours de recrutement de l'enseignement secondaire. En effet l'auteur analyse ici les cercles au sein desquels l'individu se « socialise » : la famille d'abord, l'école et la paroisse, les métiers enfin, tous lieux de « la formation permanente », où se transmettent les valeurs, où se fait l'apprentissage, où s'acquièrent foi et savoir, se construit l'éducation et où se structurent

des cultures. Au-delà il est important de déterminer ce qui fait « l'estat » de chacun, à savoir comment les autres lui accordent estime, honorabilité, notabilité. Cela est fonction du métier exercé, du lieu de résidence, de la durée de la présence à Dijon, voire de la provenance. Th. Dutour s'est attaché alors à montrer ce qui fait la structure sociale : comment la stratification s'effectue, quels groupes existent dans la réalité, et comment, éventuellement, des conflits épisodiques surgissent, mettant en scène des notables.L'auteur démontre ainsi que les notables dijonnais liés aux « moyens » – constituant à eux deux environ 30 % de la population – ont une position solide soutenue par le duc, ce qui explique le faible nombre des oppositions et qui distingue Dijon des autres villes d'Empire et de Flandre.

Les chapitres concernant l'économie ne sont pas considérés par l'auteur comme un passage obligé. Ils montrent que le crédit (par l'offre et la demande) est une façon pour les Dijonnais riches – moyens et notables – de dominer la campagne. (la faveur de ces opérations, c'est la zone d'influence économique de la ville qui apparaît, espace marchand au sein duquel se concluent les baux à cheptel (pour 83 % ils concernent l'arrondissement actuel de Dijon), les contrats de métayage (viticulture) et de fermage, les rentes (en vin par exemple). Si les marchands ont largement recours au crédit pour financer leurs activités, on ne saurait négliger le crédit à la consommation touchant surtout les petites gens et les paysans. Ceci explique la stratification sociale, la constitution et la force de l'élite dijonnaise, « Dijonnais riches » et « capitalistes » hommes s'intéressant « à l'argent et à Dijon plus qu'à la production et à l'échange » mais le plus souvent commerçants : plus d'un tiers des riches est marchand, plus de 20 % participent à l'administration du duché, près de 25 % gèrent les finances publiques... Le service de l'hôtel ducal en particulier, est un moyen puissant d'enrichissement. Le groupe familial ou les réseaux familiaux expliquent aussi la concentration du pouvoir, sans que pour autant les riches isolés, « les plus actifs », soient à négliger. « L'organisation de la vie économique contribue à la cohésion de la société dijonnaise » conclut l'auteur.

L'intérêt de la dernière partie est évident puisque c'est là que Th. Dutour rassemble les idées capitales qui lui permettent de définir l'élite sociale, celle qu'il a traquée tout au long de sa démonstration. Il montre comment les Dijonnais distinguent cette élite, quelles activités celle-ci conduit, comment elle se situe dans le groupe dominant et à Dijon (on a là de subtiles définitions et de fines analyses du bourgeois et de la noblesse dijonnaise). Il en vient à montrer combien cette élite, bien qu'étroite, est diverse – selon lui elle se différencie selon cinq niveaux (en fonction de ses activités et de son insertion) – et que si elle tire sa force des relations familiales constituées et de sa pratique du pouvoir, elle reste ouverte sur les « moyens », mais aussi sur le reste de la société de la capitale des ducs. C'est selon lui dans les années 1370 – conséquences des événements du milieu du siècle ? – que se marque un renouvellement des familles et donc de l'élite sociale.

À l'issue d'une lecture attentive, d'autant que l'approche choisie n'est pas banale ni commode à suivre même si elle est rigoureuse, il ressort que cet ouvrage enrichit la bibliographie bourguignonne en ce qui concerne l'histoire de la capitale du duché. Elle défriche en particulier son histoire sociale, mais pas seulement. En effet, les relations essentielles entre le prince et sa ville, les cadres de la vie sociale, le rôle de l'argent dans la promotion de l'élite urbaine sont bien mis en valeur. Sur certains points la réflexion rejoint celle de la thèse présentée par Hannelore Pepke-Durix, plus orientée sur la vie économique dijon-

naise et les relations de la ville et du plat pays[1]. Cette étude a le grand mérite de montrer la richesse des sources bourguignonnes et confortera le souhait d'Alain Saint-Denis d'amplifier les recherches sur les villes de Bourgogne et leurs relations avec leurs campagnes.

Même si le travail est fécond, et si la refonte de la thèse pour la publication explique perte de substance et d'annexes, quelques brèves remarques doivent être faites. L'ouvrage ne comporte aucun plan schématique du Dijon médiéval, aucune carte montrant les relations entre Dijon et sa banlieue ! On aimerait en effet repérer les lieux au sein desquels cette élite évolue, les quartiers où elle fréquente les autres groupes sociaux, où elle exerce ses activités, l'écheveau des rues et des « traiges », les relations qui purent s'établir entre l'élite et la campagne puisqu'il est question du rôle du crédit. Il aurait été intéressant de connaître son implantation dans la ville, diffuse ou non, dans les campagnes voisines. D'autre part, même si la documentation semble défaillante – encore qu'Henri Dubois se soit penché sur la démographie bourguignonne dans plusieurs publications – on aurait aimé savoir quelles incidences la grande peste eut sur le renouvellement des élites, les mutations des fortunes, ou au moins la voir évoquée, l'auteur n'indiquant qu'un « creux démographique » pour les années 1350-1396.

Au final, si l'ouvrage de Th. Dutour intrigue par son approche, il est fort stimulant. La démarche suivie révèle combien l'auteur maîtrise la documentation. Les exemples sont précis et pertinents ; l'appareil de notes, abondant, est utile et le restera, et de précieux index viennent faciliter la consultation et aideront le chercheur. La qualité de l'édition – présentation, typographie – rehausse encore l'intérêt d'une lecture qui s'avère indispensable pour qui s'intéresse à l'histoire des sociétés urbaines et à l'histoire bourguignonne en particulier : « la banalité dijonnaise », pour reprendre la formule de l'auteur, est riche d'enseignements.

Jacky THEUROT

Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET et Christopher LUCKEN (éd.), *Paul Zumthor ou L'invention permanente*, Genève, Droz (Recherches et rencontres, Publications de la Faculté des lettres de Genève, n° 9), 1998, 168 p.

Dans le monde des médiévistes, Paul Zumthor incarnait par excellence l'insatiable soif de changements et de découvertes du chercheur éternellement jeune, et c'est peu dire que sa mort, en 1995, a profondément frappé le monde intellectuel : de fait, il était déjà entré dans la légende. Une année après sa disparition, les cérémonies d'hommage s'étaient multipliées : à l'université de Genève, mais aussi au Collège de France et à la Maison de la Poésie à Paris, médiévistes et poètes, chercheurs et amis avaient pu communier dans le souvenir et l'analyse d'une œuvre dont la diversité en même temps que la concentration et la profonde unité resteront sans doute sans égales dans l'histoire des études médiévales au XXe siècle. Né à Genève, formé à Paris, chercheur au FEW, puis professeur à Amsterdam, Vincennes (dans l'effervescence post-soixante-huitarde : rappelons que B. Cerquiglini, initiateur de *Médiévales*, fut à l'époque

1. Thèse de doctorat soutenue à Dijon en 1999 intitulée : *Les contacts entre la ville et la campagne aux XIVe et XVe siècles : le marché de Dijon* (direction J. Richard).

l'un de ses disciples) et enfin Montréal, ayant apporté des contributions majeures à sa discipline sous les signes successifs et, chez lui, miraculeusement non-contradictoires, de la philologie, de l'histoire littéraire, du structuralisme et de l'anthropologie, sans jamais négliger une œuvre poétique et fictionnelle intensément vécue, Zumthor mérite amplement d'être lui-même envisagé comme l'écrivain complet qu'il fut.

En réunissant les communications faites à Genève le 16 décembre 1996, et en y ajoutant quelques autres textes, J. Cerquiglini-Toulet et Chr. Lucken ont ainsi édité le premier recueil d'études entièrement consacré à Zumthor, proposant par là un panorama d'une grande richesse que l'on espère voir augmenté ces prochaines années d'études de synthèses qui pourront préciser les aperçus déjà très pénétrants réunis ici.

Au sens le plus large, il s'agit d'abord de témoignages, émanant souvent d'authentiques compagnons de route de Zumthor qui se sont retrouvés eux-mêmes dans sa recherche, tel Henri Chopin (« Une très longue rencontre »), chef de file de la « poésie sonore », qui voit en Zumthor un prophète de sa propre pratique poétique, ou Roger Dragonetti (« Entre l'oralité et l'intimité vocale de l'écriture ») pour qui, en accord avec sa propre visée critique, Zumthor a su le premier effacer « la différence entre l'oral et le vocal (...) au profit d'un seul mode d'être de la vocalité écrite ou parlée ».

La suite des contributions qui ouvrent le recueil insistent sur l'imbrication du scientifique et du littéraire dans l'écriture zumthorienne : compagnon de route encore, et exemplaire s'il en fut, Jean Rousset, cerne, en de brèves et pénétrantes pages liminaires (« Présence de l'autobiographie chez Paul Zumthor »), « l'exigence de confession, d'autobiographie » dans l'œuvre de son compatriote genevois, tandis qu'Yves Bonnefoy (« Paul Zumthor : errance et transgression dans une destinée d'historien ») rappelle la profonde conviction zumthorienne que « l'histoire est un récit » et que Jacqueline Cerquiglini-Toulet (« Le Moyen Âge de Paul Zumthor »), tout en soulignant l'aspect d'abord « sociohistorique » de sa méthode, en salue l'unique « saveur ».

Certaines notions se révèlent omniprésentes : la « vocalité » (opportunément distinguée de l'« oralité »), la « mouvance » (que Zumthor réclamait comme néologisme de son cru), la « présence », qui, associée à la « plénitude », charpente la dense communication d'Hans Ulrich Gumbrecht (« Présence et plénitude. Sur une trace philosophique dans l'œuvre de Paul Zumthor »), lequel voit « la lecture et l'interprétation pour Zumthor » comme « la conjuration du passé ». Emmanuèle Baumgartner (« Paul Zumthor et le roman médiéval ») fait, de son côté d'intéressantes propositions pour étendre les vues de Zumthor à une forme dont le grand médiéviste se méfiait beaucoup : le roman, tandis que Rosanna Brusegan (« Les parcours de l'invention chez Paul Zumthor ») décèle avec éloquence le « vitalisme » qui sous-tend l'œuvre de Zumthor.

Dans ce concert d'hommage, l'article de Stephen Nichols apporte un petit bémol, dans la mesure où il croit déceler une contradiction dans la vision du « grand chant courtois » par Zumthor, qui commettrait « l'erreur de mener une enquête qui se veut historique dans un contexte, celui de l'édition, délibérément ahistorique » ; mais Zumthor reconnaissait lui-même avoir parfois, pour les besoins de la polémique, quelque peu durci certaines positions et son Essai de poétique médiévale peut encore se ressentir de tensions entre le formalisme et l'histoire, que des études ultérieures sauront résoudre par l'appel aux notions de « voix » ou de « présence ».

Le recueil se clôt sur une longue interview de Zumthor réalisée par Helen Solterer, dans la foulée de ses recherches sur l'expérience du groupe de théâtre

médiéval de la Sorbonne mené dans les années 30 par Gustave Cohen, et auquel Zumthor participa : les anecdotes rapportées sont d'un indéniable intérêt, même si l'on peut regretter qu'Helen Solterer n'articule peut-être pas assez les considérations sur les années de la Sorbonne avec une réflexion sur la suite de la carrière de Zumthor ; mais c'est là un détail : telle quelle, cette interview complète heureusement les entretiens parus dans *Écriture et nomadisme* (ouvrage fondamental paru au Canada et malheureusment difficilement accessible en Europe).

On trouvera enfin une bibliographie des ouvrages et articles de Zumthor pour la période 1987-97, établie avec toute l'exhaustivité souhaitée par Marie-Louise Ollier, complément indispensable de la bibliographie parue dans *Le Nombre du Temps*, volume d'hommage à Zumthor paru en 1987.

Au total, ce recueil, aussi remarquable par sa diversité que par l'accord tacite qui semble s'instaurer entre les différents contributeurs sur quelques caractéristiques essentielles de l'œuvre zumthorienne (indissociabilité des écritures théorique et poétique, primat du « récit » et de la « vocalité », dimension humaine, importance de la « présence ») dresse de celle-ci un premier bilan que l'on espère provisoire, car l'attachante figure de Zumthor n'a sans doute pas encore livré tous ses secrets.

Alain CORBELLARI

Médiévales 36, printemps 1999, pp. 179-182

LIVRES REÇUS

BALANDIER Charles, *Erôs au Moyen Âge. Amour, désir et « delectatio morosa »*, Paris, Le Cerf (Histoire), 1999.

BARIDON Michel, *Les jardins. Paysagistes-Jardiniers-Poètes*, Paris, Robert Laffont (Bouquins), 1998.

BAUMGARTNER Mireille, *L'Église en Occident des origines aux réformes du XVIe siècle*, Paris, PUF (Histoires), 1999.

BEAUNE Colette, *Éducation et cultures du début du XIIe s. au milieu du XVe s.*, Paris, Sedes (Regards sur l'histoire), 1999.

BECK Bernard, *Saint Bernard de Tiron, l'ermite, le moine et le monde. Redécouverte d'un étonnant acteur de la Réforme de l'Église aux XIe et XIIe siècles*, Cormelles-le-Royal, La Mandragore, 1998.

BIGET Jean-Louis et BOUCHERON Patrick, *La France médiévale, tome I : VIe-XIIe siècles*, Paris, Hachette (Les fondamentaux), 1998.

BILLOT Claudine, *Les saintes chapelles royales et princières*, Paris, Éditions du Patrimoine, 1998.

BONAN Denise, *Genèse de la pensée en Occident*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1998.

BONNERY André, MENTRÉ Mireille et HIDRIO Guylène, *Jérusalem, symboles et représentations dans l'Occident médiéval*, éd. Michel Grancher (Mémoire des bâtisseurs), 1998.

BUENAVENTURA (SAN), *Cuestiones disputadas de la ciencia de Cristo*, MARTINEZ FRESNEDA Francisco (éd.) et ORTIN GARCIA Juan (trad.), Murcia, Publicaciones Instituto Teolgico Franciscano, 1999.

BÜHRER-THIERRY Geneviève, *L'Europe carolingienne (751-888)*, Paris, Sedes (Campus), 1999.

BURNETT Charles et DRONKE Peter (éd.), *Hildegard of Bingen. The Context of her Thought and Art*, Londres, The Warburg Insitute (Warburg Institute Colloquia 4), 1998.

CANNON Joanna et VAUCHEZ André, *Margherita of Cortona and the Lorenzetti. Sienese Art and the Cult of a Holy Woman in Medieval Tuscany*, The Pennsylvania State UP, 1999.

CHERUBINI Giovanni, *Santagio di Compostella, il pellegrinaggio medievale*, Sienne, Protagon Editori toscani (Piccola biblioteca di ricerca storica 8), 1998.

COLLAVINI Simone, *« Honorabilis domus et spetiosissimus comitatus ». Gli Aldobrandeschi da « conti » a « principi territoriali » (secoli IX-XIII)*, Pise, ETS (Studi Medievali 6), 1998.

DALARUN Jacques, *François d'Assise ou le pouvoir en question. Principes et modalités du gouvernement dans l'ordre des Frères mineurs*, Paris-Bruxelles, De Boeck (Bibliothèque du Moyen Âge), 1999.

DANI Alessandro, *I Comuni dello Stato di Siena e le loro assemblee (sec. XIV-XVIII). I caraterri di una cultura giuridico-politica*, Sienne, Catagalli, 1998.

DANTE ALIGHIERI, *La Comédie. Purgatoire*, Jean-Charles VEGLIANTE (trad.), Paris, Imprimerie Nationale (La Salamandre), 1999.

DIAZ DE DURANA ORTIZ DE URBINA José Ramón (éd.), *La lucha de bandos en el País Vasco : de los Parientes Moyores a la Hidalguía Universal. Guipùzcoa, de los bandos a la Provincia (siglos XIV a XVI)*, Bilbao, Servicio Editorial de la Universidad del País Vasco, 1998.

DUBY Georges et FRUGONI Chiara, *Mille e non più mille. Viaggio tra le paure di fine millenio*, Milan, Rizzoli, 1999.

ENDERS Jody, *Rhetoric, Memory, Violence. The medieval Theater of Cruelty*, Ithaca-London, Cornell U.P., 1999.

Fasti ecclesia Gallicanae, Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500, t. III : *diocèse de Reims*, DESPORTES Pierre (éd.), Turnhout, Brepols, 1998.

FLORI Jean, *Pierre l'Ermite et la première croisade*, Paris, Fayard, 1999.

FOSSIER Lucie et TERROINE Anne, avec le concours d'Yvonne de MONTENON, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire*, t. 1 : *fin du* x[e] *s.-1280*, Paris-Turnhout, CNRS-Brepols, 1999.

FRUGONI Chiara et BUONGIORNO Teresa, *Storia di Francesco, il santo che sapeva ridere*, Rome-Bari, Laterza, 1998.

GÉRARD Micheline, *Les Cris de la Sainte : Corps et écriture dans la tradition latine et romane des Vies de saintes*, Paris, Champion (Essais sur le Moyen Âge 18), 1999.

GALINIE Henri et ROYO Manuel (dir.), *Atlas des villes et des réseaux de villes en Région Centre*, Tours, Archéa, 1999.

GALLAIS Pierre, *Perceval et l'initiation*, Orléans, Paradigme (Medievalia 27), 1998.

GANCE Ariel, *Los discursos sobre la muerte en la Castilla medieval (Siglos VII-XV)*, Valladolid, éd. Junta de Castilla y León, Consejería de Educación y Cultura, 1998.

Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : l'espace italien. 3 : *Società e insediamento in Italia meridionale nell'Età dei Normanni*, Rome, École Française de Rome (*MEFREM* 110, 1998-1), 1998.

GILLI Patrick (textes et documents réunis par), *Former, enseigner, éduquer dans l'Occident médiéval (1100-1450)*, Paris, Sedes (Regards sur l'histoire), 1999.

GUARDUCCI Piero, *Un tintore senese del Trecento, Landoccio di Cecco d'Orso*, Sienne, Protagon Editori toscani (Piccola biblioteca di ricerca storica 9), 1998.

HILDEGARDE DE BINGEN, *Les causes et les remèdes*, trad. Pierre Monat, Grenoble, Jérôme Millon, 1996.

HÜE Denis (dir.), *Polyphonie du Graal*, Orléans, Paradigme (Medievalia 26), 1998.

I brevi del Comune e del Popolo di Pisa dell'anno 1287, a cura di Antonella GHIGNOLI, Rome, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo (Fonti per la Storia dell'Italia medievale. Antiquitates 11), 1998.

JACQUART Danièle, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, Paris, Fayard (Penser la médecine), 1998.

JAY THOMPSON John (éd. critique), *Wauchier de Denain, La vie de Mon Seigneur Seint Nicholas le Beneoit Confessor*, Genève, Droz (Textes Littéraires Français), 1999.

JEAN TINCTOR, *Invectives contre la secte de vauderie*, Émile VAN BALBERGHE et Frédéric DUVAL (éd.), Tournai-Louvain-la-Neuve, Fabrique de l'Église cathédrale de Tournai (Tournai-Art et Histoire 14), 1999.

LANZA Emmanuela (éd.), CASTAGNETTI Andrea et BARBIERI Ezio (introd.), *La Carte del Capitolo della Cattedrale di Verona I* (1101-1151), Rome, Viella (Fonti per la Storia della Terraferma Veneta – 13), 1998.

LAPORTE Luc (coord.), *L'estuaire de la Charente de la Protohistoire au Moyen Âge. La Challonnière et Mortantambe (Charente-Maritime)*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme (Document d'Archéologie Française 72), 1998.

LE GOFF Jacques, *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident : 18 essais*, Paris, Gallimard (Quarto), 1999.

LEGOHEREL Henri, *Histoire de la Marine française*, Paris, PUF (Que sais-je ?), 1999.

LUONGO Gennaro (dir.), *Anchora vitae, atti del Convegno paoliniano nel XV centenario del ritiro di Paolino a Nola (Nola-Cimitile 18-20 maggio 1995)*, Naples-Rome, Libreria Editrice Redenzione, 1998.

LUONGO Gennaro (dir.), *Scrivere di santi, atti del secondo Convegno di studio dell'Associazione italiana per lo studio della santità, dei culti e dell'agiografia (Napoli, 22-25 ottobre 1997)*, Rome, Viella, 1998.

MARTIN Henri et MERDRIGNAC Bernard, *Culture et société dans l'Occident médiéval*, Paris-Gap, Ophrys (Synthèse et Histoire), 1999.

MATTÉONI Olivier, *Servir le prince. Les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge (1356-1523)*, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale 52), 1998.

MICHIELIN Alfredo (éd.), VARANINI Gian Maria (introd.), *Gli Acta Comunitatis Tarvisii del Sec. XIII, Rome*, Viella (Fonti per la Storia della Terraferma Veneta 12), 1998.

MUNIER Charles (trad. et comm.), *L'évasion d'un prisonnier. Ecbasis cuiusdam captivi*, Paris-Turhout, Brepols-CNRS, 1998.

NETANYAHU B., *Don Isaac Abravanel, Statesman and Philosopher*, 5e éd., Ithaca-London, Cornell UP, 1998.

PADEN William D., *An Introduction to Old Occitan*, New York, The Modern Language Association of America, 1998.

PARISSE Michel (dir.), *La correspondance d'un évêque carolingien. Frothaire de Toul (*ca *813-847)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

PICCHIANTI Antonella (éd.), *Lo Statuto del comune di Chiusdino (1473)*, Sienne, Cantagalli, 1998.

POLO DE BEAULIEU Marie-Anne, *ducation, prédication et cultures au Moyen Âge. Essai sur Jean Gobi le Jeune*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon (Histoire et archéologie médiévales 4), 1999.

REVEL Jacques et SCHMITT Jean-Claude (textes rassemblés par), *L'ogre historien. Autour de Jacques Le Goff*, Paris, Gallimard, 1999.

RICHÉ Pierre, *Les grandeurs de l'an mille*, Paris, Bartillat, 1999.

ROSENWEIN Barbara H., *Negociating space. Power, Restraint and Privileges of Immunity in Early Medeival Europe*, Ithaca-London, Cornell UP, 1999.

SILVESTRE Maria Luisa et SQUILLANTE Marisa (dir.) *Mutatio rerum. Letteratura, Filosofia, Scienza tra tardo antico e altomedioevo*, Naples, Istituto italiano per gli studi filosofici (Il pensiero e la storia 37), 1997.

TAHMI Mahmoud, *L'encyclopédisme musulman à l'âge classique. Le livre de la création et de l'histoire de Maqdisî*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1998.

THÉVENAZ Clémence, *Écrire pour gérer. Les comptes de la commune de Villeneuve autour de 1300*, Lausanne (Cahiers lausannois d'Histoire médiévale 24), 1999.

TISSIER André (transcription en français moderne), *Farces françaises de la fin du Moyen Âge*, Genève, Droz (Textes Littéraires français), 1999.

VAN OSSEL Paul (dir.) *Les jardins du Carrousel (Paris). De la campagne à la ville : la formation d'un espace urbain*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme (Documents d'Archéologie Française 73), 1998.
VAUCHEZ André, *Saints, prophètes et visionnaires. Le pouvoir surnaturel au Moyen Âge*, Paris, Albin Michel, 1999.
VENDRIX Philippe, *La musique à la Renaissance*, Paris, PUF (Que sais-je ?), 1999.
VERGER Jacques, *Les universités au Moyen Âge*, Paris, PUF (Quadrige), 1999.

La Draperie au Moyen Âge

Essor d'une grande industrie européenne

Dominique Cardon

« Viure a ses pintes amples »… ou « la vie à grands peignes » : le grand métier à deux tisserands dont s'inspire cette expression populaire catalane du Moyen Âge s'inscrit parmi une série d'innovations techniques qui, à partir de la fin du Xᵉ siècle, vont entraîner l'émergence, au nord comme au sud de l'Europe, de grandes régions de production textile. Certaines le resteront jusqu'aujourd'hui.
Fer de lance de cette production, le drap, tissu de laine foulé, connaît au Moyen Âge un succès prodigieux. La mise en place de filières de production et d'échanges fondées sur l'élevage du mouton permet alors de satisfaire de nouveaux marchés. Cet essor de la draperie contribuera puissamment au redémarrage économique de l'Occident et sera à l'origine de profonds bouleversements sociaux et politiques.
Un phénomène d'une telle ampleur ne pouvait manquer de passionner les historiens. Paradoxalement cependant, l'aspect le moins bien connu de cette histoire demeurait celui de la culture technique. C'est pour combler cette lacune que l'approche technologique, faisant appel à l'ensemble des sources disponibles, est privilégiée ici. Textes en latin, en flamand, en toscan…, vitraux, enluminures et sculptures, outils et tissus archéologiques se donnent ainsi la réplique pour nous restituer les gestes et les mots des travailleurs de la laine.

17,5 x 24 - 664 pages - 222 ill.

À NOS LECTEURS

Si la revue *Médiévales* vous paraît digne d'intérêt, soutenez-la en vous abonnant ou en renouvelant votre abonnement.

Bulletin d'abonnement à retourner à :

Université Paris VIII
PUV. Publication Médiévales
2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02

☐ Je souscris un abonnement à **deux** numéros de *Médiévales*
n° 36, n° 37 - 1999
France : 150 F + port 36 F 186 F
Etranger : 150 F + port 44 F 194 F

☐ Je souscris un abonnement à **quatre** numéros de *Médiévales*
n° 36, n° 37 - 1999
n° 38, n° 39 - 2000
France : 270 F + port 72 F 342 F
Etranger : 270 F + port 88 F 358 F

☐ Je souhaite recevoir les numéros suivants :
Prix au numéro :
- jusqu'au n° 21 : 60 F (+ port 18 F) ; n° 16-17 : 110 F (+ port 22 F) ; n° 22-23 : 130 F (+ port 22 F)
- à partir du n° 24 : 80 F (+ port 20 F)
- n° 27-31 : 85 F (+ port 20 F)
- n° 32-35 : 90 F (+ port 20 F)
- à partir du n° 36 : 100 F (+ port 20 F)

Règlement par chèque uniquement à l'ordre :
Régisseur des Recettes PUV Paris 8/MED (CCP Paris 9 150 59 K)

NOM .... PRÉNOM ....

Adresse ....

....

Code postal .... Ville ....

Date : Signature :

Achevé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A. - 14110 Condé-sur-Noireau
N° d'Imprimeur : 38945 - Dépôt légal : juillet 1999 - *Imprimé en U.E.*

MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire

Abonnements :

Université Paris VIII – PUV *Médiévales* – 2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02
Tél. 33-1-49 40 67 88 – Fax 33-1-49 40 67 53
E-mail : puv@univ-paris8.fr
Web : http://puv.univ-paris8.fr:8888

Distribution :

CID – 131, boulevard Saint-Michel – 75005 Paris
Tél. 33-1-43 54 47 15 – Fax 33-1-43 54 80 73

Diffusion :

AFPU-Diffusion – PUL – BP 199 – 59654 Villeneuve-d'Ascq Cedex – Tél. et Fax 33-20 91 03 95

Numéros disponibles

Coordonné par :
Odile KAMMERER
Odile REDON

Le fleuve

NUMERO 36 • PRINTEMPS 1999

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VINCENNES

ISSN 0751-2708
ISBN 2-84292-059-7

PRIX : 100 F
15,24 €

9 782842 920593